

Thèse de doctorat

de l'Université Sorbonne Paris Cité

Préparée à l'Université Paris Diderot

Ecole doctorale Recherches en psychanalyse et psychopathologie ED 450

*Laboratoire : Centre de recherche psychanalyse, médecine et société /Groupe de recherche :
Phénoménologie clinique, psychanalyse et psychopathologie fondamentale*

La représentation de l'acte violent et le rapport à la violence chez la personne
incarcérée pour délit ou crime, quel outil psychothérapique ? Investigations
phénoménologique et psychanalytique auprès de détenus en Martinique

Par Victor LINA

Thèse de doctorat de Psychologie

Dirigée par Mareike Wolf-Fédida

Présentée et soutenue publiquement à Paris le 12 Décembre 2017

Président du jury : Rosenblum, Ouriel / Professeur d'université/ U. Paris-Diderot, Paris7

Rapporteur : Sauret, Marie-Jean / Professeur émérite /U. Toulouse - Jean-Jaurès

Rapporteur : Maida, Houari / Professeur d'université / U. Franche-Comté

Directeur de thèse : Wolf-Fédida, Mareike / Professeur d'université / U. Paris-Diderot, Paris7



Except where otherwise noted, this work is licensed under
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

Titre : La représentation de l'acte violent et le rapport à la violence chez la personne incarcérée pour délit ou crime, quel outil psychothérapique ? Investigations phénoménologique et psychanalytique auprès de détenus en Martinique.

Résumé : Partant d'une pratique clinique en milieu pénitentiaire, nous nous sommes rendus compte de l'importance de la violence tant de celle contenue dans les motifs d'incarcération que celle amenée comme une énigme silencieuse dans les problématiques subjectives pouvant se faire entendre à la faveur des entretiens à visée thérapeutique que nous avons avec les personnes incarcérées.

Au moyen d'outils prélevés dans des champs de recherche se référant à la méthode expérimentale, nous avons procédé à des observations et les avons traduites au moyen de traitements statistiques pour en tirer des conclusions faisant écho aux hypothèses formulées en amont.

Cette approche a été confrontée à celle de la clinique en psychologie en prenant appui sur l'analyse et la construction de cas. Des cas et vignettes ont été exposés dans le but d'en prélever la part transversale ou généralisable d'un fonds singulier.

Cette méthodologie comparative est utilisée comme une opportunité pour nous permettre d'interroger le choix épistémologique parfois implicite auquel nous nous sommes référés. Ce détour s'est présenté comme une nécessité didactique, propice, à consolider notre désir de savoir et, à être soumis à un examen critique.

Ce parcours heuristique nous a permis de mettre à l'étude les énigmes toujours particulières que nous lègue chaque patient et parmi elles, des blessures anciennes et silencieuses qui accompagnent un malaise postcolonial dont l'un des modes prévalents d'expression sans parole est l'agir violent. Ce qui ne fait pas équivaloir l'agir violent à une maladie mais à une rupture en quête de sens ou encore à une manifestation d'un défaut de sens.

Le travail thérapeutique avec les personnes détenues reçues comme patients montre que le traitement par la parole peut être une opportunité pour initier une autre forme d'élaboration subjective par le truchement d'un moment de reconnaissance.

Mots clefs : Violence, agression, prison, délits, postcolonial, parole, langue, méthode expérimentale, approche clinique

Title : The representation of the violent acts and the relation to violence in individuals incarcerated for misdemeanors and other offenses, which psychotherapeutic tool ? Phenomenological and psychoanalytical research of prisoners in Martinique

Abstract : Initiating from a clinical practice at a penitentiary, we realized the importance of violence both on grounds for incarceration and presented as a silent enigma in the subjective problems that can be heard through therapeutic interviews that we have with prisoners. Using tools taken from research fields based on the experimental method, observations were made and translated using statistical methods to draw conclusions in relation with the hypothesis formulated beforehand.

This approach was compared with that of clinical psychology supported by analysis and case construction. Cases and thumbnails have been exhibited in order to extract the common factor of a singular framework.

This comparative methodology's purpose allow us to interrogate the sometimes implicit epistemological choice by which we are driven. This detour presented itself as a didactic necessity, conducive at consolidating our desire to know and to be subjected to a critical examination.

This heuristic path allowed us to study the ever-present enigmas left to us by each patient and among them the old and silent wounds that accompany postcolonial discomfort, one of the prevalent modes of speechless expression is act violently. This does not equate violent action as a disease but as a fracture in the search for meaning or as a demonstration of a deficiency of meaning.

The therapy sessions of the detainees received as patients shows that treatment via speech can be an opportunity to initiate another form of subjective elaboration through a moment of recognition.

Keywords : Violence, aggression, jail, offenses, postcolonial, speech, language, experimental method, clinical approach.

Je dédie ce travail

A Bertrand et à Alphonsine, mes parents

A Josette, mon épouse ainsi qu'à Christophe et Stéphenka, notre fils et notre fille

A Jean-Michel, sa famille et à Thierry

A Evelyne pour son soutien indéfectible et à ses enfants

Et à tous ceux des membres de ma famille et de mes amis sans qui ce travail n'aurait pas été possible

Mes pensées s'adressent

En particulier, à Eric

A Micheline, Valérie, Odile, Béatrice, Mireille, Béatrice, Joël, Fred, Philippe, Franck, Philippe,

Jean-Pierre, Jean-Luc, Alex, Valéry, Guy-Marc, Louis, Louis-Michel et leur famille

et enfin, à mon illustre ami Victor et son épouse

Je dois beaucoup à Roland pour sa disponibilité lors des coups durs de l'outil informatique

Je souhaite aussi exprimer ma profonde sympathie à mes collègues du Groupe de recherche : Phénoménologie clinique, psychanalyse et psychopathologie fondamentale et à nombre d'étudiants de la promotion 2012-2013 du Master II de Psychologie inscrits au CRPMS Etudes Psychanalytiques de l'université Paris-Diderot Paris 7, avec qui j'ai eu le plaisir de vivre des moments de solidarité fraternelle.

Je veux rendre hommage à deux personnes aujourd'hui décédées et dont certaines paroles demeurent à jamais dans mon cœur : Monsieur Michel LAPEYRE et Madame Julie LIRUS-GALAP

Remerciements

Je tiens à exprimer mes profonds remerciements à Mme Mareike WOLF-FEDIDA, pour toute la confiance qu'elle a su m'accorder dès le master 2 de recherche, pour avoir accepté de diriger cette thèse et de m'avoir assuré de son soutien tout au long de l'élaboration de ce travail.

Je ne sais comment remercier M. Marie-Jean SAURET pour ses enseignements qui comptent encore dans ma formation et pour avoir bien voulu être un des rapporteurs de cette thèse.

Je tiens à remercier sincèrement M. Houari MAIDI pour avoir bien voulu être un des rapporteurs de cette thèse.

Je tiens enfin à remercier particulièrement M. Ouriel ROSENBLUM pour avoir accepté de présider ce jury de thèse

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mes collègues du SMPR (Service Medico-Psychologique Régional) de Ducos où je travaille. J'inclus bien évidemment mes anciens collègues notamment ceux qui ont rejoint leur établissement d'origine lors du transfert de notre service d'un hôpital à un autre.

Je tiens à remercier, les membres de la direction de l'hôpital Maurice Despinoy, au premier chef desquels Mme Juliette NAPOL, pour avoir accepté le principe de mon projet et m'avoir accordé la possibilité de suivre cette formation doctorale. Je tiens à remercier également les membres et la direction du Centre Hospitalier Universitaire de Martinique, en particulier les membres du pôle neurosciences et appareil locomoteur pour avoir accueilli favorablement ce projet déjà engagé.

Je tiens à remercier M. Martin PARKOUDA ancien directeur pour son sens du dialogue, Mrs Fred NASSO et Philippe PASQUIER, directeur et actuel directeur général du Centre Pénitentiaire de Ducos qui ont fait accueil à ma demande d'information à propos de l'établissement qu'ils dirigent.

Je souhaite remercier le personnel du Centre Pénitentiaire et en particulier ceux qui partagent une partie de ma vie au travail.

J'aimerais enfin remercier les personnes détenues, tant celles qui se sont prêtées au protocole d'examen en acceptant de participer librement à cette recherche sans aucune contrepartie ou avantage négocié, que celles avec qui s'est engagé un travail clinique à visée thérapeutique.

Table des matières

<u>THESE DE DOCTORAT.....</u>	<u>1</u>
<u>REMERCIEMENTS</u>	<u>5</u>
<u>TABLE DES MATIERES</u>	<u>6</u>
<u>TABLE DES ILLUSTRATIONS</u>	<u>11</u>
<u>AVERTISSEMENT</u>	<u>12</u>
<u>GLOSSAIRE</u>	<u>13</u>
<u>INTRODUCTION.....</u>	<u>15</u>
<u>PREMIERE PARTIE : FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL PENITENTIAIRE ET HOSPITALIER EN MARTINIQUE.....</u>	<u>18</u>
CHAPITRE I : LE CADRE INSTITUTIONNEL JUDICIAIRE	18
A/ ÉLÉMENTS HISTORIQUES.....	18
B/ L’ADMINISTRATION PENITENTIAIRE DU MILIEU FERME : LE CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS.....	22
1 Présentation	22
2 Description physique et organisationnelle.....	22
3 Surveiller, Gérer, Contrôler, Organiser.....	25
C / L’ADMINISTRATION PENITENTIAIRE AFFECTEE AU MILIEU OUVERT	26
Présentation	26
CHAPITRE II : LE CADRE INSTITUTIONNEL SANITAIRE : LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA MARTINIQUE. 28	28
A/ LE S.M.P.R. (SERVICE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE REGIONAL) AU SEIN DU CENTRE PENITENTIAIRE.....	28
1 Ses missions.....	28
2 Symptomatologie, discours et idéologies	29
3 Le cadre physique.....	30
4 Intervention du psychologue au sein du service.....	31
CHAPITRE III : PARCOURS D’UN JUSTICIABLE.....	34
A/ PRESENTATION DU POINT DE VUE DU CADRE JUDICIAIRE	34
B/ VECU D’UNE MISE EN ARRET D’UN DETENU BENEFICIAANT D’UN SUIVI PSYCHOLOGIQUE DANS LE SERVICE	35
<u>DEUXIEME PARTIE : EXPLORATION METHODOLOGIQUE EN REFERENCE A LA METHODE EXPERIMENTALE.....</u>	<u>37</u>
CHAPITRE I : METHODE DE RECHERCHE	37
A/ GENERALITE SUR LES AXES DE LA RECHERCHE EN PSYCHOLOGIE	37
B/ ARGUMENTS A LA FAVEUR DE L’APPROCHE HYPOTHETICO-DEDUCTIVE	38
C/ REPERES HISTORIQUES DE L’EMERGENCE DE LA METHODE EXPERIMENTALE.....	39

D/ LA METHODE EXPERIMENTALE D’HIER A AUJOURD’HUI	40
CHAPITRE II : EMPLOI DU MODE EXPERIMENTAL POUR L’INVESTIGATION DES REPRESENTATIONS DE LA VIOLENCE ...	46
A/ GENESE D’UNE RECHERCHE EN TANT QUE PROLEGOMENES D’UN PROJET D’ETUDE SUR LA VIOLENCE EN PSYCHOLOGIE	46
B/ NOTION D’« AGGRESSION » ET METHODE EXPERIMENTALE	48
C/ L’APPROCHE DE BUSS	58
D/ LA METHODE EXPERIMENTALE DE SZONDI	62
CHAPITRE III : ÉTUDE MENEÉ DE 2010 A 2014 DANS UNE PERSPECTIVE DESCRIPTIVE ET PREDICTIVE SELON L’APPROCHE PROBABILISTE ET LA METHODE EXPERIMENTALE AUPRES DE LA POPULATION DES PERSONNES INCARCEREES A LA PRISON DE DUCOS EN MARTINIQUE	68
A/ PRESENTATION DES PREMIERS JALONS DE NOTRE RECHERCHE	68
B/ HYPOTHESES ET ASSOMPTIONS	72
C/ RESULTATS AU BPAQ	82
D/ TABLEAU DVv CLASSIFICATION DES MESURES ET CALCUL DES DONNEES CONCERNANT LES DISPOSITIONS VIOLENTES VERBALES SUPPOSEES	85
E/ EXPLOITATION DES OBSERVATIONS	86
1 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l’item DVv	86
F/ TABLEAU DVP CLASSIFICATION DES MESURES ET CALCUL DES DONNEES CONCERNANT LES DISPOSITIONS VIOLENTES PHYSIQUES SUPPOSEES	88
2 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l’item DVP	89
G/ TABLEAU DVC : CLASSIFICATION DES MESURES ET CALCUL DES DONNEES CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUPPOSEES A LA COLERE ENVERS AUTRUI	91
3 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l’item DVC	92
H/ TABLEAU DVH CLASSIFICATION DES MESURES ET CALCUL DES DONNEES CONCERNANT LES DISPOSITIONS SUPPOSEES A L’HOSTILITE ENVERS AUTRUI	94
4 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l’item DVh	95
I/ PREMIERS CONSTATS	98
J/ COMMENTAIRES	99
K/ INTERPRETATION DES DONNEES	100
CHAPITRE IV : LA RECHERCHE EN MILIEU PENITENTIAIRE EN LIEN AVEC LA NOTION DE VIOLENCE	102
COMMENTAIRE CRITIQUE DE QUELQUES NOTIONS UTILISEES DANS CE CHAMP DE RECHERCHE	102
A/ NOTION DE CHOC CARCERAL	102
B/ NOTION DE DANGEROUSITE	105
C/ NOTION DE PSYCHOPATHIE	111
CHAPITRE V : ÉTUDES EN MARTINIQUE ET EN GUADELOUPE	119
A/ ETUDES EN GUADELOUPE	119
B/ ETUDE EN MARTINIQUE	120
C/ ENJEUX DE L’UTILISATION DU MODELE STATISTIQUE DANS NOTRE ETUDE	121
CONCLUSIONS DE LA DEUXIEME PARTIE	124
DOXA ET SCIENCE	125
<u>TROISIEME PARTIE : DIVERSITE DES APPROCHES DE LA NOTION DE VIOLENCE ET DE L’AGRESSIVITE</u>	<u>127</u>

A/ ÉLÉMENTS D’UN DEBAT : LA CLINIQUE DE LA VIOLENCE ET L’AGRESSIVITE COMME ENJEU THERAPEUTIQUE ET HEURISTIQUE	127
B/ L’EMOTION COMME PREMISSE DE LA RELATION ET CONDITION DE L’IMAGE	129
C/ LE COMPLEXE	130
D/ L’AGRESSIVITE	132
1 L’agressivité présente dans une expérience subjective par sa constitution même	133

2 L’agressivité, dans l’expérience, donnée comme intention d’agression et comme image de dislocation corporelle et c’est sous de tels modes qu’elle se démontre efficiente.....	133
3 Les ressorts d’agressivité et les raisons qui motivent la technique de l’analyse	135
4 L’agressivité entendue comme un mode d’identification que nous appelons narcissique et qui détermine la structure formelle du moi de l’homme et du registre d’entités caractéristiques de son monde	137
5 Une telle notion de l’agressivité comme d’une des coordonnées intentionnelles du moi humain, et spécialement relative à la catégorie de l’espace, fait concevoir son rôle dans la névrose moderne et dans le malaise de la civilisation.	142
E/ VIOLENCE, LE PARTI D’EN ENTENDRE DU SENS.	144
1 Idéal désincarné d’une question bien humaine	144
2 Un type de rapport à soi et, pour le moins, à l’autre	145
F/ L’AGRESSION DU POINT DE VUE DE L’ETHOLOGIE, ET ELEMENTS CRITIQUES.....	146
1 Le point de vue de Lorentz	146
2 Eléments critiques posés par Laborit	151
G/ LA NOTION DE VIOLENCE DANS LE CHAMP DE L’ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET DE LA SOCIOLOGIE.....	153
H/ DE LA VIOLENCE FONDAMENTALE A L’ENIGME DE LA RENCONTRE.....	157
I/ LA REPRESENTATION DE L’ACTE VIOLENT ENTENDU COMME UN FAIT	160
J/ LA VIOLENCE COMME EFFET DE LANGAGE OU LA VIOLENCE COMME REPONSE.....	162
J/ PASSAGE A L’ACTE OU ACTING OUT.....	167
1 L’acting out	167
2 Le passage à l’acte	168
DISCUSSION	169

QUATRIEME PARTIE : QUESTIONNEMENTS SUR LA REPRESENTATION DE L’ACTE VIOLENT A LA FAVEUR DES APPROCHES CLINIQUES.....174

CHAPITRE I : ALTERNATIVE METHODOLOGIQUE	176
A/ PRESENTATION	176
B/ FONDEMENTS METHODOLOGIQUES	176
1 L’entretien clinique.....	176
2 Emergence du cas.....	178
3 Le cas et la vignette	180
4 Clinique sous contrainte.....	182
CHAPITRE II : PREMISES D’UNE CLINIQUE DE L’APRES COUP.....	184
A/ QUELLE CLINIQUE POSSIBLE AU REGARD DE LA REPRESENTATION DE L’ACTE VIOLENT CRIMINEL CHEZ LA PERSONNE MISE EN CAUSE POUR CE TYPE DE DELIT ?	184
1 Violence assertive, transgression et barbarie	184
2 La violence et le droit	185
3 Dire après le silence ou après le fracas mutique du faire : violence, passage à l’acte.....	187
4 La violence de la normalisation	188
5 La violence oblatrice, la violence prédatrice libérale	189
B/ NOUVELLES HYPOTHESES	191
C / DEVELOPPEMENTS	192
1 Prise de notes	192
2 Canevas de la présentation de cas	192
3 Typologie ouverte.....	193
CHAPITRE III : CLINIQUE ET REPRESENTATION DE L’ACTE VIOLENT CHEZ LA PERSONNE AUTEURE DE DELITS PLACEE EN MILIEU PENITENTIAIRE	195
A/ VIGNETTES CLINIQUES	196
1 Passage à l’acte ou acting out motivé par une interprétation délirante	196

2 Se faire un nom d'Autre ou d'homme.....	205
B/ ACCUEILLIR L'ETRANGER	209
CHAPITRE IV : ETUDE DE CAS ?	213
A/ VIOLENCE DANS LA FAMILLE	213
1 Acte pulsionnel meurtrier envers l'homme de sa vie	213
2 Père ne vois-tu pas que je brûle ?	221
B/ MEURTRE D'UN AMI	227
1 A la recherche d'un père	227
2 Un crime de revendication de la reconnaissance	235
3 D'une rivalité amicale armée	241
C/ HUBRIS	246
1 A faire lieu ailleurs que dans l'Autre maternel... Dérò	246
CONCLUSIONS DE LA QUATRIEME PARTIE	257

CINQUIEME PARTIE : SYNTHESE DYNAMIQUE DE LA DEMARCHE COMPARATIVE – NOUVELLES PERSPECTIVES **259**

CHAPITRE I : DE L'EXPLORATION DE POSSIBLES A L'EMERGENCE D'UNE PROPOSITION.....	259
A/ ARGUMENTS	259
B/ NOMINATIONS ET FONCTIONS DU NOM PROPRE.....	263
CHAPITRE II : D'UN CERTAIN SENTIMENT OCEANIQUE	269
A/ L'INCESTE AFFLEURE LE PERIMETRE DE SA PROHIBITION	269
B/ DE L'EFFACEMENT DU NOM D'UN LIEU A L'EFFACEMENT DU NOM D'UN ANCETRE : TOTEM EN ECLAT	272
C/ DIFFICULTES OU IMPOSSIBILITES D'INCORPORATION DU PERE MORT DANS LE CONTEXTE COLONIAL	277
D/ LA FAUTE ORIGINELLE, L'ERREUR, LA BETISE OU LA TROMPERIE	280
CHAPITRE III : D'UN SYMPTOME, QUELLE LANGUE ?	286
A/ LE CREOLE, UNE LANGUE MATERNELLE ?	286
B/ ELEMENTS D'UN MALAISE, OUTILS D'UN CHEMINEMENT SUBLIMATOIRE	287
1 Ingrédients d'un malaise	287
C/ D'UNE INSECURITE SOCIALE	290
D/ TRAITEMENTS RESERVES : TONS DE VOIX, VOCIFERATIONS OU SILENCE, L'EFFET INJURE.....	291
1 Acte de parole	291
2 L'injure faite à la mère.....	292
3 Le hurlement de la langue muette	296

CONCLUSION..... **298**

BIBLIOGRAPHIE **303**

OUVRAGES GENERAUX.....	303
OUVRAGES DE REFERENCE	306
REVUES.....	312
REVUES ELECTRONIQUES	315
SITOGRAPHIE.....	318
THESES	319
MEMOIRES	319
DOCUMENTS INEDITS.....	320
DOCUMENTS AUDIOVISUELS	320

<u>ANNEXE 1.....</u>	<u>321</u>
<u>ANNEXE 2.....</u>	<u>327</u>
<u>ANNEXE 3.....</u>	<u>333</u>
<u>ANNEXE 4.....</u>	<u>340</u>
<u>ANNEXE 5.....</u>	<u>347</u>
<u>ANNEXE 6.....</u>	<u>352</u>
<u>ANNEXE 7.....</u>	<u>359</u>
<u>ANNEXE 8.....</u>	<u>361</u>
<u>ANNEXE 9.....</u>	<u>362</u>
<u>ANNEXE 10.....</u>	<u>364</u>
<u>ANNEXE 11.....</u>	<u>365</u>
<u>ANNEXE 12.....</u>	<u>366</u>
<u>ANNEXE 13.....</u>	<u>368</u>
<u>ANNEXE 14.....</u>	<u>372</u>
<u>ANNEXE 15.....</u>	<u>373</u>

Table des illustrations

GRAPHIQUE 1	79
GRAPHIQUE 2	80
GRAPHIQUE 3	81
GRAPHIQUE BPAQ D'1	82
GRAPHIQUE BPAQ D'2	83
GRAPHIQUE BPAQ D'3	84
TABLEAU DVv	85
TABLEAU DVp	88
TABLEAU DVc	91
TABLEAU DVh	94
GRAPHIQUE A	371

Avertissement

Ce travail peut s'entendre comme une forme d'adresse à un autre chercheur ou à tout autre lecteur, d'un questionnement ouvert à considérer divers postulats. Nous partons d'une question qui semble prédominante en milieu pénitentiaire où nous travaillons, celle de la violence. Ce milieu pensé pour être le lieu privilégié de son traitement, de sa réduction est pris par nous comme celui de son étude. Mais, il serait tendancieux et vraisemblablement une erreur, d'en conclure qu'il s'agit du lieu principal de sa production. Il serait tout autant tendancieux de se laisser aveugler par la conviction consciente et pourtant raisonnée, des seuls fondements de nos arguments exprimés. De considérer, par exemple, ce que nous efforçons de garantir, que notre question serait uniquement issue de notre expérience professionnelle. Elle l'est assurément, mais elle ne l'est pas exclusivement. Cependant pour dire, et donc dire quelque chose, il nous faut admettre, de ne pas pouvoir dire de tout, que ce qui est dit, l'est au détriment de ce qui ne l'est pas, mais aussi, de ne pas pouvoir tout dire, que nous avons à faire face à un impossible à dire, ce qui constitue une limite.

A cette violence à laquelle n'avons pas accès directement - car si nous l'approchons, c'est par l'intermédiaire d'un rapport qui sous-tend la représentation que nous en avons - nous faisons correspondre, non seulement par la complaisance d'un esprit de provocation, mais déjà par le jeu du fonctionnement du système symbolique, la sollicitude.

En un mot, au-delà de la génération de l'objet construit par quelqu'un en tant que signe représentant quelque chose, il y a sa disparition en prélude à l'émergence signifiante dans la dualité.

La violence et la sollicitude se renvoient la balle pourrait-on dire, avec une ironie qui nous renvoie à nous-même, car notre place de psychologue clinicien, dans un service dédié aux soins est aussi impliquée dans, et par cette question.

C'est dire que cette étude porte sur un objet qui est loin de nous être étranger. Notre action thérapeutique est aussi à interroger à l'aune de cette double question. Le criminel, l'auteur d'un acte violent est-il éligible à une demande recevable ? Quel accueil sommes-nous prêts à faire à sa plainte ou à son adresse ambivalente par dessein ou par la force des choses du langage ?

GLOSSAIRE

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AJ	Aide Juridictionnelle
AP	Administration Pénitentiaire
BGD	Bureau de Gestion des Détenus
CIVI	Commission d'Indemnisation des Victimes d'Infraction
CD	Centre de Détention
CEF	Centre Educatif Fermé
CEL	Cahier Électronique de Liaison
CP	Centre Pénitentiaire
CRPC	Comparution sur Reconnaissance Préalable de Culpabilité
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DACG	Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
DACS	Direction des Affaires Civiles et du Sceau
DPJJ	Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
EPE	Etablissement de Placement Educatif
IOE	Investigation et Orientation Educative
ITT	Incapacité Totale de Travail
JAF	Juge aux Affaires Familiales
JAP	Juge de l'Application des Peines
JE	Juge des Enfants
JEX	Juge de l'Exécution
JLD	Juge des Libertés et de la Détention

JP	Juridiction de Proximité
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAF	Maison d'Arrêt pour Femmes
MAP	Mesures Alternatives aux Poursuites
MOM	Mission Outre-Mer
PV	Procès-Verbal
QCDR	Quartier Centre de Détention Régional
QD	Quartier Disciplinaire
QI	Quartier d'Isolement
QM	Quartier Mineur
SEAT	Service Educatif Auprès du Tribunal
SMPR	Service Médico-Psychologique Régional
STEMO	Service Territoriaux Educatifs en Milieu Ouvert
STEMOI	Service Territoriaux Educatifs en Milieu Ouvert et d'Insertion
TE	Tribunal pour Enfants
TGI	Tribunal de Grande Instance
TI	Tribunal d'Instance
TIG	Travail d'Intérêt Général
UCSA	Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires

Introduction

Jamais l'humanité n'a vécu avec une telle lucidité et une telle horreur de la violence et des agressions, dont elle est elle-même l'acteur et la victime, sans que pour autant cette prise de conscience n'entraîne l'accélération de sa propre folie destructive.

René Diatkine, *Revue Française de psychanalyse*, Paris : PUF, 1984

Ce travail est l'aboutissement d'une étape d'une démarche que nous avons initiée il y a quelques années dans le prolongement de notre pratique auprès de personnes détenues avec le parti d'offrir dans ce lieu de réclusion un espace dédié à l'écoute d'une parole supposée. Il rend compte d'un questionnement posé en un lieu déterminé. Ecrire à partir d'un lieu requiert que l'on tienne compte d'au moins quelques-uns des enjeux qui le traversent. En effet, un lieu de privation de liberté, dans un pays considérablement empêtré dans les effets délétères de l'ère coloniale, s'appréhende en y considérant la densité d'une clameur imperceptible en arrière-fond.

Des singularités incongrues se bousculent en figure désordonnée et attestent la permanence de cet innommable dans un cri pétrifié qui s'émancipe en une langue muette mais active à l'ombre d'une langue qui parle¹. Diverses données chiffrées, même sans erreur dans leurs comptes, à force de redondances dans les excès, se banalisent et révèlent fugacement la valeur illusoire de l'artifice de la mesure quand il s'agit d'envisager l'homme dans sa subjectivité. Mais demeure le crédit que s'entête à lui accorder une pensée positive et progressive à prétendre ainsi approcher la vérité, à défaut d'être atteinte.

D'être parlant nous ne sommes pas exempts de ce tiraillement entre langues en chacun de nous, entre paradigmes épistémologiques, entre clinique et théorie.

¹ Coursil, J., « L'éloge de la muette », *Linx*, 10, pp. 149-166

Notre cheminement tout au long de ce travail est bordé par notre rapport à l'inévitable rencontre avec notre active ignorance corrélée de façon erratique à notre désir de savoir.

L'intention qui a, sans doute, présidé à notre démarche était de rester en deçà voire de prétendre aller au-delà d'un choix d'école de pensée, vis-à-vis duquel nous cherchions à nous situer.

Notre pratique menée au fil des ans est d'abord clinique, elle s'est enrichie d'une intention heuristique visant à éclairer en retour ce fonds implicite que représente une approche ordonnée par une démarche globalement empirique.

Notre retour à l'université avait pour but d'adjoindre à notre savoir professionnel, une nouvelle exigence que suppose tout travail de recherche. Notre parti a été de considérer la pertinence de ces approches et méthodes qui ont cours dans le domaine des savoirs et qui, cependant présentent une grande distance paradigmatique.

Ces approches sont d'une part, celle de la méthode expérimentale et le mode par lequel elle justifie sa légitimité dans ce domaine des savoirs, d'autre part, celle de la méthode clinique et les références qui en constituent l'argumentaire puisées principalement dans la théorie psychanalytique.

Un champ tiers a facilité la mise en exergue de cette démarche comparative, c'est celui de la phénoménologie articulée à la clinique psychiatrique et à la psychopathologie fondamentale.

Notre objet de recherche étant défini sur le thème de la représentation de l'acte violent et du rapport d'une personne détenue à la violence ; il s'agissait au final de considérer cet objet au regard de sa pertinence dans une perspective clinique et thérapeutique.

Nous avons cependant pris le parti de mener nos premières investigations à la lumière de la vérité statistique. C'est-à-dire d'appliquer des méthodes conformes à l'expérience de validation requise par l'approche positiviste par l'intermédiaire de la méthode expérimentale. Nous avons à cette étape le projet de considérer l'intérêt d'utiliser un instrument de mesure, soit une échelle, comme moyen d'aboutir à des propositions recevables par plus d'un, mais par voie de conséquence par moins d'autres.

Au terme de cet exercice probatoire, nous avons proposé un point de vue critique à propos de ce que peut être la portée de cette démarche au regard d'une clinique ne faisant pas l'économie du sujet.

Nous avons présenté une alternative à notre premier parti pris et en avons développé la logique ou les implications en menant un deuxième mode d'investigation basée sur la pratique clinique dans laquelle nous sommes régulièrement engagés.

Par l'entremise de la présentation de quelques vignettes et études de cas nous avons cherché à mettre en exergue les éléments d'analyse pouvant étayer notre questionnement sur le rapport d'un sujet à la violence qui le concerne.

Le principal objet de notre discussion au terme de notre étude est d'envisager moins un vain décryptage de la violence que d'en situer l'occurrence dans l'histoire d'un patient qui s'est engagé dans une démarche de production d'une parole qui, bien qu'entravée pour des raisons à la fois circonstanciées, subjectives et intersubjectives, n'est pas moins le moyen privilégié dont nous avons fait la promotion pour qu'il se fasse reconnaître.

Première partie : Fonctionnement institutionnel pénitentiaire et hospitalier en Martinique

Chapitre I : Le cadre institutionnel judiciaire

A/ Éléments historiques

Si l'un des symboles de la révolution française s'illustre dans la prise de la Bastille en 1789, ce qui caractérise l'œuvre des lumières en matière de conception des peines est néanmoins la mise en place de la réclusion comme modalité commune de l'exécution de la peine. Cette économie des peines s'accompagne de l'usage de la machine. Cette machine, agissant sans état d'âme, garante d'un ordre répondant à l'idéal de la mesure égalitaire étalonnée sur les coordonnées d'un objet fiable du fait de la rigueur de sa conception et de la prévisibilité de son efficacité dans un usage répété, est donc choisie - réduisant dans le même temps la part de la subjectivité dans l'accomplissement de sa fonction - comme méthode privilégiée et nouveau support, pour procéder à la mise en acte de la peine capitale : la guillotine.

La généralisation de l'emprisonnement comme moyen d'application de la peine se conçoit comme un progrès vers une plus grande humanisation au regard des supplices et des châtiments corporels en vigueur sous l'Ancien Régime. Cette tendance d'ailleurs initiée sous la Monarchie traduisait l'influence grandissante des idées des philanthropes tel Cesare Beccaria qui prône « le recours [systématique] à la privation de liberté – la prison – comme peine principale de droit commun.² »

L'élaboration d'une réforme du code pénal constitue le support législatif de l'architecture de cette nouvelle procédure. Louis XVI avant le régicide qui fut prononcé à son encontre fut signataire du nouveau code pénal promulgué par l'Assemblée constituante en 1791.

Après la mort du roi, l'instabilité politique domine durant la période de la Terreur et s'accompagne de nombreuses exécutions identiquement effectuées et de plusieurs centaines de milliers de peines de prison pour ceux qui ont échappé à la décapitation. Dès 1810, le Code napoléonien substitue aux idéaux philanthropiques ayant inspiré la première

² Vimont J. C., *La prison A l'ombre des hauts murs*, Paris : Gallimard, 2004, p.16

réforme, une conception où domine la sécurité du régime et de l'ordre politique, la violence de l'état, et la protection de la propriété de biens.

Dans le cadre de l'administration des orientations de l'Etat, ces deux instruments du « progrès » philanthropique et scientifique dans le domaine de la mise en œuvre de la peine que sont la privation de liberté et la décapitation mécanisée font l'objet d'une extension aux confins de ses territoires coloniaux.

Ainsi sur l'ensemble de son territoire, la Martinique, île aux fleurs, ne comptait pas moins de 3 maisons d'arrêt au début du XIXème siècle. Ce sont les geôles de Fort de France, de Saint-Pierre et de la Trinité.

Saint-Pierre, ville capitale du pays, comptait, en sus, dans sa circonscription, un établissement pour peines appelé la Prison des Peines. Il en était de même, pour Fort de France, où on y distinguait la Prison Militaire et Civile de la Vieille Geôle, cette dernière était réservée aux esclaves et pouvait reclure 200 détenus (la population totale de la Martinique étant de 110 000 habitants en 1835).

Cette île à sucre et terre d'esclavage, est, à l'instar des territoires voisins de la Caraïbe, le théâtre d'une violence installée dans les rouages intimes de la société.

Les rapports de domination, de servitude, de soumission, de compromis, de fuite ou de révolte et d'affrontements se succèdent au fil d'une histoire rythmée par la tragédie d'une cruauté sans merci et par la précarité d'un ac(t)-corps, d'un accord pour éviter le désaccord, mais échouant à faire pacte.

En 1840, soit peu avant 1848, année de la seconde république en France et aussi année de la seconde abolition de l'esclavage dans les colonies françaises des Antilles, de l'Amérique et des territoires de l'océan indien, certaines mesures d'« assouplissement »³ en matière pénitentiaire sont décidées sous la Monarchie Constitutionnelle du roi Louis-Philippe 1^{er}.

La révolte du 22 mai 1848, et la signature du décret portant abolition de l'esclavage en Martinique permettent aux esclaves un accès au statut d'homme libre. Mais une fois acquis, ce statut n'impliquera pas la jouissance d'une liberté existentielle ou d'une grande autonomie de décision partagée par tous. L'errance, le défaut de justification de l'emploi

³ Décision portant qu'il ne sera infligé de châtiments corporels dans les geôles, qu'après l'avis du médecin au rapport. Art. 1^{er} «... le médecin au rapport... aura constaté que le délinquant peut, vu sa force et l'état de sa santé, recevoir la punition qu'il a encouru... » p. 17 in Bulletin Officiel de la Martinique T.XIII

du temps, le vagabondage⁴ constituent, en effet, un délit sévèrement réprimé, notamment en application du décret du 13 février 1852. La liberté pour l'ancien esclave semblait, dès lors, se résumer à devoir choisir entre travail sur les habitations et réclusion en prison ou en atelier de discipline.

L'avancée que constitue l'abolition est insidieusement « pondérée » par le décret du 20 Août 1853. Force est de constater que ce décret, de façon discriminatoire, concerne spécifiquement les habitants des colonies en fonction de leur origine raciale. Le législateur réintroduit dans le système judiciaire les conditions d'une « racialisation » de la peine. Les hommes et femmes (d'origine « africaine et asiatique » précise le texte) ayant été condamnés à l'emprisonnement par les tribunaux en Martinique, en Guadeloupe, sont transférés au bagne de Guyane.

Un sentiment d'injustice et de souffrance, face au maintien des traitements inégaux, en fonction de l'appartenance à une classe et en fonction de la couleur de peau, animaient, parmi les coloniaux, principalement les anciens esclaves ou leurs descendants.

Mais au-delà de ce groupe, même ceux, appartenant à la catégorie définie sous le vocable ambiguë, « gens de couleur », qui furent libres avant l'abolition et, en particulier, ceux qui sont appelés « mulâtres », (descendants, pour la plupart, non reconnus des colons, les dits « békés », issus d'unions illégitimes de ces derniers avec des esclaves), ressentaient parfois des vexations dans une société où la valeur s'accorde en importance avec la blancheur du tégument et surtout avec l'immaculée pureté que doit atteindre idéalement cette même blancheur.

L'affaire Lubin, vint illustrer la prévalence de la considération raciale dans les rapports sociaux⁵.

Ce contentieux judiciaire se transforma en étincelle et vint donner matière à une colère généralisée qui prit la forme d'une insurrection qui embrasa le Sud de la Martinique en

⁴ Adélaïde-Merlande J., Le régime du travail : coercition, moralisation, immigration dans *Historial Antillais* T. IV, Martinique : Edition Dajani, 1981

⁵ Suite à l'absence de suite judiciaire donnée à ce qui ailleurs pourrait se résumer à une banale affaire de rixe, le plaignant s'estimant injustement lésé par la non-reconnaissance de son droit, du fait du seul motif de sa couleur de peau, décide de se faire justice lui-même. Cette fois l'administration judiciaire sévit promptement Lubin est arrêté puis condamné. Deux poids deux mesures estime donc la famille de Lubin et à ses côtés toute une population.

septembre 1870. Elle fut suivie d'une répression sévère donnant lieu à un nombre inconnu de morts, à plus de 500 arrestations, à 160 poursuites judiciaires et à 128 incarcérations⁶.

En 1871, la Martinique compte 3 établissements pénitentiaires – Une prison centrale située à Fort de France..., une maison d'arrêt à Saint-Pierre...des colonies agricoles pour les jeunes détenus composés de deux ateliers...⁷

En effet quelques dizaines d'années auparavant, suite au séisme de 1839, par décision du Gouverneur Moges, la Prison Centrale de Fort de France avait remplacé la Vielle Geôle et la Prison Militaire et Civile.⁸

Entre 1874 et 1897, la population carcérale de Martinique varie selon une moyenne de 1200 à 1700 détenus environs. De cette population sont exclus les prévenus et accusés en attente de jugement, les jeunes des maisons de correction, les individus enfermés dans les prisons cantonales et ceux qui attendent leur transfert au bagne.⁹

Ces propos de Marie Céline Bonaro permettent d'évaluer au moins quantitativement la situation carcérale en Martinique pendant ce dernier quart du XIXème siècle.

Après l'éruption volcanique qui ravagea la ville de Saint-Pierre en 1902, il demeurait une unique prison sur cette île de 1 128 km² de superficie : celle de Fort de France.

En 1996, la Prison Centrale de Fort de France, jugée vétuste et inadaptée, fut remplacée par le Centre Pénitentiaire de Ducos.

⁶ Pago G., *L'insurrection de Martinique 1870-1871*,

⁷ Bonaro M. C., *L'enfermement en Martinique, Etude de cas : la prison centrale de Fort de France dans le dernier quart de siècle (1871-1901)*, mémoire de master 2, 2007

⁸ Art. VI de l'arrêté 1023 in Code de la Martinique 1787-1804 ; Décisions année 1839 p. 260 et p. 412 in *Bulletin Officiel de la Martinique* T.XIII ; Décision du 31 juillet 1840 in *Bulletin Officiel de la Martinique* T.XXV

⁹ Bonaro M. C., *L'enfermement en Martinique, op. cit.*,

B/ L'administration pénitentiaire du milieu fermé : Le Centre Pénitentiaire de Ducos

1 Présentation

La prison charrie des représentations qui intéressent tant le citoyen lambda, que la personne incarcérée. Ces représentations n'intéressent pas moins le personnel de l'administration pénitentiaire que les autres professionnels intervenant au sein de l'établissement.

Parmi ces représentations, celles qui sont associées à la peine, à la punition, à l'enfermement, à la promiscuité, ou encore à la privation de liberté génèrent des réactions et des sentiments contrastés. Chacun appréhende ce lieu selon des modalités de pensée dont certaines ne sont pas toujours conscientes. Divers scénarios fantasmatiques sont élaborés dont des bribes s'invitent par exemple sous forme de réactions de rejet et/ou d'attrance.

Quoiqu'il en soit, un centre pénitentiaire est et demeure un lieu de privation de liberté. À ce titre, il s'agit d'un lieu de contrainte par la force se définissant pour le moins à la fois comme la résultante et le point d'appui de divers imaginaires au voisinage d'un impossible réel.

Il s'inscrit dans l'ensemble des 187 établissements de privation de liberté dont des établissements pour peine, répartis sur l'ensemble des territoires français. Le CP de Ducos est administré au niveau interrégional par l'une des 10 directions régionales des services pénitentiaires, la Mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer (MOM) qui dirige les établissements pénitentiaires de tous les territoires désignés par le vocable d'Outre-Mer que sont, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Nouvelle-Calédonie, la Réunion, l'île de Mayotte, les cinq archipels de la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna.

2 Description physique et organisationnelle

Le centre pénitentiaire se trouve sur le territoire de la municipalité de Ducos, ville de 17 000 habitants, située au centre de la Martinique. Il regroupe, dans un même espace géographique, plusieurs structures.

Sa capacité d'accueil d'origine en 1996 était de 490 places, après une première extension, elle a été amenée à 569 places en 2013, elle est aujourd'hui en 2017 de 738 places.

Néanmoins ce centre atteint régulièrement un effectif d'un millier de détenus (1000 personnes en 2016) et fait donc face à ce qu'il est convenu d'appeler une surpopulation carcérale chronique.

Au 1^{er} octobre 2014, la densité carcérale y atteint le taux de 210.4% selon le rapport du député Dominique Raimbourg¹⁰.

Une extension récente de la Maison d'Arrêt permet de réduire ce taux d'occupation.

Le Centre Pénitentiaire se présente sous la forme de deux enceintes et d'un bâtiment administratif.

L'enceinte principale regroupe les lieux d'enfermement suivants :

- les maisons d'arrêt des hommes : 261 places
- la maison d'arrêt des femmes : 27 places
- le quartier des mineurs : 17 places
- le centre de détention des hommes : 279 places
- le centre de détention des femmes : 7 places
- le quartier Accueil ou quartier Arrivant : 40 places
- le quartier regroupant les cellules attenantes au SMPR : 15 places

S'y trouve aussi :

- un quartier d'isolement pour les hommes : 10 places
- une cellule d'isolement située au quartier femmes : 1 place
- un quartier disciplinaire : 9 places
- une cellule disciplinaire située au quartier femmes : 1 place

L'établissement dispose par ailleurs des services et équipements suivants :

Une bibliothèque générale : elle est actuellement seulement accessible aux détenus de sexe masculin en raison de l'organisation et de la disposition architecturale du lieu ainsi de

¹⁰ Raimbourg D., *Rapport sur l'encellulement individuel* : www.justice.gouv.fr/.../rapport_aimbourg_encellulement_individuel.pdf.

certaines contraintes réglementaires impliquant une ségrégation sexuelle stricte entre les détenus.

Deux unités consacrées à la formation : le service Socio-éducatif qui développe ses activités par l'intermédiaire d'enseignants de l'éducation nationale ou de prestataires privés. Sa capacité d'accueil a évolué avec l'ouverture de nouveaux bâtiments en 2016.

Un service consacré aux soins médicaux somatiques : l'Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires.

Un service consacré aux soins psychiatriques et au soutien psychologique : Le Service Médico-Psychologique Régional

Le service général concerne différents secteurs de l'établissement où s'effectuent plusieurs types de travaux encadrés : y travaillent des détenus au nombre de 136 et du personnel pénitentiaire. Ce sont principalement :

- La cuisine centrale
- Les ateliers de maintenance
- La blanchisserie
- L'entretien et le nettoyage des locaux
- Le magasin
- La cantine

S'y ajoutent, les activités d'entreprises privées implantées au sein de l'établissement. Ces concessionnaires emploient une trentaine de détenus pour la fabrication d'objets artisanaux ou industriels.

Des équipements sportifs sommaires, un terrain de foot, une salle de musculation, une salle polyvalente complètent ce complexe pénitentiaire.

L'enceinte secondaire d'allure plus modeste appelée QCDR (Quartier Centre de Détention Régional) est constituée :

- d'un quartier Centre de Détention : 54 places
- d'un quartier de semi-liberté : 18 places

Nombre de détenus de ce quartier participent à des activités agricoles sur des lopins de terre environnants, à des activités des métiers du bâtiment et à l'entretien des espaces verts et des annexes de l'ensemble du Centre Pénitentiaire.

Le bâtiment administratif, récemment détaché mais demeurant à proximité de l'enceinte principale, cet espace rassemble les fonctions de direction et d'administration pénitentiaires en milieu fermé ainsi que certaines du milieu ouvert.

Le Centre Pénitentiaire fait se côtoyer des hommes et des femmes de différents statuts ainsi que de différentes fonctions.

Le personnel de l'administration pénitentiaire est réparti selon trois fonctions :

Fonction administrative, fonction de surveillance et de contention mais aussi d'alimentation, fonction de réhabilitation sociale.

3 Surveiller, Gérer, Contrôler, Organiser

Le Bureau de Gestion des Détenus (BGD)

Ce service occupe une fonction d'interface stratégique de l'organisation carcérale. Il illustre la préoccupation panoptique de cette institution.

En effet, après la mise sur écrou des détenus nouveaux entrants par le service du greffe, le B.G.D. procède à la ventilation des informations, qui lui sont apportées (identité, numéro d'écrou, interdiction de communiquer entre détenus, état de santé, etc.) par les services judiciaires via la *notice individuelle*, et à leur inscription sur différents supports (étiquette, enregistrement informatique, etc.) vers divers interlocuteurs, les gradés à leurs différents niveaux de responsabilités, l'unité de vie où sera reclus le détenu, divers autres services dont ceux chargés de l'intendance comme la cuisine, la lingerie, etc.

Chaque nouvel arrivant est mis **sous surveillance spécifique** pendant une semaine.

Mais après cette période « d'admission » c'est tout un pan de la vie carcérale de chaque détenu qui est l'objet d'un traitement systématique :

- Ce sont tous les déplacements d'un point à l'autre pour :

La consultation médicale ou tout autre soin, le culte, l'extraction, les activités de formation, le transfèrement etc.

- Ce sont les informations concernant l'évolution des conditions de la peine : réduction, aménagement ou supplément de peine.

Par l'intermédiaire de ce bureau, l'institution pénitentiaire tient ses propres statistiques au sujet

- Des violences à l'encontre des personnels
- Des violences entre personnes détenues

L'établissement réunit une commission d'analyse des violences dont le but est de réfléchir notamment :

- à la lutte contre l'introduction d'objets et de produits prohibés dans l'établissement
- à la maîtrise des phénomènes d'assujettissement résultants du développement d'action de gangs
- à l'évaluation des personnes détenues sous l'angle des notions probabilistes de dangerosité et de vulnérabilité au moyen de l'outil CEL (Cahier Électronique de Liaison).

C / L'administration pénitentiaire affectée au milieu ouvert

Présentation

Le S.P.I.P. (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), est une structure dont la tâche porte sur la réinsertion sociale des personnes détenues et dont l'action est orientée vers l'extérieur. Aussi ce Service intervient en amont en milieu fermé et poursuit une part importante de ses missions en milieu ouvert.

Le rôle de cette structure consiste à préparer les personnes majeures placées sous main de justice, incarcérées ou pas, à un retour à la vie sociale. Elle assure, par rapport à ces personnes, des enquêtes sociales, le suivi des contrôles judiciaires, la constitution de l'argumentaire, sous réserve que les critères soient réunis, en vue d'un aménagement de leur peine.

Elle met à la disposition de l'autorité judiciaire les informations et arguments qu'elle détient en guise d'aide à la prise de décision de justice.

Sur l'ensemble du territoire français, les SPIP prennent en charge 60 000 personnes détenues et 125 000 personnes condamnées à des peines autres que l'emprisonnement T.I.G. (Travaux d'Intérêt Général), S.M.E. (Sursis avec Mise à l'Épreuve), P.S.E. Placement Sous Surveillance Electronique.

En Martinique, Le SPIP assure le contrôle judiciaire d'une centaine de personne par année.

En somme le service pénitentiaire d'insertion et de probation constitue l'argument moral de l'institution pénitentiaire et révèle le souci de nuance et la marque d'ambivalence qui habite traditionnellement la pensée du législateur en France. Il est en effet une double exigence chez celui-ci. Cette exigence vise à la fois à punir celui qui a enfreint la loi et à le considérer comme amendable et donc pouvant retrouver une place dans la société.

Cette pensée charitable s'est depuis transformée en une conduite oblatrice régie par la volonté d'emprise et de maîtrise au nom de l'application d'une forme de jugement relevant du simple bon sens.

Cette doxa reste insensible à l'amphibologie cruelle attachée au registre du don¹¹ et peine à considérer le postulat d'une violence potentielle inhérente à l'assistance, à la relation d'aide – notamment celle visant la réinsertion de l'intéressé. Ce paradoxe qui offre la perspective d'une dualité de sens n'est-il pas désespérément absent de nombreux textes officiels ? Il ne serait peut-être pas vain d'envisager une nouvelle lecture de la récidive en défiant certains truismes offrant ainsi une pause à nos automatismes.

¹¹ « Négliger de donner...comme refuser de prendre équivaut à déclarer la guerre » fait observer Marcel Mauss, dans *Sociologie et Anthropologie*, p. 162. Il y compare, plus loin, les caractères communs entre Potlach, Thanksgiving et Koliada.

Chapitre II : Le cadre institutionnel sanitaire : Le Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique

A/ Le S.M.P.R. (Service Médico-Psychologique Régional) au sein du Centre Pénitentiaire

Les soins psychiatriques en milieu pénitentiaire ont d'abord été sous la tutelle de l'administration judiciaire, avec la création des Centres médico-psychologiques régionaux par la circulaire AP 67-16 du 30/09/1967. Ce n'est qu'à partir 1994 que les SMPR sont amenés à exercer leur activité avec une autonomie administrative puisqu'ils sont inclus dans l'organisation sanitaire par secteur de psychiatrie.

Rattaché depuis sa création en 1996 à l'Etablissement Public de santé Mentale de la Martinique Maurice Despinoy (ex CHS Colson), l'activité du SMPR de Ducos a été transférée vers le Centre Hospitalier Universitaire de Martinique depuis le 1^{er} Juillet 2014. Ce transfert répond au projet de l'A.R.S. (Agence Régionale Santé) de Martinique de constituer une Unité Sanitaire regroupant l'UCSA (Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires) et le SMPR dans un schéma commun à partir d'une lecture singulière des recommandations de l'État dont les attendus formels se trouvent dans le *Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues et à leur protection sociale*.

En effet dans l'esprit, il s'agit moins de fusionner SMPR et UCSA que de permettre aux UCSA d'élargir leur champ d'activités aux prises en charges relevant du domaine de la psychiatrie et ainsi de prodiguer des soins dits de niveau 2, dans les lieux de privation de liberté où il n'existe pas de SMPR.

De fait, une nouvelle appellation se substituant à celle du SMPR a été apposée, celle d'Unité Sanitaire Psychiatrique du Pôle Neurosciences Appareil locomoteur du CHU Martinique.

1 Ses missions

Assurer :

- Le dépistage des troubles psychiques

- Les soins médico-psychologiques courants à l'intention de la population détenue (entretiens individuels, suivi psychologique, ateliers thérapeutiques, etc.)
- Le traitement de conduites de dépendance ou de pathologies potentiellement associées à la consommation de toxiques ou à agissements criminels itératifs (agressions sexuelles, pratiques transgressives diverses)
- Le traitement de pathologies mentales pour des patients consentants.
- L'organisation anticipée et coordonnée d'un suivi post-carcéral.

2 Symptomatologie, discours et idéologies

La symptomatologie qui se détache, notamment, de l'administration de soins psychiatriques et des pratiques d'aide et d'accompagnement psychologique, à l'égard des personnes incarcérées, singularise les formes et les conceptions des modalités d'intervention du service. Le milieu pénitentiaire fait, d'ailleurs, l'objet d'études épidémiologiques ciblées ce qui contribue, sans constituer en soi la cause déterminante, à le considérer à tort ou à raison comme une entité propre et propice à générer, à l'image d'un processus tératologique, des problématiques distinctes de celles de la société. La tentation pendante est de conforter l'imaginaire d'exclusion par une authentification de la différence absolue au moyen de la science.

Il est cependant remarquable que les comportements qui s'inscrivent en rupture avec les règles en vigueur socialement et les plus généralement admises relèvent tantôt de la performance ou de la marginalité artistique, tantôt de l'expression de l'opposition politique, tantôt de la manifestation de la psychopathologie, tantôt encore de la commune destructivité humaine. Peut-être relèvent-ils, parfois, de diverses combinaisons de ces raisons ? Faut-il chercher à tout prix à être exhaustif ?

Claude Balier déclare :

Les diverses formes d'agressions relevant d'un régime pénitentiaire sont répertoriés depuis longtemps en un ensemble de diagnostics psychiatriques : la psychopathie bien sûr avec ses passages à l'acte répétés qui se substituent à l'effort de pensée, les toxicomanies comprenant l'alcoolisme, les perversions sexuelles,

les crimes passionnels ou ceux inhérents à une organisation paranoïaque et le vaste champ des « états-limites »...¹²

En somme nous notons que les termes de violence, d'agressivité, de passage à l'acte, d'agir, de dangerosité, d'états-limites, d'états dépressifs et anxieux, d'idéation suicidaire auxquels s'ajoutent les comportements souvent appréhendés moins comme indices que comme caractères propres à définir des profils de délinquants, de psychopathes, de dénégateurs, de pervers, de pédophiles, d'agresseurs sexuels, d'assassins, de toxicomanes ou de personnalités antisociales, occupent une place privilégiée dans ce lieu où s'exercent des compétences médicales et psychologiques au sein de la prison.

Ainsi est offert le choix d'emprunter la voie glissante d'une séduisante déféctologie d'un aloi incertain. Dans cette veine, quand l'intérêt accordé à la notion de violence ou à celle de l'agressivité s'inscrit résolument dans une perspective sécuritaire, nous sommes conduits inéluctablement à la notion de dangerosité et à son pendant politique, la défense sociale et ses avatars contemporains.

3 Le cadre physique

Dans notre service, il n'y a pas de salle dédiée à l'attente. Les services pénitentiaires ont convenu, il y a quelques années, à la demande d'un médecin chef de service, de délimiter un espace par des grilles et y ont fixé un banc où peuvent s'asseoir trois personnes en tout. Le nombre des patients encore non pris en charge se trouvant dans l'enceinte du service étant le plus souvent bien supérieur à trois, c'est généralement debout que se retrouvent dans cet espace clos. Dans ce périmètre certains déambulent, d'autres refusent d'attendre dans ces conditions.

Pour le reste, les deux psychologues, l'assistante sociale, les huit infirmiers se partagent cinq bureaux, à côté de la salle d'activité, de l'infirmerie, du bureau du cadre infirmier, de celui de la secrétaire et enfin de celui du médecin.

Dans le quartier constitué de cellules attenantes au service sont enfermés les détenus les plus fragiles ou ceux dont le comportement a été jugé incompatible avec la détention classique. Cette incarcération à l'écart des « Unités de Vie » du centre pénitentiaire offre à ces détenus-patients une opportunité de bénéficier d'actes de soins de proximité. Ce

¹² Balier C., Compréhension dynamique du développement psychique des agresseurs rencontrés en prison, in *Sens et non-sens de la violence*. p. 141

voisinage entre ce quartier et le service permet une accessibilité réciproque qui constitue ce qu'il est d'usage d'appeler l'hospitalisation de Jour.

4 Intervention du psychologue au sein du service

Travailler auprès de détenus c'est d'abord soutenir un paradoxe en acceptant ce qui semble aller à contre-courant de sa mission ou de son idéal professionnel. Qu'est-ce qu'un psychologue sinon quelqu'un qui offre sa disponibilité à une personne en détresse.

Que fait-il donc en prison ? Il y aurait-il des personnes en détresse en prison ? Et puis n'est-ce pas la fonction même de la prison d'apporter un peu sinon beaucoup de détresse à des gens par la sanction ?

Mais s'il y a une détresse en prison, une souffrance en prison, y-a-t-il une possibilité de définir une clinique en prison, une clinique dans un lieu de peine et de sanction ? Comment justifier le bien-fondé d'un accompagnement psychologique, le bien-fondé d'une clinique dans un lieu défini par la privation, la réclusion, l'absence de liberté ?

Travailler auprès de détenus, c'est s'appuyer sur la part d'humain, aussi mince serait-elle, qui existe chez celui qui est dit criminel, pour pouvoir travailler, c'est soutenir que cette part d'humanité existe bel et bien chez tout être humain, c'est inviter cette part à un lieu pour prendre parole, c'est faire offre de disponibilité pour l'écoute. Ce qui est tout à fait différent avec le fait d'établir un lien de complicité.

Ledit criminel, n'est pas un patient car le crime ne définit pas l'être d'un sujet mais la ou les commissions qu'il a produites. Le patient qu'un psychologue reçoit dans ce cadre est une personne, cette personne est détenue eu égard, à l'acte pour lequel ou aux actes pour lesquels, elle est mise en cause, notamment en vertu de la relation établie juridiquement entre elle et un crime. Cette précision permet de considérer la différence entre les places que peuvent occuper cette fois non pas le psychologue mais le détenu. Car la personne détenue est pour le système judiciaire un individu dont l'identité demeure en errance jusqu'au procès. Au préalable, il est écroué, c'est-à-dire assimilé au procès-verbal qui le représente sous la forme d'un numéro.

Le justiciable jugé coupable est ainsi nouvellement identifié, car il est désormais reconnu autrement, il est reconnu à partir des faits pour lesquels il est mis en cause qui sont associés à son numéro d'écrou. Si donc le justiciable identifié à son numéro d'écrou est reconnu coupable d'être l'auteur de vol, il est reconnu comme un voleur. C'est sa nouvelle identité contextuelle.

Il appartient au psychologue dans sa clinique de saisir cette différence. Elle peut s'illustrer à travers l'exemple suivant : quand le psychologue vient à communiquer avec les différents interlocuteurs qui servent d'intermédiaires entre lui et un patient détenu, il précise le nom et prénom de la personne avec qui il a rendez-vous. Cette identification par le nom est convertie par ces interlocuteurs en une double identification où prédomine l'identification numérique faisant signe de l'acte d'écrou. Ces deux identifications peuvent tenir lieu de mode de différenciation entre une approche qui se réfère à la clinique et une autre qui se réfère à la peine.

En recevant des personnes détenues, il s'agit de considérer dans quelle mesure cette différence d'approche peut servir de support, de point d'articulation symbolique pouvant rendre envisageable, pour le psychologue et pour la personne venue consulter, le principe d'un suivi ou d'un accompagnement psychologique. Le suivi, ne s'impose pas, il n'est pas toujours opportun. Ce qui est toujours possible, c'est un premier rendez-vous afin que le psychologue puisse d'un côté être à l'écoute d'une demande si elle a lieu et d'un autre côté proposer un cheminement possible, un accueil à la parole et une aide à la formulation d'une question, à la problématisation d'une parole, d'un signe à remarquer. Bref, ce qui est toujours possible, c'est de faire offre, de faire le pari d'une parole à venir.

Présentation des différentes modalités d'intervention

- L'aide au diagnostic, participation aux réunions institutionnelles, tests...

Par sa participation aux réunions institutionnelles, le psychologue contribue à promouvoir les questions reposant moins sur des lectures convenues de l'état ou du comportement du patient que sur celles qui relèvent d'une énigme et d'un savoir à élaborer avec la contribution des membres de l'équipe au fil des rencontres.

- Le suivi psychologique individuel

Le pari est ici d'offrir une aire propice à l'éclosion d'une parole ouverte dans une configuration qui se prête à la suspicion, à l'esquive, à la fabulation ou à la manipulation. Partir des artifices défensifs, du déni ou de la banale anecdote, des ritournelles les plus usées, de la méfiance ou de la haine et laisser résonner les hiatus, les échappées de l'affect, les confidences furtives. Au fil des entretiens se tisse un crédit, ténu, mais suffisant pour que la parole se faufile, pour que l'émotion fasse irruption au milieu de la parade. Ce crédit est un crédit de confiance que le patient accorde au dispositif thérapeutique en tant qu'espace propre et indépendant de l'institution judiciaire. Le clinicien est le garant de la fiabilité de cet espace par rapport aux immédiats pressants de l'univers carcéral, par rapport

aussi aux impasses d'une plainte défensive présentant diverses figures de la tromperie, ainsi qu'au paradoxe d'une souffrance quasi mutique au creux d'une violence innommable. L'enjeu thérapeutique est de favoriser l'émergence d'une dynamique transitionnelle, en vue d'instaurer une virtualité spatiale et temporelle propice au jeu de l'association libre au prix de l'angoisse d'un dire qui engage.

- La prise en charge en groupe de parole

Le groupe de parole est un espace thérapeutique qui se construit avec des participants bénéficiaires et un ou deux médiateurs dont un thérapeute. Ce dispositif s'inscrit dans une temporalité identifiable par la régularité de ses mises en place et par la mémoire des productions de parole. Cette mémoire est partagée et peut être un point d'appui pour une nouvelle production. Le groupe de parole s'inscrit aussi dans un espace, l'espace de parole en milieu pénitentiaire qui est l'objet d'une interrogation renouvelée par chaque participant. Ainsi, il vient se situer par rapport à divers pôles identificatoires, en tant que détenu souvent, en tant qu'auteur de transgression, en tant qu'homme déchu, en tant qu'être peu fiable ou piètre, en tant qu'être parlant et parfois à la bonne heure en tant que sujet de l'inconscient surpris de se rendre compte au prix d'une médiation d'être porteur d'une pensée, d'un sentiment, d'un souvenir qui lui était à la fois intime et étranger. Il s'agira d'en élaborer les implications dans un autre espace.

- L'entretien en ambulatoire :

- le quartier femme : les détenus de sexe féminin ne peuvent pour des raisons d'organisation de l'administration pénitentiaire se rendre au SMPR. Il appartient aux personnels (infirmiers, psychologues, médecins) de se déplacer pour réaliser leur intervention ou leur rencontre avec la personne détenue dans l'unique salle d'audience dédiée à cet effet.

- le quartier mineur : les activités thérapeutiques de groupe de parole se tiennent dans une salle polyvalente située au sein de ce quartier. Le psychologue s'y rend dans le souci d'établir un lien avec cette entité qui fonctionne dans un relatif isolement du reste de l'établissement.

- le quartier d'isolement et le quartier disciplinaire : Le psychologue va à la rencontre des détenus isolés ou sanctionnés. Une salle d'audience est utilisée pour qu'un entretien puisse avoir lieu. Un surveillant se tient à proximité de cette salle considérant le facteur risque inhérent à ces quartiers.

Chapitre III : Parcours d'un justiciable

A/ Présentation du point de vue du cadre judiciaire

C'est suite à une plainte¹³, d'un tiers ou issue de la clameur publique dans les cas de flagrance, ou par auto-saisissement à partir du constat d'une situation relevant d'une contravention, d'un délit ou d'un crime ou à la demande de magistrats du parquet qu'interviennent les forces de l'ordre selon deux modalités :

L'enquête préliminaire et l'enquête de flagrance.

L'enquête préliminaire peut donner lieu à :

- des auditions
- des perquisitions
- des saisies
- la garde à vue

L'enquête de flagrance, elle, vise à répondre à une situation d'urgence et est caractérisée par la possibilité d'intervention des forces de l'ordre en :

- Maintenant sur place l'auteur présumé d'un délit ou d'un crime afin de vérifier son intention ou l'imputabilité de la commission des faits
- Interpellant la personne suspectée en informant le procureur de la république et en le plaçant dès lors en garde à vue
- Relevant des éléments dits matériels qui vont constituer l'infraction

La plainte enregistrée dans les conditions précitées et la situation de flagrance étant constatée, entraînent l'ouverture d'une enquête judiciaire.

La garde à vue peut être suspendue par décision du procureur, elle peut donner lieu à un arrêt des poursuites et à un classement sans suite.

La garde à vue peut être également mise en œuvre pour une durée de 24h et être renouvelable en fonction de l'infraction jusqu'au terme qui indique sa levée¹⁴.

A la fin de la garde à vue la personne peut :

¹³ Jugée recevable par les fonctionnaires de police et de gendarmerie

¹⁴ Une personne peut être mise en garde à vue seulement s'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner qu'elle a commis ou tenté de commettre une infraction punie par une peine de prison (et non par une simple amende).

En outre, la garde à vue doit constituer l'unique moyen de parvenir à certains objectifs comme empêcher que la personne ne modifie les preuves, ne fuie ou ne consulte ses complices : vosdroits.service-public.fr/particuliers/F14837.xhtml

- être déférée auprès d'un magistrat puis être jugée dans le cadre de la procédure de comparution immédiate
- être convoquée au tribunal pour audience
- faire l'objet d'une instruction judiciaire par le juge d'instruction, ce dernier doit avoir été préalablement saisi par le procureur qui aura ouvert une information judiciaire à l'encontre de la personne dont la garde à vue a été levée.

Le juge d'instruction après enquête peut saisir le juge des libertés et de la détention qui jugera du bien-fondé du placement en détention après mise en place des conditions pour un débat contradictoire.

C'est ainsi que le justiciable vient à être incarcéré dans un lieu de privation de liberté.

B/ Vécu d'une mise en arrêt d'un détenu bénéficiant d'un suivi psychologique dans le service

Monsieur Terry arrive au terme de sa dixième année de prison et commence à envisager sa sortie prévue dans environ deux ans. Il en vient à parler de son parcours presque avec détachement et se montre satisfait d'avoir pu tenir jusque-là.

Dans ses remémorations, il évoque une prémonition ayant précédé son arrestation puis sa garde à vue, mais il ne fait pas le lien dit-il, avec une convocation émanant du commissariat qu'il a reçu.

- Je me suis rendu à la convocation à l'hôtel de police en pensant qu'il s'agissait d'une banale formalité.

J'arrive avec mon cartable en prévision de la journée de travail qui m'attend. Le policier qui m'accueille, me dit - Vous savez pourquoi on vous a convoqué ? - Je dis que non, que j'ignore les raisons pour lesquelles on m'a demandé de venir. Et c'est à ce moment qu'un lieutenant m'a informé que j'étais en garde-à-vue, j'ai montré mon étonnement et le policier me dit que je suis l'objet de plaintes et que je suis accusé de viol.

On m'a mis les menottes et on m'a demandé d'enlever ma ceinture, j'ai aussi enlevé mon alliance, ensuite ils m'ont emmené pour prendre les photos et empreintes et aussi l'A.D.N. et après a commencé l'interrogatoire.

Il était unilatéral, on vous assène des faits, même si vous contestez, l'officier veut entendre que vous disiez ce qu'il attend comme réponse et tant qu'il ne vous entend pas répondre comme il veut, il n'écrit pas ce que vous dites. Il faisait les questions et seules les réponses qui lui convenaient étaient enregistrées.

L'avocat est venu plus de 12 heures après, à cette époque, il n'assistait pas aux interrogatoires, c'était, il y a 11 ans. J'ai passé la nuit dans une cellule, sans pouvoir entrer en contact directement avec mon épouse. Cela était très éprouvant.

Ensuite, le lendemain matin, ils m'ont emmené devant le juge qui m'a interrogé de nouveau.

J'ai reconnu d'avoir eu des relations sexuelles, mais je ne comprenais pas que cela pouvait être qualifié de viol. C'était ma parole contre celle(s) qui avai(en)t porté plainte. Le juge avait un avis arrêté, il a pris la décision de mon incarcération. Les policiers m'ont alors conduit en prison.

Deuxième partie : Exploration méthodologique en référence à la méthode expérimentale

Chapitre I : Méthode de recherche

A/ Généralité sur les axes de la recherche en psychologie

En initiant le projet d'un travail de recherche dans le champ de notre discipline, nous voilà confrontés à certains choix relatifs aux grands courants de pensées qui président aux éléments de contenu qui seront éligibles aux critères attendus dans le domaine du savoir universitaire.

Ce domaine est constitué d'objets hétérogènes et il importe de se situer par rapport à cette jungle où les objets les mieux ordonnés et les plus imposants ou séduisants ne sont pas nécessairement les plus dignes d'intérêt.

Tout travail de recherche se doit de répondre aux exigences requises au regard de la science.

C'est autour de la définition de ces exigences qu'une lutte de pouvoir est engagée depuis différents lieux, à partir de différents points de vue.

Pour différents qu'ils soient, ces points de vue appartiennent au génie humain y compris aux manifestations de ses limites.

En nous limitant au domaine de la psychologie clinique, La première se réfère à des postulats dont les références tiennent latéralement aux idées du Comte de Saint-Simon ou à la philosophie de Descartes mais dont l'originalité est initiée par Auguste Comte dans son entreprise visant à ordonner sous un même principe directeur l'ensemble de la théorie de la connaissance préconisant les critères de validation des discours et de leur appartenance ou non au domaine de la science. Claude Bernard poursuit ce parti pris épistémologique comtien en mettant en avant la nécessité de l'expérience et de la méthode expérimentale¹⁵.

¹⁵ Petit A. « D'Auguste Comte à Claude Bernard, un positivisme déplacé », *Romantisme*, pp. 45-62

La seconde se réfère principalement à la psychanalyse tout en considérant les disciplines d'approches différentes avec lesquelles elle se trouve en dialogue :

- une partie de la psychologie clinique en tant que discipline dont les savoirs proviennent, essentiellement, du champ universitaire, puise tant dans l'expérience et la théorie psychanalytique que dans les concepts philosophiques, les principaux fondements de sa pratique.
- la phénoménologie qui tient un discours au carrefour de la psychiatrie, de la philosophie, de la psychologie et apporte à la *Daseinanalyse*, qui est une méthode thérapeutique distincte, l'essentiel de ses références.

Néanmoins ces approches présentent des lieux de passages vis-à-vis desquels nous serons amenés à nous situer.

Nous tenterons d'initier une forme de dialectisation des enjeux épistémologiques découlant des paradigmes qui caractérisent ces grandes écoles de pensée en rappelant de façon concise ce qui peut rendre compte au mieux de leurs méthodologies respectives.

B/ Arguments à la faveur de l'approche hypothético-déductive

Jean-Etienne-Dominique Esquirol prône l'usage des statistiques comme instrument de mesure au service d'une médecine en quête de reconnaissance scientifique de sa pratique.¹⁶ Sa démarche néanmoins suit un raisonnement emprunté à l'empirisme de Francis Bacon qui défend le modèle de l'accumulation empirique des faits dont l'observation produit les bases inductives du savoir.

Si la statistique descriptive est précieuse dans cette perspective, c'est parce qu'elle offre une unification des observations et leur mise en mémoire, une sommation d'expériences perçues comme similaires et donc dans le même temps une exclusion par la différenciation et une classification par famille. Il s'agit alors, d'étudier la fréquence respective de leurs occurrences, et notamment par l'intermédiaire de la statistique inductive, d'envisager leur caractère évolutif afin de pouvoir considérer avec plus d'assurance certaines prédictions, que sont les hypothèses pronostiques.

¹⁶ Cf *infra*, Annexe 7, pp. 359-360

Le pronostic dit en substance Esquirol, est la résultante d'un calcul de probabilité prenant appui sur un postulat d'identité de signes (les mêmes symptômes) pouvant faire l'objet d'opérations arithmétiques.

C/ Repères historiques de l'émergence de la méthode expérimentale

On doit sans doute à Alhazen (Ibn al-Haytham) d'avoir défini et promu la méthode expérimentale comme démarche propre à réaliser l'idéal scientifique. Ses travaux furent portés à la connaissance d'autres savants dont Roger Bacon et Robert Grossetete, évêque de Lincoln.

Les écrits de Roger Bacon offre une place de choix à la méthode expérimentale, en référence aux écrits d'Averroès tout en considérant la philosophie d'Aristote, ainsi dans son *Opus majus*, il écrit :

I pass to the subject of experimental science. They are two modes of acquiring knowledge –reasoning and experience. Reasoning guides us to a sound conclusion, but does not remove doubt from the mind until confirmed by experience. A man who has never seen fire may read the proofs that fire burns, but it will not be satisfied of it till he has been burnt.¹⁷

« Je passe à la science expérimentale. Il existe deux manières de connaître la vérité : le raisonnement qui nous guide vers des conclusions solides, mais dont la certitude ne peut être acquise si on ne les vérifie pas au moyen de l'expérience. Un homme qui n'a jamais vu le feu peut s'être informé qu'il brule, mais il n'en sera convaincu qu'à partir du moment où il été confronté à une brulure. »

Il se détache de la pensée d'Aristote ainsi :

When Aristotle speaks of knowledge of the cause as a higher kind of knowledge than that gained by experience, he is speaking of mere empiric knowledge of fact; I am speaking of experimental of its cause.¹⁸

¹⁷ Bacon R. *The Opus Majus*, London: John Henry Bridges Vol II. pp. 167-222, 1900

¹⁸ Bacon R. *The Opus Majus*, London: Jhon Henry BridgeVol II. Op. cit., pp. 167-222, 1900.

« Quand Aristote parle de la connaissance de la cause comme la forme de connaissance la plus élevée que nous offre l'expérience, il parle de la simple connaissance empirique des faits ; Je parle de la connaissance expérimentale de cette cause. »

Les principaux arguments de Bacon concernant la science expérimentale reposent sur ses travaux sur l'optique et la lumière et notamment sur son étude des couleurs de l'arc-en-ciel. C'est donc sur l'image et ses représentations que porte ici son intérêt heuristique.

D/ La méthode expérimentale d'hier à aujourd'hui

Le principe de la méthode expérimentale repose sur l'idée selon laquelle la connaissance scientifique est issue, d'une part, d'un recueil de l'observation répétée de faits afin d'élaborer, à la faveur de l'induction, un principe général ou une loi, et d'autre part, d'une interprétation de ce principe général (ou énoncé théorique) en des termes opérationnels définissant l'occurrence d'un scénario prévu.

Ce parti constitue une forme d'aboutissement du postulat défendu par Auguste Comte dans sa conception progressiste de l'esprit humain. Il s'agit d'accéder à l'état positif par la mise en exergue de lois générales, celles-ci déterminent la réalisation d'une action programmée selon ces postulats.

Cette question est envisagée par Maurice Reuchlin dans le champ de la psychologie en vertu du principe de la vérification. Dans cette perspective se distinguent, les méthodes de vérification utilisées par l'expérimentateur en psychologie expérimentale et celle utilisée par le clinicien en psychologie clinique. L'auteur présente ainsi son point de vue : « On pourrait aussi défendre l'idée que les modes de vérification de l'expérimentateur et du clinicien ne sont pas seulement de précision inégale, mais qu'ils sont de nature différente. »¹⁹

Le clinicien ferait reposer sa méthode sur un jeu de comparaison entre les observations. En effet, selon Reuchlin, dans l'approche clinique, la validation s'opère de la façon suivante : le clinicien « vérifie chacune de ses descriptions ou interprétations partielles par les autres interprétations et ou descriptions qu'il fournit sur les conduites d'un même individu.²⁰ »

Pour ce qui est de l'expérimentateur sa méthode rejoint celle des objets de la nature :

¹⁹ Reuchlin M., *Psychologie*, p. 29

²⁰ *Ibid.*, p. 29

...deux mesures de temps, deux nombres de réponses exactes satisfont à cette exigence. [...] Une hypothèse explicative est susceptible d'une vérification précise dans la mesure où elle entraîne des conséquences bien déterminées.²¹

La méthode expérimentale au sens strict selon l'auteur fait appel à des « variations « provoquées » des conditions de l'expérience ». Ces conditions trouvent leur formulation dans l'hypothèse qui prédit les effets de ces variations.

Mais les variations « provoquées » par la mise en place de situations artificiellement stéréotypées et simplifiées demeurent éloignées de la richesse des vécus, aussi de nouvelles formes de variations seront recherchées dans les états et les actions effectuées. Ces variations sont dites « invoquées ».

A partir de la définition de critères discriminants comme l'âge, le sexe se constituent des groupes dont certaines qualités seront comparées.

De même, pourra-t-on distinguer des groupes humains en fonction de l'état civil, de la profession, du nombre d'enfants, etc.

Nous constatons que dans le cas de figure des variations invoquées, il appartient à l'examineur de puiser dans les catégories nominales les critères permettant la partition du groupe alors que dans celui des variations provoquées, ces définitions produites selon les termes d'un discours prennent la forme d'une modification active et d'une formalisation sommaire aboutissant à l'écriture d'une hypothèse opérant sur des variables où le sujet se trouve exclu.

Le modèle positiviste sur lequel la méthode expérimentale fondait sa pertinence a été contesté notamment par Willard Van Orman Quine à la fin des années 50 dans la perspective d'y substituer un idéal pragmatique. La philosophie pragmatique se réfère essentiellement à la conscience et envisage l'idée comme équivalant à un plan d'action à soumettre à l'expérience.

Dans son ouvrage « Le mot et la chose », il démontre les limites de l'artifice, véhiculé par nombres de philosophes du « Cercle de Vienne », qui consiste à envisager un « langage protocolaire » idéal afin de chercher à « systématiser les régularités observables » issues de l'expérience sensible qui serait autonome par rapport au « langage du sens commun ».

En démontrant en quoi le langage protocolaire échoue à s'autonomiser par rapport au langage du sens commun, il illustre une clause déjà envisagée par Ferdinand de Saussure

²¹ Reuchlin M., *Psychologie, op. cit.*, p. 29

soit le principe de « solidarité »²² qui est un principe de clôture²³ définissant un système symbolique.

Mais il s'agit aussi pour lui de montrer la frontière entre le langage, et l'expérience sensible. Il énonce donc une première objection : « Toute conceptualisation à grande échelle est inséparable du langage, et notre langage ordinaire qui parle des choses physiques est aussi fondamental qu'un langage peut l'être »²⁴.

Ce qui revient à dire qu'il n'y a pas de possibilité à vouloir simplifier le langage d'accéder plus directement ou plus intimement aux données sensibles.

Lacan envisage cette question en ces termes :

...par toutes sortes de tentatives qui sont par exemple celles qui consistent à diviser le langage en un langage-objet et un métalangage, ce qui est tout le contraire de ce que démontre la suite, à savoir qu'il n'y a pas moyen un seul instant de parler de ce langage prétendument objet sans user, non pas d'un métalangage, mais bel et bien du langage qui est le langage courant.²⁵

Et il conclut que le rapport sexuel ne peut s'écrire.

Quine précise le cadre conceptuel de ses propos en déclarant :

Les mots peuvent être appris comme des parties de phrases plus longues ; nous pouvons apprendre certains d'entre eux comme des phrases d'un seul mot, grâce au fait qu'on nous montre leurs objets. Dans les deux cas, les mots n'ont de sens que dans la mesure où leur emploi est conditionné à des stimuli sensoriels, qu'ils soient verbaux ou autres. Toute théorie réaliste des fondements de la connaissance doit être inséparable de la psychologie des stimuli et des réponses, appliquées aux phrases²⁶.

La prédiction étant entendue comme « l'anticipation conjecturale des données sensibles ultérieures venant confirmer une conclusion... »

Inversement quand l'observation n'est pas conforme au résultat attendu.

²²Saussure F. (De), *Cours de Linguistique Générale*, "La langue est un système dont toutes les parties peuvent et doivent être considérées dans leur solidarité synchronique", p. 124

²³Coursil J., *Dualités intégrées le maître-argument saussurien*, Communication lors du Colloque « Révolutions saussuriennes », Genève, 2007,

²⁴Quine W.V.O., *Le mot et la chose*, p. 27

²⁵Lacan J., *Séminaire XVIII, D'un discours qui ne serait pas du semblant*, p. 135

²⁶Quine W.V.O., *op. cit.*, p. 46

...ce que nous avons, c'est une stimulation sensorielle divergente et troublante, qui tend à inhiber cette conclusion passée déjà faite, et ainsi affaiblit les conditionnements de phrase à phrase qui conduisaient à cette prédiction.²⁷

Si l'auteur admet une différence entre le champ du langage et celui des données sensibles, ils se réduisent à n'être respectivement et symétriquement qu'un lieu porteur de stimuli pour un autre devant y répondre.

Les humains seraient guidés au milieu d'un foisonnement de stimulations en chaîne à chercher des solutions ayant un caractère de simplicité, ce qui expliquerait la recherche du principe de similarité : « la simplicité est là l'essence de l'inférence statistique.²⁸ »

L'auteur considère que « la méthode scientifique consiste en gros à se laisser guider par les stimuli sensoriels.²⁹ »

Fédida analyse cette question sous l'angle de l'étude du discours scientifique prenant notamment pour objet les perversions sexuelles.

L'intérêt porté par Krafft-Ebing [...] à une classification des perversions et à une collection des cas répond au double principe de la découverte empirique des comportements anormaux et de l'intuition naturaliste et positive des manifestations de l'instinct dans l'espèce vivante [...] La classification – en tant qu'elle constitue un ordre conceptuel à la fois juridique et médical – confère une rationalité positive à des « aberrations » qui jusque-là étaient comme des écarts à l'imagination humaine et expressions violentes des passions.³⁰

Fédida considère la littérature comme « lieu de sensibilité et de recreation de nos concepts³¹ » il envisage la perversion comme modalité d'interrogation de la logique rationnelle en relation avec la vérité et le langage.

Une certaine proximité lie donc idéologie du discours scientifique et vérité dans la perversion. L'auteur le précise ainsi : « La vérité telle qu'elle est instituée par ce langage ne doit jamais laisser transparaître la personnalité de celui qui l'énonce »³².

²⁷ Quine W.V.O., *op. cit.*, p. 48

²⁸ *Ibid.*, p. 49

²⁹ *Ibid.*, p. 53

³⁰ Fédida P., *Le concept et la violence*, p. 10

³¹ *Ibid.*, p. 15

³² *Ibid.*, p. 18

Nous illustrons par-là certains des aspects du débat concernant l'approche expérimentale comme mode d'accès à la connaissance.

Les supports qui s'en réclament notamment ceux issus du champ de la psychiatrie se présentent sous la forme de programme ou de manuels dont la finalité est essentiellement descriptive. Par ces contenus, les auteurs de ces supports s'exonèrent de toute proposition structurée au moyen d'un postulat. Des assertions diagnostiques susceptibles de se combiner ou de se juxtaposer se constituent en modèles explicatifs. Suivant cet angle, la détermination ou l'évaluation de la morbidité voire de la comorbidité, considérée, s'effectue au moyen d'échelles à visée diagnostique.

L'élaboration d'entretiens modèles dits entretiens diagnostiques structurés et semi-structurés à l'aune des critères des classifications internationales (DSM V et CIM 11) en constitue les développements les plus récents.

Ces outils sont conçus en vue d'obtenir une définition standardisée des objets soumis à l'étude.

Il se dégage le postulat d'une vérité fondée sur une crédibilité toute statistique. La validité de cette démarche est supportée par le degré de corrélation qui se veut l'intime du principe d'identité.

Cette corrélation indique une fréquence de cooccurrences entre des événements pouvant notamment relever de registres différents.

C'est ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, la possibilité de considérer une série de variables invoquées ou provoquées.

Selon Christopher Ferguson et Dominic Dick³³, la psychanalyse aurait échoué à faire admettre sa théorie comme valable à l'université car ses hypothèses ne pouvaient être évaluées empiriquement ou avaient été invalidées après avoir été testées empiriquement.

L'accent sera tantôt mis sur une possible identité basée sur une forte probabilité, inversement la distinction entre deux ordres ou deux registres, sera évoquée pour souligner la nécessaire attitude de réserve qu'il convient d'observer face à un raisonnement qui s'apparente à un syllogisme dont les prémisses demeurent incertaines.

On pourra observer ainsi que d'un côté Nicolas Combalbert, Anne-Marie Favard et Marc André Bouchard considèrent que « pour les échantillons de patients psychiatriques ou de criminels : « ces recherches ne permettent pas de valider l'hypothèse selon laquelle il existe un lien fondamental entre troubles mentaux et criminalité... » ». Alors que d'un autre, Marc

³³ Ferguson C., Dick D., "paradigm change in aggression research : The time has come to retire the General Aggression Model", *Aggression and Violent Behavior*, p. 222

Louis Bourgeois et Michel Bénézech avancent que « le comportement violent est statistiquement lié à la présence de perturbations mentales avérées...la dangerosité criminologique est corrélée à la dangerosité psychiatrique...³⁴ »

Prenons donc un instant ce parti qui consiste à tenter d'explorer le réel à la lumière de la vérité statistique.

Nous aurions ainsi cherché à mettre en évidence, comme le suggère Bourgeois :

-l'existence d'une prévalence de troubles mentaux chez les auteurs d'actes violents ou les meurtriers se trouvant en prison.

- voire l'existence d'une prévalence de troubles mentaux chez ces mêmes personnes ayant commis ce type d'acte envers un membre de leur famille.

³⁴ Bourgeois M. L., Psychopathologie et comorbidité psychiatrique in *Les dangers - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie* ss la direction de De Beaurepaire C., Benzech M., Kottler C. p.143, ed. John Libey eurotext, Paris, 2004

Chapitre II : Emploi du mode expérimental pour l'investigation des représentations de la violence

A/ Génèse d'une recherche en tant que prolégomènes d'un projet d'étude sur la violence en psychologie

Nous prenons, provisoirement, sur ce premier versant de notre présentation, le parti d'emprunter la logique de la démarche de la méthode expérimentale et d'en utiliser les outils. Il matérialise l'une des facettes de notre questionnement marqué par des tâtonnements, des doutes mais aussi une ténacité dans une recherche balbutiante confrontée à une pratique professionnelle.

En 2009, nous présentions un projet de recherche au chef de service et à l'équipe ainsi que les outils que nous allions utiliser.

De 2010 à 2011 nous avons réalisé une première investigation, pouvant être entendue comme une phase de pré-enquête, auprès de 29 sujets en utilisant les cubes de Khos et un questionnaire.

Ainsi nous proposons de réaliser une évaluation quantitative et qualitative d'un échantillon de la population parente des détenus du centre pénitentiaire de Ducos identifié suivant les critères criminologiques d'atteintes à la personne humaine sans préméditation, en particulier des atteintes à la vie de la personne.

Ce travail visait à présenter les aspects différentiels théoriques d'un échantillon de cette population à partir d'outils conceptuels suffisamment précis et aussi à l'aide de supports psychotechniques pour servir de moyens de mesure standardisés d'un « échantillon de comportements » ou d'un échantillon d'observations.

Les faits reprochés aux détenus sont soit des délits, soit des crimes : en particulier les tentatives ou les atteintes à la personne.

- Blessures et coups volontaires : Violences ayant entraîné une incapacité totale de travail, une mutilation ou une infirmité avec ou sans usage ou menace d'une arme ou d'un produit sur un tiers.

- Homicide, blessures et coups involontaires : Violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner avec ou sans usage ou menace d'une arme ou d'un produit.
- Meurtre : destruction volontaire de la vie d'un être humain par le fait d'une autre personne.

Parmi les atteintes à la personne, sont exclus, les assassinats, les empoisonnements, les rapt ou prises d'otage, les vols avec violences, les vols à main armée ou en bande organisée.

Nous ne pouvons avoir dans notre échantillon les auteurs de contravention pour coups et blessures volontaires avec ITT inférieure à 8 jours ou pour coups et blessures involontaires avec ITT inférieure à 3 mois puisqu'ils ne sont pas en principe, concernés par la détention, sauf en cas de récidive.

Cette investigation intéresse plus particulièrement, les détenus qui au cours de l'entretien de dépistage auront convenu et choisi d'exposer le motif de leur incarcération. De plus celui-ci devra être qualifié d'atteinte à la personne. Elle fut menée dans le respect des droits des personnes malades et des usagers du système de santé.

Les personnes qui ont accepté sont informées de la démarche et nous leur avons indiqué la possibilité d'accéder aux résultats globaux des travaux si elles le souhaitent. Nous avons communiqué, à chaque personne ayant accepté de participer à ce protocole, notre adresse professionnelle de sorte qu'elle puisse nous contacter.

Cette démarche ne se prétend donc pas exhaustive mais significative, elle se déroule dans un lieu de soin qui a vocation de recevoir le public sur la base de son libre choix.

A la fin de l'année 2014, à l'occasion de changements institutionnels, le transfert du SMPR d'un hôpital spécialisé en psychiatrie vers un centre hospitalier universitaire va impacter le fonctionnement du service, nous mettrons un terme au recueil de données. Ce sont ces données et plus généralement cette initiative de travail en milieu professionnel qui serviront de prétexte, et de motif à nous engager dans un travail de recherche universitaire initiée à partir de 2013 à l'université de Paris-Diderot.

Cette étude cherchera à mettre en évidence les attendus construits à partir d'une méthodologie s'appuyant sur des questionnaires et sur un test. Le test cognitif utilise des situations présentant des niveaux de difficulté progressifs permettant de mesurer les

performances de la personne examinée au moment du test et d'en induire ses capacités moyennes habituelles.

Les attendus formulent des postulats d'intentions qui sont implicitement définies selon les combinaisons de réponses contradictoires ou convergentes envisagées en fonction des questions standardisées qui ont été posées. Cette méthodologie relève de la pratique de l'enquête - par le moyen de questionnaires, d'échelles.

Il s'agit donc de partir d'une approche reposant, sur les données issues de situations délictueuses et criminelles et, sur l'analyse de questions issues d'entretiens psychologiques en milieu pénitentiaire auprès des personnes impliquées dans ces situations.

B/ Notion d'« agression » et méthode expérimentale

Au titre des premières élaborations de la psychologie nord-américaine, on trouve principalement celles promues par son fondateur, William James, suivies de celles de Stanley Hall dont les parcours ont été pour le moins enrichis par les humanités dispensées par les protagonistes de l'intelligentsia allemande. Dans l'Allemagne, en voie d'unification nationale, se développe au cours du XIX^{ème} siècle, une discipline aux contours indistincts se référant à la fois à la science et à la philosophie promue par des auteurs tels Gustav Fechner et Rudolf Herman Lotze. Mais l'on doit surtout à Wilhelm Wundt, d'avoir promu cette discipline en tant que science réalisant ainsi le projet de Christian Wolff, tout en prenant prioritairement appui sur des fondements physiologiques³⁵. Ses travaux font de lui le chef de file de la méthode expérimentale en psychologie. Plusieurs jeunes chercheurs de l'époque, dont Hall, puis James MacKeen Cattell etc. viennent se former dans le laboratoire qu'il dirige. De sorte qu'un jeu de concurrence et de collaboration, anime ces protagonistes de divers pays.

C'est aux confluent de ces courants d'idées l'on peut situer les recherches de John Dollard et de Neal E. Miller (1939)³⁶, d'où émerge la problématique de l'« agression » définie comme une action offensive et nocive.

Ces derniers développèrent, en particulier, la notion de frustration-agression pour tenter de

³⁵ Franz Brentano développe en revanche une approche descriptive à partir de sa référence à la phénoménologie. Il admet une conception de l'« expérimentation » par l'usage du principe de variation et de comparaison.

³⁶ Dollard J., Doob L. W., Miller N. E., Mowrer O. H., and Sears R. R.. *Frustration and aggression*. New Haven: Yale University Press, 1939

rendre compte d'un rapport d'implication conçu comme nécessaire entre la frustration et l'agression. Le débat du moment est alors traversé par des références issues à la fois de la psychanalyse et des théories pavloviennes et Watsonienne de l'apprentissage. Le parti pris est de proposer comme source ou origine des comportements agressifs individuels et collectifs, l'aspérité inhérente supposée des contraintes génératrices de frustrations. L'agression aurait ainsi une fonction cathartique au regard de la tension provoquée par la frustration.

Miller envisage de rectifier quelques allégations prêtant le plus le flanc aux critiques, il affirme que certains énoncés ont prêté à confusion :

The objectionable phrase ... is : "that the occurrence of aggression always presupposes the existence of frustration and, contrariwise, that the existence of frustration always leads to some form of aggression."³⁷

« La phrase contestable est : « *Que les situations d'agression présupposent toujours l'existence d'une frustration et inversement, que l'existence d'une frustration conduit inmanquablement à des formes d'agression.* »

Seul le deuxième membre de la phrase à savoir « *que l'existence d'une frustration conduit inmanquablement à des formes d'agression* » traduit, aux yeux de Miller, maladroitement les intentions des auteurs. L'interprétation malheureuse qu'elle suggère serait que la frustration n'a pas d'autre conséquence que l'agression. Il semble pourtant manifeste que l'enjeu n'est pas simplement rhétorique mais théorique.

Miller considère en somme qu'il s'agit de malentendus induits par l'équivocité de quelques termes. Ainsi la formulation de la phrase incriminée n'aurait pas permis d'éviter la confusion entre l'idée d'incitation ou de provocation d'un acte agressif et la réalisation effective d'une agression. Il précise donc :

Frustration produces instigation to aggression but this is not the only type of instigation that it may produce³⁸

³⁷ Miller N. E., : The Frustration-aggression hypothesis in *Psychological Review*

³⁸ *Ibid.*

«La frustration entraîne une tendance à l'agression cependant ce n'est pas la seule sorte de tendance qu'elle peut engendrer. »

De cette explication de texte, il ne ressort qu'une définition (simplifiée) de l'agression qui se réduit à l'évènement prétendument univoque (la réponse entendue comme but attendu) et celle de la frustration qui signifie l'animation d'une tendance à plusieurs issues possibles (une causalité équivoque).

Leonard Berkowitz³⁹ dans les années 60, réduisant la portée de la notion de frustration tout en confortant la place grandissante des théories de l'apprentissage affirme que le rapport entre la frustration et l'agression n'est fondamentalement qu'un cas particulier d'un lien plus général entre la stimulation irritante et la tendance agressive. Il admet que les contraintes ne produisent de tendances à l'agression que dans la mesure où elles génèrent un affect négatif.⁴⁰

Berkowitz, en reformulant, selon des logiques prioritairement behavioriste et cognitiviste, le discours de ses prédécesseurs de l'université de Yale, déclare que selon Dollard et ses collègues :

« L'agression n'est pas simplement la libération de stimuli toxiques mais une action clairement orientée vers un objectif précis : infliger des préjudices à autrui. [Il ajoute que]. Néanmoins la nature exacte de cette réponse n'est pas toujours la même d'une situation à une autre.⁴¹ »

Les stimuli ne sont pas directement opérant pour induire le comportement agressif selon cet auteur, ils contribuent par leur nature aversive au renforcement de la tendance agressive.

Berkowitz propose donc un nouveau schéma explicatif :

What is relatively new about the present analysis is the proposal that thwartings, as aversive events, evoke negative affect (any feeling that people typically seek to lessen or eliminate), and it is this negative feeling that generates the

³⁹ Berkowitz, L., *Roots of aggression The frustration-aggression hypothesis revisited*, Atherton Press: New York, 1969

⁴⁰ Berkowitz, L., Frustration-aggression hypothesis: examination and reformulation. *Psychological bulletin*, 106(1), 59-73 "More specifically, it is argued here that thwartings produce an instigation to aggression only to the degree that they generate negative affect." 1989

⁴¹ *Ibid.*, "Dollard and his colleagues regarded aggression as not merely the delivery of noxious stimuli but as an action having a fairly definite objective: the infliction of injury. Of course, the exact nature of this response is not always the same from one occasion to the next"

aggressive inclinations. From this perspective, an unexpected interference is more apt to provoke an aggressive reaction than is an anticipated barrier to goal attainment because the former is usually much more unpleasant.⁴²

« Ce qu'il y a de relativement nouveau dans cette présente analyse, c'est la proposition que les contrariétés, comme tout ce qui peut constituer un contexte hostile, évoquent l'affect négatif (toute forme d'émotion que les gens cherchent typiquement à diminuer ou à éliminer), et c'est ce sentiment négatif qui produit des tendances agressives. Dans cette perspective, une interférence inattendue est plus susceptible de provoquer une réaction agressive qu'un empêchement connu parce que le premier est habituellement beaucoup plus désagréable »

Berkowitz se référant à des études réalisées en éthologie animale⁴³ ou à nombre de résultats de travaux de laboratoire en psychologie, abandonne l'hypothèse (formulée en 1962) selon laquelle l'angoisse aurait une propriété causale dans l'acte agressif. Il admet la simplification du principe de causalité par le truchement du schéma classique stimulus-réponse. Le stimulus comme facteur aggravant ou atténuant provenant de l'extérieur induisant une réponse de l'organisme. Il considère, en même temps, un schéma parallèle au sein même du psychisme, dès lors dépendant de facteurs composés, de données mémorisées au cours de ses expériences, de données issues de son patrimoine génétique et de l'impact situationnel, etc. Son point de vue est qualifié comme néo-associationniste.

Parallèlement à ces élaborations théoriques se mènent des expériences qui vont faire date soit par leur caractère spectaculaire soit par les commentaires qu'ils vont susciter. En 1961, se déroule donc, l'expérience célèbre de cette autre figure de l'université de Yale, Stanley Milgram. Ce dernier cherchait, au moyen d'un dispositif, à étudier, le degré d'obéissance ou de soumission à l'autorité chez l'humain⁴⁴.

Jacques Semelin en donne ainsi une présentation édifiante :

⁴² Berkowitz, L., « Frustration-aggression hypothesis: examination and reformulation ». *Psychological bulletin*, 106(1), 59-73." 1989. *op. cit.*

⁴³ Azrin, N. H., Hutchinson, R. R., MacLaughlin, R. "The opportunity for aggression as an operant reinforcer during aversive stimulation", *Journal of the experimental Analysis of Behavior*, 8, 171-180, 1965

⁴⁴ Il faut souligner qu'entre les deux guerres mondiales, les chercheurs font déjà usage de machines sensées entre autres offrir les meilleures garanties contre tout soupçon de subjectivité dont pourrait être qualifié leur démarche. Ainsi le Dr Willars Hayes de l'université de Washington invente en 1938 une « shocking machine », sorte de « gégène » ou générateur de courant électrique utilisé à des fins éducatives. En 1961 en Algérie, la « shocking machine » est un instrument de torture.

Deux personnes viennent dans un laboratoire de psychologie qui organise une enquête sur la mémoire et l'apprentissage. L'une d'elles sera le *moniteur* et l'autre l'*élève*. L'expérimentateur (en blouse blanche) leur explique qu'il s'agit d'étudier les effets de la punition dans le processus d'apprentissage. Il emmène l'élève dans une pièce, l'installe sur une chaise munie de sangles qui permettent de lui immobiliser les bras et lui fixe une électrode au poignet...⁴⁵

Le décor est planté. La mise en scène consiste à faire savoir au moniteur que l'élève doit mémoriser une liste de couples de mots et qu'en cas de réponses erronées ce dernier aura comme sanctions des décharges électriques d'intensité croissante.

Sémelin fait remarquer que c'est le moniteur, le véritable objet d'étude de l'expérience. Il est conduit dans une salle de contrôle différente de celle où se trouve placé l'élève, et invité à prendre les commandes d'un appareillage factice censé administrer des décharges électriques d'intensité variée partant de quinze volts jusqu'à quatre cent cinquante volts. L'instrumentation est munie d'indicateurs présentant un continuum d'effets allant de « CHOC LEGER à ATTENTION : CHOC DANGEREUX ».

Le moniteur guidé par l'expérimentateur, a pour objectif de faire mémoriser à l'élève un certain stock d'informations. Il dispose de cet appareillage comportant des niveaux mesurés (par l'ordre chiffré) de décharges comme moyen d'agir sur l'apprentissage de l'élève en réprimant les contre-performances de celui-ci.

Cette situation expérimentale cherche à mesurer la capacité de résistance et/ou de soumission à l'autorité au dépend des valeurs qu'un individu pense défendre.

L'individu se trouve aux prises avec un conflit artificiellement créé par la situation expérimentale. Elle consiste à mesurer son degré de docilité faisant face à sa capacité de désobéissance. Le conflit oppose le sentiment d'obligation d'exécuter les consignes de l'expérimentateur à celui du libre-arbitre que l'individu considère disposer.

Les résultats sont là ; aucun ne refuse de participer à l'expérience ; aucun ne s'arrête avant trois cents volts ; soixante pour cent vont jusqu'à la fin. Ces expériences reprises à Rome et Milan par Ancona sur des italiens cultivés, ont donné quatre-vingt-cinq pour cent d'obéissants, chiffres confirmés à Munich, en Afrique du Sud et en Australie...⁴⁶

⁴⁵ Sémelin J., *Pour sortir de la violence*, pp. 50-51

⁴⁶ *Ibid*, pp. 50-51

Notons qu'Arnold Buss, à cette même époque est assistant-professeur à l'université de Pittsburgh et présente un dispositif étonnamment similaire à celui de Milgram, la BAM (Buss Aggression Machine).

Berkowitz et Anthony Lepage font part, quant à eux, en 1967, à travers leur article : « *Weapons as aggression-eliciting stimuli* » des conclusions qu'ils tirent d'une expérience de simulation de comportements violents qu'ils ont menée. Et dans le prolongement extrême de cette approche, Philip Zimbardo, en 1971, ira jusqu'à développer une pratique particulièrement invasive et un discours plutôt controversé. Son expérience se révèle être une parodie cruelle d'une situation de rétention dans une prison factice. Cette tragédie expérimentale qui se mène avec la collaboration naïve d'étudiants recrutés comme sujets d'expérimentation et celle de la police aux premières étapes de l'opération, va déboucher sur des scènes de violences réelles.

Les expériences et les théories se succèdent non sans heurt, les collaborations entre Leonard Berkowitz et Craig A. Anderson, ou encore entre Anderson et Brad Bushman ou Nicholas L. Carnagey, par exemple, aboutissent notamment au cours de ces vingt dernières années, à des reformulations des notions de violence et d'agression. L'« agression » est un comportement dirigé vers autrui et poursuivi dans le but de lui faire du tort. Selon ce point de vue la notion d'« agression » demeure associée à celle de l'action violente.

L'action violente est ainsi définie :

Violence is usually defined as physical aggression at extremely high end of the aggression continuum, such as murder and aggravated assault [...] an intentional action directed at one or more fellow humans and designed to inflict great harm and those target individuals.⁴⁷

« *La violence est généralement considérée comme une agression physique extrême située au point culminant des niveaux d'agression telle que le meurtre ou l'attaque à main armée... Une action délibérée dirigée vers un ou plusieurs autres êtres humains et conçue pour infliger un dommage conséquent aux personnes visées.* »

⁴⁷ Anderson C., Carnagey N., "Violent evil and the general aggression model" in Miller, Arthur G., ed. *The Social Psychology of Good and Evil*. p. 170

Selon Craig A. Anderson et Nicholas L. Carnagey, tout acte violent équivaut à une « agression » alors que l'inverse n'est pas vrai. Certaines agressions seraient commises sans violence, avec douceur ou sans faire usage de la force physique.

Ces auteurs font observer que les notions de violence et d'agression se pensent à partir d'un postulat qui prend appui sur l'image du continuum. Elles s'appréhendent au sein d'un répertoire à partir d'une logique sérielle constituée de degrés. La violence niveau extrême de l'agressivité, suppose d'infliger de graves dommages physiques à une personne que cette action soit interdite ou autorisée.

Le G.A.M. (General Aggression Model) défini par Anderson et ses collaborateurs emprunte une forme acronymique pour servir une ambition de synthèse de l'élaboration de plusieurs générations de chercheurs en faisant intervenir prioritairement le facteur environnemental (incluant des variables situationnelles, individuelles et biologiques) additionnant facteurs économiques, historiques, et sociaux afin de prédire certaines observations du comportement humain. Le GAM comprend différents facteurs qui se combinent aux processus internes d'auto-régulation notamment ceux qui relèvent des facultés d'apprentissage.

Selon ce modèle la notion de violence et d'agression prend appui sur l'étude des comportements observés impliquant les protagonistes agresseurs et agressés.

Ces degrés définis dans une première approche par paires de catégories dichotomiques (une causalité affective de l'agression opposée à une autre de caractère instrumental ou une causalité impulsive opposée à une seconde de nature préméditée ou encore une causalité offensive opposée à une autre définie comme réactive ou défensive, par exemple) se révélèrent inopérants au terme d'analyses critiques. Ces taxinomies des conduites ont donc été mises de côté au profit d'un modèle mettant en exergue les interactions entre processus décisionnels et automatismes spontanés ou conditionnés.

Au final, c'est à partir d'un modèle reposant sur les compétences et attentes du moi conscient (principalement à l'aune des structures cognitives) et les données déterminantes de l'environnement que se joue toute cette dynamique d'interactions.

Les auteurs proposent une distinction reposant sur les finalités qui se déclinent entre but à court terme (proximate goal) et but ultime (ultimate goal). Ils utilisent dans cette même veine, selon un schéma répondant à une dualité imaginaire de la prédation ou de la lutte, l'opposition entre la figure du (perpetrator) soit l'acteur ou l'auteur de violence et celle de la cible (target) soit la victime réduite à une position d'objet en ligne de mire.

Le but à court terme détermine les modalités immédiates des agissements et du comportement alors que le but ultime en détermine le principe général. Le trait commun à toute agression est qu'elle comporte une intention attentatoire mais ce trait caractérise radicalement le but à court terme. Alors qu'en tant que but final l'agression peut viser à infliger un dommage à l'autre ou à obtenir un gain comme bénéfice principal. Les auteurs considèrent des configurations mixtes avec divers niveaux qui se résument à une violence aux finalités crapuleuses et à une présumée violence préobjectale.

Anderson et Carnagey proposent en outre la notion d'agression indirecte proche de la violence crapuleuse, où il est question de considérer la victime dans sa virtualité tant du point de vue spatial que du point de vue temporel. Dans cette catégorie se décrivent des scénarios malveillants à l'égard de personnes absentes. Nous verrons plus loin que l'injure est une de ces formes de violence qui peuvent s'effectuer en l'absence de la victime ainsi que la fonction particulière et éclairante de l'injure dans certaines configurations psychotiques.

Les critères de visibilité et de proximité (visibility and propinquity) font aussi partie des schémas explicatifs proposés : dans ce cas de figure, les protagonistes ainsi considérés, les acteurs et les victimes doivent avoir vécu une situation qui requiert leur présence physique respective, leur permettant de se voir ou de s'identifier mutuellement, de plus, l'acte attentatoire doit s'être produit dans un court délai mettant en relation l'acte et l'effet.

Le point de vue prévalent se réfère en somme au modèle des théories classiques du conditionnement pavlovien : le contexte ou l'environnement détermine unilatéralement les conduites :

...repeated exposure to media violence can create highly accessible retaliation scripts that are easily activated on future occasions [...]. Exposure to a violent movie both primes aggression-related knowledge structures in the immediate situation and constitutes an additional learning trial that teaches the viewer beliefs that will have longer-lasting effects.⁴⁸

Anderson et Carnagey revendiquent le caractère causal de leur modèle suivant ainsi le principe d'un déterminisme justifié par un souci pragmatique et utilitaire. Ces auteurs

⁴⁸ Anderson C., Carnagey N., "Violent evil and the general aggression model" in Miller, Arthur G., ed. *The Social Psychology of Good and Evil*. op. cit., p. 183 : « L'exposition répétitive à la violence des médias peut entraîner l'inscription d'un fort ressentiment qui pourra être aisément mobilisé dans le futur [...]. L'exposition à un film violent d'une part stimule l'animation des structures cognitives impliquées dans une réponse agressive spontanée face à ce type de situation et d'autre part constitue une expérience d'apprentissage supplémentaire qui est ainsi offerte. »

récusent fermement les termes de rapport ou d'association de leur champ syntaxique s'ils ne sont subordonnés au principe d'une unité causale maîtresse.

Enfin, Anderson et Carnagey se défendent contre certaines critiques portées à l'égard du modèle qu'ils ont élaboré, dont celle soulignant le défaut de responsabilité qui en découle pour des personnes mises en cause pour avoir commis une agression. Ils rétorquent que le GAM n'absout pas les auteurs d'acte violents de leur responsabilité. Ce faisant, ils se situent, d'emblée, dans un rapport dichotomique entre victime et auteur, mais surtout confondent la notion de la responsabilité subjective attachée au je distinct du moi et qui est le fruit d'une élaboration dialectique et la notion, juridiquement déterminée, de la responsabilité pénale du commissionnaire de l'acte (perpetrator).

L'une des premières contradictions tient au fait que le modèle causal dénie tout rôle opérant au sujet, l'exclut de son champ explicatif, puisque la cause ici trouve sa pertinence dans l'unicité structurale de son fondement et dans l'attribution d'un schéma fonctionnel autonome de son procès garantissant ainsi la scientificité du modèle.

Les auteurs signalent, en effet, des cas où lors de procès le défenseur d'une personne accusée d'homicide fait valoir comme cause majeure voire exclusive, la nocivité de jeux vidéo violents pratiqués précédemment et en toute naïveté, par la personne accusée. Le justiciable et son conseil, empruntent avec une habileté ironique, l'argument avancé par Anderson et Carnagey, pour en tirer avantage devant la justice. En toute logique, c'est le jeu vidéo qui est placé en position d'accusé. C'est la violence incluse dans le jeu qui serait responsable d'avoir déclenché, chez le joueur incriminé, un comportement meurtrier.

Si la violence est la conséquence d'un agent pathogène, elle prend alors valeur de violence pathogène, à l'instar de celle qui générée par un état de démence ou de folie.

Si Anderson et Carnagey⁴⁹ peuvent exprimer leur désaccord quant à un verdict qui disculperait le joueur auteur présumé d'un homicide, ils ne peuvent s'opposer à ce que ce

⁴⁹ Anderson C., Carnagey N., "Violent evil and the general aggression model" in Miller, Arthur G., ed. *The Social Psychology of Good and Evil. op. cit.*, p. 186 : " In sum, modern society cannot afford to allow abdication of personal responsibility, even if it sometimes seems unfair to hold individuals (or nations) responsible for violent acts that were "caused," at least partially, by extraneous factors over which they had no control. For example, there are several recent homicide cases in which the defense used a violent video game defense. Although we agree that violent video games (like other violent media) are a cause of increased aggressiveness, we disagree with a position that totally removes responsibility from the person who actually committed the homicide".

En somme, la société moderne ne peut pas autoriser l'abandon de la responsabilité personnelle, même s'il semble parfois injuste de tenir les individus (ou nations) pour responsables d'actes de violence qui ont été «causés», au moins partiellement, par des facteurs externes sur lesquels ils n'avaient aucun contrôle. Par exemple, il y a plusieurs cas récents d'homicides dans lesquels la défense a argué du caractère pathogène du jeu vidéo violent. Bien que nous reconnaissons que les jeux vidéo violents (comme d'autres médias

dernier puisse bénéficier, de circonstances atténuantes, d'une indulgence de l'autorité judiciaire au regard de sa responsabilité.

Parmi les critiques les plus récentes qui sont portées contre les conclusions de Anderson et de ses collaborateurs, nous relevons celle menée par Christopher J. Ferguson⁵⁰. Selon cet auteur, le GAM est tout simplement un modèle inopérant.

Ferguson reproche au modèle un déficit méthodologique par un défaut de fiabilité prédictive. Il en réfute la prétention totalisante ou la portée générale voire universelle. Selon lui cette démarche se révèle n'être que l'expression des théories cognitivistes de l'apprentissage social puisqu'elle néglige les aspects héréditaires et biologiques en jeu dans les théories de l'agression. En clair, il admet la contribution de plusieurs facteurs dans la détermination de l'acte violent mais exige que leur place respective soit établie à partir d'une mesure statistiquement « significative », c'est-à-dire relevant de calculs effectués à une échelle suffisamment importante prenant essentiellement appui sur une multiplication des dispositifs expérimentaux telle que l'usage de métadonnées ou la vérification de la taille des échantillons concernés par l'étude à un niveau suffisant etc. Il dénonce la connotation morale qui sous-tend cette approche en soulignant que c'est selon le critère manichéen de bon ou mauvais qu'est considérée la notion d'agression. Il dénonce aussi la dimension idéologique qui émane du postulat cognitiviste en soulignant l'interdépendance entre le discours prônant l'assurance d'une solution de maîtrise des masses - et donc de réduction du comportement agressif par des mesures politiques - et l'affirmation de la validité de l'hypothèse selon laquelle l'agressivité est essentiellement la résultante de l'apprentissage. Il reproche, en outre, à l'A.P.A. (American Psychological Association) son parti pris en faveur d'un modèle qui n'a pas fourni toutes les garanties de sa scientificité et donc sa falsifiabilité.

C'est néanmoins à l'intérieur du paradigme expérimental s'appuyant sur une recherche de prédictibilité que se situe sa critique.

Nous avons présenté, suivant une progression diachronique, quelques éléments de définition de la notion d'« agression » élaborées par des universitaires des Etats-Unis se référant à la méthode expérimentale et à l'approche comportementaliste au fil du XXème siècle.

violents) sont une cause de l'augmentation de l'agressivité, nous sommes en désaccord avec une position qui supprime totalement la responsabilité de la personne qui a réellement commis l'homicide. »

⁵⁰ Ferguson C., Dick D., "paradigm change in aggression research : The time has come to retire the General Aggression Model", *Aggression and Violent Behavior, op. cit.*,

C'est donc dans un contexte imprégné à la fois d'un pragmatisme et d'un conformisme soumis aux attendus sociaux et politiques et ce à partir des années 1960 que se situent les travaux d'Arnold H. Buss et de ses collaborateurs parmi lesquels on compte principalement Ann Durkee, Mark Perry et W. L. Warren.

Buss vingt ans avant le GAM, ainsi que nous l'avons indiqué en amont, s'est déjà distingué en menant une expérience comparable à celle de Milgram en proposant la B.A.M. (Buss Aggression Machin, 1961) qui est une situation expérimentale ayant pour objet l'évaluation directe de l'agression physique. La BAM par sa dénomination recèle une connotation de machine en tant que module d'expérimentation reposant sur l'interférence d'un support technique visant à traduire un potentiel de la capacité humaine à agresser autrui.

C/ L'approche de Buss

Nous avons fait le choix d'utiliser un outil qui se prête à illustrer pratiquement l'approche expérimentale telle que nous tentons de la situer dans le discours de ceux qui en font la promotion et dans l'évolution de ce discours.

Le B.P.A.Q. (Buss and Perry Aggression Questionnaire) est un questionnaire auto-administré ou auto-rapporté, il a été construit en 1992 dans le but de mesurer l'agressivité chez l'homme, il se situe entre un précédent outil, le B.D.H.I. (Buss and Durkee Hostility Inventory), réalisé en 1957 et un plus récent, le B.W.A.Q. (Buss and Warren Aggression Questionnaire), finalisé en 2000.

Aujourd'hui les travaux et l'outil de Buss, ne font guère l'objet de très nombreuses citations depuis les huit dernières années, néanmoins une version française du BPAQ sera utilisée comme support pratique au service de notre démarche.

Le BPAQ, dans sa version d'origine, est composé de 29 items, sa structure dite factorielle est divisée en quatre. Les auteurs sont parvenus, au terme de spéculations savantes (empruntées aux modèles statistiques) faisant intervenir données chiffrées et dérivés notionnels, à la conclusion que l'agressivité pouvait être appréhendée suivant certaines déclinaisons.

Ces déclinaisons définies selon une typologie empruntée à des références théoriques communément admises dans le champ de la psychologie générale ont fondamentalement été établies à partir d'opérations visant à obtenir des corrélations entre différentes données chiffrées. Ces opérations supposent d'abord que l'on admette la suppression de la

singularité subjective afin de procéder à l'homogénéisation des observations suivant des critères pouvant être différenciés a priori et définis a posteriori.

Les auteurs empruntent leurs références aux courants behavioristes et cognitivistes qui occupent une place de choix au sein des théories de l'apprentissage. Ainsi, on observe que les trois principaux thèmes associés à la taxinomie des objectifs pédagogiques de Benjamin Samuel Bloom⁵¹ et ses collaborateurs, présentés sous les aspects affectif, cognitif et psychomoteur de l'apprentissage, coïncident avec trois des quatre facteurs précités et dont le détail sera donné au fil de notre propos.

Le principe admis de ladite homogénéisation consiste à procéder à une rectification délibérée de données afin de les classer par groupe ou par axe. C'est ce en quoi consiste la fonction principale de l'utilisation de l'analyse factorielle en tant qu'outil mathématique dans le champ des sciences sociales.

Dans un second temps l'interprétation qui en découle s'appuie sur l'analyse de réponses préétablies au regard de cette méthodologie.

L'étape finale consiste en une inférence, il s'agit de considérer pour vraies, à partir d'un postulat explicite se référant aux lois des probabilités et, à l'échelle d'une population voire à l'échelle universelle, des conclusions prenant appui sur les résultats obtenus au niveau d'un ou de plusieurs échantillons.

Cette approche se réfère, pour l'essentiel, à un argumentaire poppérien utilisé pour justifier du caractère scientifique ou pas d'une démarche.

C'est à partir de ces présupposés spéculatifs que Buss et ses collaborateurs retiennent le terme de colère pour la dénomination d'un des quatre facteurs (qui consistent en une simplification des dérivés sémantiques ou variables) de la notion d'agressivité. Le facteur ainsi isolé est présenté, en apparence selon une représentation allégorique empreint d'une certaine naïveté mais surtout à l'aune de résultats chiffrés, comme ayant la fonction et/ou la position de passerelle par rapport aux autres facteurs.

Correlational analysis revealed that anger is the bridge between both physical and verbal aggression and hostility⁵².

⁵¹ Bloom S. B. « *Taxonomie des objectifs pédagogiques* », Editions Nouvelles, MONTREAL, 1969,

⁵² Buss A., Perry M., "Personality processes and individual differences The Aggression Questionnaire" in *Journal of personality and social psychology*, Vol. 63, N°3, p. 452, 1992

Selon ce point de vue, l'agressivité peut donc être, premièrement physique, deuxièmement verbale. Elle peut troisièmement traduire la colère ou enfin quatrièmement l'hostilité.

Quatre facteurs d'agression sont donc relevés dans le BPAQ, alors qu'antérieurement dans le BDHI, seuls l'agressivité et l'hostilité étaient identifiés comme tels à partir d'une échelle à sept niveaux : l'attaque ou agression, l'agression indirecte, le caractère irritable, le négativisme ou pessimisme, la rancœur, la méfiance ou le soupçon, et l'agressivité verbale.

Déjà avec John Gunn et Jean Gristwood⁵³(1975), les limites de l'utilisation du BDHI furent mises en exergue lors d'une étude auprès de la population de détenus britanniques. Ces auteurs préconisaient l'usage de l'entretien comme méthode d'évaluation.

The instrument shows reasonable short-term stability, and split-half reliability (except for the verbal subscale), but the subscales [...] were not strongly correlated. A violence scale based on historical events. The authors concluded that the instrument has minimal incremental validity and recommend that either an interview or a questionnaire derived from an interview would be a better method of assessing hostility and violence amongst prisoners.⁵⁴

L'outil montre une stabilité raisonnable à court terme, et une fiabilité médiocre (hormis le subtest verbal), mais les subtests [...] ne sont pas très fortement corrélés. Ce questionnaire sur la violence prenant appui sur des événements historiques. Les auteurs ont conclu que l'outil a une validité incrémentielle minimale et recommandé que soit un entretien soit un questionnaire dérivé d'un entretien, serait une meilleure méthode d'évaluation de l'hostilité et de la violence chez les prisonniers.

Ces variations, touchant le nombre de facteurs ou d' « étiquettes », se justifient certes par l'idéal de simplification sémantique, on l'a vu, mais surtout par la recherche d'une mise en ordre des disparités au niveau des résultats (chiffrés). Il s'agit de l'application du modèle statistique consistant à obtenir un ajustement matriciel par la réduction de la dispersion des variables.

⁵³ Gunn J., Gristwood J., Institute of Psychology, et al. *The Use of the Buss-Durkee Hostility Scale Among British Prisoners*. 1976.

⁵⁴ *Ibid.*

Il en résulte que la pertinence des définitions des facteurs repose essentiellement sur la recherche d'une homogénéisation quantitative des critères⁵⁵. C'est ainsi que d'autres combinaisons de facteurs peuvent être affichées et proposées à partir du traitement des résultats.

Cependant le fonds principal des références qui servent de support aux ajustements textuels pris comme variables explicatives émane des paradigmes retenus dans l'expérience de la BAM qui a consisté dans la mise en acte de l'agression dans un cadre expérimental.

Scores on the inventory have been found to correlate with intensity the shock delivered in the aggression machine paradigm (Sheier, Buss & Buss, 1978).

Les résultats du questionnaire ont été conçus pour être en corrélation avec l'intensité du choc programmé dans la machine à agression

L'intérêt des auteurs pour un étayage conceptuel de leurs travaux reste à démontrer. Ils considèrent pour acquis les énoncés classiques des théories comportementalistes. Sur cette base les comportements agressifs se déclinent suivant une perspective instrumentale, affective et cognitive.

L'agression physique ou l'agression verbale se manifeste par le fait de faire du tort et causer des dommages à autrui, ce comportement illustre selon les auteurs la composante instrumentale et motrice du modèle. Par ailleurs, la colère, considérée comme l'expression d'une excitation physiologique et la préparation à une agression, est rattachée à la composante émotionnelle ou encore affective de cette catégorie comportementale. L'hostilité enfin qui résulte du sentiment d'être l'objet d'une injustice ou d'une malveillance est rattachée à la composante cognitive de l'agression. Ainsi nous retrouvons associés les quatre facteurs de Buss et les trois termes de la taxinomie de Bloom.

Remarquons que si nous entendons l'instrument en tant que moyen pour atteindre un but, la dimension instrumentale de l'agression paraît ici peu pertinente dans la mesure où aucune finalité n'est envisagée dans l'acte de porter atteinte à l'autre.

Quoiqu'il en soit, les composantes énoncées représentent les supports des arguments proposés par les auteurs.

⁵⁵ C'est l'illustration de la défiance dont certains partisans de l'approche probabiliste font montre par rapport aux imprévisibles étendues et valeurs de la vérité du sujet redimensionné aux confins du contenu qualitatif pour être (pour le moins compensé et travesti) radicalement supplanté par l'enfumage quantitatif.

D/ La méthode expérimentale de Szondi

Face à ces limites de l'approche expérimentale une analyse de la démarche de Szondi peut permettre d'en distinguer les portées respectives.

En effet, Szondi qui est d'abord un psychiatre spécialisé en biologie génétique se réfère, d'un côté à la pensée de Wundt, le principal artisan de la méthode expérimentale en psychologie⁵⁶, par l'intermédiaire de Paul Ranschburg, le fondateur de la psychologie en Hongrie et de l'autre s'inspire des travaux de Freud, par l'intermédiaire de Sandor Férénczi, éminent promoteur de la psychanalyse notamment en Hongrie, l'un des principaux disciples et ami de Freud.

Comme le précise Annick Ohayon, Szondi « ... s'intéresse très tôt à la psychanalyse, mais il n'est pas analysé.⁵⁷ » Ses premières recherches portent d'abord sur l'analyse de constitutions dans une perspective génétique.

Selon cet auteur, « Szondi n'abandonnera jamais l'idée de constitution, ni de support génétique des pulsions. » En effet, son principal objet, n'est-il pas de concevoir une théorie psychiatrique reposant à la fois sur une recherche de maîtrise du champ biologique et sur une réinterprétation du « paradigme » psychanalytique ?

C'est avec ce double, voire triple postulat, biologique et métapsychologique, auquel il faut ajouter la dimension du mythe, que Szondi développe son propos.

Henri Demolder considère que « l'ensemble des conceptions de Szondi relèvent de la biologie, de la psychologie et de la philosophie dans son sens strict. ⁵⁸» Il ajoute :

...l'hypothèse fondamentale de l'Analyse de la destinée [...] ressortissait spécialement à la biologie, tout en ayant des répercussions psychologiques et philosophiques. Elle avait été découverte à l'occasion de travaux de généalogie et s'exprimait en fonction de l'hérédité : « la vie de chaque individu correspond à une trame instinctive héréditaire ». La théorie génique des pulsions s'enracine aussi dans la biologie : c'est une « hypothèse suivant laquelle les gènes constituent les sources des pulsions.⁵⁹

⁵⁶ Cf. *supra*, Chap. II, 2^e Partie, p. 48

⁵⁷ Ohayon A., « Une épreuve contestée : la réception en France du test de Szondi », *L'Homme et la société*, 2008/1-2-3 n° 167-168-169, p. 163-174.

⁵⁸ Demolder H., La théorie pulsionnelle du Dr L. Szondi. De la « destinée-contrainte » à la « destinée-choix ». In: *Revue Philosophique de Louvain*. pp. 429-478.

⁵⁹ *Ibid.* pp. 429-478

Cette trilogie se présente nouée et formalisée suivant le modèle réduit au quadrant cartésien⁶⁰, le tableau à double entrée, tout du moins à première vue.

Cette pensée composite s'ordonne et/ ou se quantifie également en prenant appui sur la mesure chiffrée.

Il s'agit d'un mode de ségrégation qui s'apparente à une partition en classe et laisse présumer que Szondi vise à traduire l'objet de ses recherches suivant une logique de classification.

Oury et Van Reeth proposent une lecture moins immédiate et dévoilent des éléments discrets que délivre et sublime, l'exégèse des travaux de Szondi. Demolder signale l'importance de la mesure dans le dessein de l'auteur, il cite trois de ses remarques parues dans les *Annales médico-psychologiques de Paris* en mars 1951 dont voici des extraits :

1. J'ai fondé d'abord une psychologie du destin (comme psychologie du génotropisme, du choix) ; après coup, j'ai recherché une méthode expérimentale à l'aide de laquelle j'ai tâché de mettre en pratique cette psychologie pulsionnelle du destin.

2. Mon but en psychiatrie n'est pas de faire sauter les écoles kraepelienne et bleulérienne, mais j'ai l'intention de pourvoir la psychiatrie d'une base pulsionnelle bathypsychologique.⁶¹

Szondi définit ce qu'il entend par base pulsionnelle bathypsychologique de la psychiatrie. Sa contribution à ce champ est notamment de définir une topique qui se réfère à la psychanalyse. Il décrit deux dimensions, celle plus classique qui repose sur l'observation qu'il nomme « la façade de la vieille psychiatrie » et celle qui relève de l'invisible qui est plus radicale et constitue le substrat pulsionnel conditionnant les observables symptomatiques.

La troisième remarque de Szondi est la suivante :

⁶⁰ Rappelons qu'un quadrant est une des quatre régions, bornée par l'axe des abscisses et l'axe des ordonnées, appartenant au plan cartésien

⁶¹ Demolder H., La théorie pulsionnelle du Dr L. Szondi. De la « destinée-contrainte » à la « destinée-choix ». In: *Revue Philosophique de Louvain, op. cit.*, pp. 429-478

3. Ma psychiatrie pulsionnelle considère les psychoses endogènes comme des maladies pulsionnelles et non pas comme des maladies mentales. Elle étudie les phénomènes psychopathologiques à la lumière d'une psychologie pulsionnelle de l'inconscient, et non pas du point de vue d'une psychologie de la pensée, d'une psychologie de la conscience.⁶²

Il y a indiscutablement chez Szondi une pensée de l'origine, une pensée « racine » (selon l'expression commune, à Gilles Deleuze, Félix Guattari et à Edouard Glissant, à propos de la racine unique) qui n'atteint son objet que dans l'insondable opacité d'une recherche jusqu'à perte de trace. Cette hypothèse se trouve consolidée par le propos suivant de Van Reeth :

Szondi est ainsi ce conteur qui loin de s'épuiser, a toujours poursuivi son premier rêve de sourcier : origine des discours, départ des choix, racine des pulsions. Compter avec le temps de l'existence humaine, c'est en définir le destin en le contant ; raconter l'histoire de chacun, c'est en dénombrer les actes d'élection ; remonter le cours d'une vie, c'est en retrouver le point zéro ou deçà, point mythique où elle s'engendre, où se transmet l'inconscient familial.⁶³

Le point de départ ou point d'origine est certes mythique, puisqu'il n'est pas « de croire à une assise matérielle des pulsions. Compter les gènes, Szondi n'en a cure, pas plus que d'y vouloir trouver une preuve matérielle.⁶⁴ » Néanmoins même si le gène ne constitue pas le point de certitude il s'affiche pour Szondi comme support imaginaire de l'origine.

Oury développe son analyse en se référant aux travaux de Jacques Schotte. Par l'intermédiaire de ce dernier et à partir des élaborations théoriques qu'il apporte, Oury reconsidère la portée de la démarche de Szondi. A l'ombre d'une herméneutique se trouve tapie une lecture triadique que Schotte vient mettre au jour et que Alfredo Zénoni va développer pour l'étendre aux croisements des concepts lacaniens.

Il y a, chez Szondi, le surgissement de la tablature, de ce qu'on appelle « son test » de 48 photos, tablature qui groupe 4 matrices, de chacune 4 cases. La façon dont il use des matrices à 4 cases me semblait vouée à une certaine impasse [...] le tableau de Szondi apparaît d'abord tel qu'il est : un tableau [...]

⁶² Demolder H., La théorie pulsionnelle du Dr L. Szondi. De la «destinée-contrainte» à la «destinée-choix». In: *Revue Philosophique de Louvain*, op. cit., pp. 429-478

⁶³ Van Reeth C., « Autour de l'affect : Léopold Szondi » in *Phénoménologie et criminologie*, Ss Dir. Wolf-Fédida M., pp. 78-79

⁶⁴ *Ibid.*, p. 79

nosographique. Ce qu'introduit Schotte, par l'étude de chacune des matrices, c'est que chaque vecteur, au lieu de représenter une classe, représente une catégorie. Soit le passage des classes aux catégories.⁶⁵

Oury poursuivant son commentaire en indiquant que le tableau contient potentiellement toute la « problématique de l'existence »

Il décompose et explicite le propos de Schotte en soulignant comment ce dernier, partant d'une lecture des quatre cases d'un tableau de base ou des quatre places d'un schéma, (ou de quotients...) il aboutit à une lecture triadique du tableau de Szondi en réalisant au passage un pont, un décloisonnement entre deux cases. Le quatre apparent se référant au tableau à quatre cases de Peirce se réduit à trois. Les liens entre les cases se réalisent en suivant des lignes diagonales sur leurs arêtes opposées.

Puis dans un style plus poétique, il vient présenter la dimension protocolaire du test et l'articulation entre la contrainte et le choix :

Nombres qui se montrent dans leur division répétée : 8-4-2.

C'est par là que la tablature bascule lentement vers le Réel : inaccessible clef de mon existence apparente. Refentes, partitions qui tissent l'invisible de la toile. Tensions, lignes de fracture [...] : sorte de praticable que je dois déchiffrer pour qu'ek-siste la scène de mon petit théâtre personnel. L'ensemble des photos est truqué : Autrui est là, déguisé, éparpillé, qui me regarde dans mon désarroi.⁶⁶

Selon Oury le « Test » de Szondi serait une proposition élaborée sur un principe de fiction, de l'ordre d'une « totalisation feinte ».

Nous retenons que Szondi prend le parti d'inverser sémantiquement la démarche de Freud concernant les destins des pulsions, en cherchant à considérer les enjeux pulsionnels du destin. Premièrement tout est prédéfini par héritage (ébauche de totalisation) et enfin ce qui se construit par choix se réalise dans les limites du prédéfini. L'idée de ligne tracée au gré d'une poussée dirigée soit vers le mal (complexe de Caïn) soit vers l'idéal d'une pensée mosaïque.

Ohayon résume le projet de Szondi autour de la notion « d'empreinte directrice » :

⁶⁵ Oury J., « Szondi avec Lacan » in *Psychiatrie*, revue française des psychiatres d'exercice privé, n° 43-44, 1981/1, pp. 53-54

⁶⁶ Oury J., « Analyse du destin et rencontre » in *Psychiatrie*, revue française des psychiatres d'exercice privé, n° 43-44, 1981/1, pp. 61-62

Une telle psychologie poursuit alors deux buts :

- réconcilier le sujet avec ses aïeux, et avec ce qu'il a hérité d'eux en tant que legs pulsionnel ;
- prédire l'avenir. On entre là dans un domaine hautement spéculatif, celui des devins et des occultistes, naïfs ou charlatans...⁶⁷

Du côté de ses défenseurs, l'argument de Van Reeth objecte que :

Le mot « destin » est une traduction de l'allemand, Schicksal, un mot impossible à traduire à cause de sa connotation affective justement. En allemand, c'est plus de « l'ordre des choses » qu'il s'agit. [...] Szondi dit lui-même que « le concept de « destin » [...] signifie l'ensemble de toutes les possibilités d'existence dont hérite un individu et qu'il peut choisir librement ».⁶⁸

Michel Legrand témoigne :

Peut-être est-on mieux en mesure aussi de saisir, à la lumière de ce qui vient d'être dit, l'échec principal de la validation statistique du test — Szondi dira dans la discussion que la statistique laisse échapper ce qui du point de vue psychodynamique est le plus important. On peut penser que l'instrument statistique n'est pas accordé au nouveau mode d'intelligibilité psychologique institué par Szondi dans la lancée de Freud⁶⁹.

De ce commentaire, il ressort que la recherche acharnée de la mesure par le biais de la prédiction statistique à la faveur du calcul des probabilités est incompatible avec l'accueil de l'heur de la tuché dans l'Inconscient. Danielle Eleb précise que « la tuché comme rencontre du réel telle que Lacan l'élabore suppose un choix du sujet qu'il situe dans le champ de l'inconscient et non de la pensée.⁷⁰ »

La démarche « cahoteuse » de Szondi peut se prêter comme instrument propice à considérer la question de la mesure et de la démarche d'évaluation. Elle fait « détour », elle envisage la profondeur comme recélant la clé secrète ouvrant les portes du destin. Mais il semblerait

⁶⁷ Ohayon A., *op. cit.*, pp. 163-174.

⁶⁸ Van Reeth C., *op. cit.*, p. 72

⁶⁹ Legrand M., Ve colloque de « Schicksalsanalyse » (Louvain - 1, 2 et 3 septembre 1969). In : *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, tome 67, n°96, 1969. pp. 613-628.

⁷⁰ Eleb D., *Figures du destin : Aristote, Freud et Lacan*, p. 17 Toulouse : Erès, 2004

surtout, comme le confie Oury, qu'elle puisse accueillir d'autres circuits de lecture suivant la trajectoire d'une bande de Moebius.

Cet outil comme d'autres tests projectifs servent au mieux de prétexte pour construire un lien de parole entre un psychologue et un patient. Reste à savoir prétexte pour qui et pourquoi ?

Chapitre III : Étude menée de 2010 à 2014 dans une perspective descriptive et prédictive selon l'approche probabiliste et la méthode expérimentale auprès de la population des personnes incarcérées à la prison de Ducos en Martinique

A/ Présentation des premiers jalons de notre recherche

La méthodologie qui préside à notre travail s'est donc constituée au fil des étapes évoquées, elle s'est conclue par le choix de proposer dans un premier temps un dispositif reproductible, idéalement en tous points en considérant des facteurs psychiques déterminants que nous visons à mettre en exergue.

Parmi les déterminants psychiques, le premier que nous avons cherché à étudier est la relation à autrui. Il se décline selon une typologie à trois volets suivant les formes de lien que la personne interrogée entretient avec autrui, en particulier avec une personne ayant été atteintes par ses agissements.

L'un des supports utilisés pour apprécier ce premier déterminant est le questionnaire EV⁷¹, il présente plusieurs items qui sont rédigés sur une feuille simple. Des domaines divers sont renseignés, mais en définitive seul un item sera l'objet d'une exploitation statistique : l'item 1 qui concerne le lien entre l'auteur et la personne atteinte dans une situation donnée.

Selon ce type de lien préexistant alors entre la personne interrogée et la personne ayant été l'objet de ses agissements, trois groupes distincts de personnes viennent constituer trois niveaux d'une variable et en définitive trois ensembles indépendants retenus pour l'étude.

⁷¹ Cf. *infra*, Annexe 12 pp. 366-367

Le deuxième déterminant psychique, est défini comme un caractère supposé, à partir du modèle présenté dans le dispositif de Buss et Perry, il s'agit d'un instrument de mesure psychométrique de la représentation de la violence. Cette mesure est envisagée, selon une conception linéaire, comme se distribuant sur divers niveaux, ainsi ont été retenues, au fil des recherches des auteurs, quatre modalités de dispositions agressives ou violentes :

- Première modalité, l'inclination physique ou la disposition à faire preuve de violence physique : tendance à vouloir blesser ou causer du tort matériel à quelqu'un en guise de réponse à donner. C'est la composante motrice ou instrumentale des dispositions violentes. Le dire équivaut ici au faire, telle est la thèse sous-jacente de cette modalité.
- Deuxième modalité, l'inclination verbale ou la disposition à faire preuve de violence verbale : propension à l'utilisation de l'expression verbale pour nuire à autrui, dénigrement, diffamation, insulte.
- Troisième modalité, l'irritabilité ou colère ou la disposition à se mettre en colère, à s'emporter contre quelqu'un. Elle représente la composante émotionnelle des dispositions exprimées, appréhendée sous l'angle fonctionnel du stimulus physiologique.
- Quatrième modalité, le sentiment d'hostilité ou la disposition à envisager l'autre et le monde comme source de nuisances et qui traduit un sentiment de subir des situations d'injustice ou d'être victime de méchanceté : c'est la composante dite cognitive de ces mêmes dispositions. Elle relève plus précisément d'une construction fantasmatique et projective liée à un sentiment de menace ou de persécution.

Partant de cette mesure psychométrique et de cette mise en commun de personnes comme faisant partie d'un ensemble particulier ou d'un autre, nous procéderons à une traduction statistique de ces objets nommés afin d'en exploiter une lecture possible dans ce champ.

Cet artifice consiste à opérer un raisonnement quantitatif et à en étendre, abusivement, la pertinence sur un autre plan, cette pertinence du raisonnement est sensée être valable à la fois pour une personne en particulier et pour un groupe de personnes avec qui elle partage, par hypothèse, un ou plusieurs attributs communs.

L'abus réside ici dans l'opinion que nous admettons comme valable, (mais auquel nous pouvons opposer un éclair de sens critique) qui consiste à nous laisser penser qu'un

quelconque caractère potentiellement observable (ici l'exemple concerne une virtualité agressive) existe en soi, indépendamment de ce qui relève de l'engagement singulier d'un être doué de la parole face aux aléas de l'environnement.

La recherche, entendue sous cette forme, participe de cette pensée quand son projet se résume à chercher à avoir un moyen de contrôler le hasard en faisant l'impasse sur la dimension du sujet notamment telle qu'elle s'appréhende à l'empan de la découverte de sa division.

Ce qui peut se résumer à chercher d'abord à soumettre des individus à un critère d'uniformisation afin de constituer un ensemble, puis à mesurer les occurrences d'une variable représentée comme applicable pour chacune des personnes examinées comme s'il s'agissait de mesurer les différentes valeurs en poids d'un groupe d'humains ou de teneur en eau dans leur corps.

Empruntant le point de vue des techniques statistiques descriptives et inférentielles, qui sont les outils indissociés de la méthode expérimentale, nous nous attacherons à comparer des proportions de plusieurs observations au plan d'un échantillon ou de plusieurs échantillons, des observations puisées dans un ensemble soit des distributions d'une variable à ce niveau et d'en inférer la possibilité d'une proche conformité au plan de la population parente postulée.

Le point de départ est donc un constat d'impossible : vérifier une hypothèse au plan d'une population parente à laquelle on ne peut avoir accès mais dont on postule l'existence comme entité.

L'enjeu consiste à relever le défi de pouvoir faire face à ce constat au moyen de techniques inférentielles.

Seront mis en regard l'importance quantitative de variables ou leur fréquence respective au niveau de l'échantillon et leur distribution en fonction d'autres variables que nous allons définir au fil des étapes de la présentation.

Il nous appartiendra de mesurer l'écart ou la dispersion ou au contraire la proximité voire l'identité de résultats numériques au regard d'une prévision pouvant être ordonnée mathématiquement.

Les sujets de l'échantillon, ici des personnes ayant été mis en cause pour atteinte physique envers d'autres personnes sont donc évalués à partir de plusieurs variables qui vont induire un type de classement.

La variable étant définie comme « un principe de classification ⁷²»

Considérant la variable que l'on dénommera « variable psychologique », à entendre comme la variable étudiée par le chercheur psychologue, concernant les prétendues ou supposées dispositions agressives, nous pouvons nous intéresser à la question suivante :

Quel moyen avons-nous à notre disposition pour vérifier que deux intervalles égaux sur l'échelle des scores d'agressivité ont la même signification psychologique ?

Cette question est justifiée d'autant que la variable psychologique étudiée, « l'agressivité », n'est accessible que par le biais de la variable observée « score d'agressivité »⁷³.

Pélissier précise, en passant, qu'il y a à distinguer la différence de plan entre une variable « observée » au niveau statistique et une variable « étudiée » au niveau psychologique.

Mais ce qui il y a à souligner est d'entendre que cette question permet de garder à l'esprit le caractère fictif ou d'artifice que constitue le crédit que l'on accorde, « par convention », c'est-à-dire, *a priori*, en donnant foi à un postulat envisagé comme vérité, à l'arbitraire des conclusions de l'utilisation d'un outil, tel qu'une échelle ou un questionnaire, construit sur le fil de cette induction.

Cette remarque faite, nous poursuivons cette démarche et tachons d'en découvrir les vertus. La première variable est appréhendée à partir des réponses du détenu à des questions concernant le lien qui existait ou pas entre lui et la personne atteinte par ses agissements avant la commission des faits illicites qui lui sont reprochés. Cette variable est nommée, variable « distance affective ».

Selon le point de vue adopté, on dira que des variables aléatoires sont étudiées ou qu'une variable aléatoire est étudiée⁷⁴, au moyen de l'outil BPAQ, le Buss and Perry Aggression Questionnaire, déclinant de façon différenciée la disposition agressive ou la disposition violente.

Selon Buss, (1960,) l'« agression » est : (*a response that delivery noxious stimuli to another organism.*) une réponse qui procure à un autre organisme des stimuli toxiques ou nocifs. Dans la visée d'être applicable au cas général, la référence choisie s'illustre par les termes, réponse, stimulus et organisme. Cette réduction ou simplification notionnelle emprunte directement son schéma au modèle béhavioriste de l'apprentissage. A ce titre, il

⁷² Pélissier J., *Utilisation des statistiques en psychologie* – tome 1 p. 7

⁷³ Pélissier J., *Utilisation des statistiques en psychologie* – tome 3, p. 12

⁷⁴ Cette question de la subordination à un facteur général, de l'indépendance ou de la liaison des quatre facteurs a été l'objet des réflexions des auteurs Buss et Perry, mais aussi d'autres travaux, Harris (1995), Nakano (2001).

y a de l'« agression » dans nos veines entre les globules blancs et les microbes. La nocivité du stimulus est-elle déterminée de manière univoque par la réponse ? La réponse constitue-t-elle en soi la cause ? Quand la réponse demeure inchangée et que les stimuli induits se traduisent par la satisfaction ou un bénéfice de plaisir, peut-on toujours parler d'« agression » ?

En somme, se dégage l'idée que la violence est un objet réduit à un comportement permettant d'identifier une catégorie de personne distincte d'une autre catégorie voire d'autres catégories de personnes.

L'intention des auteurs est probablement de fonder au moyen de leur outil, une prédiction afin de contribuer avec bienveillance à une plus grande paix sociale. Il est généralement convenu que la prévention de la violence et des actes agressifs concoure à la quiétude du plus grand nombre.

Il est néanmoins aussi entendu que la violence d'Etat s'applique au plus grand nombre sous la forme d'une domination légitime, c'est en effet selon Max Weber, l'Etat qui détient « le monopole de la violence physique légitime ».

S'opposent alors violence illégitime et violence légitime.

Nous venons soutenir, temporairement, le postulat qui établit un rapport entre trois séries indépendantes obtenues auprès d'un éventail de situations distinctes et les mesures, recueillies au moyen d'un instrument ou d'un outil, qui servent de support à la variable-test.

Ce que nous cherchons à étudier peut être décrit comme une construction notionnelle qui ne présente pas les mêmes caractéristiques de constance relative des objets relevant de la physique, mais illustre ce qui résulte de l'attribution d'une unité différentielle parmi les manifestations du vivant, circonscrivant un phénomène qui émerge de la nomination subsumant l'expérience d'absence ou de perte au fil du vécu. Cette unité différentielle porte ici le nom de concept⁷⁵.

B/ Hypothèses et assomptions

Ainsi les hypothèses seront les suivantes :

⁷⁵ « Les concepts ont leur ordre de réalité original. Ils ne surgissent pas de l'expérience humaine – sinon ils seraient bien faits. Les premières dénominations surgissent des mots mêmes » : Lacan J., Le séminaire 1 *Les écrits techniques de Freud*, p. 8

- **Hypothèse générale :**

Les personnes détenues pour avoir commis des actes ayant mis réellement ou potentiellement en péril la vie d'autrui, présentaient et peuvent encore présenter, des dispositions à commettre des agissements violents, en particulier à l'égard de ceux avec qui ils partageaient le plus souvent les moments de la vie quotidienne. Le postulat d'un sentiment ambivalent à l'égard d'autrui comme objet pulsionnel (objet d'amour ou de haine), que recèle un haut degré de proximité ou de distance affective entre personnes vivant ensemble, ou partageant par choix réciproques certaines activités, est envisagé comme cause.

Il s'agirait de réaliser par l'agir une réduction de la pulsion en attribuant à l'autre perçu comme intrus par transitivity d'avoir initié un dommage. Ce qui s'appréhende implicitement comme une quête de présence d'une instance en peine de représentation, notamment celle du tiers de la loi.

- **Hypothèse opérationnelle :**

Les personnes obtiennent un score aux quatre subtests ou échelles du BPAQ (signes des dispositions violentes virtuelles prêtées à une personne en fonction d'un appareillage discursif présentant des réponses prédéterminées) qui se distribue dans des proportions inégales entre les trois réponses au questionnaire EV. L'inégalité des proportions singularise un ensemble de personnes interrogées en les marquant d'un trait différentiel.

L'hypothèse de remplacement est que la distribution des réponses prédéterminées se réalise dans des proportions égales ou voisines.

Cette hypothèse opérationnelle peut se décliner du point de vue psychologique ainsi :

Les différentes réponses des personnes interrogées font ressortir, par leur fréquence, un type de lien qui privilégie une relation fondée sur la proximité.

La jouissance qui préside à ce mode de relation peut comporter une menace de disparition.

L'hypothèse de remplacement peut s'exprimer ainsi : Par leur fréquence, les réponses des personnes interrogées ne fournissent aucune information permettant de discriminer un groupe parmi l'ensemble des participants à cette étude.

Commentaire

Il s'agit de comparer des supposées dispositions à commettre des actes violents issus de l'inférence opérée en considérant différentes combinaisons de réponses au questionnaire, (en l'occurrence les scores aux échelles du BPAQ) produites par des personnes se situant dans différentes configurations affectives. Ces configurations induisent différentes formes, différentes gestalts supports d'identification⁷⁶. Il s'agira de déterminer s'il se trouve des concordances ou des discordances chiffrées entre ces profils individuels de dispositions supposées et les enjeux particuliers de jouissance et de mettre en évidence ce qui permet de présumer que ces rapports sont dus au hasard ou pas.

Présentation des outils

Le premier outil⁷⁷, le questionnaire BPAQ dans une version française réduite à 20 items se décline selon ce qui précède sous la forme d'une liste d'« affirmations-questions » dont les réponses sont préalablement ordonnées suivant le continuum d'une échelle de Likert⁷⁸.

Le second outil⁷⁹, le questionnaire EV a été construit à l'occasion de cette étude. Son contenu porte les traces d'une investigation tâtonnante au moment des premières esquisses de cette démarche. Nous avons choisi de conserver la forme originale tout au long de cette expérience. Cependant seul le premier item de ce dernier questionnaire sera exploité. Il sert ainsi de support à la délimitation de trois populations distinctes :

Celle des personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes proches.

Celle des personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes connues.

Celle des personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes inconnues.

Test Statistique

Soit l'hypothèse (psychologique) à vérifier selon laquelle il y a une différence significative du point de vue de la variable « dispositions violentes » selon que le « degré de distance

⁷⁶ Alors que dans le stade du miroir c'est le corps propre qui est le support d'identification : « Ce que j'ai appelé le stade du miroir a l'intérêt de manifester le dynamisme affectif par où le sujet s'identifie primordialement à la Gestalt visuelle de son propre corps. » Lacan J., *Ecrits*, p. 113

⁷⁷ Cf. *infra* Annexe 11, p. 365

⁷⁸ Masse C., *Le questionnaire d'agressivité. Adaptation, validation et mise en œuvre de version française du Aggression Questionnaire de Buss et Perry*. Thèse de Doctorat en STAPS. Université Joseph Fourier (Grenoble I). 30 novembre 2001. Il existe aussi une autre version française du AQ (Côté & Lalumière, 1999)

⁷⁹ Cf. *infra*, Annexe 12, pp. 366-367

affective » existant entre la personne mise en cause et la personne atteinte par ses agissements, à savoir selon que la seconde soit un proche, une personne connue ou une personne inconnue.

Les observations ont porté sur 106 personnes qui forment trois échantillons issus de trois populations distinctes⁸⁰.

Nous devons opérer sur trois séries de mesures ordinales, ces séries sont indépendantes, le test approprié est le Kruskal-Wallis.

Les observations se répartissent en trois séries de mesures sur ces trois échantillons qui sont :

28 personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes proches,

48 personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes connues,

30 personnes mises en cause pour atteinte envers des personnes inconnues.

Nous reformulons $N_1+N_2+N_3 = 106$; $N_1 = 28$; $N_2 = 48$; $N_3 = 30$

Chacune des trois séries de mesures réalisées auprès de chaque sujet des échantillons est quadruplée suivant les applications instrumentales des variables dépendantes « dispositions violentes » et se présente sous la forme de nombres qui correspondent aux différents scores obtenus aux quatre échelles du BPAQ soit :

Violence Physique, Violence Verbale, Hostilité et Colère. Le caractère ordinal de la variable se définit par défaut. En effet, les conditions ne sont pas réunies pour conclure en faveur d'une variable d'intervalle ou alors il faudrait considérer qu'il existerait des « unités d'agressivité » d'égales longueurs se succédant au fil d'un continuum.

Ces variables-tests sont des variables aléatoires puisque chaque échelle est associée à des valeurs prédéfinies qui se situent dans un intervalle qui s'étend de 5 à 25 et que chaque variable peut prendre l'une de ces vingt valeurs.

Dans la perspective de regrouper les variables en une unique variable-test, un intervalle entre 20 et 100 pourrait être envisagé si l'on cherche à déterminer le seuil à partir duquel on peut parler globalement de « dispositions agressives » en défaut ou en excès selon cette façon de procéder. Cependant, il ne faudrait pas perdre de vue que les facteurs associés à chaque subtest ont été retenus par les auteurs du test en fonction de critère visant à trouver

⁸⁰ Il est évident qu'une personne mise en cause pour atteinte physique envers une personne proche peut aussi être mise en cause à la fois pour atteinte envers une personne connue et inconnue. Ce qui implique que les populations parentes ne seraient pas indépendantes. Cela impose donc que l'on précise que l'indépendance des populations parentes est arbitrairement posée pour l'étude, elle ne relève pas de la nature mais d'un artifice qui consiste à s'intéresser à un motif, de mise en cause, à la fois.

la plus grande identité de rapport. C'est à l'issue des calculs portant sur leurs coefficients de corrélations que les variables se trouvent « sélectionnées » pour ce test. Les résultats de ces calculs, aussi satisfaisants soient-ils en fonction des attentes des concepteurs, ne signifient pas que ces facteurs soient homogènes. Leur regroupement ne va donc pas de soi même en envisageant une dépendance hiérarchique entre ces quatre facteurs à un facteur général. Des commentaires focalisés sur ce sujet ont été développés par Fred B. Bryant et Bruce D. Smith⁸¹, notamment dans la perspective d'évaluer la validité de construit ou validité de construction, de l'outil.

Assomption statistique

La variable aléatoire concernée par cette étude répond à l'assomption statistique requise, elle est continue. C'est-à-dire qu'entre deux niveaux observés de la variable, tout sujet supplémentaire issu de la population étudiée venant à être ajouté à l'échantillon, peut, par définition, toujours y trouver sa place.

Rappelons qu'une variable aléatoire est dite continue « si elle est susceptible de prendre toute valeur d'un intervalle $[a, b]$, où a et b sont des nombres.⁸² »

Assomptions Expérimentales

Soit $(PI)^{83}$ l'ensemble des personnes incarcérées au Centre Pénitentiaire de Ducos en Martinique.

Soit E_1 , E_2 et E_3 trois ensembles parents.

E_1 représentant l'ensemble parent des personnes ayant porté atteinte à l'intégrité physique de personnes qui leur sont proches.

E_2 représentant l'ensemble parent des personnes ayant porté atteinte à l'intégrité physique de personnes qu'ils connaissaient avant la commission des faits.

E_3 représentant l'ensemble parent des personnes ayant porté atteinte à l'intégrité physique de personnes qui leur étaient inconnues.

⁸¹ Bryant F. B., Smith B. D., « Refining the Architecture of Aggression: A Measurement Model for the Buss-Perry Aggression Questionnaire », in *Journal of Research in Personality*

⁸² Pélissier J., *op. cit.*, tome 1, p. 33

⁸³ Cf. *infra* Graphique A en Annexe 14, p. 372

Soit (D) regroupant D1, D2 et D3 trois ensembles distincts de détenus, ces détenus sont issus de l'ensemble (PI). D1 est à la fois inclus dans PI et dans E₁, D2 est à la fois inclus dans PI et dans E₂, D3 est à la fois inclus dans PI et dans E₃.

De ces trois ensembles D1, D2 et D3, nous prélevons des échantillons D'1, D'2 et D'3 que constituent **les groupes de personnes incarcérées qui ont participé à l'expérience de recherche**.

Soit

- L'hypothèse H₀ : au plan des ensembles parents E₁, E₂, et E₃, selon laquelle, les variables X₁, X₂ et X₃ ont des distributions identiques, respectivement, pour chacune des quatre modalités des dispositions violentes mesurées par le BPAQ.
- L'hypothèse alternative H₁ qui est l'hypothèse que l'on cherche à vérifier, selon laquelle X₁, X₂ et X₃ n'ont pas des distributions identiques. Il s'agira de mettre en évidence une différence entre les trois séries de mesures ordinales (ou encore la différence de dispersion entre les sujets d'une population et ceux des autres populations)

Une entorse aux pratiques prescrites dans le domaine des statistiques est de n'avoir pas cherché à maîtriser la variable « prison » puisque toutes les personnes impliquées dans la commission d'actes ayant porté atteinte à l'intégrité physique d'une autre personne, ne sont pas incarcérées ou ne le sont plus parce qu'ayant purgé leur peine.

Il aurait donc fallu interroger des personnes libres répondant à ces critères de classification (personnes libres après avoir été jugés et éventuellement condamnés et personnes libres de n'avoir pas été ni jugés ni poursuivis pour la commission de leur acte, ce qui serait passablement illusoire) dans le but de neutraliser cette variable parasite supposée.

A défaut de pouvoir constituer un groupe témoin répondant aux critères précités, nous avons interrogé des personnes libres qui déclarent ne pas avoir commis d'acte ayant porté atteinte à l'intégrité physique d'autrui, ils constituent l'échantillon F'. Les mesures effectuées auprès de cet échantillon a donné lieu aux observations suivantes réunies en annexe 13⁸⁴.

Le seuil est pris à $\alpha = 0,05$, c'est-à-dire que la probabilité d'accepter H₁ alors que H₀ est vraie est fixée à 0,05, ce qui définit le risque d'erreur de type I.

⁸⁴ Cf. *infra* Annexe 13, pp. 368-371

Par ailleurs le risque d'erreur de type II, c'est-à-dire conserver H_0 alors que H_1 est vraie, est peu probable si l'on tient compte de la taille de l'effectif de chacun des échantillons pris individuellement N_1 , N_2 ou N_3 , est > 5 .

Nous procéderons dans un premier temps à la présentation des valeurs observées de la variable-test au regard de chacun des quatre échelles nous aboutirons ainsi à leur classification dans les quatre tableaux suivants :

- Tableau : DVv
- Tableau : DVp
- Tableau : DVc
- Tableau : DVh

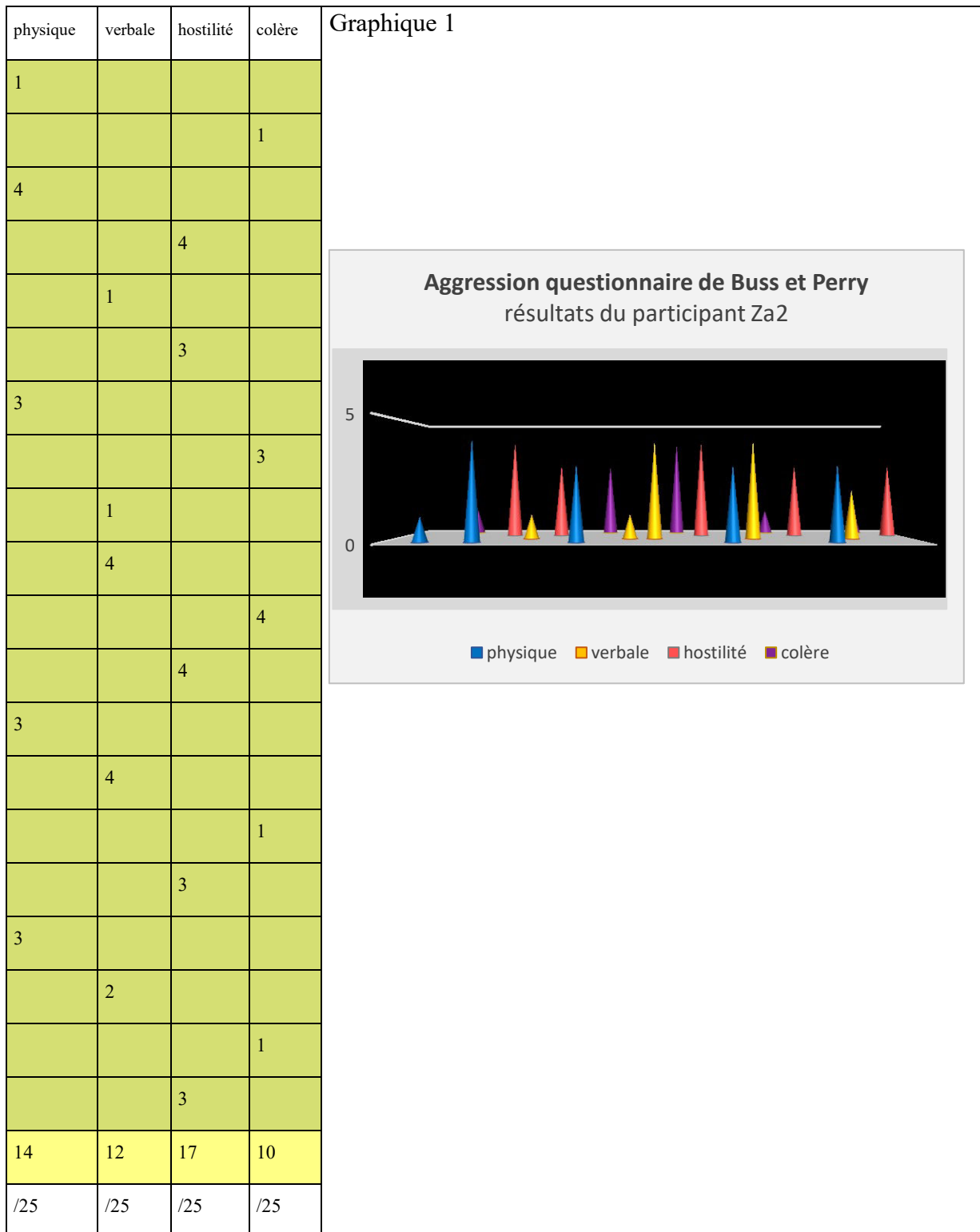
En effet chaque item du questionnaire BPAQ délimite en soi une variable qui est une composante de la variable « disposition violente », il s'agira de mesurer l'association éventuelle entre chacune de ces variables et la variable distance affective. Ce que l'on tente de mettre en évidence est l'influence de la variable distance affective supposée sur chacune des variables dispositions violentes supposées mesurées par le BPAQ.

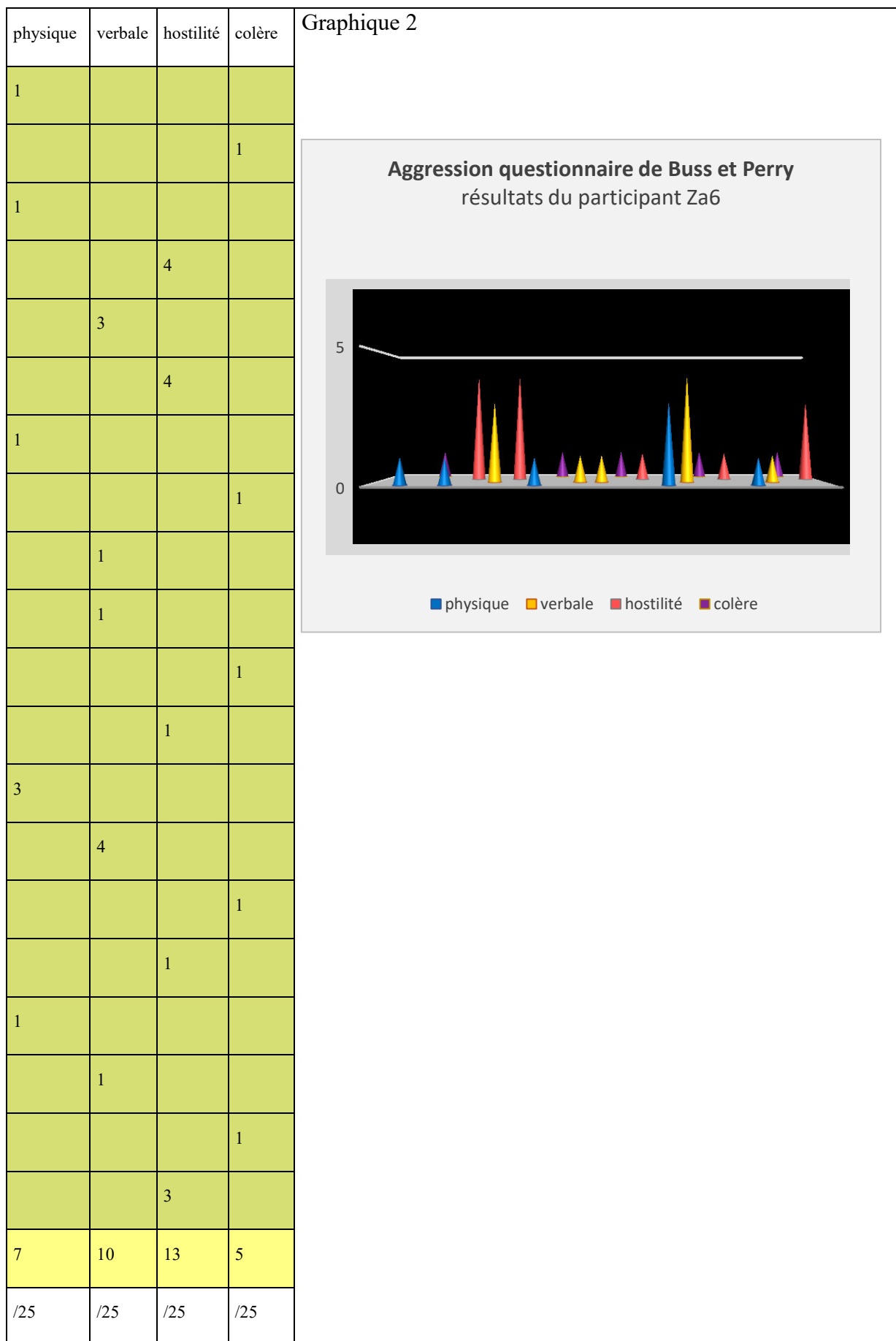
Pour les variable-tests DVv, DVp, DVc et DVh, les observations portent sur les trois mêmes échantillons D'1, D'2, D'3 dont les effectifs sont $N_1= 28$, $N_2 = 48$ et $N_3 = 30$.

Ainsi $N = N_1+N_2+N_3 = 106$

Données Analytiques

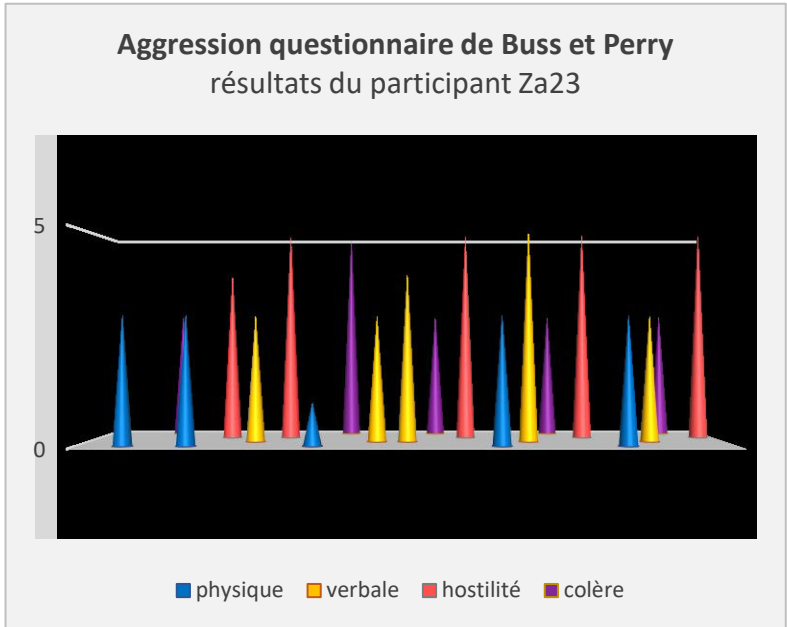
Exemples de graphiques illustrant les mesures obtenues au terme de l'examen de trois personnes parmi les 106 de l'effectif des échantillons de l'étude





physique	verbale	hostilité	colère
3			
			3
3			
		4	
	3		
		5	
1			
			5
	3		
	4		
			3
		5	
3			
	5		
			3
		5	
3			
	3		
			3
		5	
13	18	24	17
/25	/25	/25	/25

Graphique 3

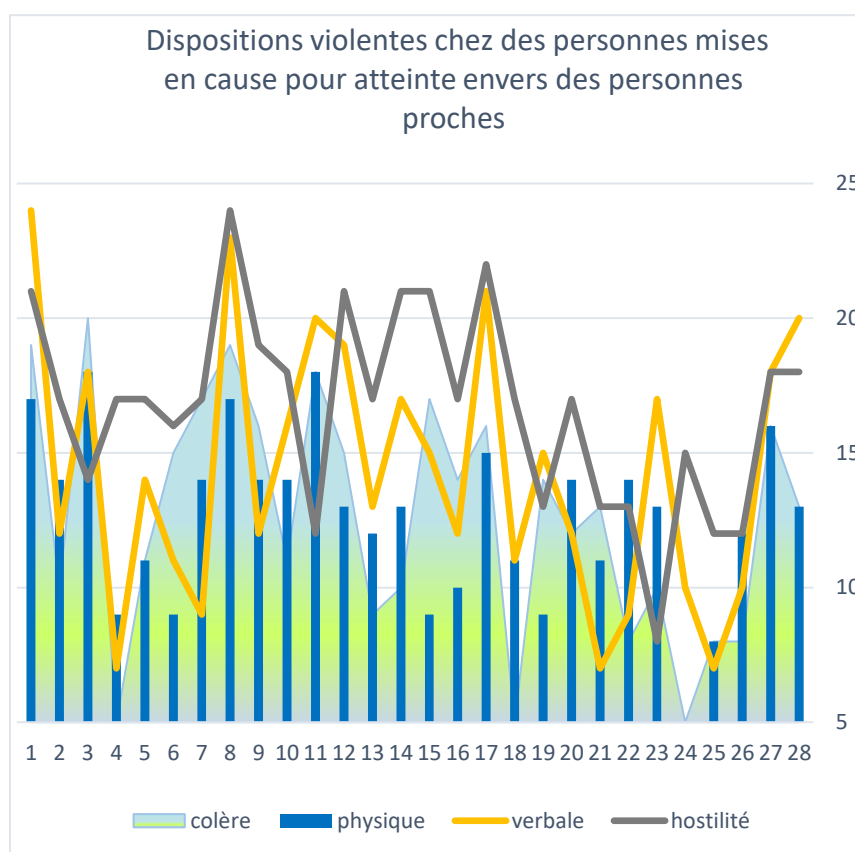


C/ Résultats au BPAQ

Effectif	DVp	DVv	DVh	DVc
Za1	17	24	21	19
Za2	14	12	17	10
Za7	18	18	14	20
Za12	9	7	17	5
Za17	11	14	17	11
Za21	9	11	16	15
Z29	14	9	17	17
Z30	17	23	24	19
Z35	14	12	19	16
Z41	14	16	18	11
Z44	18	20	12	18
Z53	13	19	21	15
Z57	12	13	17	9
Z59	13	17	21	10
Z66	9	15	21	17
Z67	10	12	17	14
Z68	15	21	22	16
Z71	11	11	17	5
Z77	9	15	13	14
Z83	14	12	17	12
Z86	11	7	13	13
Z87	14	9	13	8
Z88	13	17	8	10
Z90	5	10	15	5
Z94	8	7	12	8
Z101	12	10	12	8
Z105	16	18	18	16
Z110	13	20	18	13

Résultats au BPAQ des sujets appartenant à l'échantillon D'1 soit le niveau 1 de la variable de l'échantillon

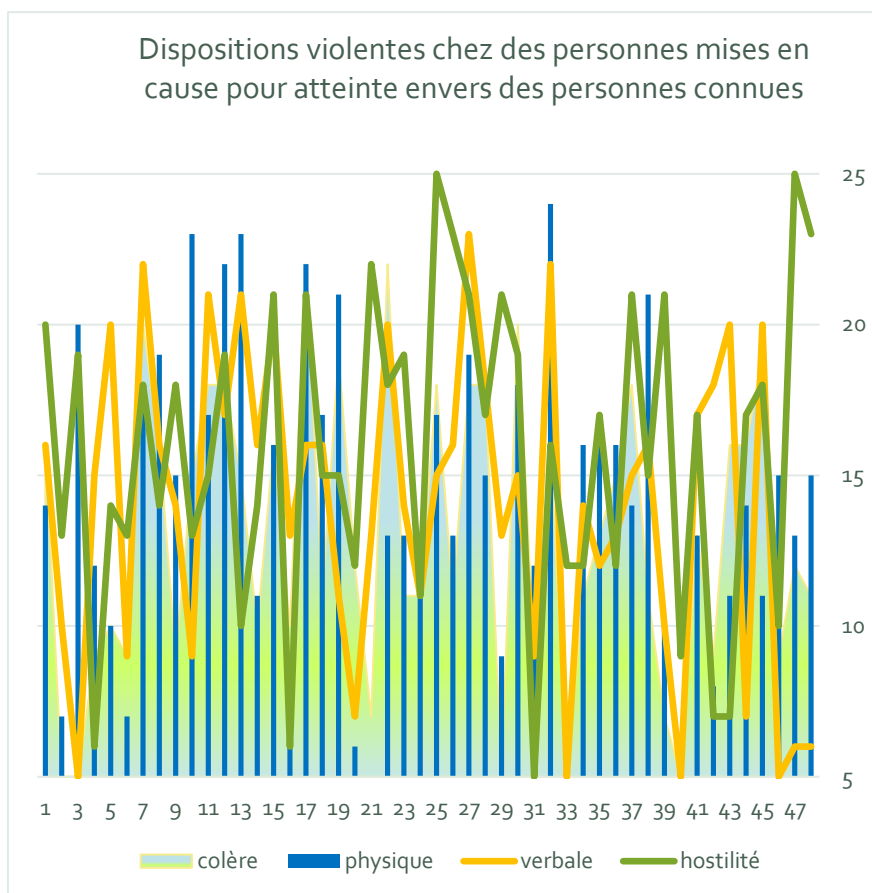
Données de l'exemple d'illustration p.79



Effectif	DVp	DVv	DVh	DVc
Za3	14	16	20	16
Za6	7	10	13	5
Za8	20	5	19	5
Za9	12	15	6	9
Za11	10	20	14	10
Za15	7	9	13	9
Za16	18	22	18	20
Za18	19	16	14	16
Za19	15	14	18	9
Za20	23	9	13	15
Za24	17	21	15	18
Za26	22	17	19	18
Z31	23	21	10	15
Z32	11	16	14	10
Z33	16	20	21	16
Z39	7	13	6	10
Z40	22	16	21	22
Z42	17	16	15	11
Z43	21	11	15	19
Z45	6	7	12	12
Z47	5	13	22	7
Z48	13	20	18	22
Z49	13	14	19	11
Z52	11	11	11	11
Z54	17	15	25	18
Z55	13	16	23	11
Z61	19	23	21	18
Z62	15	18	17	18
Z64	9	13	21	5
Z65	18	15	19	20
Z70	12	9	5	9
Z75	24	22	16	16
Z76	5	5	12	5
Z78	16	14	12	11
Z80	17	12	17	13
Z81	16	13	12	15
Z84	14	15	21	18
Z85	21	16	15	11
Z89	10	10	21	7
Z91	5	5	9	5
Z93	13	17	17	13
Z97	8	18	7	9
Z104	11	20	7	16
Z107	14	7	17	16
Z108	11	20	18	19
Z109	15	5	10	9
Z113	13	6	25	12
Z114	15	6	23	11

Résultats au BPAQ des sujets appartenant à l'échantillon D'2 soit le niveau 2 de la variable de l'échantillon

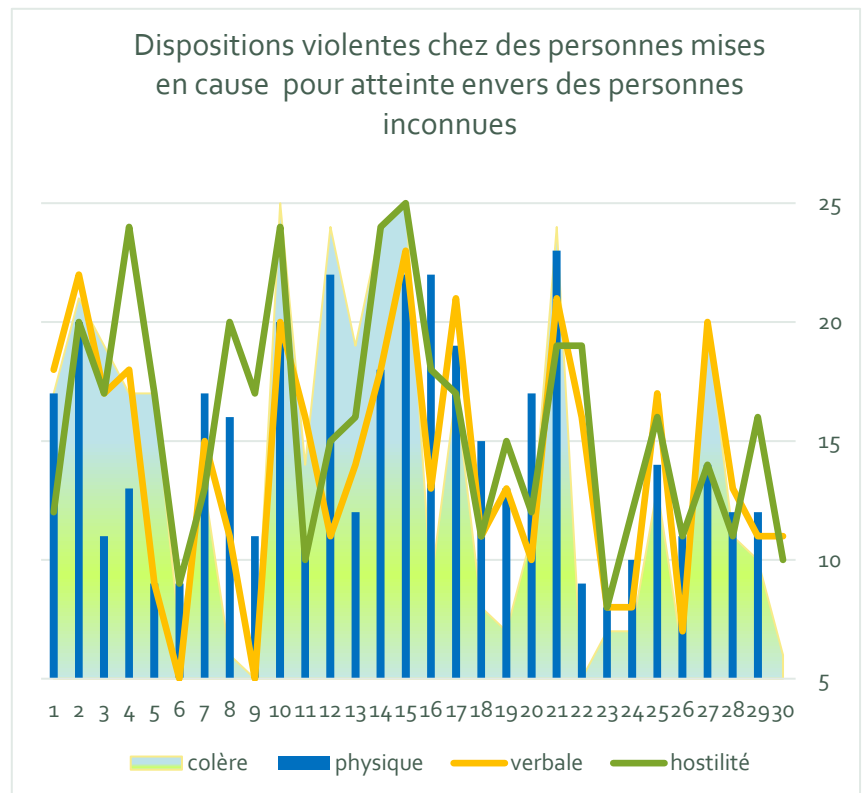
Données de l'exemple d'illustration p.80



Effectif	DVp	DVv	DVh	DVc
Za4	17	18	12	17
Za10	20	22	20	21
Za13	11	17	17	19
Za22	13	18	24	17
Za23	9	9	17	17
Za25	9	5	9	7
Za28	17	15	13	13
Z34	16	11	20	6
Z38	11	5	17	5
Z50	20	20	24	25
Z51	11	16	10	14
Z56	22	11	15	24
Z58	12	14	16	19
Z60	18	18	24	24
Z63	22	23	25	25
Z69	22	13	18	9
Z72	19	21	17	17
Z74	15	11	11	8
Z79	13	13	15	7
Z82	17	10	12	11
Z92	23	21	19	24
Z95	9	16	19	5
Z96	8	8	8	7
Z98	10	8	12	7
Z99	14	17	16	13
Z100	11	7	11	6
Z102	14	20	14	20
Z103	12	13	11	11
Z111	12	11	16	10
Z112	5	11	10	6

Résultats au BPAQ des sujets appartenant à l'échantillon D'3 soit le niveau 3 de la variable de l'échantillon

Données de l'exemple d'illustration p. 81



D/ Tableau DVv Classification des mesures et calcul des données concernant les dispositions violentes verbales supposées

Niveaux	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Fréquences dans D'1	0	0	3	0	2	2	2	4	1	1	2	1	2	2	1	2	0	1	1	1	0
Fréquence dans D'2	4	2	2	0	3	2	2	1	4	3	4	7	2	2	0	5	2	1	4	0	0
Fréquence dans D'3	2	0	1	2	1	1	5	0	3	1	1	2	2	3	0	2	1	1	2	0	0
Σ des fréquences	6	2	6	2	6	5	9	5	8	5	7	10	6	7	1	9	3	3	7	1	0
Rang	1 2 3 4 5 6	7 8	9 10 11 12 13 14	15 16	17 18 19 20 21 22	23 24 25 26 27	28 29 30 31 32 33 34 35 36	37 38 39 40 41	42 43 44 45 46 47 48 49	50 51 52 53 54	55 56 57 58 59 60 61	62 63 64 65 66 67 68 69 70 71	72 73 74 75 76 77	78 79 80 81 82 83 84	85	86 87 88 89 90 91 92 93 94	95 96 97	98 99 100	101 102 103 104 105 106 107	108	
Quotient : rangs moyen	21 — 6	15 — 2	69 — 6	3 — 12	117 — 6	125 — 5	288 — 9	195 — 5	364 — 8	260 — 5	406 — 7	665 — 10	447 — 6	567 — 7		810 — 9	288 — 3	297 — 3	728 — 7		
Rangs moyens	3,5	7,5	11,5	15,5	19,5	25	32	39	45,5	52	58	66,5	74,5	81		90	96	99	104		
Fréq. corrigées pour D'1	0	0	34,5	0	39	50	64	156	45,5	52	116	66,5	149	162	85	180	0	99	104	108	
Fréq. corrigées pour D'2	14	15	23	0	58,5	50	64	39	182	156	232	465,5	149	162	0	450	192	99	416	0	
Fréq. corrigées pour D'3	7	0	11,5	31	19,5	25	160	0	136,5	52	58	133	149	243	0	180	96	99	208	0	

E/ Exploitation des observations

1 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l'item DVv

A partir des fréquences corrigées de D'1, D'2 et D'3 correspondant au tableau des rangs DVv, nous procédons au calcul du total des rangs.

$$R_i = \sum (\text{Fréq. Corr.})$$

$$RD'1 = 34.5+39+50+64+156+45.5+52+116+66.5+149+162+85+180+99+104+ 108 = \boxed{1510.5}$$

$$RD'2 = 14+15+23+58.5+50+64+39+182+156+232+465.5+149+162+450+192+99+416 = \boxed{2767}$$

$$RD'3 =$$

$$7+11.5+31+19.5+25+160+136.5+52+58+133+149+243+180+96+99+208 = \boxed{1608.5}$$

Calcul de H :

$$H = \left(\frac{12}{N(N+1)} \right) \sum \frac{R_j^2}{N_j} - 3(N+1)$$

$$H = \left(\frac{12}{106(107)} \right) \left(\frac{(1510.5)^2}{28} + \frac{(2767)^2}{48} + \frac{(1608.5)^2}{30} \right) - 3(107) = 25,21$$

Calcul de Hc

$$E = 6^3-6+2^3-2+6^3-6+2^3-2+6^3-6+5^3-5+9^3-9+5^3-5+8^3-8+5^3-5+7^3-7+10^3-10+6^3-6+7^3-7+9^3-9+3^3-3+3^3-3+7^3-7$$

$$= 210+6+210+6+210+120+720+120+504+120+336+990+210+336+720+24+24+336 = 5202 = E$$

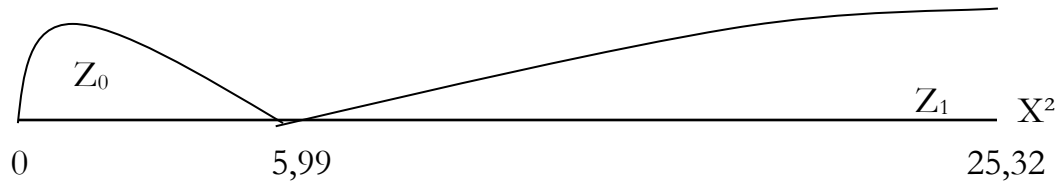
$$H_c = \left(\frac{H}{E} \right)$$

$$1 - \frac{E}{N^3-N}$$

$$H_c = 25,32$$

Cette valeur est à situer par rapport à une distribution de X^2 à 3 -1 degré de liberté soit 2 (Ddl) pour un seuil fixé à 0,05, c'est-à-dire par rapport à 5,99.

Détermination des zones



La valeur observée de la variable-test appartenant à Z_1 , nous rejetons H_0 .

Ce qui signifie que les distributions des variables X_1 , X_2 et X_3 , ne sont pas identiques.

A partir de ces calculs, on conclut qu'un rapport entre la distance affective et la disposition violente verbale est fort probable.

F/ Tableau DVp Classification des mesures et calcul des données concernant les dispositions violentes physiques supposées

Niveaux	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
Fréquences dans D'1	1	0	0	1	4	1	3	2	4	6	1	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	
Fréquence dans D'2	3	1	3	1	1	2	4	2	5	3	4	3	4	2	2	1	2	2	2	1	0	
Fréquence dans D'3	1	0	0	1	3	1	4	3	2	2	1	1	3	1	1	2	0	3	1	0	0	
Σ des fréquences	5	1	3	3	8	4	11	7	11	11	6	5	9	5	3	3	2	5	3	1	0	
Rang	1 2 3 4 5	6	7 8 9	10 11 12	13 14 15 16 17 18 19 20	21 22 23 24	25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35	36 37 38 39 40 41 42	43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53	54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64	65 66 67 68 69 70	71 72 73 74 75	76 77 78 79 80 81 82 83 84	85 86 87 88 89	90 91 92	93 94 95	96 97	98 99 100 101 102	103 104 105	106		
Quotient. : rangs moyens	15 — 5		24 — 3	33 — 3	132 — 8	90 — 4	330 — 11	273 — 7	528 — 11	649 — 11	405 — 6	365 — 5	720 — 9	435 — 5	273 — 3	282 — 3	193 — 2	500 — 5	312 — 3			
Rangs moyens	3		8	11	16,5	22,5	30	39	48	59	67,5	73	80	87	91	94	96,5	100	104			
Fréq. corrigées pour D'1	3	0	0	11	66	22,5	90	78	192	354	67,5	73	160	174	0	0	0	0	0	0	0	
Fréq. corrigées pour D'2	9	6	24	11	16,5	45	120	78	240	177	270	219	320	174	182	94	193	200	208	106		
Fréq. corrigées pour D'3	3	0	0	11	49,5	22,5	120	117	96	118	67,5	73	240	87	91	188	0	300	104	0		

2 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l'item DVp

A partir des fréquences corrigées de D'1, D'2 et D'3 correspondant au tableau des rangs DVp, nous procédons au calcul du total des rangs.

$$R_i = \sum (\text{Fréq. Corr.})$$

$$RD'1 =$$

$$3+11+66+22.5+90+78+192+354+67.5+73+160+174 = \boxed{1291}$$

$$RD'2 = 9+6+24+11+16.5+45+120+78+240+177+270+219+320+174+182+94+193+200+208+106 = \boxed{2692.5}$$

$$RD'3 =$$

$$3+11+49.5+22.5+120+117+96+118+67.5+73+240+87+91+188+300+104 = \boxed{1687.5}$$

Calcul de H :

$$H = \left(\frac{12}{N(N+1)} \right) \sum \frac{R_j^2}{N_j} - 3(N+1)$$

$$H = \left(\frac{12}{106(107)} \right) \left[\frac{(1291)^2}{28} + \frac{(2692.5)^2}{48} + \frac{(1687.5)^2}{30} \right] - 3(107) = 2.1651$$

Calcul de Hc

$$E = 5^3-5+3^3-3+3^3-3+8^3-8+4^3-4+11^3-11+7^3-7+11^3-11+11^3-11+6^3-6+5^3-5+9^3-9+5^3-5+3^3-3+3^3-3+2^3-2+5^3-5+3^3-3 =$$

$$120+24+24+504+60+1320+336+1320+1320+210+120+720+120+24+24+6+120+24 = E = 6396$$

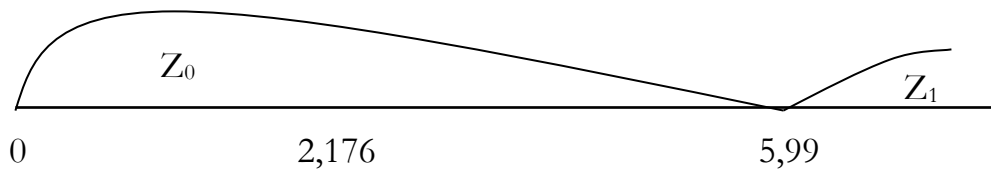
$$H_c = \left(\frac{H}{1 - \frac{E}{N^3 - N}} \right)$$

$$= \frac{2.1651}{1 - \frac{6396}{106^3 - 106}}$$

$$H_c = 2,176$$

Cette valeur est à situer par rapport à une distribution de X^2 à 3 -1 degré de liberté soit 2 (Ddl) pour un seuil fixé à 0,05, c'est-à-dire par rapport à 5,99.

Détermination des zones



La valeur observée de la variable-test appartenant à Z_0 , nous conservons H_0 . X^2

Ce qui signifie que les distributions des variables X_1 , X_2 et X_3 , sont identiques.

A partir de ces calculs, on conclut qu'un rapport entre la distance affective et la disposition violente physique est fort peu probable.

G/ Tableau DVc : Classification des mesures et calcul des données concernant les dispositions supposées à la colère envers autrui

Niveaux	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Fréquences dans D'1	3	0	0	3	1	3	2	1	2	2	2	3	2	1	2	1	0	0	0	0	0
Fréquence dans D'2	5	0	2	0	6	3	7	2	2	0	3	6	0	6	2	2	0	2	0	0	0
Fréquence dans D'3	2	3	4	1	1	1	2	0	2	1	0	0	4	0	2	1	1	0	0	3	2
Σ des fréquences	10	3	6	4	8	7	11	3	6	3	5	9	6	7	6	4	1	2	0	3	2
Rang	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	11 12 13	14 15 16 17 18 19	20 21 22 23	24 25 26 27 28 29 30 31	32 33 34 35 36 37 38	39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49	50 51 52	53 54 55 56 57 58	59 60 61	62 63 64 65 66	67 68 69 70 71 72 73 74 75	76 77 78 79 80 81	82 83 84 85 86 87 88	89 90 91 92 93 94	95 96 97 98	99	100 101		102 103 104	105 106
Quotient. : rangs moyens	55 — 10	36 — 3	99 — 6	86 — 4	220 — 8	245 — 7	484 — 11	153 — 3	333 — 6	180 — 3	320 — 5	639 — 9	471 — 6	595 — 7	549 — 6	386 — 4		201 — 2		309 — 3	211 — 2
Rangs moyens	5,5	12	16,5	21,5	27,5	35	44	51	55,5	60	64	71	78,5	85	91,5	96,5		100,5		103	105,5
Fréq. corrigées pour D'1	16,5	0	0	64,5	27,5	105	88	51	111	120	128	213	157	85	183	96,5	0	0	0	0	0
Fréq. corrigées pour D'2	27,5	0	33	0	165	105	308	102	111	0	192	426	0	510	183	193	0	201	0	0	0
Fréq. corrigées pour D'3	11	36	66	21,5	27,5	35	88	0	111	60	0	0	312	0	183	96,5	99	0	0	309	211

3 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l'item DVc

A partir des fréquences corrigées de D'1, D'2 et D'3 correspondant au tableau des rangs DVc, nous procédons au calcul du total des rangs.

$$R_i = \sum (\text{Fréq. Corr.})$$

$$\begin{aligned} RD'1 &= 16.5+64.5+27.5+105+88+51+111+120+128+213+157+85+183+96.5 \\ &= \boxed{1446} \end{aligned}$$

$$RD'2 =$$

$$\begin{aligned} &27.5+33+165+105+308+102+111+192+426+510+183+193+201 \\ &= \boxed{2556.5} \end{aligned}$$

$$RD'3 =$$

$$\begin{aligned} &11+36+66+21.5+27.5+35+88+111+60+312+183+96.5+99+309+211 \\ &= \boxed{1666.5} \end{aligned}$$

Calcul de H :

$$H = \left(\frac{12}{N(N+1)} \right) \sum \frac{R_j^2}{N_j} - 3(N+1)$$

$$H = \left(\frac{12}{106(107)} \right) \left(\frac{(1446)^2}{28} + \frac{(2556.5)^2}{48} + \frac{(1666.5)^2}{30} \right) - 3(107) = -0,1054$$

Calcul de Hc

$$E = 10^3+3^3-3+3^3-3+6^3-6+4^3-4+8^3-8+7^3-7+11^3-11+3^3-3+6^3-6+3^3-3+5^3-5+9^3-9+6^3-6+7^3-7+6^3-6+4^3-4+2^3-2+3^3-3+2^3-2=$$

$$E = 990+24+24+210+60+504+336+1320+24+210+24+120+720+210+336+$$

$$210+60+6+24+6 = 5418$$

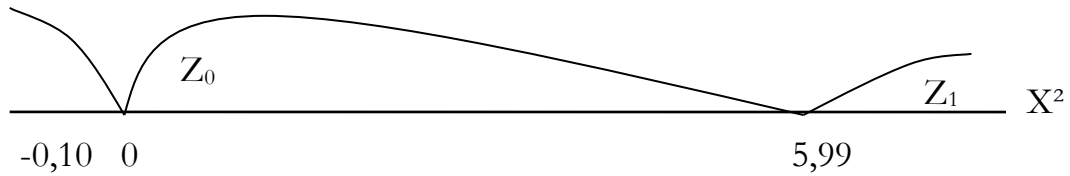
$$H_c = \left(\frac{H}{1 - \frac{E}{N^3 - N}} \right)$$

$$H_c = \frac{-0,1054}{1 - \frac{5418}{106^3 - 106}} = -0,1058$$

$$H_c = -0,1058$$

Cette valeur est à situer par rapport à une distribution de X^2 à 3 -1 degré de liberté soit 2 (Ddl) pour un seuil fixé à 0,05, c'est-à-dire par rapport à 5,99.

Détermination des zones



La valeur observée de la variable-test appartenant est proche Z_0 , nous conservons H_0 .

Ce qui signifie que les distributions des variables X_1 , X_2 et X_3 , sont semblables.

A partir de ces calculs, on conclut qu'un rapport entre la distance affective et la disposition violente à se mettre en colère est peu probable.

H/ Tableau DVh Classification des mesures et calcul des données concernant les dispositions supposées à l'hostilité envers autrui

Niveaux	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	
Fréquences dans D'1	0	0	0	1	0	0	0	3	3	1	1	1	8	3	1	0	4	1	0	1	0	
Fréquence dans D'2	1	2	2	0	1	2	1	4	3	3	4	1	4	4	4	1	6	1	2	0	2	
Fréquence dans D'3	0	0	0	1	1	2	3	3	1	1	2	3	4	1	2	2	0	0	0	3	1	
Σ des fréquences	1	2	2	2	2	4	4	10	7	5	7	5	16	8	7	3	10	2	2	4	3	
Rang	1	2 3	4 5	6 7	8 9	10 11 12 13	14 15 16 17	18 19 20 21 22 23 24 25 26 27	28 29 30 31 32 33 34	35 36 37 38 39	40 41 42 43 44 45 46	47 48 49 50 51	52 53 54 ...	55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67	68 69 70 71 72 73 74 75	76 77 78 79 80 81 82	83 84 85	86 87 88 89 90 91 92 93 94 95	96 97	98 99	100 101 102 103	104 105 106
Quotient : rangs moyens		5 — 2	9 — 2	13 — 2	17 — 2	46 — 4	62 — 4	225 — 10	217 — 7	185 — 5	301 — 7	245 — 5	952 — 16	572 — 8	553 — 7	252 — 3	905 — 10	193 — 2	197 — 2	406 — 4	315 — 3	
Rangs moyens		2,5	4,5	6,5	8,5	11,5	15,5	22,5	31	37	43	49	59,5	71,5	79	84	90,5	96,5	98,5	101,5	105	
Fréq. corrigées pour D'1	0	0	0	6,5	0	0	0	67,5	93	37	43	49	476	214,5	79	0	362	96,5	0	101,5	0	
Fréq. corrigées pour D'2	1	5	9	0	8,5	23	32	90	93	111	172	49	238	286	316	84	543	96,5	197	0	210	
Fréq. corrigées pour D'3	0	0	0	6,5	8,5	23	96	67,5	31	37	86	147	238	71,5	158	168	0	0	0	304,5	105	

4 Exploitation des observations de la variable-test DA pour l'item DVh

A partir des fréquences corrigées de D'1, D'2 et D'3 correspondant au tableau des rangs DVh, nous procédons au calcul du total des rangs.

$$R_i = \sum (\text{Fréq. Corr.})$$

$$RD'1 =$$

$$6.5+67.5+93+37+43+49+476+214.5+79+362+96.5+101.5 = \boxed{1625.5}$$

$$RD'2 =$$

$$1+5+9+8.5+23+32+90+93+111+172+49+238+286+316+84+543+96.5+197+210 = \boxed{2564}$$

$$RD'3 =$$

$$6.5+8.5+23+96+67.5+31+37+86+147+238+71.5+158+168+304.5+105 = \boxed{1547.5}$$

Calcul de H :

$$H = \left(\frac{12}{N(N+1)} \right) \sum \frac{R_j^2}{N_j} - 3(N+1)$$

$$H = \left(\frac{12}{106(107)} \right) \left[\frac{(1625.5)^2}{28} + \frac{(2564)^2}{48} + \frac{(1547.5)^2}{30} \right] - 3(107) = 8,2029$$

Calcul de Hc

$$E = 2^3-2+2^3-2+2^3-2+2^3-2+4^3-4+4^3-4+10^3-10+7^3-7+5^3-5+7^3-7+5^3-5+16^3-16+8^3-8+7^3-7+3^3-3+10^3-10+3^3-3 =$$

$$E = 6+6+6+6+60+60+990+336+120+336+120+4080+504+336+24+990+24 = E = 8004$$

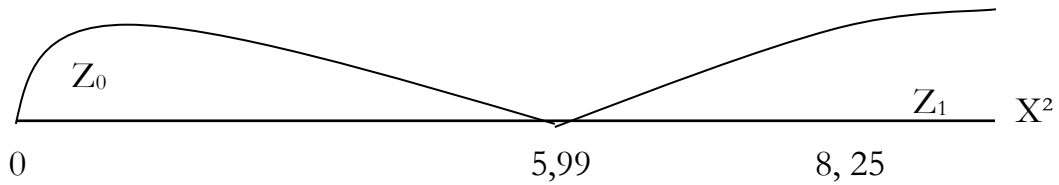
$$H_c = \left(\frac{H}{E} \right)$$

$$1 - \frac{E}{N^3-N}$$

$$H_c = 8,255$$

Cette valeur est à situer par rapport à une distribution de X^2 à 3 -1 degré de liberté soit 2 (Ddl) pour un seuil fixé à 0,05, c'est-à-dire par rapport à 5,99.

Détermination des zones



La valeur observée de la variable-test appartenant à Z_1 , nous rejetons H_0 .

Ce qui signifie que les distributions des variables X_1 , X_2 et X_3 , ne sont pas identiques.

A partir de ces calculs, on conclut qu'un rapport entre la distance affective et la disposition violente hostile envers autrui est probable.

Si les résultats avaient été différents et que les mesures étaient convergentes et venaient confirmer nos hypothèses. Que serions-nous amenés à penser ?

Nous devrions conclure que dans le champ où se déroule nos extrapolations chiffrées de notions ou de concepts, les résultats de nos mesures sont admis dans le périmètre de nos prévisions et ainsi viennent satisfaire notre mode de pensée assimilatrice et notre désir de maîtrise du désordre.

Cependant deux registres sont à distinguer, celui où s'exercent les mises en rapport, les calculs de cohérence, les anticipations probables etc. et celui des dénominations qui sont les instruments du langage.

En d'autres termes le rapport supposé entre la distance ou la proximité affective retenue par nous et la disposition violente envisagée par Buss et Perry est un postulat dissocié du rapport que l'on cherche à établir entre les formes converties de ces notions en degrés chiffrables ou en facteurs mesurables.

Se pose la question suivante. Le BPAQ peut-il permettre de discriminer le point où se situe le niveau minimal exempt de la disposition violente soit un premier niveau de disposition non-violente ?

« Jamais une analyse n'a abouti à déterminer tel taux d'agressivité ou d'érotisme.⁸⁵ »

Mais plus radicalement sont à distinguer le « savoir comme cohérence d'un discours » et ce qui demeure irréductible de l'être de l'homme, la vertu de l'imprédictibilité de sa pensée. Faut-il en déduire que si l'outil de mesure traduit en score ou en taux ses résultats, la validité qu'elle vise est formellement hétérogène à la vérité du sujet ?

Lacan situe le rapport de la pratique psychanalytique à cette recherche de la vérité dans son dessein qui tend à favoriser les conditions de la construction « des voies d'accès à cette vérité⁸⁶ ». Ce qui conditionne, en effet, ce cheminement se réalise dans l'acte de parole qui est une parole pleine⁸⁷ au seuil de l'écran transférentiel.

⁸⁵ Lacan J., *Les écrits techniques de Freud*, Le Séminaire I, p. 9

⁸⁶ *Ibid.*, p. 29

⁸⁷ *Ibid.*, p. 61

I/ Premiers Constats

En prenant appui sur les résultats offerts par l'appareillage statistique, nous pouvons commencer l'analyse en faisant le constat de leur disparité.

En effet si l'on considère respectivement,

- La série de mesures effectuées sur les trois échantillons selon les critères de l'item DVv concernant les dispositions violentes verbales supposées dont les résultats sont en faveur de la probabilité de l'existence d'un rapport de corrélation entre la conversion chiffrée de la distance affective et celle de la disposition violente verbale.
- La série de mesures effectuées sur les trois échantillons selon les critères de l'item DVp concernant les dispositions violentes physiques supposées dont les résultats au contraire, ne sont pas en faveur de la probabilité de l'existence d'un rapport de corrélation entre la conversion chiffrée de la distance affective et celle de la disposition violente physique.
- La série de mesures effectuées sur les trois échantillons selon les critères de l'item DVc concernant les dispositions violentes à la colère supposées dont les résultats ne sont pas non plus en faveur de la probabilité de l'existence d'un rapport de corrélation entre la conversion chiffrée de la distance affective et celle de la disposition violente à la colère envers autrui.
- La série de mesures effectuées sur les trois échantillons selon les critères de l'item DVh concernant les dispositions violentes hostiles supposées dont les résultats sont en faveur de la probabilité de l'existence d'un rapport de corrélation entre la conversion chiffrée de la distance affective et celle de la disposition violente d'hostilité envers autrui.

Quelle décision peut-on prendre ?

On constate que les mesures intéressant deux facteurs sur quatre induisent des conclusions contradictoires par rapport à celles des deux autres.

Nos hypothèses sont-elles confirmées ?

J/ Commentaires

Il s'agit de susciter la réflexion de chacun, en considérant le parti de chercher la « cohérence interne » de l'outil malgré l'absence de pertinence de lien ou d'extension entre la mesure offerte par un appareillage et la vérité du sujet.

Si la vérité du sujet ne s'épuise pas dans son être naturel,⁸⁸ ne réside pas dans son anatomie, elle ne réside pas non plus dans la mesure qu'un appareillage promet de délivrer au détour de stratégies textuelles.

Dans la version originale du test, Buss et Perry ont évalué la « cohérence interne » pour ces quatre sous-échelles et pour le résultat à l'ensemble du BPAQ à l'aide du coefficient alpha de Cronbach auprès de l'échantillon total de leur étude (N= 1 253) :

- Soit $\alpha = 0,85$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Agression Physique
- Soit $\alpha = 0,72$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Agression Verbale
- Soit $\alpha = 0,83$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Colère
- Soit $\alpha = 0,77$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Hostilité

Et enfin soit $\alpha = 0,89$ pour le score total.

Pour ce qui est de notre étude auprès de la population de personnes détenues en Martinique. La mesure de la dite « cohérence interne » pour ces quatre échelles et pour le résultat à l'ensemble du BPAQ auprès de l'échantillon total (N= 106) aboutit aux résultats suivants :

- $\alpha = 0,91$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Agression Physique
- $\alpha = 0,89$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Agression Verbale
- $\alpha = 0,88$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Colère
- Et, $\alpha = 0,91$ pour le facteur numérique ordonnant l'échelle Hostilité

Enfin le coefficient alpha de Cronbach pour le score total, est $\alpha = 0,58$.

Le coefficient α de Cronbach est, en effet, l'un des indices les plus utilisés en sciences sociales et en psychologie pour apporter un surplus de fiabilité à la démarche. Il vise à vérifier l'homogénéité métrique d'un instrument d'évaluation en considérant l'horizon de

⁸⁸ Sauret M-J., *La psychologie clinique, histoire et discours, de l'intérêt de la psychanalyse*, p. 140

deux extrêmes, une consistance ou une homogénéité maximales approchant la valeur 1 ou inversement une inconsistance ou une hétérogénéité maximales approchant la valeur 0. Cet indice permet la comparaison de variances. Le mode de calcul est issu de la combinaison d'une variance partielle et de la variance globale et ainsi confère un critère de décision. L'idéal vise à ce que les éléments nommés, les idées, les notions dont l'existence est prédite, les formes représentées, soient associés à des identités objectivées par des résultats chiffrés. La représentation attachante des registres de l'ordinal et du cardinal suggère leur lien et plus difficilement leurs propriétés respectives.

K/ Interprétation des données

Définition du type d'implication affective en jeu, supposée, en vertu des places que chacun est censé occuper.

Le postulat est le suivant : entre des personnes partageant un lien de filiation, un lien d'alliance dans leurs repères symboliques ou ce qui peut tenir lieu à un niveau imaginaire et pouvant aussi partager une potentielle position d'objet du fantasme, se trouvent engagés des enjeux de jouissance. De tels enjeux ne peuvent s'initier auprès des personnes n'ayant pas en partage ce bout d'histoire commune mais qu'un lien établi au gré des échanges, que par l'entremise de la sympathie ou de l'antipathie qu'induit une fréquentation. Cette médiation des enjeux de jouissance est ici considérée plus aléatoire encore avec des personnes jusqu'alors inconnues l'une pour l'autre.

Ce qui se traduit par une partition en trois niveaux :

Niveau 1 : partager un rapport à la jouissance et/ ou une place dans le fantasme à partir d'un lien de filiation, (tu es mon enfant ou je suis ton père ou ta mère).

Niveau 2 : partager un rapport à la jouissance et/ ou une place dans le fantasme à partir du lien d'alliance (tu es mon épouse, je suis ton mari) ou en ayant une place d'objet sexuel (tu es ma femme, tu es ma maîtresse, je suis ton homme, je suis ton amant) ou d'un objet sexuel sublimé (tu es mon ami (e), mon meilleur ami, ma meilleure amie)

Niveau 3 : partager un rapport à la jouissance et/ ou une place dans le fantasme en tant que semblable (tu es une personne dont l'existence m'indiffère ou un inconnu).

Il s'agissait de comparer, les effets prévisibles ou pas, au fil d'une certaine identité de résultats en fonction des variations des liens supposés (filiation, alliance, objet, semblable) entre un individu ou une personne et autrui considéré dans le champ de représentation judiciaire comme l'auteur et la personne atteinte par ses agissements, en termes de cause de violence.

Il s'agit aussi de considérer différentes occurrences prévisibles de l'aliénation première depuis les incidences du narcissisme primaire comme déterminants de l'amour ou de la haine pour celui auquel on s'identifie dans différentes relations filiation, alliance, objet, semblable jusqu'à celles de cette modalité du lien à autrui présidée par l'indifférence ou le malaise sous le versant de la banalité.

La cause serait extérieure au sujet puisqu'elle trouverait son origine dans le contexte (partage d'éléments communs) si l'on considère cette dualité sous la forme manichéenne de l'auteur potentiel et de la victime en puissance. Si l'on entend au contraire cette dualité comme une régression vers une version primaire de l'élaboration du moi, ce qui s'appréhendait comme un contexte se définit comme un complexe, c'est-à-dire un construit archaïque (tel le complexe d'intrusion) relatif à la partition moi-autrui.

Ainsi, il est à noter que le lien de filiation est à la fois extérieur au sujet quand il en est la résultante mais aussi lui est propre car le sujet élabore une partie de son identité à partir de sa référence à la filiation. Quand le sujet est la cause de ce lien (parent), il résulte tout de même d'une construction symbolique, il se situe donc aussi dans la position inverse de celle de l'effet. La nomination d'un enfant comme fils engendre la place du père. La construction du lien maternel de son côté doit s'affranchir de l'aliénation première.

Les premières considérations autorisant ces partitions trouvent leurs limites quand on envisage la question du surgissement du transfert dans certaines conditions. En effet, le transfert ne s'accommode pas de ces liens préétablis puisqu'il opère à la faveur de la logique inconsciente des attributions de place dans le fantasme. Ces attributions s'exonèrent de toute vraisemblance voire de toute antériorité circonstancielle.

Afin de prendre un peu de recul par rapport à cet empire de l'évidence chiffrée, nous allons présenter une articulation différenciée entre différentes notions se trouvant en amont de celle de la violence et de l'agressivité afin d'analyser ce phénomène.

Chapitre IV : La recherche en milieu pénitentiaire en lien avec la notion de violence.

Commentaire critique de quelques notions utilisées dans ce champ de recherche

A/ Notion de Choc carcéral

Notion de choc carcéral : La présentation de la notion de choc carcéral n'est pas entendue comme se référant à un phénomène obéissant à un déterminisme exclusif et implacable.

Dominique Lhuilier et Aldona Lemiszewska avancent conjointement l'idée de choc de la rencontre avec un autre monde et celle de la familiarité avec ce monde. Ces deux attitudes opposées pouvant conjointement être observées en prison.

La singularité des expériences de l'incarcération dépend encore, et plus essentiellement, de la place qu'occupe la prison dans l'histoire de la vie des personnes. Certains détenus, pour qui carence et abandon, marginalité affective et sociale font partie de la vie quotidienne à l'extérieur des murs, vivent l'emprisonnement comme une rupture apparemment restauratrice [...] Lieu refuge, la prison leur offre une forme de sécurité qu'ils n'éprouvent pas hors les murs⁸⁹.

Il ne demeure pas moins que c'est unilatéralement sous l'acceptation d'une expérience blessante ou percussive que ce vécu de rupture sera généralement retenu ou repris dans la littérature. Les auteurs tentent de préciser les conditions dans lesquelles cette rupture, ce changement engendre une réaction de souffrance, un vécu dysphorique, un choc brutal. Serait-ce pour le détenu, la brutalité de la séparation de « son monde » et la nouveauté que représente l'espace miséreux d'un lieu d'abandon ? Elles n'ont pas risqué une réponse car elle supposerait que le choc carcéral n'intéresse que certaines classes sociales ou certains niveaux de vie.

⁸⁹ Lhuilier D., Lemiszewska A., *Le choc carcéral*, p. 13

Pourtant, la tendance suivante s'est imposée : à entendre le choc carcéral comme relevant de l'évidence d'un effet déterminant, valable pour tous et pour toutes, du traumatisme de l'enfermement.

Cette notion se rapporte à une modification progressive de l'état psychique de la personne incarcérée. Cette personne est envahie par une détresse qui aurait débutée dès le moment de son arrestation, elle se serait accrue lors de sa garde à vue pour finir en acmé après sa mise à l'écrou.

La notion de choc, de changement, de rupture pour l'individu se comprend d'autant mieux que l'incarcération est initialement "une prise de corps". [...] Au cours de ce processus, l'individu perd progressivement ses repères, puis subit un phénomène de dépersonnalisation, étant ainsi placé dans une situation qui présente en terme de risque suicidaire un potentiel important... (Zientara-Logeay S., 1996).

Choc, rupture, changement sont des termes de valeurs inégales pour décrire le phénomène pathogénique que l'on cherche à identifier. Cette pathogénie est-elle déterminée par l'environnement carcéral dans sa matérialité multiple ? Rien n'est moins sûr, car on compte 187 établissements pénitentiaires en France ?

L'est-elle, plutôt, par la représentation sociale, pouvant donner lieu à une convergence sémantique ? Le caractère pathogène serait alors, au-delà d'un soubassement architectural, inhérent à l'unité signifiante ou la convergence sémantique qui s'énoncerait à propos des lieux de privation de liberté.

Au-delà du choc carcéral, lors de la plongée dans ce monde inconnu, vient le temps de la découverte progressive des formes d'adaptations.

Lhuilier et Lemiszewska en présentent plusieurs formes :

- l'absentéisme ou une façon de se dérober à l'emprise du milieu carcéral en investissant les ressources dont le détenu dispose
- le lien avec les parents, amis, conjoint qui sont à l'extérieur
- la lecture
- le lien avec le codétenu
- l'usage des services de santé
- la débrouille : la fabrication de réchaud, les trafics en tous genre (de médicaments, de drogues), les yoyos, le tatouage, etc.
- le travail, les emplois pénitentiaires ou auprès de concessionnaires
- militer

- le suicide « Le suicide est une libération par la mort ».

Nous sommes enclins à avancer que le choc de l'incarcération s'apparente à une configuration contextuelle de la névrose actuelle, dont une déclinaison s'individualise dans le complexe symptomatique de la névrose d'angoisse.

Ce que je nomme « névrose d'angoisse » se rencontre soit sous forme complète, soit sous forme rudimentaire, isolée ou en combinaison avec d'autres névrozes. (Sigmund Freud, 1895⁹⁰)

Freud retient une dizaine d'expressions symptomatiques parmi lesquelles on compte :

- L'excitabilité générale induisant souvent une hyperesthésie auditive et une insomnie.
- L'attente anxieuse dont les formes les plus aiguës constituent la folie du doute.
- L'accès d'angoisse aux multiples expressions dont la sudation, le vertige, le tremblement, le réveil nocturne dans l'effroi etc.
- Les phobies

Cette forme rudimentaire ou archaïque de la névrose est due à « une série de nuisances et d'influences provenant de la vie sexuelle. » (Freud, 1895).

Dans le cas du « choc de l'incarcération », les circonstances d'apparition du trouble peuvent être liées d'une part à l'effroi d'une réminiscence archaïque du retour à l'enceinte utérine, bref, à une rencontre fantasmatique avec des éléments de la scène primitive et d'autre part à un facteur étiologique mis en exergue par Freud, à savoir l'abstinence sexuelle découlant de la situation de privation de liberté. S'y adjoint en contrepartie, la représentation d'une licence exacerbée des pulsions, dans ce contexte de promiscuité concentrationnaire. On peut avancer l'idée d'une actualisation, c'est-à-dire de la confrontation entre les préfigurations fantasmatiques de la personne privée de liberté et le *dasein*, l'effet et le sentiment de présence.

⁹⁰ Freud S., « Qu'il est justifié de séparer de la neurasthénie un certain complexe symptomatique sous le nom de « névrose d'angoisse » in *Névrose, psychose et perversion*

La situation d’incarcération constitue un empêchement qui peut conduire à l’amplification d’un affect d’angoisse issu de « ce que nous ne savons pas du désir de l’Autre » (Lacan)

Balier réfute l’idée d’une pathologie carcérale :

La population du CMPR est donc constituée par des prévenus ou détenus ayant des perturbations psychologiques suffisamment importantes pour nécessiter des soins en milieu carcéral et après la sortie, mais reconnus responsables de leurs actes. Bien entendu ces perturbations ne sont pas créées par l’incarcération quelque fois révélées par elle ou en tout cas modifiées dans leur symptomatologie, et remontent à l’enfance⁹¹.

Il soutient qu’il s’agit de « troubles préexistants qui revêtent une nouvelle symptomatologie avec l’incarcération. ⁹²[...] La toute-puissance narcissique qui terrorisait l’entourage devient dépression ; la violence comportementale devient angoisse ; la possession devient peur panique de l’abandon. »⁹³

Pour certains détenus, face aux affres mélancoliques, l’enfermement coïncide à l’empire de l’acte suicidaire mettant en jeu l’alternative radicale entre soit chuter solidairement avec l’objet ou s’en détacher.

Cette expérience de réclusion bien que ponctuée par des informations verbalisées en référence à un cadre règlementaire, s’accompagne a minima d’un sentiment d’étrangeté ou selon la formule freudienne rapportée et traduite par Mareike Wolf-Fédida, un *Entfremdung*, « un état étrange s’aggravant ». Cette situation anxiogène est propice à révéler certaines fragilités psychiques ou à induire certains bouleversements psychosomatiques. Mais elle doit être appréciée en rapport avec la névrose actuelle qui demeure « une étape préliminaire dans la pathogénèse.⁹⁴»

B/ Notion de dangerosité

La dangerosité malgré sa proximité sémantique avec le risque ne s’y confond pas.

⁹¹ Balier C., *Psychanalyse des comportements violents*, p. 12

⁹² *Ibid*, p. 20

⁹³ *Ibid*. p. 20

⁹⁴ Wolf-Fédida M., *Théorie de l’action thérapeutique*, p. 59

Le terme risque est défini dans le Robert, à partir du mot latin *resicare* qui veut dire couper, mais aussi comme issu du mot roman *rixicare*, lequel est emprunté au mot latin *rixare* qui signifie « se quereller ».

Le terme risque, en effet, voisin des notions de péril, de hasard et de danger, qualifie les divers degrés de probabilité d'un événement auquel on est ou auquel on choisit d'être, exposé. Cette éventualité heureuse ou malheureuse peut être attribuée à l'imprudence, à la fatalité, à l'accident ou à la chance.

La dangerosité, elle, concerne le degré élevé de probabilité supposée d'un acte périlleux. La notion de dangerosité est donc marquée par un enjeu de maîtrise par anticipation. Notons que l'étymologie du mot danger nous conduit au terme latin *dominus* (maître) et à l'infamie du merci (être à la merci de).

Une fois posée l'idée d'une probabilité élevée de péril, c'est alors à la notion d'état dangereux de faire l'objet d'une promotion. L'état dangereux comporte une fixité qui l'exclut des aléas, il est ainsi défini : « un phénomène psychosocial caractérisé par les indices révélateurs de la grande probabilité pour un individu de commettre une infraction contre les personnes et les biens. »

La notion de dangerosité n'est pas circonscrite à la personne mais à un faisceau de facteurs dont la combinaison est présumée risquée au regard d'une sécurité idéalisée.

Ainsi la destructivité et l'agressivité humaine serait, dans un mouvement collectif, à l'instar de ce que Mélanie Klein a mis en exergue à partir de sa clinique auprès de patients considérés chacun depuis sa subjectivité, réduite à un mauvais objet mettant en péril l'intégrité de l'ensemble social. Un certain progrès aura été de distinguer la forme pathologique de cette destructivité (induisant une partition chez le sujet entre sa position de commissionnaire et celle d'auteur pouvant répondre de ses actes) de sa forme criminelle seule apte à se prêter à un jugement. Mais en définitive, cette distinction se trouve neutralisée dès lors que la folie et le crime sont ramenés à deux versions du même mauvais objet contre lequel la société (à laquelle nous feignons de prêter nos sentiments) considère qu'elle doit se défendre.

C'est en termes de prédictivité que ce péril est envisagé et la tentation de prétendre pouvoir y répondre s'offre comme pari voire comme défi.

La dangerosité en tant que notion offre en plus cet avantage idéologique d'être assez conforme aux attentes de l'opinion publique.

Georges Lantéri-Laura décrit, en effet, l'évolution des pensées des fondateurs de la psychiatrie de Pinel à Esquirol, qui va « d'une philanthropie universelle à un avis plus

mesuré et un emploi moins étendu du diagnostic d'aliénation mentale...⁹⁵ ». Si avec Philippe Pinel, « les aliénés, même les plus dangereux, ne doivent se trouver, ni poursuivis, ni condamnés, mais isolés dans une institution où, grâce à cet isolement et au traitement moral, ils vont guérir pour la plupart ». Esquirol à la suite de celui qui fut son maître, reprend le terme de manie sans délire pour décrire le comportement de patients présentant « un caractère acariâtre, méchant, dissimulé, à la conduite irrégulière, commettant des actions répréhensibles...⁹⁶ » Lantéri-Laura ajoute :

...quand nous passons d'Esquirol à U. Trélat, nous constatons un durcissement des positions, car lorsque l'aliénation mentale est du type de la folie lucide, ce diagnostic ne sert plus à justifier l'application de l'article 64, mais, tout au contraire, à servir à la défense des familles et de la société et attirer l'attention des magistrats sur la dangerosité de tels sujets et sur la nécessité de les mettre hors d'état de nuire, au moins par une longue peine de travaux forcés.⁹⁷

La dangerosité, précise cet auteur, appréhendée d'abord comme manifestation de la dégénérescence mentale ou de la pathologie constitutionnelle, est ensuite repérée comme étant associée aux délires chroniques. Elle est enfin considérée comme relevant d'un processus, d'une forme d'organisation pathologique de la personnalité.

Enfin, on peut comprendre que c'est à la faveur de cette formulation imprécise que celle des personnalités psychopathiques s'offre comme modèle.

Face à l'imprévisibilité de l'occurrence de comportements dangereux, se développe une préoccupation prédictive motivée par un désir d'emprise. Cette nécessité de maîtrise prend un caractère d'urgence, notamment au regard d'un phénomène aggravant, à savoir le risque de récidive.

Même s'il nuance son propos en évoquant l'incertitude qui entoure le pronostic d'un passage à l'acte violent, Michel Bénézech affirme que :

Le meilleur indicateur de récidive criminelle violente reste cependant la fréquence et le type des antécédents judiciaires. Les probabilités qu'un individu commette des actes violents sont considérablement plus élevées si celui-ci a déjà été violent dans le passé...Il est de fait extrêmement difficile de prévoir le moment où surviendra un crime mais il est possible de prédire qu'il y a des probabilités non

⁹⁵ De Beaurepaire C., Benezech M., Kottler C., *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*,

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ *Ibid.*

négligeables que les personnes à risque criminel élevé le commettent un jour ou récidivent.⁹⁸

Il plaide en faveur de mesures comprenant une mesure d'envergure nationale pour assurer la « gestion des criminels », en privilégiant les personnes incarcérées. Il préconise une évaluation initiale en vue d'établir des scénarios prédictifs.

Il recommande donc :

-un classement par niveau de sécurité, c'est-à-dire la détermination du degré de dangerosité pénitentiaire, mais aussi dans chaque région un centre d'évaluation et d'expertise criminologiques afin que l'expertise criminologique complète l'expertise psychiatrique.

-l'établissement d'un profil criminel

- l'identification et l'analyse des besoins individuels et des apprentissages indispensables ;

- un programme de traitement correctionnel, d'éducation et de soins visant à réduire le risque criminel ou suicidaire chez la personne dangereuse...

L'idéal éducatif et rééducatif est avancé et associé à un souci d'oblativité par l'intermédiaire d'un programme recélant un savoir sûr.

Bernard Bioulac et Benezech, relatent les expérimentations de Walter Rudolf Hess qui :

...réalise des expériences de stimulations électriques de l'hypothalamus chez le chat. La stimulation de l'hypothalamus postérieur et médian induit les signes de la colère, de la rage et/ ou de la peur, alternativement celle de l'hypothalamus antérieur et latéral produit un ensemble de réactions relevant de l'homéostasie.⁹⁹

La rage présentera pour nombre de physiologistes ou neurologistes, un modèle explicatif. Les impacts organiques résultant de l'infection par les virus de cette maladie favorisent la modélisation de certaines fonctions du système nerveux. La localisation anatomique de lésions tend à renforcer les convictions des tenants du point de vue organiciste. L'étude physiologique du cortex préfrontal a amené le neurologue Itzhak Fried¹⁰⁰ à appeler syndrome E, des comportements comptant parmi les plus agressifs, considérant une

⁹⁸ De Beaurepaire C., Benezech M., Kottler C., *Les dangersités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie, op. cit.* Ce propos semble trouver fortuitement des correspondances avec le paradoxe de Zénon : Ici l'hypothèse qu'Achille rencontre la tortue est soumis au calcul des probabilités sans avoir l'assurance d'une coïncidence."

⁹⁹ Benezech M, Bioulac B., *Les dangersités - de la criminologie à la psychopathologie, op. cit.*

¹⁰⁰ Fried I., Syndrome E, *The Lancet*, 1997 pp: 1845-1847

localisation anatomique comme étant le siège d'un développement pathologique de la cognition.

La neurochirurgie s'est appliquée à tenter de réduire l'agressivité humaine. Un type d'intervention consiste à coaguler l'amygdale au moyen d'électrodes implantées par voie chirurgicale.

« Cette technique fait état de résultats positifs dans l'atténuation du comportement agressif...¹⁰¹», commentent Bioulac et Benezech, ils précisent cependant que diverses interventions de cet ordre « produisent souvent une atténuation de l'anxiété et de l'activité plus que de l'agressivité... »

Cette segmentation de l'humain en une liste de comportements relève d'un parti pris et c'est sous l'égide de ce même parti pris que se conçoit la recherche d'administration de la preuve dans la stricte observance de la méthode expérimentale. L'impasse tautologique émerge donc dès l'entame d'une analyse critique de cette approche.

Des auteurs tentent le double pari de soutenir l'existence d'une corrélation entre la commission d'actes violents et des troubles psychiatriques et d'en réduire la portée en faisant la comparaison avec d'autres facteurs ou d'autres paramètres. Ainsi Marc Louis Bourgeois indique que Jerry W. Swanson, Charles E. Holzer, Vihay Ganju et al. soulignent que :

...la criminalité due à une personne présentant des troubles mentaux, ne représente que 3% de la violence en général et que l'alcoolisme est responsable de plus de violences que l'ensemble des autres troubles mentaux réunis.¹⁰²

La recherche de l'état agressif a été menée au niveau de la nature tout en laissant planer une identité possible avec l'état dit dangereux. Sans aller jusqu'à parler d'une criminalité naturelle chez les animaux, Pierre Karli dans *l'homme agressif* compare le comportement agressif de l'animal dans des cas où il entraîne la mort d'autres animaux au comportement meurtrier chez l'humain...

Le paradigme d'une origine ou d'une continuité naturelle de nos comportements et donc réductibles à des mécanismes observables dans la nature est un parti pris dominant dans le champ de la science. Il s'illustre par exemple dans les orientations qui président à la

¹⁰¹ Fried I., Syndrome E, *The Lancet*, op. cit., 1997 pp: 1845-1847

¹⁰² Cité par Bourgeois M. L., Psychopathologie et comorbidité psychiatrique in *Les dangers - de la criminologie à la psychopathologie*. op. cit.

recherche en physiologie animale généralement subordonnée à des préoccupations heuristiques concernant la physiologie de l'homme.

L'exclusion du sujet parlant par la science est ici, à l'œuvre. Au lieu du sujet, c'est à l'organisme que l'on a affaire et plus en amont, c'est à une combinatoire de fonctions neurobiologiques, aux variations des composants chimiques et moléculaires de cet organisme que l'homme est réduit.

Les discours politiques sont suivis de mesures législatives qui tendent à une emprise de l'Etat sur la quasi-totalité des espaces privés, mais surtout à une posture de garantie d'éradication du péril du désordre et de la barbarie. C'est dans cette perspective que les outils d'évaluation actuarielle contribuent à la surenchère de la chimérique lutte contre la récurrence en établissant un néo-panopticon de l'identification des risques. Et un nouveau pas est franchi quand le risque étant défini, il devient l'argument d'une privation de liberté sans limite de temps.

Bruno Gravier, Valérie Moulin et Jean Louis Senon soulignent les travers de l'évaluation actuarielle de la dangerosité et s'inquiètent de « l'utilisation de la psychiatrie comme normalisateur social ¹⁰³».

« C'est à partir de l'évaluation de la dangerosité et non de l'acte que vont se décider¹⁰⁴ », les réclusions qui dérogent aux droits les plus élémentaires mais pas aux lois récemment votées par nos représentants.

Ces auteurs dénoncent ce qu'ils considèrent comme une dérive : ils reconnaissent l'utilité de l'évaluation de la dangerosité mais la séparent de la notion de risque et de l'instauration d'une pensée animiste à l'égard de la société sacralisée et victimisée.

Ils préconisent la mise en place de commissions d'éthique pour encadrer ce qu'ils considèrent comme une dérive de l'usage de la métrologie actuarielle.

Evaluer la dangerosité [...] lorsqu'on travaille avec des patients dont on pressent la violence [...] c'est avant tout se poser la question de la manière dont on va les aborder, et parler, avec eux et en équipe, de leur violence et ce qui peut la déclencher¹⁰⁵.

¹⁰³ Gravier B, Moulin V, Senon JL. L'évaluation actuarielle de la dangerosité : impasses éthiques et dérives sociétales. *L'Information psychiatrique* 2012

¹⁰⁴ *Ibid.*

¹⁰⁵ *Ibid.*

C/ Notion de psychopathie

De Ajuriaguerra rapportait l'humour et la clairvoyance dont Léo Kanner faisait preuve en disant : « un psychopathe est quelqu'un qu'on n'aime pas » et écrivait :

Le terme « psychopathe » est rarement employé dans la littérature de langue française (cette entité est incluse dans le vaste cadre des déséquilibres psychiques) ; il tend actuellement à être supprimé aussi de la nosologie américaine. Il est vrai que ce terme n'est pas toujours précis, qu'il est souvent employé comme jugement que comme diagnostic.¹⁰⁶

Dans les actes du colloque de 1988 intitulé : Violence Délinquance Psychopathie, Lanteri-Laura s'exprimait au sujet de la notion de déséquilibre mental abandonnée au profit de celle de la psychopathie. Si le promoteur de la notion de déséquilibre fut Jean Joseph Valentin Magnan, formé à la pensée positiviste et s'inscrivant par-là même dans le mouvement d'idées des personnes convaincues de l'efficacité absolue de la science face aux questions posées par la folie ou par les comportements criminels, c'est surtout Ernest Dupré qui forgera l'architecture conceptuel de la notion de déséquilibre anticipant le contenu essentiel de son avatar sémantique : la psychopathie.

Lanteri-Laura fait remarquer que Magnan prenant appui sur l'observation clinique de patients exhibitionnistes concluait qu'ils présentaient les symptômes d'impulsions et d'obsessions déterminés par une cause définie comme étant le déséquilibre mental. Ce déséquilibre étant une rupture d'une hypothétique harmonie entre diverses parties du cerveau provoquée par des déformations ou autres stigmates physiques. Les conséquences de ce déséquilibre s'observent sous la forme de manifestations pathologiques ou de témoignages de vécus douloureux.

Dupré réinterprète la notion de déséquilibre en envisageant un au-delà des incidences d'une tératologie morphologique, fonctionnelle acquise ou innée. Il propose un type d'organisation psychopathologique qu'il qualifie de constitution perverse.

Il s'agit de « malignités constitutionnelles » ou « perversion de l'instinct de sympathie »¹⁰⁷. Ces anomalies s'avèrent instinctives, car elles sont primitives, spontanées, antérieures au développement de l'intelligence et constitue le fond même de la personnalité : tendance à faire le mal, quelques que soient les circonstances,

¹⁰⁶ Ajuriaguerra (De) J., *Manuel de psychiatrie de l'enfant*, p. 979

¹⁰⁷ Dupré E., *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, p. 396

accompagnées de tares névropathiques dans les antécédents familiaux et de divers stigmates physiques.

Ces tendances portées par une personnalité constitutionnellement pervertie s'incarnent en un profil psychopathique, à l'instar de la figure caricaturale, mais néanmoins plausible, du personnage de John Doe dans le film « Seven » de David Fincher.

Est regroupée en une seule catégorie, une série de traits comportementaux faisant injure aux règles sociales, allant de l'avarice, à ladite addiction aux jeux ; de la personnalité suicidaire à la mythomanie, ou à la hâblerie, de l'obsédé animé de fureur sexuelle au pyromane...

Dupré initie lui, une « tendance », un biais dont l'allure paraît dominante dans le discours de la science, son explication tend à valoir comme diagnostic voire comme prédiction. Nous prenons le risque d'avancer qu'il devient un des précurseurs de la notion de pathologie prédictive de la délinquance en s'appuyant sur l'argument selon lequel une configuration biographique où se succèdent des événements en marge de la norme (fugues, sexualité précoce, incivilités, délits...) détermine une destinée, une évolution pathogénique de l'individu.

La personnalité psychopathique de Kurt Schneider présente les mêmes traits psychopathologiques que le déséquilibré de Dupré assure Lanteri-Laura. C'est finalement le substantif psychopathe qui aura la faveur des chercheurs au détriment de celui de déséquilibré.

Ajuriaguerra dans son *Traité de psychiatrie de l'enfant* édité en 1970 puis en 1974, proposait déjà une étude diachronique et heuristique de ces questions partant des apports des aliénistes, comme Magnan qui à la suite de Bénédict Augustin Morel privilégie comme objets de ses observations et classifications, les traits de « la folie des dégénérés », ou comme Schneider qui décrit les psychopathes apathiques comme des

... individus sans passion, sans pudeur, sans honneur, sans repentir, sans conscience qui sont souvent, par nature, sombre, froid, grognon, et brutaux dans leur comportement social.¹⁰⁸

Le passage en revue des approches des précurseurs de la notion de psychopathie, opéré par Ajuriaguerra, nous amène aux confins de la genèse d'une hypothèse diagnostique qui au fil du temps et au gré d'un enjeu de maîtrise sur une malignité supposée constitutionnelle ou

¹⁰⁸ Ajuriaguerra (De) J., *op. cit.*, p. 979

acquise vient occuper une place dans la littérature. La causalité est recherchée dans les entrelacs d'un ordre opérant ou défaillant qui préside aux injonctions surmoïques opposant la violence des conduites ou la licence sexuelle, à la loi. L'auteur précise que Dupré isole les perversions instinctives qui délimitent plus précisément une frontière sanitaire associée à la morale au sein des conduites humaines.

Au fil de son analyse, Ajuriaguerra dégage deux modalités conceptuelles permettant d'appréhender la notion de psychopathie. Il y distingue la psychopathie primaire et la psychopathie secondaire. Ces deux formes trouveraient leur origine dans une psychogenèse ou une sociogenèse du symptôme.

La première forme, la psychopathie primaire serait issue de désorganisations précoces associée à un vécu carenciel relatif.

...dans cette organisation défectueuse, on ne peut pas tenir compte uniquement de ce que le sujet a reçu ou pas mais de sa capacité de recevoir ou de donner car il existe, en fait, des carences non par manque d'apport mais [...] par incapacité d'assimilation¹⁰⁹.

La seconde forme concerne ce que Ajuriaguerra nomme les sujets psychopathisés.

Les cas observés ont un vécu marqué par un contexte d'imaturité affective et présentent « des traits névrotiques mal définis » et une symptomatologie caractérielle hétérogène et instable. Ce profil carencé évolue selon l'auteur vers une psychopathie consécutivement aux événements réels drainant leurs lots de traumatismes, de déficits, issus d'un passé familial parfois cahoteux et venant interagir avec une indigence sociale, des échecs répétitifs actuels et plus généralement un climat insécure.

Cependant l'auteur souligne que :

Nos jugements par rapport aux psychopathes sont ambigus, car ils mettent en question notre propre personnalité et sont intimement liés à celui de notre relation de transfert et à nos propres projections [...] on accorde parfois à ses actes une valeur esthétique sans tenir compte que leur gratuité abolit toute idée de transformation et que si, par rapport à la loi, ils semblent être des actes de révolte et de transgression, par rapport à l'individu qui les exécute ils comportent une certaine restriction de sa propre liberté puisqu'il s'agit d'actes sans choix...¹¹⁰

¹⁰⁹ Ajuriaguerra (De) J., *op. cit.*, p. 990

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 989

Balier évoque le point de vue de Gilbert Diaktine en le qualifiant de « position extrême ¹¹¹» car ce dernier ne reconnaît que des « moments psychopathiques ».

Ce sont les rejets successifs et les incapacités des divers milieux à accepter et intégrer l'agressivité de la tendance anti-sociale qui organisent la psychopathie à l'adolescence¹¹².

Diaktine, à l'instar de Ajuriaguerra qui parle de sujets psychopathisés, défend le point de vue selon lequel la part de l'environnement est prépondérante dans la formation des manifestations psychopathiques. Il se réfère notamment aux écrits de Donald Woods Winnicott qui présentant son concept de tendance antisociale la fait dériver d'un Moi déjà organisé.

Balier fait remarquer, cependant, que nombre d'auteurs privilégient soit une morbidité déficitaire soit le caractère déviant des comportements au regard de la tendance conservatrice du social.

Jean-Pierre Chartier repère l'origine de cette notion chez les aliénistes depuis la « manie sans délire » de Philippe Pinel à la psychopathie d'Emil Kraepelin reprise par Schneider. Il admet que cette prétendue entité nosographique demeure un possible amalgame de réalités subjectives diverses présentant des similitudes symptomatiques. Schneider, d'ailleurs a exprimé une objection traduisant sa prudence, en disant :

... qu'il n'est pas entièrement justifié que « type psychopathique » soit l'équivalent d'un diagnostic [...] D'après cet auteur, l'étiquette diagnostique que l'on donne d'un individu concret répond à la mise en valeur de certaines propriétés tout en sachant que « tout ce qui a le même nom n'est pas psychologiquement la même chose.¹¹³ »

Depuis tend à s'imposer, l'abord de la psychopathie notamment au moyen d'outils de mesure chiffrée, plus qu'à partir d'un argumentaire conceptuel ouvert à la part composable du réel de l'expérience. La notion étant supposée admise, la définition qui semble faire autorité est celle qui émane de l'appareillage instrumental du test de Hare¹¹⁴.

¹¹¹ Balier C., *op. cit.*, p. 33

¹¹² *Ibid.*, p. 33

¹¹³ Ajuriaguerra (De) J., *op. cit.*, p. 976

¹¹⁴ Pham T. H., Chevrier I., Nioche A., Ducro C., Réveillère C., Psychopathie et troubles mentaux graves chez des patients internés, in *Annales Médico-psychologique*, vol 163, Issue 10, Déc 2005

Ce qui illustre le principe du primat du comportement aux dépens du sujet parlant dans le champ behavioriste.

Claude Balier propose de façon synthétique cette définition de la psychopathie :

Est-elle la conséquence d'un déficit lié à un quelconque substrat biologique d'origine constitutionnelle, ou bien une maladie survenant à la suite de traumatismes précoces encore obscurs, ou peut-être un simple enchaînement de malencontreuses réactions sociales et personnelles, ce qui la sortirait du domaine pathologique ?¹¹⁵

Balier précise que dans la psychopathie, il n'y a ni conflit, ni refoulement car sa constitution précède l'organisation du système défensif névrotique dominé par le refoulement. Cela signifie-t-il que le psychopathe n'a pas d'inconscient ?

Chartier se propose de montrer, en quoi il est impossible de soigner les psychopathes. Il fait remarquer ce qui s'observe dans les pratiques de soins au Canada :

Rice, Harris, et Cormier (1994) ont observé dans la communauté thérapeutique de sécurité maximale de Penaquishere (Canada) que le programme de traitement avait un effet négatif sur les psychopathes et qu'il renforçait leur narcissisme et leur tendance à duper et à manipuler autrui.¹¹⁶

Cependant, il affirme que la psychopathie peut être curable à condition d'adapter la technique.

Sa première préconisation c'est de considérer que le « psychopathe n'exprime aucune demande d'aide psychologique ¹¹⁷ » et d'envisager que malgré une attitude volontaire de la part du clinicien « habituellement, après une ou deux rencontres faussement prometteuses et le plus souvent intéressées, le psychopathe disparaît. ¹¹⁸ »

Il définit ainsi le travail du psychanalyste avec « le psychopathe » :

Nous affirmons aujourd'hui, au risque de scandaliser ceux qui s'imaginent pouvoir guérir le psychopathe avec des paroles, qu'une thérapeutique de l'Agir psychopathique ne saurait fonctionner efficacement sans le recours aux actes du thérapeute. Qu'il s'agisse de prise de position par rapport à un délit, d'accompagnement et/ou de visite en prison, à l'hôpital psychiatrique...¹¹⁹

¹¹⁵ Balier C., préface de *Psychopathie : Théorie et recherche* de Pham T.H., Côté G., p. 9

¹¹⁶ Chartier J-P., « Peut-on guérir les psychopathes ? », *Topique* 2007/2 (n°99), pp. 61-78

¹¹⁷ *Ibid.*, pp. 61-78

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 64

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 72

Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire qu'il s'agisse de patients dit psychopathes pour qu'un clinicien puisse envisager quand il le croit nécessaire la modalité de l'acte et de plus que l'acte thérapeutique ne se substitue pas à la parole, il l'actualise.

Gilles Côté et Thierry Huang Pham, les principaux auteurs de l'ouvrage *Psychopathie : Théorie et recherche*, se réfèrent¹²⁰ aux travaux de diverses équipes comme celles de S. L. Brown et A. E. Forth¹²¹, (1997), ou encore de R. C. Serin¹²² (1991). Toutes ayant soumis le protocole de l'échelle de psychopathie de Hare à des personnes constituant des échantillons de populations (allant de quelques dizaines de sujets à plus de cent), parviennent à des conclusions qui établissent des rapports entre la déclinaison du fait criminel et les scores à cette échelle.

La prévalence de certains facteurs ou de certaines variables figure parmi les indicateurs les plus recherchés, elle s'affiche comme un taux servant à mesurer la fréquence de la corrélation entre ces variables et celles qui relèveraient de la psychopathie restaurée dans sa qualité d'entité nosographique.

Ce sont, par exemple, les variables sexe, type de délit, état de santé mentale, etc...

Moyennant l'évaluation d'un important échantillon de personnes regroupées par catégorie, les auteurs avancent par exemple que :

...les psychopathes présentent une criminalité plus importante et plus variée que les autres... Les psychopathes ont été accusés ou condamnés plus souvent pour des crimes violents que les non psychopathes (Hare, 1981 ; Hare et jutai, 1983 ; Hare et McPherson, 1984 ; Kosson, Smith, et Newman, 1990 ; Willimson, Hare, et Wong, 1987).¹²³

Cependant des études sur des critères plus détaillés comme le taux d'homicide donnent des résultats se prêtant à la formulation de pronostics ou d'interprétations : « ...l'homicide se rencontre peu fréquemment chez les psychopathes (Hare, 1981 ; Hare et jutai, 1983).¹²⁴

Côté¹²⁵ dans son entreprise de définition de la psychopathie au seuil de l'an 2000 note que le terme n'appartient plus à la terminologie psychiatrique depuis quelques années

¹²⁰ Pham T.H., Côté G., *op.cit.*, p. 58

¹²¹ Brown S. L. & Forth A. E., "Psychopathy and sexual assault: static risk factors, emotional precursors, and rapist subtypes" *Journal of consulting and clinical psychology*, 65, 848-857

¹²² Serin R. C. Psychopathy and violence in criminals, *Journal of interpersonal violence*, 9, 430-439

¹²³ Pham T.H., Côté G., *op.cit.*, p. 76

¹²⁴ *Ibid.*, p. 82

¹²⁵ *Ibid.*, p. 21

soulignant au passage que « l'étude historique de la psychopathie s'inscrit dans une conception de l'homme, laquelle est tributaire d'une époque.¹²⁶ ».

Paul Hallé, Sheilagh Hodgins et Sylvain Roussy décrivent ce qui est considéré à l'issue d'un consensus d'experts comme l'une des principales caractéristiques de la psychopathie, à savoir « la difficulté à apprendre » voire « la difficulté à profiter de la punition ». Le psychopathe serait celui qui ferait fi de la punition, celui qui n'en ferait pas l'élément de référence pour ses apprentissages selon un schéma distributif du conditionnement opérant, combinant renforcement et punition. Cette difficulté serait due à un déficit de la capacité à inhiber chez le psychopathe, s'y ajouterait un prétendu déficit de peur ou d'anxiété qui serait réinterprété comme une réaction d'adaptation active.

Pham présente la psychopathie selon une acception qui situe sa potentialité du point de vue de sa fréquence et des aléas de ses fondements : « la psychopathie constitue un syndrome rare qui serait la combinaison de déficits probablement subtils...¹²⁷ »

Dans une étude plus récente (2013), Ornelle Giovagnoli, Claire Ducro, Philippe Woitchik, et Pham, moyennant la notion d'impact, considèrent avoir identifié des variables ayant valeur prédictive de la psychopathie. Dans une perspective déterministe au service d'une rhétorique prédictive, sont considérés, les impacts familiaux, dans un concert d'autres impacts principalement d'ordre génétique et biologique afin d'en déceler les parts respectives dans l'étiologie de la psychopathie. Une évaluation rétrospective des 17 premières années des personnes interrogées est réalisée afin d'identifier les facteurs historiques et leurs effets actuels. Les implications idéologiques de cette étude venant justifier une politique de prophylaxie de la psychopathie et des comportement asociaux, (les auteurs s'accordent sur la catégorie de personnalité antisociale (301.7) du DSM IV) depuis le berceau familial, ne semblent pas être mesurées par leurs auteurs. L'argument pourrait même servir de caution à un projet d'emprise eugénique.

Par le prisme instrumental de l'échelle de Hare dans sa version révisée la *Psychopathy Checklist-Revised* (PCL-R), comme le précisent les auteurs, les chercheurs passent, d'un moyen standardisé (équivalent à un raccourci clinique) d'obtenir le diagnostic de la psychopathie, à un outil prédictif qui offre les clefs permettant d'aboutir à un pronostic. Ce pronostic préfigure un « prototype du psychopathe ¹²⁸ » anticipant une évolution vers la

¹²⁶ Pham T.H., Côté G., *op.cit.*, p. 21

¹²⁷ Beaurepaire (De) C., Benezech M., Kottler C. *op. cit.*

¹²⁸ Pham T. H., Marghem B., Ducro C., Réveillère C., Évaluation du risque de récidive au sein d'une population de délinquants incarcérés ou internés en Belgique francophone, in *Annales Médicopsychologiques*, vol 163, Issue 10, Déc 2005

réitération du fait criminel. Malgré le caractère aléatoire de cette spéculation probabiliste, l'idéal sécuritaire du moindre risque est servi par ces divers outils, dont la (*Historical Clinical Risk* (HCR-20), la *Violence Risk Appraisal Guide* (VRAG)) et autant d'arguments qui promettent de réduire le risque de récidive en identifiant par avance les probables futurs récidivistes.

Senon en 2005, faisait un double constat, reconnaissant que la psychopathie en tant qu'entité nosographique avait quasiment disparue des classifications internationales, mais remarquant néanmoins que sur le terrain dans les unités médicales d'urgence ou en psychiatrie pénitentiaire le diagnostic de psychopathie était fréquemment posé¹²⁹.

Se référant aux travaux de Hubert Flavigny neuropsychiatre s'étant intéressé aux troubles chez les adolescents, Senon en souligne quelques traits symptomatiques, comme le passage à l'acte, l'absence d'ajournement de la satisfaction, le caractère répétitif de certains comportements, etc. avant de mettre en exergue la catégorie des états limites à expression psychopathique. Elles sont caractérisées par :

...une clinique des passages à l'acte, des décompensations psychiatriques brutales et réversibles, des conduites de prise de risque et des addictions, associés à des troubles anxieux suraigus face au sentiment de vide [...] On retrouve ainsi des passages à l'acte hétéro-agressifs, mais aussi auto-agressifs avec automutilations et tentatives de suicide en rafale.¹³⁰

Ces états limites représenterait le positionnement subjectif général à partir duquel la question de la psychopathie est posée comme expression ou comme symptôme. La psychopathie est ici située comme étant subordonnée à la place occupée par le sujet par rapport à la structure.

¹²⁹ Senon J. L., *Prise en charge de la psychopathie*, audition publique, Haute autorité de Santé, 2005

¹³⁰ *Ibid.*

Chapitre V : Études en Martinique et en Guadeloupe

A/ Etudes en Guadeloupe

Nous avons rencontré l'auteur d'un des premiers travaux de recherche en psychologie s'intéressant au moins latéralement aux détenus en milieu pénitentiaire aux Antilles. Son travail s'est déroulé sur le territoire de la Guadeloupe et s'est concrétisé en 1986 par une thèse doctorat dirigé par Jean Laplanche, intitulé : *L'inceste focal : la famille noire antillaise, structure et conflits*.

Les conclusions de Jacques André sont proches de ce que Francisco Palacio Espasa nomme l'horreur de la violence dans les conflits de la parentalité névrotique :

Nous trouvons ces conflits chez des parents qui essayent, souvent à tout prix, d'éviter à leur enfant les conflits ou les problèmes, qu'ils ont rencontrés avec leurs parents dans le passé. Il s'agit de parents qui appréhendent le moindre conflit avec l'enfant, car ils ont l'impression de lui infliger une violence, ou pour le moins une agressivité très dangereuse et dommageable¹³¹.

Entretien avec André :

Le professeur André est psychanalyste et a participé pendant plusieurs années au comité de rédaction de la revue CARE (Centre antillais de recherche et d'Etude), son livre *l'inceste focal* et d'autres articles de lui dont l'article introductif d'un ouvrage collectif consacré aux états limites traitent de questions en rapport avec les problématiques du lien social aux Antilles.

Nous l'interrogeons au sujet de la recherche qu'il avait effectuée auprès de la population carcérale en Guadeloupe¹³².

Il nous dit que son travail a consisté à rencontrer des personnes qui avaient commis un meurtre à l'égard de personnes proches ou de membres de leur famille et non à l'égard d'inconnus.

Il n'utilisait pas de questionnaire, la parole se déroulait librement au cours des entretiens qui étaient identifiés très clairement comme des entretiens de recherche. Il n'était pas identifié comme psychologue mais comme chercheur.

Rappelons ce qu'écrit l'auteur dans le prolongement de cette étude :

¹³¹ Palacio Espasa Francisco, La place de l'agressivité et de la violence dans les identifications parentales, in *Sens et non-sens de la violence*. p. 225

¹³² André J., in *CARE, Figures d'hommes*, n° 12 année 1985

L'expérience montre, [...] que les conflits en question, loin d'exhiber quelque aberration monstrueuse, ne font que révéler la vérité de situations ailleurs plus dissimulées, plus brouillées. On tue son frère, son père, son fils, sa femme, son voisin, son ami... Les assises sont une mise en scène des lignes de tension du dispositif familial.¹³³

Nous abordons la question d'un « objet » non séparé dont il parle dans l'ouvrage consacré aux états limites¹³⁴, d'une non séparation entre l'enfant et sa mère se présentant comme un temps figé.

Il nous interroge sur la structure des auteurs de violence, nous lui répondons que nous restons prudents quant à établir un diagnostic mais que la plupart de ceux que nous rencontrons en prison s'apparentaient à un profil commun de personnes globalement adaptées qui présentaient potentiellement cette fragilité devant des types de situation de conflits, de rivalités, etc.

Aujourd'hui, nous serions plutôt enclins à dire simplement qu'il ne s'impose pas à nos observations ou à notre entendement de trouver un rapport réciproque entre des commissions de faits de violence et une pathologie distincte.

L'auteur souligne ce à quoi son analyse avait abouti en observant qu'en Guadeloupe le conflit est impossible, il ne peut être vécu comme tension manifeste et déclarée, soit le conflit est dénié soit il est agi.

C'est cela l'accumulation, celui qui ne fait pas face au conflit, refuse de considérer sa réalité, le dénie, l'évite en cherchant des compromis. Ces compromis ne sont que des solutions factices qui servent à donner crédit à une satisfaction illusoire qui peut s'énoncer ainsi « pa ni pwoblèm » (*il n'y pas de souci*).

L'autre pendant au conflit c'est que ne pouvant être vécu, ne pouvant être intériorisé, être vécu intérieurement donc, il est agi quand il n'a pu être dénié.

Enfin André évoque la question du narcissisme comme possible piste de recherche autour de la violence dans ce contexte.

B/ Etude en Martinique

Joëlle Blais est psychologue clinicienne et a travaillé pendant quelques années au SMPR de Ducos, elle est l'auteur d'une recherche menée cette fois auprès de la population

¹³³ André J., in *CARE, Figures d'hommes*, n° 12 année 1985, *op. cit.*, p. 41

¹³⁴ André J., *Les états limites*

carcérale en Martinique qui a abouti en 2002, à une thèse de doctorat intitulée : *Fonction du père et récidive : mots de passe et impasses*.

Dans le social la récidive peut être entendue comme une persévérance perverse, une surdit   à la fonction r  éducative de la sanction par l’application de la peine qui affecte et identifie ceux que Philippe Le Moigne a appel   les « intraitables ».

On observe que depuis la mise en place, sous le r  gne de Napol  on Bonaparte, du mode principal d’ex  cution de la peine par la privation de libert   pr  n  e par Cesare Beccaria, malgr   les diff  rentes r  formes, l’ordre social se maintient au prix d’un nombre croissant de jugements pour d  lits.

Ainsi surgit une cat  gorie identifi  e par son comportement r  tif au redressement attendu par l’id  ologie judiciaire.

L’auteure s’est attach  e    consid  rer l’hypoth  se selon laquelle la « transgression r  cidiviste » serait un sympt  me. Un sympt  me dont l’objet serait d’interroger la fonction paternelle.

S’appuyant sur un recueil d’entretiens avec des personnes d  tenues relevant de la r  cidive p  nale, l’auteure envisage de rep  rer,    partir du recueil des « indicateurs du contenu de la parole¹³⁵ » articul  e    une analyse linguistique mais   galement de donn  es issues d’outils (questionnaires et tests), une lecture possible de cette r  cidive criminologique en tant que r  p  tition. La r  p  tition entendue comme l’insistance d’un ratage au principe de la parole. Elle prolonge cette lecture par la recherche des fondements de la production de l’acte agressif et de sa vis  e au regard de la Loi symbolique.

C/ Enjeux de l’utilisation du mod  le statistique dans notre   tude

Le risque ou le travers induit par l’artifice que repr  sente l’outil statistique est de confondre les donn  es recueillies et traduites par le « convertisseur num  rique » qu’offre cet outil con  u en vue d’effectuer des mesures diff  renci  es et l’objet que nous cherchons      tudier, induit notamment par le fait que nous parlons.

Ce qui tend    passer inaper  u est la dimension signifiante qui s’en   labore au m  me titre d’artifice que les registres pr  c  demment cit  s. Le signifiant se d  tache en tant qu’il fait signe d’une absence.

¹³⁵ Blais J., *Fonction du p  re et r  cidive : mots de passe et impasses*, Th  se de Doctorat, Ss la dir de Favart A-M, et de Sauret M-J, p. 83

Deux plans coexistent, le plan ordinal et cardinal offrant une lecture du réel en termes quantitatifs et hiérarchisés et celui de l'objet construit au prix d'une élaboration conceptuelle plus largement inscrite dans le champ de la parole et du langage. Leurs domaines propres doivent être appréciés en veillant au risque tentant d'inféodation d'un plan vis-à-vis d'un autre.

Le crédit abusivement accordé à l'outil est de pouvoir assurer une vérification qui s'affranchisse de la subjectivité dont la validité est réputée incertaine.

Toutes les réponses « plutôt vrai », données par un échantillon de x personnes interrogées, par exemple à la question 2 du BPAQ, sont appréciées comme étant strictement d'égales valeurs.

C'est sur ce point, à savoir la prévalence accordée à la stéréotypie des réponses aux dépens de l'accueil de la différence comme question préalable à la contingence de possibles comparaisons, de tous les possibles offerts par le langage, que porte notre interrogation au sujet de l'approche expérimentale.

La pertinence de son extension comme substitut expérimental de la subjectivité est ici interrogée.

En quoi, l'usage généralisé du chiffre et de la mesure, apporte-t-il la garantie d'une vérité stable, incontestable ?

Sommes-nous sur les mêmes registres ? Adhérer à ce postulat serait de prendre comme seule référence la position de Ménon face à Socrate quand le premier interlocuteur tente de considérer la vertu comme un objet saisissable dans la réalité, cherche à pouvoir l'assimiler au moyen de la promotion exclusive de la science, afin de le rendre susceptible d'enseignement.

Nous voilà amené à considérer que plus de deux millénaires après, le thème de ce dialogue demeure d'actualité ?

L'allégorie de l'essaim d'abeille peut servir de support à notre questionnement. Que dit Socrate à Ménon ?

...que je te demande quelle est la nature de l'abeille et que tu dises qu'il y en a beaucoup et de plusieurs espèces ; que répondrais-tu si je te demandais : « Veux-tu dire que c'est par le fait que ce sont des abeilles, qu'elles sont nombreuses, de diverses espèces et différentes les unes par rapport aux autres ; ou n'est-ce point par là qu'elles diffèrent, ou quelque autre caractère du même genre ? »¹³⁶...

¹³⁶ Platon, *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle, Ménon*, p. 327

Ce à quoi Ménon réplique :

Voilà ce que je répondrais, c'est qu'en tant qu'abeilles, elles ne diffèrent aucunement l'une de l'autre.¹³⁷

La question de départ étant de pouvoir apporter une réponse sur l'essence de la vertu d'un homme est transférée sur l'abeille qui, bien qu'étant un être vivant de la nature, ne partage pas avec l'homme les mêmes attributs de vertu.

L'interrogation sur la nature de l'abeille n'est pas sans allusion avec celle concernant la vertu de l'homme et le traitement pluriel qui est amorcé par Ménon et prolongé sciemment par Socrate, aboutit à poser le problème de la différence et de la singularité. Mais cette perspective n'intéresse pas Ménon qui donne sa préférence à une résolution conclusive par le classement par catégorie. La catégorie établie au titre de leur similarité... d'être abeille, d'être des abeilles.

Cette taxinomie des identifiants définit la nécessité d'une égale dispersion entre les valeurs pour tous les individus. C'est ainsi que nous assistons à la suppression de la particularité subjective et singulièrement du crédit de vertu chez l'homme pour la simple raison qu'elle demeure irréductible au paradigme de la science.

D'autres critères d'exigence sont fortement recommandés comme ceux de la fidélité, de l'exhaustivité totalisante, de l'adéquation de termes, de la fiabilité, de la validité concomitante, de la validité de construit – ce dernier critère signifie de chercher à s'assurer de pouvoir garantir la conservation des fondements théoriques d'une version de l'outil à l'autre.

C'est en tant que manifestation défensive contre une pensée ouverte à la découverte d'un au-delà d'un perçu appareillé à l'attendu, qu'en somme, la dimension subjective est bannie au profit de l'objectivité. Ce bannissement obéit à la prétention d'un discours qui promet d'apporter une réponse toujours plus précise au sujet de la cause. Un discours qui consiste à scotomiser l'accueil singulier de toute situation, tout évènement, toute parole, pour ne la comparer qu'à une distribution probable dans le giron d'une zone de prédiction que l'on définit comme normale.

¹³⁷ Platon, *Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle, Ménon, op. cit.*, p. 327

Conclusions de la deuxième partie

L'empire de la raison statistique peut se décliner en sept catégories selon le point de vue de Benezech.¹³⁸ Il s'illustre en termes de facteurs de risques.

Ainsi s'échafaude un calcul prévisionnel. L'issue défavorable est envisagée comme étant prédéterminée. La prédiction qui s'en déduit est réputée :

- liée à l'enfance du sujet (milieu familial, échec scolaire, carence...)
- liée aux antécédents criminels (précocité et multiplicité, de délinquance...)
- liée à l'état mental (immaturité, caractère extraverti avec anxiété...)
- liée au mode de vie et attitudes sociales (absence d'emploi, fréquentation...)
- liée à la situation pré-criminelle (situation de crise, abus d'alcool...)
- liée à la victime virtuelle (proximité affective et géographique, menace de mort à l'endroit de la victime, victime hostile, ...)
- liée à la prise en charge (échec des tentatives de réinsertion, absence de projets réalistes, manque de référent...).

Suivant ce type d'argument, on a affaire à un éventail de conditions constituant ce qu'en langage hippique, on nomme handicap. En fonction de la présence ou de défaut de ces handicaps identifiés, il est envisagé un profil présentant un nombre important ou peu important de facteurs de risque, une certaine pondération serait cependant apportée en considérant les facteurs de protection potentiellement présents chez le sujet ou dans son environnement.

S'affiche implicitement la dette de ces spéculations, notamment au domaine du jeu de paris, voire à l'utilisation d'algorithmes prévisionnels.

L'utilisation des instruments de mesure permettant la production de résultats chiffrés et ayant reçu la reconnaissance universitaire, offre une prétendue garantie de vérité scientifique qui demeure cependant précaire face à l'épreuve de la critique ordonnée par la logique. Néanmoins autorise-elle, par défaut de falsification, l'usage de méta-analyses qui

¹³⁸ Benezech M., Introduction à l'étude de la dangerosité in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, p.14

mettent en lien plusieurs dizaines voire centaines d'études afin d'attester, par la convergence de ces résultats, leur validité et en fin de course, les conclusions afférentes.

Doxa et science

Dans le concert de ces liaisons dangereuses entre les outils issus du progrès de la science (sous le versant de produits de l'industrie technique de l'information) et l'objet regard, réduit à sa dimension de spectacle à voir, les mass-médias ne sont pas en reste. En effet, dans les années 1970, l'on assiste aux premières « expériences » de télé réalité aux Etats-Unis mettant en scène des drames familiaux réels créant ainsi des images brillantes dans leur crudité et propices à une exploitation commerciale faisant appel à la plus froide inhumanité.

C'est au service de la science que Phil Zimbardo, expérimente un programme générant une surenchère débridée des atteintes à la dignité d'autrui et des atteintes physiques d'autrui (dont il est pourtant témoin puisqu'il est immergé sur place) et en observe les enregistrements au moyen d'un dispositif, « discret », de surveillance vidéo. Ce jeu de rôle génère une pratique de la cruauté qui prend des proportions telles que Zimbardo finit par admettre, à la demande d'une collaboratrice, l'idée d'interrompre son programme. Il aura, néanmoins, attendu six jours, soit d'être à mi- parcours d'une barbarie projetée pour durer quinze jours pour se décider à tout arrêter.

Que ce soit l'expérience de Milgram, celle de Buss, celle de Zimbardo ou encore celle de Albert Bandura avec les enfants et la poupée Bobo. Ce que les auteurs croient étudier correspond à l'hypothèse selon laquelle l'agression ou les manifestations de violence se résument et se réduisent à la commission d'actions pouvant occasionner des dommages à autrui. De ce point de vue, on peut dire que ces actions considérées se prêtent à la sommation car elles s'accomplissent derrière le voile ou l'écran impersonnel de leur réduction à des comportements observés. Dans cette perspective exclusivement ensembliste seule importe ce qui peut être comptabilisé, évalué et ainsi appartenir à un ensemble d'éléments également mesurable.

Ce privilège accordé aux faits, à l'évidence en application de nouveaux paradigmes prônant la rationalisation comme vertu absolue conduit à la réification de la pensée, prioritairement

mobilisée en vue, de la lecture de résultats préalablement corrigés (notamment à l'aide d'algorithmes), de l'exécution de consignes dont la qualité vantée est leur neutralité.

...un positivisme qui ne retiendrait que les *faits* en oubliant les dispositifs qui les fabriquent et les révèlent – au premier rang desquels, évidemment le langage et la parole. Là encore, il faut faire comme si les dispositifs s'effaçaient au profit des résultats [...] le *simple dispositif technique d'exécution administrative de masse* peut s'accomplir lorsque les conditions formelles de la réification, de la chosification, et de la rationalisation des meurtres ou des tortures sont réunies¹³⁹.

Nous sommes amenés aux conclusions suivantes, si la violence au-delà des actions nocives pour autrui, est la marque la plus précoce et la plus constante de notre relation à l'autre.

Ce qu'au nom de la science, les premiers auteurs cités, évitent de considérer et pour ainsi dire, ratent, c'est la qualité d'auteur (mais aussi de vecteur d'un discours) susceptible d'être attribuée à celui qui a agi, c'est la dimension de sujet à côté de celle de l'acteur, c'est sa capacité d'en répondre. Cette capacité est rarement admise, elle est prêtée à un objet offrant une réponse garantie.

Ainsi dans un autre domaine peut-on s'interroger face à la situation suivante : un soignant doté d'un instrument d'évaluation, une grille, vient s'enquérir du ressenti de la douleur d'un patient hospitalisé et lui demande de situer ce ressenti sur une échelle allant de 1 à 10. Le patient répond : « Je souffre et ça va bien au-delà de 10 » !

Rien ne va plus, car d'un côté le soignant répète la consigne pour que le patient accepte de se conformer au standard uniformisant alors que de l'autre, le patient résiste à cette violence invisible du stéréotype imposé et conserve sa réponse « bien au-delà de 10 ! »

Ce qui est omis, c'est donc la part d'indétermination subjective et la part de responsabilité qui peut être induite à partir, non pas simplement de la commission factuelle d'une action mais en accueillant le principe de la subjectivité, de l'intentionnalité opaque voire de la méprise attribuée, à un auteur qui peut se méconnaître. Restituer une place d'auteur, à celui qui même s'il ignore, dans l'instant, tout ou partie des motifs qui l'animent.

¹³⁹ Gori R., *Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux ?* pp. 35-37

Troisième partie : Diversité des approches de la notion de violence et de l'agressivité

A/ Éléments d'un débat : la clinique de la violence et l'agressivité comme enjeu thérapeutique et heuristique

Le mot violence, tel un truisme, serait exempt de devoir être expliqué ; il est dans le discours en concurrence avec le mot agressivité qui paraît relever d'une comparable évidence.

Les courants de pensée évoqués précédemment réservent à ces notions un traitement à l'aune des représentations qui ont cours dans leurs champs respectifs.

Parmi les tenants de la méthode expérimentale, nombreux sont ceux qui ont proposé des protocoles, programmes et outils permettant de mesurer des observables isolés comme entités objectivables. Ce sont des comportements, des contenus verbaux associés à leur mode d'expression, des états du corps etc.

Pour l'inventeur de la psychanalyse, la violence n'est pas une notion ayant eu le privilège de sa sagacité.

D'ailleurs, le terme de violence n'apparaît sous la plume de Freud – de manière significative – que dans *Malaise dans la civilisation* (1929) et « Pourquoi la guerre ? » (1933).¹⁴⁰

Depuis nombre de psychanalystes (Bergeret, 1984 ; Sibony, 1998 ; Askofaré, Sauret, 2002 ; Balier, 2005) ont retenu la violence au rang des phénomènes à considérer à mi-chemin entre le sujet, sa jouissance et le lien social.

¹⁴⁰ Askofaré S., Sauret M-J., « Clinique de la violence Recherche psychanalytique », *Cliniques méditerranéennes* 2002/2 (no 66), p. 241-260.

Après Pierre Fédida¹⁴¹ qui met en exergue la violence neutre et sans visage qu'évoquait Hanna Arendt¹⁴², une phénoménologie de la violence comme objet d'étude semble avoir émergé récemment avec un auteur comme Michael Staudigl¹⁴³.

La violence concerne chacun de nous d'abord quand elle est considérée sous l'angle métapsychologique d'une transformation de l'énergie psychique en mouvement et en tendance en lien avec la pulsion, puis dans le prolongement de cette approche quand elle est appréhendée à partir de l'articulation de la notion d'agressivité et de celle de l'objet et enfin quand elle est entendue comme une atteinte à autrui, à l'ordre social et est définie sous les noms de violence, d'agression...

Quelle soit relationnelle, criminelle ou institutionnelle, la qualification d'une situation de violente, la transforme en objet souvent décrié.

Selon Philippe Jeammet « la vie est une violence qui procède par transformations permanentes de la matière...¹⁴⁴ ». Cette approche de la violence, à partir de la vie, s'appuie essentiellement sur son substrat biologique et ses racines étymologiques et nous conduit à penser que primitive ou secondaire, fondamentale ou corrélée, la violence découle de notre expérience de vivant.

Philippe Gutton s'emploie à décrire la violence à partir de ses conséquences additionnelles, ainsi, elle pourrait se définir comme un excès. La violence serait un phénomène anti-sujet, un processus entraînant une désubjectivation¹⁴⁵, une destruction du sujet par un autre ou par soi.

Michèle Agrapart-Delmas, se référant aux travaux de Jean Bergeret, considère, à juste titre, qu'il y a lieu d'opérer une distinction entre la violence et l'agressivité. Elle choisit comme critères de différenciation, l'intention et le plaisir éprouvé. La violence représentée et entendue dans la perspective de sa finalité, est une défense, « le but de la violence est de se protéger, pas de faire du mal à autrui [...] La violence n'est en elle-même ni bonne ni mauvaise...¹⁴⁶ »

¹⁴¹ Fédida P., *Le concept et la violence*

¹⁴² Arendt H., *Eichmann à Jérusalem*

¹⁴³ Staudigl M., « Esquisse d'une phénoménologie de la violence », *Revue germanique internationale*

¹⁴⁴ Jeammet, P., *Sens et non-sens de la violence*. p. 179

¹⁴⁵ Gutton P., *Violence et Adolescence*

¹⁴⁶ Agrapart-Delmas M., « Violence et agressivité », *Violence : de la psychologie à la politique*, p. 40

A l'opposé de la notion de violence, Agrapart-Delmas situe celle d'agressivité par rapport à une intentionnalité. « L'agressivité est un terme récent qui apparaît au milieu du XIX^e siècle où il se substitue à celui de méchanceté... » Mais au final l'auteur neutralise les critères proposés pour cette distinction en envisageant un « glissement » de la violence vers l'agressivité. L'agressivité serait telle une violence déniée.

Marie-Jean Sauret et Sidi Askofaré font d'abord remarquer que « la violence n'est pas un concept de la psychanalyse », ils entendent néanmoins que la psychanalyse ne peut faire fi de la violence autant comme catégorie que comme phénomène.

A l'encontre de l'hypothèse d'une virginité archaïque ou fondamentale de la violence, les auteurs avancent :

...il n'existe pas de « réalité pré-discursive », la violence est structurellement liée au lien social. Et ceci, notamment, si comme nous le pensons, social veut dire en psychanalyse : lien à l'Autre (et non pas grégaire, groupal ou sociétal). Dans cette perspective, il n'y a donc de violence que dans et par rapport au lien social¹⁴⁷.

En clair, la violence n'est pas antérieure à l'institutionnalisation de nos complexes, elle en révèle les incidences, elle est retour de ce qui tire sa consistance d'avoir été banni, l'interdit et de ce qui en demeure réel et hors d'atteinte.

Nous empruntons le chemin des précurseurs qui se sont intéressés en amont de ce qui détermine la violence comme l'agressivité tant chez l'individu que dans le champ social.

B/ L'émotion comme prémisse de la relation et condition de l'image

Une manifestation d'un affect intérieur, elle n'est ni une action ni un geste mais tend à en déterminer la réalisation ou le déclenchement telle est l'émotion. L'émotion s'appréhende chez l'enfant dans le registre de l'impression et des réactions subjectives d'où émerge l'objet. L'émotion écrit Wallon, « est une première forme de compréhension »¹⁴⁸. Elle est, pour ainsi dire, une amorce archaïque de l'intelligence, mais inversement, une condition de sa faillite. Elle révèle donc un aspect de l'élaboration psychique.

¹⁴⁷ Askofaré S., Sauret M-J., « Clinique de la violence Recherche psychanalytique », *Cliniques méditerranéennes. op. cit.*

¹⁴⁸ Wallon H., *L'évolution psychologique de l'enfant*, p.118,

Les émotions les plus immatures et les plus dissociées, organisées sommairement en système d'attitudes, peuvent, selon Wallon, donner lieu à des attitudes d'agression, de menace, de défense ou de supplication dans des situations où elles ne répondent à aucune nécessité manifeste.

Ensembles et dans des proportions diverses, pensée et émotion, imprègnent, les mouvements. Ainsi une certaine constance du ressenti permet à l'objet d'être perçu. C'est ainsi que s'opère l'accès à l'image et à la représentation.

L'analyse de toute perception particulière montre qu'elle déborde l'impression d'où elle est effectivement sortie. Il appartient donc à une sorte d'indice, parfois très subtil, d'entraîner la perception. De sa détermination exacte et précise, de son choix judicieux, bien qu'irrégulier, dépend la justesse ou l'opportunité de la représentation. Il peut d'ailleurs varier suivant les circonstances. Il ne consiste pas dans un code rigide, mais dans le pouvoir d'être à lui seul l'occasion de l'image¹⁴⁹.

À partir d'observations d'enfants présentant des déficiences d'adaptation et diagnostiqués comme idiots, arriérés, et épileptiques selon la nosographie de l'époque, Wallon note un paradoxe : « nombre d'enfants rageurs n'ont à aucun moment de réactions agressives et dans leurs accès se bornent à hurler, vociférer, menacer, trépigner, tournoyer, se jeter par terre,¹⁵⁰ ... ». Ce qui correspond à des bribes d'actions résultant du processus de décharge d'affects.

On en déduit que la conversion d'un état émotionnel en une réaction offensive, en une agression, est une construction, un tant soit peu, sophistiquée.

C/ Le complexe

La notion de complexe s'articule à celle de l'émotion dans une perspective plus élaborée.

Le complexe, en effet, lie sous une forme fixée un ensemble de réactions qui peut intéresser toutes les fonctions organiques depuis l'émotion jusqu'à la conduite adaptée à l'objet¹⁵¹.

¹⁴⁹ Wallon H., *Les origines de la pensée chez l'enfant*, p. 458

¹⁵⁰ Wallon H., *L'enfant turbulent*, p. 24

¹⁵¹ Lacan J., Les complexes familiaux, *Autres écrits*, p. 28, paru dans *Encyclopédie Française* tome VIII

Le complexe est défini comme une redondance qui détermine la représentation consciente. Mais c'est en référence à Freud que Lacan développe cette définition du complexe et à l'appui de ce qui du complexe relève de l'Inconscient, il y ajoute celle de l'*imago* en tant que représentation inconsciente dont la fonction est « d'établir une relation de l'organisme à sa réalité¹⁵²».

Il peut s'entendre comme un réseau de souvenirs, un multiplicande de diverses appréhensions ou réactions qui prennent leurs sources dans les expériences les plus précoces notamment marquées par des traumatismes.

Cette mise en forme du divers s'opère au fil d'expériences contrariées, car jalonnées pour le moins, de heurts, de satisfactions, de détresses, de réconforts etc. Leurs différentes occurrences se prêtent à une lecture dotée de sens à la faveur des attentions le plus souvent accompagnées des interlocutions venant du milieu. C'est ainsi qu'elles tendent à s'organiser sous la bannière tissée du complexe. Cette dernière image indique que le complexe qui actualise la recherche d'une survivance notamment comme relai des exigences du besoin, concourt à l'émergence de l'*imago* maternelle dont une déclinaison consciente s'illustre à travers la figure d'attachement¹⁵³.

La notion de complexe pourrait être comparée à un aspect de la définition que Paul F. Schilder donne à l'image du corps en tant que donnée préconstruite, en tant que « déjà là » avant d'être perçu par la conscience¹⁵⁴. Il y manquerait le modèle opératoire décrivant le lieu d'inscription de ce « déjà là ».

Le complexe du sevrage s'offre en négatif comme un processus de ruptures et de retrouvailles qui s'établit dès la naissance pour l'enfant, dès l'accouchement pour la mère. « La mère en répondant aux besoins, introduit paradoxalement du même coup la menace de mort...L'*imago* maternelle, salutaire, apporte ainsi avec elle le signe de la mort, instituant la pulsion de mort¹⁵⁵. »

Il convient de noter que la croyance ou la conviction délirante qui appartient aux premières modalités de la connaissance, procède de cette orientation convergente de la survivance, génératrice de l'information qui borne le complexe.

¹⁵² Lacan J., *Ecrits*, p. 96

¹⁵³ Cette connivence proposée ne vise pas à nier la divergence des postulats entre la thèse Bowlby et celle de Freud au sujet d'une théorie des pulsions.

¹⁵⁴ Schilder P., *L'image du corps*, p. 36 « ...chaque changement reconnaissable entre dans la conscience déjà chargée de sa relation à quelque chose qui s'est déjà passé avant. »

¹⁵⁵ Ansermet F., Définition et sources de la violence, in *Sens et non-sens de la violence*. p. 18

Après un moment d'étonnement, l'objet dont parle à ce moment Lacan et qui se présente comme une image, est propice à être perçu selon les modalités de l'amour du prochain et de l'identification à l'œuvre dans l'*imago* du semblable. Ce semblable n'est pas un autre reconnu pour lui-même mais une image ressemblante supportant l'intégralité virtuelle de soi - Lacan lui donnera le nom de petit autre - ce qui signale une perspective névrotique du procès spéculaire et néanmoins conditionne l'ire de la jalousie primordiale. Ce moment peut se réduire à fixer cet objet dans une identité de forme non substituable et étrangère, si l'on se situe dans une perspective psychotique.

Ansermet se réfère à la pensée de Lacan dans la perspective de définir les sources infantiles de la violence.

Il y aurait ainsi pour Lacan trois étapes dans la constitution du sujet. La première, réelle, serait donc celle du complexe du sevrage où, entre l'enfant et la mère, le désir apparaît dans la béance de la mort. La deuxième étape, imaginaire, serait l'assomption de la division du sujet dans l'aliénation au semblable. La troisième étape, symbolique, serait celle où le discours vise à donner un sens à ce qui n'en a pas, faisant surgir l'objet. Le sens donné est celui de la castration.¹⁵⁶

Il rappelle la fonction structurante de l'identification primaire pour le sujet à travers la rivalité avec l'autre en tant que confondu avec soi-même, puis celle de l'identification secondaire qui suppose la mise en place de la fiction œdipienne. Le complexe d'Œdipe « est donc là pour résoudre le complexe de sevrage et le complexe d'intrusion »¹⁵⁷. La violence serait donc la conséquence d'une régression vers un lieu où le sens corrélé à la castration est invalidé, inopérant.

D/ L'agressivité

Les Cinq thèses de Lacan sur l'agressivité :

¹⁵⁶ Ansermet F., Définition et sources de la violence, in *Sens et non-sens de la violence. Op. cit.*, p.20

¹⁵⁷ *Ibid.*, p.20

1 L'agressivité présente dans une expérience subjective par sa constitution même

Ici est posée la question de l'agressivité au cœur de l'expérience psychanalytique « dans une saisie dialectique du sens [...] un sujet qui se manifeste comme tel à l'intention d'un autre.¹⁵⁸ »

Lacan précise que « seul un sujet peut comprendre un sens, inversement tout phénomène de sens implique un sujet.¹⁵⁹ » C'est donc dans l'intervalle, au creux de l'espace entre deux sujets et à partir de la structure divisée propre à chacun que cette expérience porteuse d'agressivité offre les conditions d'une saisie et d'un traitement de la parole.

Il est tentant d'envisager cette question de l'agressivité et du sens par rapport à la parole et au langage, à partir d'une analyse du dialogue, puisqu'il s'agit, ici, d'un dialogue convenu¹⁶⁰. Lacan indique déjà qu'il y a à considérer tant pour l'allocutaire que pour le locuteur la structure « bipolaire, de toute subjectivité »¹⁶¹.

2 L'agressivité, dans l'expérience, donnée comme intention d'agression et comme image de dislocation corporelle et c'est sous de tels modes qu'elle se démontre efficiente

Dans le prolongement de la plainte et de l'expression de symptômes notamment dans le contexte de la cure psychanalytique, se manifeste, sous des formes diversement travesties, le mordant de l'intention d'agression. C'est donc à partir de la clinique que prend appui ce qui vient illustrer l'exposé.

Deux conditions sont nécessaires : l'engagement du patient, « dès que le sujet dépouille les défenses par où il les déconnecte de leur relation avec sa vie quotidienne et son histoire. » et la disponibilité de l'analyste : « ...la pression intentionnelle. Nous la lisons dans le sens symbolique des symptômes...¹⁶² »

Est ainsi mis en exergue, la forme revendicative voire vindicative, qui imprègne dans certains cas,

...tout le discours, dans ses suspensions, ses hésitations, ses inflexions et ses lapsus, dans les inexactitudes du récit, dans les irrégularités dans l'application de

¹⁵⁸ Lacan J., *Ecrits*, p. 102

¹⁵⁹ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 102

¹⁶⁰ Lacan parle d'une « convention de dialogue »

¹⁶¹ *Ibid.*, p. 103

¹⁶² *Ibid.*, p. 103

la règle, les retards aux séances, absences calculées, souvent dans les récriminations, les reproches, etc.¹⁶³

L'effet dévastateur de l'intention agressive peut s'incarner en la figure de la mère virile ou de la faucheuse : elle « ronge, mine, désagrège ; elle châtre ; elle conduit à la mort...¹⁶⁴

L'agressivité imprègne les imagos du corps morcelé, ces débris des formes archaïques de l'autre cristallisant les tendances sous forme d'images. La force de l'image est redoutable : « un parent sévère intimide par sa seule présence et l'image du Punisseur a à peine besoin d'être brandie pour que l'enfant la forme...¹⁶⁵ »

Présentation schématique de la définition de la notion d'Imago :

Au milieu de ces formes archaïques de l'autre, que sont les imagos, se distinguent telle ou telle part réduite, ses rudiments, les débris de l'autre, ses formes brisées, des aperçus, les traits saillants de sa silhouette. Tels sont les indices d'une irréductible dimension agressive animant constamment le psychisme même sous les formes apaisées de son traitement.

Ce sont les images de castration, d'éviration, de mutilation, de démembrement, de dislocation, d'éventrement, de dévoration, d'éclatement de corps, bref, les imagos que personnellement j'ai groupées sous la rubrique qui paraît bien être structurale, d'imagos du corps morcelé.¹⁶⁶

L'imago dans sa définition est un procès qui précède l'identification. « Il y a là un rapport spécifique de l'homme à son propre corps¹⁶⁷ » fait observer Lacan en se référant à des pratiques touchant au corps à l'œuvre dans les sociétés régies par les traditions et à celles de l'époque moderne dominées paradoxalement par « l'arbitraire procustéen de la mode¹⁶⁸ ». Des pratiques qui aujourd'hui s'affichent comme s'affranchissant des typologies sociales et culturelles, elles appartiennent néanmoins à ce qu'il est convenu d'appeler les phénomènes de masse : ce sont les tatouages, les piercings, les implants microdermaux les

¹⁶³ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 103

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 104

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 104

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 104

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 104

¹⁶⁸ *Ibid.*, p. 105

plus sophistiqués qui répliquent aux formes, rescapées et largement colmatées au moyen d’anachronismes de fortune, des rites de l’incision, de la circoncision, de l’excision, de l’infibulation, des compressions de certaines parties du corps, des scarifications etc.

Mais elles mettent aussi en évidence les enjeux culturels, sociaux parfois devenus prétextes à contentieux et à revendications ou instrumentalisations politiques, à propos de vêtements, de foulards, de couvre-chef, de port ou de non port de barbe, voire de dreadlocks, constituant autant de chiffons prêts à être agités pour privilégier un modèle de « vivre ensemble » plutôt qu’un autre.

Lacan conclut provisoirement cette seconde thèse en soulignant l’importance « d’une *gestalt* propre à l’agression chez l’homme et liée au caractère symbolique...¹⁶⁹ ».

Il est donc affirmé un rapport entre les facteurs conditionnant la survenue d’un fait dont on attribue un caractère d’agression et l’inscription de son auteur dans le registre symbolique comme tentative d’un au-delà du tout ou rien, hors d’un manichéisme opposant, l’intérieur contre l’extérieur, le soi au non soi, le bon au mauvais, l’entier aux morceaux. Une passion s’élabore dans les rets d’une identification latérale ou polaire à l’autre et au gré de fantasmes faisant le lit de la cruauté.

Cette *gestalt* propre à l’agression comporte donc aussi une fonction imaginaire s’illustrant dans les divers attendus d’une échelle implicite du mal ou dans les diverses propriétés inhérentes à la conception et la fabrication des armes.

3 Les ressorts d’agressivité et les raisons qui motivent la technique de l’analyse

Se référant au dialogue antique de la philosophie platonicienne, Lacan considère les attendus de cette pratique : une intention de « renonciation à l’agression », une non-agression intentionnelle. Ce pari est souvent perdu devant « l’échec de la dialectique verbale¹⁷⁰ » dans certains épisodes du dialogue de la République de Platon ; « Nous voulons éviter une embûche, que recèle déjà cet appel, marqué du pathétique éternel de la foi, que le malade nous adresse.¹⁷¹ »

Comment le clinicien prend-il en compte cette « embûche » ? Réalise-t-il le vertige qui le guette à se laisser guider par la sympathie, par une oblativité consonante avec l’idéal samaritain de vouloir être aux petits soins de celui ou de celle qui souffre ? Le dialogue

¹⁶⁹ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 105

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 106

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 107

auquel Lacan se réfère n'est donc pas à prendre tel quel puisqu'il n'ignore pas la tacite destructivité toujours propice à s'actualiser à travers l'expérience d'un surgissement quasi imprévisible de l'intention agressive et par conséquent, il prône après Freud l'abstention, une certaine retenue, tout en conservant le principe central du dialogue à savoir la maïeutique.

Lacan indique le motif de sa distance :

C'est la réaction hostile qui guide notre prudence et qui inspirait à Freud sa mise en garde contre toute tentation de jouer au prophète. Seuls les saints sont assez détachés de la plus profonde des passions communes pour éviter les contrecoups agressifs de la charité.¹⁷²

Faut-il souligner, à ce motif préventif, ce qui constitue la part de nuisance qui demeure attachée symboliquement à toute offrande ou dit autrement :

« ...les ressorts agressifs cachés sous toutes les activités dites philanthropiques »¹⁷³ ?

La prise en compte du transfert et de son maniement dans le cadre de la technique psychanalytique suppose une mise en lumière et en perspective de l'intention agressive. Cette destructivité intentionnelle est donc à l'œuvre dans ce que Lacan distingue comme suit :

...le transfert imaginaire sur notre personne d'une des imagos les plus archaïques [...] le plus hasardeux prétexte suffit à provoquer l'intention agressive, qui réactualise l'imago, demeurée permanente dans le plan de surdétermination symbolique que nous appelons l'inconscient du sujet, avec sa corrélation intentionnelle.¹⁷⁴

Lacan met donc en exergue la constance de l'enjeu de la dimension agressive, de son émergence potentielle dans le traitement et dans la relation thérapeutique. Il souligne les différentes formes et modalités de présentation condensée ou de camouflage à l'œuvre

¹⁷² Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 107

¹⁷³ *Ibid.*, p. 107

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 107-108

selon le type de névrose, à l'origine de la variété des cas de déplacement, de travestissement, de dénégation, de feinte, de dilution, de l'intention agressive.

La dénégation, la Verneinung, peut être entendu comme l'une des modalités privilégiée (déjà repérée par Freud) de l'expression de l'instance du Moi dans le dialogue :

« ...le moi ce noyau donné à la conscience, mais opaque à la réflexion, marqué de toutes les ambiguïtés qui, de la complaisance à la mauvaise foi, structurent dans le sujet humain le vécu passionnel. »¹⁷⁵

Dans la thèse suivante les fondements agressifs du moi seront précisément discutés.

4 L'agressivité entendue comme un mode d'identification que nous appelons narcissique et qui détermine la structure formelle du moi de l'homme et du registre d'entités caractéristiques de son monde

A travers le paradoxe de l'oblativité est à nouveau mis en exergue ce qui a été évoqué précédemment, à savoir : « la part de nuisance qui demeure attachée symboliquement à toute offrande ». Lacan vient aussi souligner l'intrication complexe qui relie la libido et la tendance agressive.

... d'une part le rôle joué par les tendances agressives dans la structure des symptômes et de la personnalité, d'autre part toutes sortes de conceptions « valorisantes » de la libido libérée [...] on ne saurait trop mettre l'accent sur le caractère irréductible de la structure narcissique, et sur l'ambiguïté d'une notion qui tendrait à méconnaître la constance de la tension agressive dans toute vie morale comportant la sujétion à cette structure : or aucune oblativité ne saurait en libérer l'altruisme.¹⁷⁶

Elle ne saurait libérer l'altruisme de l'amertume qui y est constamment attachée. Lacan évoque un franchissement de niveau ou une distinction de registre en faisant valoir ce qui sépare l'expérience de la subjectivité de l'intention agressive, de l'élaboration de l'hypothèse notionnelle de la tendance à l'agression. Envisager l'agression à travers le prisme de la tendance permet d'en appréhender la fonction en référence à l'énergie sexuelle, la libido.

¹⁷⁵ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 109

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 118-119

C'est principalement de l'histoire de la genèse mentale de l'homme que Lacan tente de présenter le modèle. Il distingue « une organisation originale des formes du moi et de l'objet » en rapport avec la personne en tant qu'être vivant et appartenant à une société. Sous l'angle de cette dualité moi et objet s'appréhendent différents défis pour la personne aux confins de telle ou telle forme de paranoïa.

Lacan indique que l'une des caractéristiques de ces moments dominés par des sentiments de persécution parmi les « moments phénoménologiques des conduites sociales » est un temps de stase, un temps d'arrêt et de stagnation dont les effets au plan cognitif intéressent notamment les éléments constitutifs du langage en particulier le signifiant dans son rapport avec le signifié.

Cette stagnation, cette fixation, ce principe de permanence conditionne une coupure, « une certaine discordance entre l'organisme de l'homme et son *Umwelt*¹⁷⁷ » et autorise l'émergence pour l'homme de ce qu'il considère comme le monde extérieur (différent de l'*Umwelt* donc). Cet arrêt permet donc à la fois la conservation et le détachement, la conservation dans l'Un de l'identité et la permanence, le détachement dans « la polyvalence instrumentale et ... [la] polyphonie symbolique...¹⁷⁸ » de l'objet.

Néanmoins, ces épreuves de l'existence peuvent constituer des contraintes, des motifs de conflits insurmontables pour le psychisme.

L'étape envisagée intéresse l'humain à une époque précoce de sa vie, le nouveau-né à l'aube de sa relation avec son semblable, à un stade d'avant la coupure donc, se trouve dans « une situation vécue comme indifférenciée¹⁷⁹ ». C'est à ce moment de l'identification objectivante que se situe la connaissance paranoïaque évoquée par Lacan.

Lacan indique donc le lien entre les émotions articulées à une « relativité sociale » et l'agressivité. Le stade du miroir en constituera l'étape déterminante. C'est en effet par l'intermédiaire d'un certain rapport à ce qui s'est construit comme image que cette coordination de diverses situations réduites à la dualité moi et non moi devient empreinte de tendances agressives. Elle offre ainsi les conditions de sa saisie aliénante et disruptive au regard de l'empire chaotique de l'expérience originelle.

Premier moment de la dialectique des identifications.

¹⁷⁷ Lacan J., *Ecrits, op. cit* p. 111

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 111

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 112

Il y a là une première captation par l'image où se dessine le premier moment de la dialectique des identifications. Il est lié à un phénomène de Gestalt, la perception très précoce chez l'enfant de la forme humaine, forme qui, on le sait fixe son intérêt dès les premiers mois, et même pour le visage humain dès le dixième jour.¹⁸⁰

Lacan distingue donc, cette première compétence perceptive de la forme qui appartient au domaine de la *Gestalt*, du progrès que constitue le phénomène de reconnaissance corrélé à des enjeux de subjectivation chez l'enfant. C'est donc à l'appui de cette coupure imagée que le sujet se méprend à reconnaître son vis-à-vis non seulement comme faisant partie de son environnement familial mais aussi comme porteur d'éléments qui se situent tant du côté de son corps propre, que de celui du voisin. Il en vient ensuite à cette fiction prometteuse qui consiste à s'identifier et donc à se reconnaître en tant qu'unité quand il se trouve face à son image spéculaire.

Cette identification anticipatrice nommée le stade du miroir, est une forme victorieuse de l'expérience de la relation du sujet au monde. Cette expérience proximale est une victoire au regard des possibilités psychomotrices encore rudimentaires. C'est en ce sens qu'elle répond comme un soulagement à l'empire d'une certaine détresse première.

Lacan souligne discrètement la transition qui marque le passage de la perception d'une forme (*Gestalt*) à l'identification primordiale à cette forme imagée de son corps. Il s'agit pourtant de deux opérations : celle d'une fixation différentielle d'un déroulé du monde et celle de son appropriation qui passe par l'abandon du corps immédiat au profit de l'image de ce corps, au profit donc de ce corps médiatisé par la perte et son émergence nouvellement représentée dans la virtualité d'une image (identification).

On notera que le terme discordance demeure associé tant à la physiologie de l'organisme qu'à la relation humaine au monde.

L'agressivité est bien présente dans la construction du moi, depuis l'indétermination entre soi et autrui, à la perception de formes différenciées, à la captation par l'image, débouchant sur des attitudes privilégiant la réduplication imaginaire, la dualité, l'individualité au fil de la dialectique de l'identification.

Ainsi la captation traduit le mode privilégié de cette ébauche d'emprise sur la réalité à l'œuvre dans l'imgo.

¹⁸⁰Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 112

Durant toute cette période on enregistrera les réactions émotionnelles et les témoignages articulés d'un transitivity normal. L'enfant qui bat dit avoir été battu, celui qui voit tomber pleure. De même c'est dans une identification à l'autre qu'il vit toute la gamme des réactions de prestance et de parade, dont ses conduites révèlent avec évidence l'ambivalence structurale, esclave identifié au despote, acteur au spectateur, séduit au séducteur.¹⁸¹

Lacan souligne bien l'enjeu de structure par rapport auquel l'agressivité doit être considérée, notamment dans les manifestations de l'identification transitive, - dont l'emploi social contribue de nos jours à la valorisation emphatique de la position de victime - la place qu'elle occupe dans les ingrédients de la genèse et l'émergence du sujet et de l'objet, de sorte que la dimension du désir s'ajoute à ce concert de questions.

Cette forme se cristallisera en effet dans la tension conflictuelle interne au sujet, qui détermine l'éveil de son désir pour l'objet du désir de l'autre : ici le concours primordial se précipite en concurrence agressive, et c'est d'elle que naît la triade de l'autrui, du moi et de l'objet...¹⁸²

Le moi se singularise au prix de la rivalité, néanmoins il s'invite comme étranger, distinct de l'identité vécue : je est un autre « le moi de l'homme n'est pas réductible à son identité vécue ; et dans les disruptions dépressives des revers vécus de l'infériorité » le plaignant s'exprime : « Je ne suis rien de ce qui m'arrive...¹⁸³ »

Cette disruption est envisagée avec Fédida sous l'angle de la notion de dépression vitale mise en avant par Max Kuhn « qui désigne une unité phénoménale de l'humain dans l'expérience de l'existence (être au monde et être avec).¹⁸⁴»

C'est ainsi que la dépression est définie comme « un affect dont la caractéristique serait l'altération des temps, la perte de la communication intersubjective et, corrélativement, un extraordinaire appauvrissement de la subjectivité. »¹⁸⁵ ou encore « une *maladie humaine du temps* qui affecte la représentation et l'action... »¹⁸⁶

¹⁸¹ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 113

¹⁸² Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 113

¹⁸³ *Ibid.*, p. 114

¹⁸⁴ Fédida P., *Des bienfaits de la dépression*, p.8

¹⁸⁵ *Ibid.*, p.10

¹⁸⁶ *Ibid.*, p.23

Fédida met notamment l'accent sur la dépressivité entendue comme ressource, une capacité dépressive apparentée à la position dépressive de Mélanie Klein.

La violence psychique, souligne-t-il, serait moins un symptôme secondaire qu'une caractéristique essentielle de l'état dépressif. Il rappelle que dans la tradition psychiatrique de langue allemande, on distingue la « dépression agitée (aufgeregte Depression), (littéralement dépression excitée) ¹⁸⁷ ». Cet état dépressif présente les caractéristiques de ce qu'aujourd'hui on identifie comme hyperactivité ou surmenage.

Evoquant Hubertus Tellenbach, Fédida poursuit :

La dépression sollicite chez le clinicien une perception imagée de la violence qui s'empare du patient, à la fois comme une menace d'anéantissement de soi et comme tentative d'échapper à un tel anéantissement. La dépression est cette expérience de disparition et cette fascination par un état mort – peut-être un mort – qui serait alors la seule capacité de rester vivant animé. ¹⁸⁸

Dans notre expérience auprès d'auteurs d'actes criminels, en particulier d'homicides c'est vraisemblablement comme ersatz d'une menace de disparition que s'affiche le symptôme du patient détenu qui échoue ainsi à dire du geste meurtrier ou de son contexte : « ...cela est arrivé...ce qui est arrivé... », l'intéressé bien qu'ayant admis être le commissionnaire de l'homicide n'inscrit sa place dans la scène qu'en tant qu'absent.

Et l'on peut considérer comme progrès quand la formule tend à se décliner parfois ainsi : « cela n'aurait jamais dû m'arriver. »

Dans cette dernière expression, le « m' » de « jamais dû m'arriver », le moi discrètement introduit, peut être l'objet de dénégation, de déni ou d'une exploration progressive au fil des entretiens.

La mise en évidence de la part agressive de la dépression (la violente détresse selon Fédida) constitue un des apports de Klein.

En nous montrant la primordialité de la « position dépressive », l'extrême archaïsme de la subjectivation d'un kakon, Mélanie Klein repousse les limites où nous pouvons voir jouer la fonction subjective de l'identification, et particulièrement nous permet de situer comme tout à fait originelle la première formation de surmoi. ¹⁸⁹

¹⁸⁷ Fédida P., *Des bienfaits de la dépression*, op. cit., p.45

¹⁸⁸ *Ibid.*, p.46

¹⁸⁹ Lacan J., *Ecrits*, op. cit., p. 115

Abordant l'articulation entre l'agressivité « comme tension corrélative de la structure narcissique dans le devenir du sujet » et sa liaison dialectique avec la fonction du complexe d'Œdipe, Lacan évoque « une *identification secondaire* par introjection de l'*imago* du parent de même sexe. » Il précise que

L'énergie de cette identification est donnée par le premier surgissement de la libido génitale. Mais il est clair que l'effet structural d'identification au rival ne va pas de soi, sinon sur le plan de la fable, et ne se conçoit que s'il est préparé par une identification primaire qui structure le sujet comme rivalisant avec soi-même.¹⁹⁰

Nous pouvons néanmoins distinguer cette identification au rival parental de celle qui concerne les rivaux vicinaux. Dans ce cas de figure, ce qui ne va pas de soi n'est pas tant une identification au rival mais de considérer en fonction pour les deux protagonistes, un tiers terme, à savoir, de tenir pour acquis la vertu de ce qui fait office de frontière entre les rivaux. La rive ne devient limite qu'à ce prix.

5 Une telle notion de l'agressivité comme d'une des coordonnées intentionnelles du moi humain, et spécialement relative à la catégorie de l'espace, fait concevoir son rôle dans la névrose moderne et dans le malaise de la civilisation.

Lacan fait la critique de la conception faisant de l'usage de la force une vertu¹⁹¹ et le modèle de notre société, modèle dont Darwin s'est fait, peut-être malgré lui, implicitement, le porte-drapeau

Face à ce modèle, Lacan souligne celui des figures de la conscience, proposées par Hegel :

C'est du conflit du Maître et de l'Esclave qu'il déduit tout le progrès subjectif et objectif de notre histoire, faisant surgir de ces crises les synthèses que représentent les formes les plus élevées du statut de la personne en Occident...[...]...Si dans le conflit du Maître et de l'Esclave, c'est la reconnaissance de l'homme par l'homme qui est en jeu, c'est aussi par une négation radicale des valeurs naturelles qu'elle est promue, soit qu'elle s'exprime dans la tyrannie stérile du maître ou dans celle féconde du travail¹⁹².

¹⁹⁰Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 117

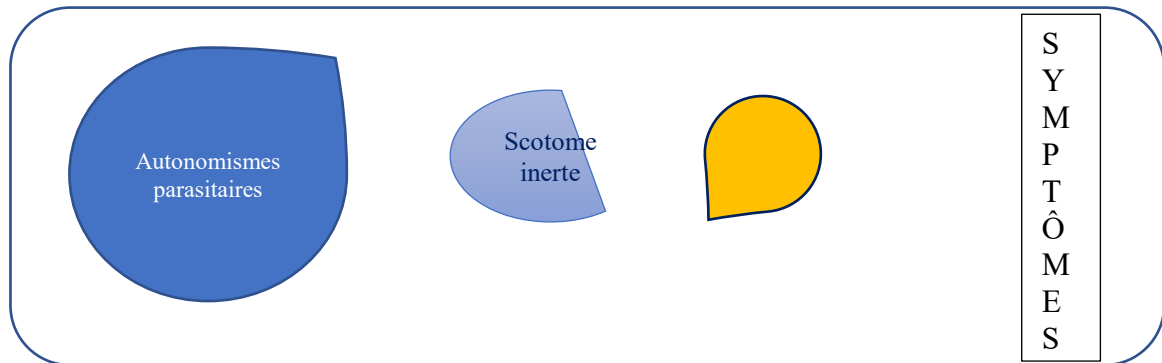
¹⁹¹ *Ibid.*, p. 120

¹⁹² *Ibid.*, p. 121

Dans le premier cas la force est utilisée pour éliminer l'autre, le plus faible alors que dans le cas de la servitude, la force produit un conflit entre la figure dominante et la figure réduite ou assujettie à sa fonction de transformation par le travail à partir de la force.

L'espace et le temps

L'espace imaginaire



La représentation subjective de l'espace se conçoit donc à partir d'enjeux fantasmatiques mettant en évidence l'instance du *moi* dans la dynamique de ce qui le constitue comme fiction ou comme tromperie passionnément érotisée.

Lacan écrit par ailleurs : « Il faudrait savoir ce que serait le *moi* dans un monde où personne ne* saurait rien de la symétrie par rapport à un plan. »¹⁹³

L'architecture spéculaire conditionne diverses extensions trouvant forme dans le dédoublement ou la rivalité entendue comme produit sophistiqué de la phase dépressive faisant suite à la connaissance paranoïaque.

C'est dans la dimension temporelle que se développe l'angoisse, notamment celle qui affecte le lien social et dont Freud a révélé la dimension de malaise.

¹⁹³ Lacan J., *Ecrits, op. cit.*, p. 71. Nous nous sommes proposés de corriger l'erreur de frappe de la phrase d'origine qui était : il faudrait savoir ce que serait le moi dans un monde où personne **se** saurait rien de la symétrie par rapport à un plan.

E/ Violence, le parti d'en entendre du sens.

1 *Idéal désincarné d'une question bien humaine*

La violence est appréhendée selon diverses acceptions dans la littérature sociologique ou philosophique. Ainsi dans la perspective d'en donner une définition générale, Yves Michaud tend à faire l'inventaire des déclinaisons du concept jusqu'à identifier violence et agressivité. Il rappelle de la première notion le sens que l'on trouve dans le dictionnaire. Ainsi, la violence c'est :

- Le fait d'agir sur quelqu'un ou de la faire agir contre sa volonté en employant la force ou l'intimidation
- L'acte par lequel elle s'exerce
- Une disposition naturelle à l'expression brutale des sentiments
- La force irrésistible d'une chose
- Le caractère brutal d'une action¹⁹⁴

Nous savons qu'à l'origine du mot violence en français, il y a le mot latin *vis* qui signifie la force, la puissance, l'usage de la force physique, l'essence d'une chose, l'abondance et surtout la force vitale.

L'auteur s'emploie à désigner la notion suivant l'axe paradigmatique et montre en quoi la violence en tant qu'action s'oppose à l'ordre et à la paix ou encore en tant que modalité de la force, elle s'opposerait à la mesure.

Il montre que la violence ne peut être défini indépendamment de certains rapports.

La question devient : par rapport à quels critères ou à quelles normes va-t-on définir la violence ? Se profile alors le sentiment d'une fuite métonymique. Mais n'est-ce pas un caractère qui appartient au signifiant ?

De façon implicite, la notion de violence est l'objet d'un assèchement de sens puisqu'on en considère la signification exclusivement dans le giron des termes comme : atteinte à l'intégrité, coups, blessures, viols, maltraitance – et concerne prioritairement les faits ou les « actes de violence spectaculaires aux effets visibles¹⁹⁵ » - encore comme : chaos, imprévisibilité, désordre, insécurité etc. alors que la violence est aussi présente dans

¹⁹⁴ Michaud Y., *La violence QSJ*, p. 3

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 7

l'évitement des contacts, dans les silences froids des organisations totalitaires vantées par les adeptes du culte du prévisible et du quantifiable.

Mais cet assèchement est définitivement accompli ou en voie de l'être quand le sommet que l'on cherche à atteindre aboutit à une notion qui aurait l'avantage d'être un mot neutre détaché de la subjectivité puisque relevant de la biologie, de la science des organismes vivants et mutiques. Cette entreprise équivaut par exemple à élire le terme « agressivité » comme celui qui présente « l'avantage de ne pas engager d'entrée de jeu une interprétation le rangeant du côté des instincts de vie ou de celui des instincts destructeurs ¹⁹⁶».

2 Un type de rapport à soi et, pour le moins, à l'autre

La violence peut être conçue comme la résultante ou la présentification d'un rapport, d'un entre-deux. Daniel Sibony en précise le profil, en la définissant comme à la fois un accrochage et un passage, c'est « un passage de la vie où *deux symptômes s'accrochent*¹⁹⁷ » ou un « *transfert d'une rencontre [ou d'un partage] impossible* ¹⁹⁸ » prenant appui sur des expériences premières de la vie.

Cet auteur envisage la violence en référence à une dualité qui oppose moins deux figures de la conscience que deux figures du corps, deux symptômes, voire deux figures du moi :

Dans la logique de la violence, il y a toujours « c'est l'autre ou moi ». Parfois même : « c'est moi ou moi »...¹⁹⁹

Ce que l'on peut entendre comme le voisinage frontal d'un moi spéculaire (moi idéal) et d'un non moi, d'un sujet de l'inconscient.

Cependant l'auteur indique d'autres invariants attachés à la violence. Elle serait liée à un tiers en défaut, un manque de loi. « *La violence est l'évènement où deux corps se percutent et signalent par là même l'absence de tiers ou la présence en lui de conflits ignorés.*²⁰⁰ »

Ce qui équivaut à un raisonnement complémentaire à la référence à cette dualité qui s'illustre comme « effet d'*entre-deux-corps* » qui se produit déjà chez un même sujet puisque chacun est un « *entre-deux-corps* ». ²⁰¹ Entre deux corps, deux cadres, deux

¹⁹⁶ Michaud Y., *La violence QSJ, op. cit.*, p. 66

¹⁹⁷ Sibony D., *Violence*, p.15

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 9

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 32

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 37

²⁰¹ *Ibid.*, p. 36

symptômes, deux narcisses, etc...tel est le mode par lequel Sibony nomme l'interstice, la fente, l'espace d'articulation qui indique implicitement une topologie de bords.

Ainsi la violence s'apparente ici à ce qui caractérise la relation imaginaire dans l'enseignement de Lacan.

L'auteur avance que la violence n'est pas un défaut de parole mais de sa condition autrement dit de la loi qui la conditionne, elle vient à la place d'une parole qui n'a pas trouvé le texte ou le prétexte de sa mise en scène. Elle répond à un défaut d'interprétation qui, pourtant, ne peut s'accomplir sans douleur, sans une nouvelle violence, au titre de conséquence de l'inconfort de la différence.

Le choix se résume à abandonner la violence du même ou de l'amour de soi relatif au narcissisme pour gagner celle de l'inconfort du changement, du jeu précurseur au détachement.

F/ L'agression du point de vue de l'éthologie, et éléments critiques

1 *Le point de vue de Lorenz*

C'est notamment à l'appui du terme moralement connoté « böse » que Konrad Lorenz développe sa théorie de l'agressivité dans son livre titré *Das sogenannte Böse zur naturgeschichte der aggression* éditée en 1963. Cette notion, le Mal, « the Evil », « der Böse », qui constitue un des objets transversaux de la philosophie, est d'ailleurs mis en exergue par Hannah Arendt cette même année avec l'ouvrage : *Eichman à Jérusalem Rapport sur la banalité du mal*.

Cette consécution ou quasi coïncidence qui semble passablement fortuite suscite la question d'un rapport possible entre les intentions respectives des auteurs. Néanmoins, il va sans dire que l'opportunité d'une telle analyse trouvera mieux sa place dans la discussion qui clôturera ce chapitre.

Le livre de Lorenz porte dans son édition en Français le titre, *L'agression Une histoire naturelle du mal*. L'auteur s'applique à adosser son propos contre la théorie psychanalytique. Il est vrai qu'il fut aidé implicitement en cela par John Bowlby qui légittima sa position dix ans plus tôt, notamment auprès de psychanalystes, à travers ladite nouvelle théorie des pulsions qu'il proposa et sa notion phare : « l'attachement ».

Lorenz propose une théorie de la pulsion d'agression ou de l'instinct de combat. Cet instinct serait commun à l'homme et à l'animal, et dirigé respectivement, pour chacun, contre un membre de leur propre espèce. Il esquisse une comparaison entre la pulsion de mort et l'instinct d'agression en remarquant plus de vingt ans après le décès de Freud que la pulsion de mort ne se réduit pas à une antithèse de la pulsion de vie.

Selon son point de vue, l'instinct d'agression ou de combat, participe à la conservation de la vie (si l'on raisonne suivant le modèle économique du jeu des pertes et profits) au niveau de l'espèce. Il vante les vertus notamment pacifiques du « principe du mal ²⁰²».

Tous ces cas de combats entre espèces animales différentes que nous venons de décrire ont ceci en commun : chacun des antagonistes par son comportement acquiert, ou doit acquérir un avantage dans l'intérêt de la conservation de l'espèce. Or, la même fonction incombe aussi à l'agression intra-espèce, qui est l'agression au sens étroit du mot [...] Pour qui est habitué à la pensée psychanalytique classique, il peut sembler que nous entreprenons ici, perfidement, de faire l'apologie du principe destructeur de la vie même.²⁰³

L'auteur cherche à démontrer en quoi l'agression entre membres d'une même espèce telle que l'illustrerait une lutte entre deux hommes peut être considérée comme une action en faveur de la survie, du plus grand nombre, soit, de l'espèce dans son ensemble, soit, pour le dire autrement, de l'humanité.

Cette révision du modèle hégélien est opérée à la lumière d'une référence à la nature originelle de l'instinct.

Selon l'auteur, la pulsion de combat aurait simplement « déraillé », en ce qui concerne l'humain. Alors que dans les conditions pré-culturelles qu'il nous est proposé d'imaginer, la prégnance de l'ordre de la sélection régirait le destin des rivaux en vue d'une répartition rationnelle dans le temps et dans l'espace. La nature serait-elle dotée de raison ?

Le postulat des fondements sélectifs de l'évolution des espèces issu des écrits de Charles Darwin est ici utilisé pour servir de support et de modèle au gré d'un dessein d'emprise normative sur les comportements humains.

Cependant, il est à noter que Darwin, en 1891, nuance ainsi son propos : « J'admets maintenant que, dans les premières éditions de l'origine des espèces, j'ai probablement

²⁰² Lorenz K., *L'agression*, p. 44

²⁰³ *Ibid.*, p. 36

attribué un rôle trop considérable à l'action de la sélection naturelle ou à la persistance du plus apte. »²⁰⁴

Nonobstant, c'est à l'aune de cette volition normative aux relents discriminatoires, soigneusement masqués, que Lorenz invite son lecteur à penser que la connaissance et la raison pourraient rendre les hommes aptes à réinstaller la pulsion d'agression, sur de « bons » rails.

En effet, de son point de vue, le défaut est identifié :

Il est surtout plus que probable que cette quantité néfaste d'agressivité dont une hérédité malsaine pénètre encore l'homme d'aujourd'hui jusqu'à la moelle, provient d'une sélection intra-espèce qui a agi sur nos ancêtres pendant plusieurs millénaires [...] commença une sélection intra-espèce nuisible. Le facteur sélectif était dorénavant la guerre entre hordes voisines d'hommes ennemis...²⁰⁵

Si la quantité (ou le potentiel) d'agressivité est jugée comme excessive et incompatible avec un bon dosage de l'agression, les moyens d'action se situent au niveau des facteurs génétiques. En bref, le destin de l'humanité réside dans la maîtrise et l'instrumentation biologique.

L'auteur articule deux termes, l'agressivité ou instinct d'agression qui serait constitutive et relèverait de données biologiques héréditaires et l'acte d'agression qui serait largement dépendante du patrimoine génétique, vertueuse par définition puisqu'étant l'application mécanique « spontanée » ou l'actualisation adaptée du programme génétique. Cette dernière, pouvant être dosée et dédiée à plusieurs applications comportementales, atteint sa pleine réalisation à travers l'acte consommatoire.

L'auteur accorde une place privilégiée à la décharge pulsionnelle. Celle-ci peut se produire d'une part par réflexe en réaction à un stimulus donné et d'autre part par réaction à vide en l'absence de stimulus repérable (l'auteur n'envisage pas de possibles élaborations hallucinatoires chez l'animal). Mais elle peut se produire encore par la voie détournée de l'agression réorientée (*redirected activity*) ou prendre celles d'autres formes d'abréactions donnant lieu à des comportements prédéfinis (cérémonial, mouvements ritualisés) d'apaisement.

²⁰⁴ Darwin C. *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, p. 62

²⁰⁵ Lorenz K., *L'agression*, *op. cit.*, p. 48

Lorenz croit déceler dans ces comportements modifiés et toutefois soumis à l'abréaction, l'origine des symboles chez l'homme. Il propose d'en considérer une première forme chez la mouche, notamment chez certaines espèces de mouches tueuses ou carnivores, précisément celle de la famille des Empipidés qui, pour éviter de subir un sort fatal, comme celui bien connu du congénère mâle de l'espèce des mante-religieuses, offre à la femelle un cocon ou un voile tenant lieu d'appât afin d'aboutir à l'accouplement.

L'auteur fait équivaloir la fonction du symbole avec celle du signal et en néglige sa portée représentative. Dans le prolongement de cette approche, il considère le rire et le sourire comme des dérivés de comportements archaïques d'apaisement ou de leurs avatars.

Il s'efforce de démontrer l'identité de caractères sophistiqués chez l'homme et chez certains animaux. Son explication trouve ici une forme condensée :

Lorsqu'il voit un col-vert chercher longtemps son épouse en poussant sans cesse son long appel monosyllabique reeb reeb, et après les retrouvailles, s'adonner à une véritable orgie de palabres reb-reb, levant le menton et précisément l'arrière-tête, l'observateur peut difficilement écarter cette interprétation subjective que ce canard est terriblement content d'avoir retrouvé son épouse, et que sa quête infatigable était en partie motivée par l'«appétence» du cérémonial du salut en vue.²⁰⁶

Le principal objet de l'exposé de Lorenz à propos de l'agression et de l'agressivité est de considérer une fondation comportementale commune aux êtres vivants y compris l'homme. Mais il n'hésite pas à s'aventurer sur les sentiers immatériels des sentiments ou sur ceux du ressenti et du vécu verbalisé : l'émotion.

Partant d'une fondation principalement comportementale, l'auteur s'accorde à en faire un équivalent à un postulat d'intention.

En prenant appui sur l'argument selon lequel l'existence de l'homme comme celle de l'animal est dépendante de conditions biologiques (puisqu'elles leur assurent le statut d'être vivant), Lorenz tente de démontrer qu'à partir de l'observation de leurs comportements respectifs et de leur physiologie propre, il serait fondé que l'on puisse utiliser des critères identiques obéissant à « une même fonction ».

Il admet implicitement que ces objets d'observation serviraient un but, une intention incarnée par les lois de la nature. Le paradigme déterministe de la pensée scientifique

²⁰⁶ Lorenz K., *L'agression, op. cit.*, p. 177

s'apparente ici à une volonté portée notamment par ce que l'auteur appelle « le parlement » ou « le grand constructeur²⁰⁷ » ... Le grand Autre en tant que lieu de la parole ne s'est pas détaché des entrelacs du fantasme, pour être consciemment exprimé par Lorenz. Mais même s'il aurait pu s'en défendre, c'est de la parole, de celle se situant au niveau du grand Autre dont il témoigne, accidentellement croyons-nous, en utilisant ce qui s'entend *parlement* ou *parle m'en* dans l'expression « grand parlement des instincts²⁰⁸ » ou des pulsions. Ce grand Autre est aussi implicitement présent à l'endroit de la Raison. Celle-ci est personnifiée tant et si bien qu'en son nom pourrait se mener un dessein politique prétendument éclairé.

De son discours explicite, il ressort que la nature et ses lois fondent l'empire de la référence au modèle de la compréhension causale, ou de la *Weltgeschehen*, la détermination causale. Ainsi déclare-t-il : « Notre intention dans ce livre étant de trouver des explications causales aux « ratés » d'un instinct déterminé, l'agression... »²⁰⁹

Ce principe causal vient s'appliquer, au fil d'une rhétorique suggestive, aux questions étroites de la transmission de caractères de générations en générations. La cause est habitée par une intention. L'auteur use de l'adverbe interrogatif « pourquoi » et de la locution adverbiale « à quoi bon » afin d'illustrer d'une part la notion de la détermination causale au détriment d'une approche qui prônerait le « comment » et d'autre part celle de la finalité voire de l'utilité d'une fonction.

Pourquoi, dans les espèces tirant profit d'une vie sociale, la nature ne renonce-t-elle pas purement et simplement à l'agression ? La réponse est claire : les fonctions de l'agression [...] sont indispensables !²¹⁰

Par cet usage privilégié de la pensée concrète, nous nous trouvons face au raisonnement suivant :

Le « pourquoi » s'appréhende comme une formule servant à représenter (ou décrire) la démarche inductive qui y serait à l'œuvre. Il s'agit de trouver l'adéquation entre les données observées et les arguments des lois constituant les fondements d'une théorie.

²⁰⁷Lorenz K., *L'agression, op. cit.*, p. 262

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 71 et p. 88

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 89

²¹⁰ *Ibid.*, p. 110

Lorenz suppose comme indubitable un lien entre un phénomène biologique, la mutation qualifiée d'aléatoire et une construction induite, la sélection, ce concept divin aux yeux de Darwin. Ce lien apparaît comme une pièce maîtresse de sa démonstration.

L'« à quoi bon » traduit une autre orientation de la démarche que l'on peut qualifier de prospective. Lorenz avertit le lecteur, en soulignant l'impasse auquel aboutit le parti exclusif de cette orientation. L'impasse dans ce sens équivaut au finalisme, c'est-à-dire à une façon de penser qui considère comme suffisante une explication d'un phénomène à partir du but qu'il atteint ou viserait à satisfaire.

En définitive, la détermination causale et la finalité comme représentation d'un processus sont considérées selon un rapport de complémentarité.

« On ne peut pas comprendre les causes qui ont provoqué les griffes acérées du chat, avant d'avoir trouvé que leur fonction particulière est d'attraper des souris. »²¹¹ avance l'auteur.

Nous verrons plus loin que pour Craig A. Anderson et Nicholas L. Carnagey, la détermination causale sert également d'étalon.

C'est essentiellement à l'appui de l'observation que l'éthologue Lorenz construit ses hypothèses, et s'identifiant à son objet d'observation, il lui attribue des caractères issus de son désir de trouver des correspondances entre cet objet perçu dans la réalité empirique et les objets projetés par l'observateur tout en se défendant, ici et là, de céder à l'anthropomorphisme dans son raisonnement²¹².

2 Éléments critiques posés par Laborit

A partir de son expertise notamment en biologie et en physiologie, le chirurgien et neurobiologiste Henri Laborit propose d'envisager la question de l'agression et de la violence en prenant pour base les connaissances en biochimie, en neurophysiologie et celles issues de l'observation des comportements de la psychologie behavioriste et de la biologie des comportements.

Ses hypothèses à la lumière des travaux de Mac Lean décrivent un rapport entre le fonctionnement du cerveau et ses différentes composantes anatomiques permettant de déduire divers types de comportements.

²¹¹ Lorenz K., *L'agression, op. cit.*, p. 222

²¹² *Ibid.*, p. 182

Laborit admet dans cet ouvrage l'importance de l'environnement dans le développement de « l'activité fonctionnelle des différents étages du cerveau.²¹³ » Ainsi inclut-il l'agressivité dans l'ordre des comportements composites, à la fois innés et acquis. Ses postulats diffèrent donc sensiblement de ceux de Lorenz dont il reconnaît l'apport dans la mise en évidence du phénomène d'empreinte.

Il envisage une éthologie humaine distincte de l'éthologie animale et fait la présentation de plusieurs modalités d'agressivité au regard de leur fonction, parmi lesquelles l'agressivité défensive, l'agressivité prédatrice ou l'agressivité de compétition.

Chez l'homme, c'est au singulier qu'il décrit « l'agressivité compétitive intraspécifique » résultante de l'apprentissage. Cet apprentissage aboutit à l'élaboration d'un objet gratifiant. Il s'agit de ce que l'on peut aussi assimiler aux premiers rudiments de la jalousie mise en exergue par Saint-Augustin. Cette agressivité qui se résume à une recherche de conservation ou d'appropriation de l'objet ou de la situation est secondaire à la mémorisation sélective d'expériences précoces gratifiantes. Ce phénomène est isolé avant la notion d'empreinte sous le vocable de réaction circulaire.

Laborit se cantonne dans un schéma explicatif biologiste et cognitiviste. Il concède que l'homme, par l'intermédiaire du langage, ait accès au symbole et à l'abstraction en s'affranchissant des limites du signe. Il dresse furtivement le constat de la place incontournable de ce registre, néanmoins, il se garde d'envisager la fonction de la parole en dehors de son efficacité pratique²¹⁴. Ainsi l'autre est prioritairement envisagé dans la perspective de la satisfaction des besoins, dans celle de la compétition et des relations de dominance ou dans la figure informe de l'environnement.

L'auteur de *la colombe assassinée* se réfère à un modèle épistémologique qui souligne le principe d'un écart entre la cause et l'effet. Cet écart exclut la possibilité de considérer la vérification ou la falsification de leur rapport à partir de la simple observation.

Par cet argument et le propos qui suit, il réfute implicitement, la thèse de Lorenz.

...nous sommes nous-même, il y a une douzaine d'années, tombé dans l'erreur en suivant, à l'époque, l'opinion dominante qui était celle de beaucoup d'éthologistes : en regardant un comportement animal et un comportement humain, leur trouvant un certain nombre d'analogies [...] on arrivait à cette conclusion que l'animal étant agressif de façon innée – ce qui est d'ailleurs faux

²¹³ Laborit H. *La colombe assassinée*, p. 14

²¹⁴ *Ibid.*, p. 118

-, l'homme l'était aussi. Il fallait se contenter d'essayer, si l'on voulait que les agressivités disparaissent, de les constater pour les interdire.²¹⁵

La question de la violence devient prioritairement l'objet d'une élaboration discursive quand Laborit fait référence au groupe, en premier lieu, à celui de la famille et plus largement celui des sociétés humaines sans exclure lesdites sociétés animales. Mais elle est d'abord rattachée à un substrat biologique, elle est déterminée par le support organique que représente le système nerveux²¹⁶.

C'est essentiellement par rapport aux enjeux de dominance entre les rivaux ou entre les membres du groupe familial et social que l'auteur développe son propos au sujet de la violence en se référant aux modèles énergétiques de la cybernétique et de la théorie de l'information de Shannon et Weaver.

Laborit souligne la portée de la violence institutionnalisée de l'Etat comme illustration du maintien d'une structure hiérarchique de dominance. Suivant cette analyse, ce schéma se retrouve à divers niveaux d'organisation sociale.

Si l'on admet que l'agression animale se situe dans un registre où règne le signal. Les observations des naturalistes et des éthologues comportent un intérêt pour l'analyse de situations sclérosées où l'acte semble réduit à sa fonction de signal.

Si l'on admet que ce signal présente des analogies avec l'acte sans y être confondu. Nous pouvons tenter de proposer ce qui les différencie. L'acte s'en distingue, de relever du construit en ayant transité par le symbolique, il relève de la pulsion mais n'est pas impulsif dans le sens strict d'une décharge motrice uniquement régie par le fonctionnement neurophysiologique.

Il s'agit pour le clinicien de ne pas en rester là.

G/ La notion de violence dans le champ de l'anthropologie sociale et de la sociologie

Françoise Héritier propose une définition générale de la violence :

²¹⁵ Laborit H. *La colombe assassinée*, op. cit., p. 93

²¹⁶ *Ibid.*, p. 159

Appelons violence toute contrainte de nature physique ou psychique susceptible d'entraîner la terreur, le déplacement, le malheur, la souffrance ou la mort d'un être animé ; tout acte d'intrusion qui a pour effet volontaire ou involontaire la dépossession d'autrui, le dommage ou la destruction d'objets inanimés...²¹⁷

Elle en donne une présentation sous l'angle sémantique et se réfère au Littré qui met en exergue les termes de viol, de violation et de violence.

L'auteur cherche à mettre en évidence, sur ce sujet, des lois pouvant trouver une application universelle.

Elle envisage notamment cette question de la violence en termes de recherche d'une ou de plusieurs matrices définies en tant que « contenant d'un contenu », soit en tant que cadre présentant les « invariants » ou des lois princeps au fondement de sa discipline l'anthropologie.

Le projet qui anime cet auteur est la découverte de structures, des « systèmes qui encadrent de façon précise des contenus diversement agencés » et plus en amont la mise en évidence d'un « déjà là », d'un substrat caché pouvant être révélé par son étude.

L'auteur s'interroge sur la nature de la violence chez l'homme en incluant son intolérance à partir d'un fond « d'affects et de besoins élémentaires ».

Il existerait « un socle dur des évidences élémentaires » selon cet auteur pouvant être situé en position de cause génératrice du mode de la pensée humaine. Ce socle reposerait sur des observations organisées en couple d'opposés (le jour et la nuit, le pénis et la vulve...) hiérarchisés.

Il y aurait une nécessité universelle d'opérer des classifications en opposant les éléments. Si l'on tire ici les premières conclusions de cette hypothèse, on peut admettre qu'il y a de la violence dans la recherche la plus concrète de sens prenant appui sur le visible.

Le point d'origine et d'inflexion de la pensée humaine que présente l'auteur est « l'observation de la différence des sexes »²¹⁸.

Si l'on suit ce cadre de pensée, deux éléments au moins se côtoient, la question de la différence comme point d'émergence du principe d'identité et la question du sexuel comme énigme voire comme traumatisme.

L'auteur donne comme prolongement à cette articulation nodale, deux constats présidés par une tendance nommée besoin ou désir d'être ensemble :

- « l'entre-soi premier » qui vise à vivre avec les siens dans un lieu donné.

²¹⁷ Héritier F., *De la violence*, p. 17

²¹⁸ Héritier F., *De la violence II Les matrices de la violence, Séminaire de Françoise Héritier*, p. 324

- « l'entre-soi du genre » qui vise à se retrouver dans une communauté de même sexe

Il en découle de ces besoins princeps d'autres besoins et affects secondaires bien que consistant dans le jeu social.

Ce sont selon l'auteur :

La recherche de la satisfaction des besoins vitaux, du bien-être pour soi d'abord puis des siens.

Le besoin de confiance et de sécurité

Le besoin de conformité, le désir mimétique

L'envie

Le besoin de protection

Le sentiment du juste et de l'injuste

La violence est de ce point de vue située dans les lieux qui échappent à cette combinaison entrelacée de règles venant en guise de réponse à ces tendances.

Reste à instruire ce qu'il en est de ces points de fuite, de ces espaces « non réglés du jeu » et que l'auteur repère comme « les soubassements qui font de toute altérité, non une différence reconnue et acceptée comme complément nécessaire du Soi, mais une catégorie rejetée, considérée comme détestable, devant être dominée, contrainte, et même potentiellement détruite.²¹⁹ »

La recherche congrue de l'identique à soi, de la cohésion de ce qui appartient au familier et au reconnu engendre paradoxalement l'intolérance et la recherche de destruction de toute altérité.

« Il y a une logique de l'intolérance. Elle sert des intérêts qui se croient menacés. »

L'auteur souligne que c'est au XIII^e siècle... « que paradoxalement se crée une société fondée sur le rejet et la mise au rebut des hérétiques, des lépreux, des juifs et des homosexuels.²²⁰ » et que surgit cet ersatz issu de la notion de l'identité : l'idéal de pureté et son application, la purification.

Revenant à la définition de la violence et des termes voisins comme celui de viol l'auteur conclut que les variations de sens du mot vont d'une effraction par pénétration dans le corps d'une femme à la contrainte exercée par emportement sur autrui, à la transgression des règles et à l'ardeur mystique animant le dévot.

²¹⁹ Héritier F., *De la violence II Les matrices de la violence, Séminaire de Françoise Héritier, op. cit.*, p. 328

²²⁰ Héritier F., *Les matrices de la violence, Séminaire de Françoise Héritier, op.cit.*, p. 329 citant Legoff J., *Académie universelle des cultures* (1998)

L'auteur propose finalement la définition de la violence comme une forme de besoin pervers puisqu'il s'agit d'un besoin issu de la « perversion du besoin de protéger et du désir de posséder » qui trouve son étayage et son modèle sur l'image de la pénétration sexuelle. De façon circulaire nous retrouvons dans cette recherche la référence au sexuel comme effraction ou comme traumatisme.

Dans un entretien filmé qu'elle accorde à Olivier Douville (document projeté à l'occasion du 3e Colloque francophone de Psychologie & Psychopathologie de l'Enfant, *Aux sources de la violence, de l'enfance à l'adolescence*, à Paris en octobre 2009), Héritier envisage les conditions sociales de l'élaboration de situations en réponse à des besoins et ayant comme effet des phénomènes de violence.

Elle évoque des formes socialement éprouvées de canalisation de la violence (compétitions, luttes festives, activités en groupe de pairs) et prône des mesures en faveur d'une redynamisation de la famille élargie au lieu d'une promotion de l'individualisme.

Laurent Mucchielli s'inscrit dans une autre perspective : il considère la violence comme une notion avortée, une prénotion ou encore « une représentation schématique et sommaire » (selon la définition de Emile Durkeim) qui appartient au langage commun mais qui recouvre une réalité trop hétéroclite pour être utilisée comme concept.

En effet, la violence est la caractéristique d'un comportement ou d'une action qui n'a de sens que dans un contexte donné, elle ne porte en elle-même aucune signification et aucun contenu prédéfinis. À la limite, en toute rigueur, le substantif « violence » ne devrait pas être employé comme sujet d'une proposition, seul l'adjectif violent(e) le devrait, pour caractériser la forme d'une action.²²¹

Selon cet auteur la notion de violence équivaut à une injonction normative. L'empire de la violence serait le produit de préjugés, d'opinions alimentés « savamment » par des prétendus « experts » et au service d'une idéologie alarmiste. C'est notamment le duo formé par le personnel politique et les médias qui contribue à « entretenir le feu sécuritaire ».

²²¹ Mucchielli L., « Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société* 2008/2 (Vol. 32), p. 115-147.

Aussi, Mucchielli met en évidence, le thème de l'insécurité et de la montée de la violence en tant qu'objet politique. Cet objet dont le traitement emphatique relayé par les médias contribue à l'établissement d'un fait d'opinion ancré comme une vérité.

On peut avancer que soumis au processus complexe de l'identification engendrant parmi d'autres, l'effet Pygmalion ou effet Rosenthal & Jacobson, la préfiguration du sentiment d'insécurité orchestré par des communicants gagne les masses en suivant les canaux de la suggestion prémonitoire ou même en l'absence d'une interventionnisme délibéré, celui du transfert dès lors qu'opère un discours.

A ce phénomène s'ajoute, opportunément selon les structures d'assujettissement, la contagion psychique inconsciente dont on observe les effets les plus spectaculaires dans les phénomènes de possession et d'hystérie collective, à l'instar de l'épidémie hystérico-démonopathique ayant atteint un nombre considérable de femmes de la commune de Morzine et le pays morzinois (Haute-Savoie) pendant une période s'étendant sur une quinzaine d'année (1857 à 1873...) dans le contexte politique du rattachement de la Savoie à la France.²²²

H/ De la violence fondamentale à l'énigme de la rencontre

Jean Bergeret prenant appui sur les travaux de Freud met en exergue un espace de réflexion au sujet de la place du plaisir dans l'économie libidinale, espace dans lequel il pense avoir trouvé l'argument pour asseoir son hypothèse de la violence fondamentale.

La thèse de Bergeret, est celle de l'étayage de l'amour œdipien sur la violence primitive dans une perspective diachronique.

Il considère une antériorité génétique ou historique de la violence par rapport à la génitalité, il envisage ainsi une instance fantasmatique primaire : « Mon hypothèse personnelle va dans le sens d'une problématique imaginaire initiale purement violente tout d'abord et nullement élaborée libidinalement. »²²³

²²² Wajeman G., *Le maître et l'hystérique*, p. 36

²²³ Bergeret J., *La violence fondamentale L'inépuisable Œdipe*, p. 119

Bergeret suppose l'existence d'une expérience violente et appréhendée comme telle par l'entremise de compétences héréditaires. Ainsi « tout rapport sexuel, de par son ontogenèse même, comporte chez l'adulte une intégration de la violence primitive prégénitale au sein d'une élaboration génitale progressivement et secondairement réalisée. »²²⁴

Il conçoit en se référant notamment à Wilfred R. Bion et à Julian de Ajuriaguerra, « une *préstructure* inaccessible par voie directe pour le sujet (et échappant bien sûr à ses initiatives conscientes) qui constituerait l'élément héréditaire rendu opératoire grâce à l'apport du fantasme parental. »²²⁵

Il s'agirait d'éléments structuraux innés. L'auteur émet nettement l'hypothèse d'une préfiguration présente chez l'enfant, il est ainsi question d'une « aptitude préfantasmatique biologique d'ordre phylogénique » qui mobiliserait prioritairement des ressources primaires violentes.

Piera Aulagnier, décrivant la violence du discours sur la psyché, mettait l'accent sur un moment de violence qu'elle a nommé violence primaire (et non première). Cette violence s'expérimente à l'occasion de ce que l'auteur appelle la rencontre inaugurale.

Cette rencontre inaugurale est double, c'est la rencontre entre le soi et le monde, mais c'est une rencontre marquée par son incomplétude : incomplétude de la séparation, incomplétude de la rencontre elle-même puisque le soi indifférencié ne s'appréhende que comme reflet de ce monde ; monde dont l'autre maternel, occupe le champ, prioritairement.

Cette rencontre avec une image qui peut être rêvée ou hallucinée nous introduit au cœur de ce que l'on peut appréhender comme violence, entendue donc comme violence primaire.

La rencontre est en somme toujours une rencontre ratée. Cette violence de la rencontre a pour carburant l'amour et pour étincelle le désir. Elle viendrait de l'écart qui repose sur l'anticipation.

Aulagnier écrit :

...nous appelons violence primaire, l'action psychique par laquelle on impose à la psyché d'un autre, un choix, une pensée ou une action qui sont motivés par le désir de celui qui l'impose mais qui s'étaient sur un objet qui répond pour l'autre à la catégorie du nécessaire.²²⁶

²²⁴ Bergeret J., *La violence fondamentale L'inépuisable Œdipe*, op. cit., p. 120

²²⁵ *Ibid.*, p. 125

²²⁶ Aulagnier P., *La violence de l'interprétation*, p.40

La représentation de la rencontre est à la fois source de plaisir et source de déplaisir. A cette étape le tout unifié découlant de l'hallucination d'un monde complétement est virtuellement brisé par le redoublement et le retournement persécutif de l'image.

Cette hypothèse n'éclaire pas nécessairement toutes les questions que l'on se pose au sujet de la violence notamment celle qui se déploie au sein du corps social. Elle a cependant l'avantage de mettre en contiguïté la violence, l'image, l'amour, la haine, leur concours à une forme précoce d'accès au savoir, pas sans risque.

Ce à quoi on serait tenté d'ajouter, la perte qui diffère de l'éprouvé d'un état de manque que l'auteur met en exergue comme condition du désir. Notamment, le désir de statu quo, désir que rien ne change.

Il y a pour Aulagnier une nécessité de conserver une conception économique et une allégorie physiologique. Il est question d'une énergie à l'œuvre et d'une métabolisation qui opère en contribuant à l'homogénéisation des éléments.

Néanmoins, retenons qu'elle souligne que la haine est partie intégrante des visées du désir. Dans un premier temps le deux est nié, l'enfant et le sein sont solidaires. Mu par la nécessité d'apporter un démenti égal à la violence du besoin, l'enfant, de façon hallucinatoire, aura auto-engendré le sein et se sera auto-satisfait. C'est ce qu'elle appelle la représentation narcissique du soi-monde avec son pendant, la représentation narcissique du soi-néant.

Le statut de l'image ici est de maintenir malgré l'expérience du manque, l'accès à l'expérience d'une illusion de satisfaction même au prix du pire, c'est-à-dire de la néantisation de soi ou du monde.

Pour Léopold Szondi la rencontre tend à être considérée comme un phénomène privilégié voire comme un concept.

C'est d'ailleurs ce que souligne Jean Oury en faisant remarquer les rapports entre la rencontre et la contrainte et plus encore, les contraintes. En filigrane, s'affirme l'idée que la rencontre peut être entendue comme la conjonction d'un système de contraintes, comme aboutissement et plus obrepticement comme origine. Oury écrit :« Du fait même qu'il y a un choix, un choix d'un partenaire, un choix d'une profession, un choix d'une maladie, c'est qu'il y a potentiellement des systèmes établis, qu'on peut appeler des systèmes de

contraintes. »²²⁷ Il précise que ce qui le plus important « c'est la rencontre, et, après, le choix ». Il privilégie la *tuchè* et la fonction séparatrice du clivage qui jouxte le choix.

A propos de la *tuchè*, il indique :

Quand on parle de la rencontre, il me semble qu'il faut tout à fait la situer comme la situe Lacan [...] quand il parle de la Répétition, il commence par s'appuyer sur le petit texte de Freud de 1914 « Répétition, Remémoration, Perlaboration » et il reprend le terme aristotélicien de « *tuchè* », qu'il articule avec l'automaton pour dire que dans la *tuchè* véritable, c'est-à-dire la Rencontre, la Fortune, le Hazard, la Chance, ce qui est en question c'est la rencontre du Réel.²²⁸

Van Reeth à l'inverse présente la rencontre sous un éclairage où le hasard s'articule dans les rets de l'apparence. En outre, l'accent porte non sur la division qu'évoque le choix, mais sur le possible, sur la double virtualité qui y est associé.

On ne peut rencontrer l'homme que dans la mesure où l'on choisit de le rencontrer, mû par une double intentionnalité, celle de se diriger vers lui pour le saisir, celle du don de soi. Dans cette perspective, Szondi propose une théorie de la rencontre humaine telle qu'il la définit selon les axes de l'agir et du pâtir. La souffrance qui engendre la conscience d'exister inspire les actes, aux choix desquels préside l'ambition de délivrer l'homme tant soit peu l'homme de la contingence pesante sur son histoire.²²⁹

I/ La représentation de l'acte violent entendu comme un fait

Qu'est-ce qui constitue un fait violent ?

Edmond Husserl admet que parmi les développements princeps de la philosophie, la pensée, le cogito promu par Descartes, repose sur les intuitions absolues de quiconque ayant la sagesse d'un philosophe. Dans cette perspective le jugement ou l'acte de juger, se situe comme une intention (*Meinen*) ou une présomption. Ainsi le produit de ce jugement est un

²²⁷ Oury J., « Szondi avec Lacan : Séminaire du 21 Avril 1979 » in *Psychiatrie*, revue française des psychiatres d'exercice privé, n° 43-44, 1981/1, p. 57

²²⁸ *Ibid.*, p. 59

²²⁹ Van Reeth C., « Autour de l'affect : Léopold Szondi » in *Phénoménologie et criminologie*, p. 71

fait présumé ou visé ou encore un noème. Le fait est un état de chose ou une chose qui peut être appréhendé en tant qu'intention ou en tant qu'évidence.

Dans ce deuxième cas le fait relève de l'intuition immédiate : « Dans l'évidence, la chose ou le « fait » n'est pas seulement « visé », de façon lointaine ou inadéquate, elle est présente « elle-même » »²³⁰.

Merleau-Ponty présente un « déjà là » du sens tel qu'il préfigure le perçu. Il plaide en faveur d'un retour au monde vécu, aux phénomènes, et notamment en direction de « la couche d'expérience vivante à travers laquelle autrui et les choses nous sont d'abord donnés [...] comme fait et comme perception... »²³¹

Mais c'est du côté de la réflexion et même de la réflexion sur elle-même ou encore de la réflexion de la réflexion que Merleau-Ponty nous invite afin de considérer la dimension créatrice qui la constitue dans sa contribution à l'émergence du fait ou plus explicitement « à la facticité de l'irréfléchi ».

Cette appréhension du fait est articulée au temps en tant que moment présent comme « ébauche de l'éternité » et en tant que la temporalité interne contenue dans une potentielle pluralité de « maintenant » ou encore dans ce que l'on entend par ipséité.

Quand l'auteur énonce que « toute vérité de fait est vérité de raison » de même que « toute vérité de raison est vérité de fait », il ne semble pas affirmer une identité entre la raison et la facticité, mais admet un rapport de construction complémentaire entre fait et raison.

Les lois de notre pensée et nos évidences sont bien des faits, mais inséparables de nous, impliqués dans toute conception que nous puissions former de l'être et du possible. Il ne s'agit pas de nous limiter aux phénomènes, d'enfermer la conscience dans ses propres états en réservant la possibilité d'un autre être au-delà de l'être apparent, ni de traiter notre pensée comme un fait entre les faits, mais de définir l'être comme ce qui nous apparaît et la conscience comme fait universel.²³²

Ce court développement au sujet de l'être et de la conscience pose certains jalons de la frontière qui sépare la phénoménologie de Merleau-Ponty de la psychanalyse. La définition qu'il donne du fait s'offre à la pensée en prenant notamment appui sur la dimension de

²³⁰ Husserl E., *Méditations cartésiennes Introduction à la phénoménologie*, p. 30

²³¹ Merleau-Ponty M., *Phénoménologie de la perception*, p. 84

²³² *Ibid.*, p. 458

l'existence en tant qu'acte ou en tant que faire sur le trajet de l'intentionnalité. En somme l'être se réalise dans l'acte.

J/ La violence comme effet de langage ou la violence comme réponse

A la lecture de ce qu'écrit Philippe Jeammet, l'agressivité n'est pas distincte de la violence et n'est ni première, ni virginale mais seconde. Selon cet auteur, « c'est tout spécialement dans la situation fraternelle primitive que l'agressivité se démontre pour secondaire à l'identification.²³³ »

Mais le cœur de la violence, selon Jeammet, serait cet objet commun liant deux protagonistes. Il « paraît résider dans ce processus de désobjectivation, de négation du sujet, de ses appartenances, de ses désirs et aspirations propres, ressenties comme une menace par le sujet violent et subi par le sujet violenté... »²³⁴

L'auteur situe la violence tantôt dans une intersubjectivité comme l'indique la citation précédente, tantôt au niveau du moi.

L'auteur fait reposer ses arguments au sujet de la violence sur la notion de relation d'insécurité dont l'enfant fait l'expérience dans ses premières années. Evoquant les relations d'insécurité et les réactions d'agrippement aux objets externes chez l'enfant dans ses deux premières années, il souligne l'accrochage au percept qui assure une réduction de l'angoisse provenant des dynamiques contrastées qui animent les éléments indifférenciés des premiers complexes au sein du monde interne.

Jeammet néglige l'intrication du registre de la parole dans la mise en place de cette opposition /différenciation du vécu. Sa thèse peut être formulée ainsi :

L'insécurité interne mettant en danger le Moi a pour corollaire une recherche d'emprise sur autrui et sur soi et un investissement aigu de la « réalité perceptive externe ».

Ce schéma explicatif se référant à un moi précarisé par un sentiment de persécutions menaçantes issues des instances internes décrit ce qui serait à l'origine du comportement violent. La réponse violente serait une tentative de réparation sur la scène extérieure, d'une difficulté, d'un conflit, d'une tension qui se sont joués et néanmoins se jouent encore sur la scène intérieure.

²³³ Lacan J. *Autres écrits, op. cit.*, p. 39

²³⁴ Jeammet P., *Sens et non-sens de la violence. op. cit.*, p. 180

Pierre Fédida propose de considérer une violence tourbillonnante du percevant au perçu. Elle ressort de l'exercice de pouvoirs se supportant d'une prétention de savoir désincarné et neutre. Fédida souligne le rapport entre l'interdit et le concept dont l'approche clinique médicale positiviste a fait, et fait aujourd'hui encore largement, usage pour tenter de rendre compte de la sexualité sous l'égide de la norme. Nous nous risquons à dire que cette violence ordonnée par la science et la morale est tout simplement projetée dans les registres du désordre et de la monstruosité qui qualifient provisoirement les actes pervers et criminels.

Le but du labeur de la science est d'y déceler les traces d'une sexualité encore à l'état sauvage nous dit en substance Fédida. Ce repli vers une paléontologie instinctuelle de la dimension sexuelle, n'est-ce pas une modalité policée d'un refoulement institutionnalisé ?

Par ailleurs, le propos de l'auteur permet d'envisager la violence sous-jacente dans l'usage du « concept idéologisé en un savoir²³⁵ » ou dans le procès d'élaboration du discours où le sujet se trouve exclu. Ce qui est illustré de la façon suivante :

Il n'est pire aliénation que celle de nos catégories, de nos concepts et de nos jugements lorsqu'ils identifient l'être du sujet à une ou plusieurs de ses expressions (« Il est un schizophrène... »). La fonction attributive du jugement repose sur une reconnaissance conceptuelle préalable d'une expression (...) en une ou plusieurs qualités objectives substantifiées dans une catégorie (« Le schizophrène »). Du même coup, c'est bien le sujet (...) qui se voit « réduit » à la catégorie chargée de le comprendre...²³⁶

Plus radicalement Fédida indique la rupture qui s'institue à partir d'une prise en compte de l'Inconscient. Ainsi l'idéal taxonomique utilisé pour classer les comportements n'offre de possible pertinence que s'il est d'abord admis le rapport de la sexualité à l'Inconscient.

Ce rapport met en relation, selon de nouveaux points de vue, le « corps et sa subjectivité » tout en offrant une place de choix à l'œuvre du désir.

Avec l'appui des questions et des élaborations issues de la psychanalyse, la libido en question dans la perversion n'est ni un atavisme sauvage d'origine phylogénétique ni l'effet d'une dégénérescence précoce ou d'une déféctologie constitutionnelle.

²³⁵ Fédida P., *Le concept et la violence*, p. 8

²³⁶ *Ibid.*, p. 78

Une violence se trouve néanmoins dans l'énonciation de la vérité dans la perversion et dans ce qu'elle ordonne comme discours. Ainsi la notion de vérité comme émanation de la pensée de l'être recèle une violence dans son discours même.

Fédida rappelle la nécessité de distinguer la symptomatologie perverse et la structure perverse.

Dans ce texte publié au début de l'année 1968 : « Le concept et la violence », Fédida fait entendre ce qui intéresse à la fois la pensée de la perversion et la perversion de la pensée. En effet le scientifique, le penseur positiviste n'a pas le monopole du concept. Le concept dans sa fétichisation intéresse aussi le pervers. L'auteur met en effet en exergue le lien établi entre « le pervers et son concept » mais aussi entre le discours scientiste dominant et le concept de perversion.

Ce propos contribue à nous instruire sur un nouveau tempérament à la lecture de ce que Merleau-Ponty écrivait à propos du concept scientifique :

De même la chose est l'invariant de tous les champs sensoriels et de tous les champs perceptifs individuels, de même le concept scientifique est le moyen de fixer et d'objectiver les phénomènes.²³⁷

Il s'agit d'un forçage certes inhérent à notre détermination d'être parlant, qui intéresse autant l'enfant que le penseur positiviste. Si la mère par le forçage transmissif introduit le signifiant chez l'enfant par le truchement du désir, le scientifique cherche à élaborer l'objet conceptuel dans un idéal de neutralité gagné contre la fantaisie des désirs.

Fédida rappelle « la complicité du pervers avec la loi » tout en mettant en garde d'une éventuelle méprise à propos de la « nature de la transgression perverse » et énonce la question du lien entre l'acte de transgression et le fonctionnement du désir chez le pervers par la formule suivante : « Ce qui est tout d'abord certain ; c'est que le pervers prend la loi à la lettre – c'est-à-dire fait de la transgression sa loi. »²³⁸

Dans le champ politique, la violence s'offre à être appréhendée à la fois comme un symptôme « social » et un objet politique, au sens noble, d'un objet participant de la dynamique de l'organisation de la cité. Cet objet trouve parmi ses usages, celui d'être pris

²³⁷ Merleau-Ponty M., *Phénoménologie de la perception*, op. cit., p. 80-81

²³⁸ Fédida P., *Le concept et la violence*, op. cit., p. 23

opportunément comme instrument en vue de la réalisation triviale de desseins de conquête ou de conservation du pouvoir.

Mais peut-on parler de symptôme social à partir du seul point de vue politique ?

Askofaré et Sauret envisagent cette question en considérant d'abord la clinique, ils soulignent :

La clinique de la violence donc, comme toute clinique du symptôme, interprète le social [...] C'est essentiellement, [à cette] tâche de restauration et d'accueil du symptôme que la psychanalyse doit contribuer et c'est elle qui légitime sa présence dans le monde.²³⁹

C'est donc à pouvoir être considéré en tant que symptôme que la violence peut faire l'objet d'une approche clinique. La clinique ne concerne-t-elle pas un sujet, lequel cependant ne se réduit pas à l'individu...

Faisant un bref inventaire des situations de violences manifestes éruptives ou régulières qui nonobstant traduisent des modalités épiques de l'établissement du lien social, Sauret en souligne la dimension collective dans des contextes différents. Ces violences surgissent du sein de groupes de personnes suivant des finalités distinctes et mettent souvent en présence les violences illégitimes face aux violences légitimes. Elles éclatent également au sein du couple (dans sa formelle apparence) ou de la cellule familiale et en exposent les membres les plus vulnérables : les enfants et les femmes.

Mais, même sur le versant individuel, quand elles ne semblent concerner que la dimension particulière d'un acte isolé (meurtre ou suicide), les violences commises par une seule personne, par la fréquence considérée de leur surgissement, et à l'inverse par leur singulière façon de questionner l'universalité de notre humanité, peuvent constituer une énigme, une interrogation adressée à autrui, un questionnement du pacte social.

Sauret définit la violence comme étant une réponse se situant au niveau du lien social, c'est-à-dire un précipité ou un nouage fait de langage mais pas uniquement. Pas uniquement car l'auteur propose d'une part une définition de l'acte : « Qu'est-ce qu'un acte ? C'est un corrélatif de la responsabilité du sujet. »²⁴⁰

Il propose d'autre part de repérer une série de distinctions à partir de l'étymologie de ce terme et notamment une de ses acceptions, où il est défini comme opposé à la parole, et qui

²³⁹ Askofaré S., Sauret M-J., « Clinique de la violence Recherche psychanalytique », *Cliniques méditerranéennes*, op. cit., p. 241-260

²⁴⁰ Sauret M-J., *Psychanalyse et politique*, p. 144

le détermine du côté des faits : « Les hauts faits en tant qu'opposés à la parole [...] confinent au réel [...] nous soupçonnons que l'acte ait à faire avec un certain nouage du réel, du symbolique et de l'imaginaire. »²⁴¹

Dans le prolongement de cette hypothèse, la réponse que constitue la violence doit donc être entendue comme faisant « rupture » et en même temps comme « solution de continuité »²⁴².

A l'instar d'un pont qui relie et met en relief deux rives, cette lecture offerte de la violence comme réponse institue le paradigme de la responsabilité et de la causalité.

Envisager ce paradigme équivaut à se représenter une architecture, même sommaire, construite à partir d'une constellation subjective et de matériaux ou de principes obéissant aux lois de l'environnement, parfois aussi en défiant ces dernières. Elle se distingue d'un archétype, d'une solution préétablie.

La causalité psychique et les lois physiques constituent donc deux conditions de notre réalisation en tant qu'auteur d'un acte.

Sauret souligne que si la violence est proscrite pour qui accepte le contrat ou le pacte social notamment en ce qui concerne les interdits tels que la prohibition de l'inceste, du meurtre et du cannibalisme, ce qui sépare l'humain du non-humain « est constitué par semblant ».²⁴³

Le paradoxe devient encore plus prononcé quand l'auteur entame sa conclusion en écrivant : « La violence n'est pas un accident de l'humanité. Cette violence qui menace l'humanité habite le cœur de l'humanité. C'est pourquoi elle exige un traitement éthique. Elle est la stricte corrélation de l'indétermination du sujet. »²⁴⁴

En effet, comment la violence notamment quand elle revêt le caractère de crime prohibé par ce qu'institue la Loi dans la communauté humaine, peut-elle à la fois être au cœur de l'humanité et être non-humaine ?

Nous conviendrons avec cet auteur que :

Nous sommes toujours prêts à identifier celui qui pourrait incarner [une] fonction d'exception : il existe un racisme structural, [...] il s'agit d'identifier dans

²⁴¹ Sauret M.-J., *Psychanalyse et politique*, op. cit., p. 156

²⁴² *Ibid.*, p. 141

²⁴³ *Ibid.*, p. 150

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 153

l'humain ce qui incarne le non humain, parce que ce non-humain est constitutif de l'humain.²⁴⁵

J/ Passage à l'acte ou acting out

Oury évoquant la question de l'acting-out et du passage à l'acte avance : « Tout acting out doit être truffé de petits moments souvent décisifs qui sont des passages à l'acte. »²⁴⁶

Yohan Trichet signale « l'extrême complexité des rapports entre l'acte dans toutes ses déclinaisons (l'*agieren*, articulé par Freud à la répétition, le passage à l'acte, l'acting out) et l'élaboration de la représentation ou de l'affect. » (Trichet et *all.*, : 2015).

Ces réponses par un agir et/ou une évasion ont été mises en exergues par l'étude de cas connus comme celui d'un cas d'homosexualité féminine avec Freud (1985), celui des sœurs Papin avec Francis Dupré (1984), celui du cas Aimée avec Lacan (1980), celui du Caporal Lortie avec Pierre Legendre (2000), etc.

Lacan pose la distinction suivante « Tout ce qui est *acting out* est à l'opposé du passage à l'acte.²⁴⁷ » Mais en revanche, il articule passage à l'acte et *acting out* en faisant remarquer que les passages à l'acte du cas Dora et de celui de la jeune homosexuelle, analysés par Freud se déroulent sur fond d'*acting out*.

Dans le cas d'homosexualité féminine, si la tentative de suicide est un passage à l'acte, toute l'aventure avec la dame de réputation douteuse qui est portée à la fonction d'objet suprême est une acting out. Si la gifle de Dora est un passage à l'acte, tout son comportement paradoxal dans le ménage des K., [...] est un acting out.²⁴⁸

1 L'acting out

Ce qui caractérise l'*acting out*, se présente comme une conduite qui consiste à se montrer sous la forme d'un travestissement de son objet. Le sujet cherche à s'adresser à l'Autre, c'est en termes d'appel qu'il s'adonne à des démonstrations, à des actions aux formes spectaculaires. Il offre un jeu de représentations où un objet brille par son absence réelle,

²⁴⁵ Sauret M-J., *Psychanalyse et politique*, op. cit., p. 153

²⁴⁶ Dolto F., Oury J., et All. « Table ronde sur acting out et psychose », *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, N° 19, Juillet 1976, pp. 478-484

²⁴⁷ Lacan J., *L'angoisse*, *Le séminaire* 10, p.144

²⁴⁸ *Ibid.*, p.145

il est littéralement figuré par un effet de masque. C'est ce qui fait dire à Lacan que la patiente de Freud, s'illustrant comme un cas d'homosexualité féminine, « se pose dans ce qu'elle n'a pas, le phallus, et pour bien montrer qu'elle l'a, elle le donne. »

En somme, elle se montre comme...se montrant comme ayant par l'entremise de l'image, elle se travestit en se dépouillant. Le paradoxe qui découle de ce jeu de miroirs relevant de l'*acting out*, réside dans le fait que le sujet iconodule se désigne duplice, par son oblat samaritain.

La vérité de la manifestation du désir est, comme Lacan le rappelle, articulée à l'objet non en tant que but visé mais en tant que cause. Et c'est cet objet cause qui est montré à travers les restes chus de son éclat. Cet objet c'est *a*, le petit *a*.

Ce petit *a* n'est pas l'autre, ni le phallus, si ce n'est dans le fantasme, il est un semblant pris dans une métonymie dont le phallus est l'horizon.²⁴⁹

Dans l'*acting out* l'objet *a* comme indice du manque chez le sujet s'incarne dans le déroulement de la démonstration par un dépouillement pouvant faire signe à l'Autre. L'*acting out* équivaut à une recherche d'interprétation, un sacrifice offert avec emphase en vue d'un signe de reconnaissance, Lacan le définit donc comme « un transfert sans analyse »²⁵⁰.

2 Le passage à l'acte

Le passage à l'acte se présente comme une réponse en rupture. Deux conditions sont nécessaires pour qu'il y ait passage à l'acte selon Michel Demangeat :

Il requiert pour se manifester la présence de deux conditions, la première consiste dans l'identification du sujet à l'objet qui est « en jeu ». La seconde est la confrontation du sujet au « désir du Père » qui instaure la Loi.²⁵¹

²⁴⁹ Vanier A, « À propos de l'objet a », *Figures de la psychanalyse*, p. 39-48.

²⁵⁰ Lacan J., *L'angoisse*, Le séminaire 10, *op. cit.*, p.148

²⁵¹ Demangeat M., dans Dolto F., Oury J., et All. « Table ronde sur acting out et psychose », *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, N° 19, Juillet 1976, p. 478-484, Paris, ed : EFP, 1976

Il faut donc d'une part que le sujet s'identifie à l'objet en jeu jusqu'à le devenir et d'autre part, qu'il soit confronté au désir du Père en tant que celui qui instaure la Loi, l'interdit comme condition du désir.

Marcel Czermak²⁵² souligne le caractère imaginaire du franchissement auquel procède le sujet avec le passage à l'acte. Le sujet peut se trouver en demeure de se situer entre son identification au phallus imaginaire ou son identification à un objet de déjection.

Chez un schizophrène confronté à une effraction de l'Autre de la jouissance comme par exemple le surgissement dans le réel d'un objet tel que la voix, ou un signe inquiétant, car inéluctablement relié à l'effroi ; le passage à l'acte peut se présenter comme seule solution.

Chez un névrosé se trouvant dans l'impasse d'une situation inassimilable débouchant sur un embarras devant la mise en demeure de devoir faire face à la conjonction de son désir et d'une actualisation de la loi dans sa fonction interdictrice, le sujet ne trouve comme voie de sortie que son éjection de la scène pour s'abandonner démesurément au réel du monde.

Discussion

La collusion entre le regard et la science n'est pas nouvelle, les lois de l'observation se dégagent comme outils de la science, à partir de l'époque de la Renaissance, période au cours de laquelle se pratiquent plus ouvertement dissections, écorchés et descriptions du corps humain dans une perspective de recherche, d'explication et de soin²⁵³, cependant, cette collusion semble s'être raffermie par l'apport des inventaires scientifiques du XVIIIème siècle.

Elle porte en elle les prémisses d'une mise en ordre du semblable et de l'autrui voire du radicalement étranger à partir de traits visibles, ce qu'illustrent, la nomenclature de Carl Von Linné, et les travaux de Georges Louis Leclerc comte de Buffon.

Au XIXème siècle, cette passion de la distinction taxinomiste et hiérarchique inspire cet autre comte, Joseph Arthur de Gobineau, à composer et soutenir son notoire *Essai*

²⁵² Czermack M., Fragments sur le symptôme, *NODAL N° 2 Symptôme et Invention*

²⁵³ Sauret M-J., *La psychologie clinique, Histoire et discours de l'intérêt de la psychanalyse*, Toulouse : Presse Universitaire du Mirail, 1993

idéologique sur l'inégalité des races,²⁵⁴ dont le thème central sera repris moins d'un siècle plus tard dans *Mein Kampf*²⁵⁵.

Le mariage entre pensée taxinomiste et classification hiérarchique trouve sa pertinence au sein du modèle causal. Ce dernier propose un rapport observable et potentiellement mesurable entre la source et les effets. L'approche expérimentale complète ce modèle en construisant expérimentalement les conditions de sa vérification.

Lorenz, ancien membre du NSDAP et défenseur de thèses affines avec l'idéologie nazie pendant la deuxième guerre mondiale, publie dans un contexte idéologique averti, (puisque nous sommes en 1963, année où comme nous le rappelions, Arendt sort son *Rapport sur la banalité du mal* à l'issue du procès d'Eichman) un essai qui tend à considérer la psychologie humaine à partir d'observations et de spéculations issues de l'étude d'espèces animales.

Quelques années plus tard, en 1969, Arendt dans son écrit intitulé « *Sur la violence* » récuse sans vraiment argumenter, cette hypothèse de travail qui toutefois se réfère à l'œuvre éclairante de Darwin.

Elle évoque des « découvertes concernant l'existence, dans l'être humain, d'un instinct animal de domination et de tendances agressives innées, ...²⁵⁶ », dont elle réfute la validité en soulignant que : « Ni la violence, ni le pouvoir ne sont des phénomènes naturels, c'est-à-dire des manifestations de ce processus vital ; l'une et l'autre font partie du domaine politique des affaires humaines... »²⁵⁷

Elle poursuit sa critique en faisant allusion aux écrits de psychanalystes et souligne que selon les recherches,

...le comportement violent est une conduite beaucoup plus « naturelle » que nous n'aurions été disposés à la reconnaître. Considérée comme une pulsion instinctive, l'agressivité, nous dit-on, jouerait le même rôle fonctionnel dans l'économie de la nature que les instincts nutritifs et sexuels dans les processus vitaux et de l'espèce.²⁵⁸

Arendt emprunte un point de vue qui néglige la dimension psychique de la pulsion et considère l'agressivité comme un phénomène inné²⁵⁹.

²⁵⁴ De Gobineau, J. A., *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris : Firmin-Didot, 1884

²⁵⁵ Tournier M., *Mots*, 1995, vol. 44, n° 1, pp. 153-156.

²⁵⁶ Arendt H., *l'humaine condition*, p. 938

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 970

²⁵⁸ *Ibid.*, p.953

²⁵⁹ L'auteure prend néanmoins quelques distances avec un débat subséquent concernant la part de spontanéité pouvant être envisagée pour tel ou tel instinct.

Le modèle de Lorenz caractérisé par un *a priori* téléologique se situe dans le prolongement de ces élaborations de systèmes hiérarchisés prenant un appui méthodique et passionné sur les données empiriques de l'observation. Il s'oppose notamment à l'architecture sémiologique de Saussure. L'arbitraire du signe est étranger à la conception de Lorenz qui conçoit une filiation entre un signe et une signification.

L'éthologie telle qu'elle est conçue par Nikolaas Tinbergen et par Lorenz se situe latéralement dans la perspective de l'école comportementaliste tout en s'en démarquant. Elle affiche, en effet, sa réserve quant à la prégnance des phénomènes d'apprentissage ou à la place qu'occupe le cadre expérimental pour cette école, notamment par rapport à l'importance que le courant behavioriste et la psychologie expérimentale accordent à la réduplication de situations contrôlées et préalablement définies dans sa méthodologie en vue de la validation des hypothèses.

L'éthologie n'a pas envisagé, sans résistance, de considérer la simplification artificielle de ses objets d'étude en vue de réaliser une multiplication d'expériences en laboratoire pour définir statistiquement le modèle qui prévaudrait sur la complexité des situations en milieu naturel.

Hubert Montagner précise qu'à partir de 1967, s'opère une partition qui illustre cette évolution. Il observe :

[d'un côté une attitude qui consiste] à isoler des éléments de comportement (ou patterns moteurs) propres à l'espèce humaine, en sous-entendant que l'universalité d'un élément est l'indication que celui-ci appartient au patrimoine génétique de l'espèce humaine...

[d'un autre côté] Elle consiste à rechercher les corrélations entre l'expression d'un comportement et les variations de l'environnement écologique et social, mais aussi du milieu intérieur. C'est une approche multifactorielle et probabilistique.²⁶⁰

Lorenz se singularise en demeurant invariablement dans la perspective d'une application psychologique, sociale voire politique des recherches en éthologie.

Ce détour par l'éthologie est peut-être arbitraire, il ne s'agit pas de stigmatiser une discipline en particulier. Mais nous avons fait ce choix afin d'illustrer par une discipline permettant de considérer les vicissitudes de l'approche expérimentale justifiée par la formalisation du modèle causal.

²⁶⁰ Montagner H. L'éthologie éclaire-t-elle sur des conditions de vie sociales qui répondraient mieux aux spécificités de l'espèce humaine. In: *Économie rurale*. N°124, 1978.

L'approche expérimentale stipule notamment de :

- repérer des groupes d'individus, homogènes vis-à-vis de l'ensemble des caractères ;
- révéler des différences entre individus ou groupe d'individus [...]
- mettre en évidence des individus au comportement atypique [...]
- condenser l'information qui permet de décrire la position d'un individu dans l'ensemble de la population.

Ne pas oublier que les représentations obtenues ne sont qu'une simple description des données...²⁶¹

Et elle conclue que les résultats ne constituent pas des preuves pour l'élaboration théorique. Les tribulations de l'histoire depuis l'époque moderne jusqu'à nos jours coïncident avec les progrès de la science et de son discours mais aussi avec les excès de la mesure expérimentale de la différence de la matière ou des espèces végétales et animales allant jusqu'à la hiérarchisation des hommes et des cultures, pour aboutir, au moins, à l'une de ses extrémités, à l'exclusion implicite ou explicite fondée en système voire plus radicalement à la justification de l'extermination de sociétés et de peuples.

En fournissant la théorie de l'indétermination du sujet, la psychanalyse fournit sa contribution à la démocratie. La psychanalyse la fournit à condition que le sujet ne soit pas tenu pour quitte de sa liberté ni de sa responsabilité – responsabilité de sa position, liberté de transfert et de non-transfert, soin de sa cause et souci de l'acte.²⁶²

L'hypothèse de l'acte faisant rupture et comme solution de continuité trouve des prolongements dans l'agression comme tentative dans la psychose de faire deux et donc d'introduire de la relation. Elle se prolonge encore dans les questions de la rivalité, de ces identités formées sur fond de communauté qui s'adosent aux riverains pour tenter de dessiner les limites de leur unité.

C'est en envisageant implicitement l'oblitération de l'Autre, la scotomisation du lieu à partir duquel se construit l'altérité et le sujet de l'Inconscient, tout en demeurant captif de

²⁶¹ Ramousse R., Le Berre M. & Le Guelte L. *Introduction aux statistiques*, 1996,

²⁶² Sauret M-J., *Psychanalyse et politique*, *op. cit.*, p. 153

la fascination pour cet autre pair, pour le double, le même ou pour celui qui se trouve dans une proximité métonymique, le prochain, que l'on arrive à induire la mise en équivalence des comportements de prédation, combats, de défense, copulation, de contacts mortels auquel nombre d'animaux s'adonnent selon les modes opératoires qui relient leur espèce et le phénomène de violence en tant que symptôme.

Nonobstant le fait que ces comportements, appréhendés à partir de la crudité que recèle leur caractère factuel, soient susceptibles d'être modifié expérimentalement chez l'animal et chez l'homme, ils ne sont pas assimilables à ce qu'ils prétendent être, soit des modèles simplifiés de la violence universelle.

L'hypothèse qu'il s'agit de souligner ici est : les comportements animaux auxquels l'homme peut se rapporter pour les comparer aux réalités humaines n'ont qu'un air de famille avec ceux de l'homme.

On ne trouve chez l'animal aucun meurtre, aucune colère, aucune haine, aucune élaboration relevant d'une valeur signifiante pouvant être récusée ou intériorisée et qui permette de qualifier ses comportements de violents sauf à les identifier aux actes ou intentions humaines.

Ainsi la violence humaine se distingue de la promptitude, de la rapidité, de la force, de la puissance ou de la brutalité que l'on peut observer chez les animaux.

Mais alors qu'est-ce que l'agressivité par rapport à la violence et par rapport au symptôme ? Peut-on dire que l'agressivité présente les conditions d'un symptôme à venir ou pas ? Car l'agressivité tout en se déployant dans le registre imaginaire sous sa forme primordiale de l'envie n'est pas moins un progrès par rapport à l'état d'indistinction originaire entre la délimitation de soi et le monde extérieur.

Quatrième partie : Questionnements sur la représentation de l'acte violent à la faveur des approches cliniques

Il s'agit ici de reprendre les grands traits du questionnement précédant en utilisant un nouveau postulat fondé sur l'approche clinique soit celle qui prend comme point de référence, non pas une vérité construite à partir d'un argument quantifiable généré par la haute fréquence d'une occurrence ou sa plus forte probabilité, mais une découverte renouvelée de l'énigme offerte, notamment par le truchement de l'acte, au déchiffrage au moyen de ce qui en définit la portée : la parole.

La parole du patient reçoit le crédit de pouvoir être porteuse d'une intention ou d'une intelligibilité dont le sens se prélève au gré des combinaisons admises dans la langue.

C'est ce crédit qui délimite le registre qui est l'objet de notre étude.

Ce registre comprend le projet de resituer la représentation des agissements violents le plus souvent prisonnière des discours forgés par l'artifice de l'opinion.

Cette représentation est seconde au regard des manifestations dans leur effectuation. Mais elle demeure le seul objet auquel nous pouvons avoir accès. Car la commission d'agissements violents fait signe de l'échec, au moins contextuel, de l'accès à la représentation symbolique et du choix de son utilisation comme recherche de réponse à l'énigme de l'Autre.

Ce n'est qu'au prix de l'abandon de la prégnance de l'immédiat dans l'après coup d'une représentation symbolique - soit une fiction cognitive – que s'élabore l'objet comme enjeu d'une triangulation soi, l'Autre et le tiers.

Lacan, contre l'avis de la quasi-totalité de ses collègues, considère que l'empirisme n'est pas nécessairement ce qui convient à la théorie psychanalytique. En effet, pour lui la théorie de la psychanalyse ne saurait consister à produire du savoir par induction à partir de cas particuliers.²⁶³

Nous pouvons considérer que, la violence d'une part appartient à un réel et c'est en dehors de ce réel qu'elle se prête à être l'objet d'un possible discours via le symbolique, mais d'autre part, elle est intrinsèque à la formalisation conceptuelle et notamment quand elle

²⁶³Askofaré S. et al., « Clinique, structure et discours : de l'empirique au formalisable en psychanalyse », *Cliniques méditerranéennes* 2009/1 (n° 79), p. 265-277

est fétichisée en savoir comme le souligne Fédida²⁶⁴, dans ce cas, c'est en tant que réel d'une écriture littérale qu'elle est formulée.

Sa représentation imaginaire coïncide à une élaboration interprétative considérant la notion en tant que signifié, c'est-à-dire en se référant à la signification qui y est attachée.

Dans le social, cet objet représentationnel est généralement traité par le discours commun comme s'il s'agissait d'un réel, exempt de l'artifice de notre perception et de notre interprétation, ce traitement est complété voire corrigé par un discours scientifique qui, orné des oripeaux de la mesure, s'offre comme réponse type au malaise inhérent au groupe social.

Cette réponse par une explication modèle use des attraits les plus prégnants du bon sens consensuel pour tenter de colmater l'effet d'injure que la violence creuse au sein du même discours révélant ainsi la précarité de ses appuis dans un registre imaginaire. Or cette carence structurelle est le trou du signifiant manquant dans l'Autre.

Afin donc de resituer la représentation de la violence à la faveur des approches cliniques nous proposerons une alternative méthodologique avec de nouvelles hypothèses.

²⁶⁴ Cf. *supra*, p. 163

Chapitre I : Alternative méthodologique

A/ Présentation

Nous risquons donc dans cette troisième partie un autre paradigme ou autre parti pris :
Nous tenterons de redéfinir les questions autour de la représentation de la violence en nous situant dans le champ de la clinique.

Nous emprunterons à la phénoménologie certaines catégories dont ces deux dimensions incontournables que sont le temps et l'espace afin de chercher à définir le lieu d'où nous parlons et à quel moment de l'histoire nous nous situons.

Nous nous référerons à la psychanalyse en considérant notamment la métapsychologie freudienne et sa lecture lacanienne. Nous n'excéderons que de peu les frontières du signifiant, en tant qu'entité oppositive au statut d'outil conceptuel, qui s'entend aussi comme un support de la représentation du sujet et de ce qui induit les coordonnées possibles d'une partie de son destin.

Avec l'aide de cette notion nous donnerons lecture de notre expérience clinique.

Plus globalement notre méthode de travail prendra appui sur l'étude de cas et à l'analyse au cas par cas de ce que le sujet amène ou de ce qui émane de sa parole dans l'instant, des situations qui le concernent au regard de sa trajectoire personnelle et de son vécu actuel.

B/ Fondements méthodologiques

1 L'entretien clinique

A la lumière de l'expérience de ces personnalités illustres, qui ont contribué à l'édification de la notion de la méthode ou de la technique clinique, nous prendrons le parti de considérer des préoccupations heuristiques au regard des données de l'entretien clinique sur la base du ressort pulsionnel de la situation thérapeutique, des données de l'anamnèse, des représentations du patient telles qu'elles sont issues de la relation de transfert et de contre-transfert au long des rencontres.

Il s'agira de situer les problématiques émergentes à partir de la parole des personnes reçues dans le prolongement d'une dynamique thérapeutique sans prendre appui sur le comportement criminel comme objet de fascination, mais comme un fond virtuellement soumis à la représentation dont il s'agira de traiter ce qui peut s'en dire comme symptôme ou comme signe.

L'ouvrage intitulé *L'entretien clinique* (Chiland, 1983) contient des éléments susceptibles de servir de jalons méthodologiques à ce cadre de travail.

Dans l'entretien clinique, le clinicien est présent comme interlocuteur vivant et bienveillant, mais absent autant que faire se peut dans sa problématique personnelle. Le but fondamental est de laisser parler le client, de lui permettre de parvenir à parler s'il a des difficultés à le faire, pour qu'il dise ce qu'il a à dire, ce qu'il veut dire ce qu'il peut dire [...] Le clinicien doit interférer le moins possible avec ce discours tel qu'il s'organise spontanément, il ne doit pas entraver la parole, mais la faciliter²⁶⁵.

L'auteur souligne l'importance de la neutralité et de la bienveillance dans la technique de l'entretien clinique. La neutralité bienveillante est, elle-même, issue de l'expérience de Freud dans la pratique de la psychanalyse. Colette Chiland précise encore ainsi le périmètre de l'intervention clinique.

Il faut que le patient puisse supporter ce qu'il nous dit sans que l'estime de soi, la cohérence, l'unité et la continuité de soi ne soient remises trop brutalement en cause ; sans que les relations avec les objets d'amours ne soient trop brutalement modifiées [...] S'il vit ce qu'il a dit comme un aveu, trop de culpabilité ou trop de honte mobilisées ainsi feront de cet entretien une rencontre sans lendemain.²⁶⁶

D'un point de vue heuristique, on trouve dans les propos issus de la thèse de doctorat de Marie-Claude Lambotte une orientation de la recherche qui s'appuie d'une part sur un accueil phénoménologique du discours des patients. Elle prône ainsi « un mode d'approche naturel, exempt d'interprétations trop réductrices »²⁶⁷. D'autre part et dans un

²⁶⁵ Chiland C. *L'entretien Clinique*, p. 17

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 21

²⁶⁷ Lambotte M-C., *Le discours mélancolique. De la phénoménologie à la métapsychologie*, cité par Julieta de Battista dans sa thèse (2012).

second temps, elle envisage l'élaboration métapsychologique comme clef de voute de la démarche psychanalytique.

Cette consécution est commentée par Julieta de Battista dans une autre thèse, elle y précise que le temps de la clinique suppose, à la fois une ouverture à la phénoménologie du patient et, en même temps, une implication de l'analyste « comme faisant partie du symptôme » du premier. Commentant ce qu'écrivait Freud en 1912, dans ses « Conseils aux médecins sur le traitement analytique », elle rapporte que :

Une intervention analytique ne peut pas être conduite comme une investigation théorique. L'analyste ne doit pas spéculer ou méditer sur le cas pendant qu'il analyse. Il ne faut pas qu'il fasse une sélection du matériel, au cas contraire on risque de trouver ce que l'on sait déjà. Il doit lui prêter une attention constamment flottante : le sens du matériel n'est saisi qu'après coup. Il faut alors que l'analyste se laisse conduire par le hasard et surprendre par les changements sans y faire intervenir ses préjugés ou son savoir préalablement acquis [...] Mais une fois l'analyse finie, il peut soumettre le matériel acquis au travail synthétique de la pensée. Là commence la tâche du chercheur.²⁶⁸

2 Emergence du cas

L'intérêt que le cas clinique représente pour la recherche, est mis en exergue par Freud à travers son travail d'écriture rendant compte de l'originalité de sa méthode au regard de la médecine. C'est cette approche que vient souligner Mareike Wolf-Fédida, en explicitant ce qu'il en est de la fonction de repréailles du contre-transfert au moyen de l'analyse et de la dimension du péril auquel le clinicien doit faire face (contre ses propres mécanismes de défense) en réalisant la mise en forme du cas. Wolf-Fédida souligne en effet l'articulation nécessaire entre la clinique et le modèle théorique en écrivant que, par exemple le cas du petit Hans, « sert de base à certaines mises au point²⁶⁹ » de notions théoriques. Elle indique ensuite que « c'est pour abréger que le psychanalyste se sert du cas de l'Homme aux loups comme d'une référence ultime à laquelle s'ajoutent toutes les publications qui suivent.²⁷⁰ » Nous pouvons retenir que la mise en forme du cas clinique aurait notamment pour fonction

²⁶⁸ Battista (de) J., *Le désir dans les psychoses Problématiques et incidences de la cure à partir de l'enseignement de Jacques Lacan*,

²⁶⁹ Wolf M., *Le cas en controverse*, p. 138

²⁷⁰ *Ibid.*, p. 147

la mise à distance, de l'analyste ou plus largement, du clinicien, au regard de ses propres affects. L'écriture du cas est aussi une traduction par le langage d'une pratique vivante et donc promise à une précarité au regard de l'instant.

Nous trouvons chez Freud les éléments suivants pour la conception du cas clinique.

La lecture comparée des *Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle*²⁷¹ (*l'homme aux rats*) et d'un ensemble de notes manuscrites rédigées par l'auteur et éditées après sa mort, sous le nom de *Journal d'une analyse*²⁷² (*l'homme aux rats*) nous fournit des éléments de réflexion sur le parti d'élaborer cet objet d'étude que constitue le cas.

Le point commun entre le texte qu'il a publié (*l'homme aux rats*) et les notes personnelles qui forment son manuscrit, est que les deux écrits se rapportent au traitement du même patient par le moyen de la psychanalyse.

Si nous nous intéressons à ce qui les différencie nous pouvons retenir l'élément d'analyse suivant : chez Freud, l'écriture du cas procède d'une tendance à la mortification de la chose, à sa réification.

Cette écriture s'attache au début à viser la reproduction la plus exhaustive du récit du patient seulement après la séance, c'est ce qui est privilégié dans le « *Journal d'une analyse* ». L'auteur s'engage ensuite vers une autocensure, un dépouillement, un effeuillage, et en définitive vers une véritable construction distincte d'une transcription d'un enregistrement : c'est ce que nous trouvons dans ses « *Remarques sur un cas de névrose obsessionnelle* ». Cette construction est, en fait, précédée d'une destruction, Freud parle de mise en pièce voire de gâchis. En effet le dépouillement s'accompagne parfois de la destruction des premiers jets, des documents originaux.

L'écriture d'un cas s'appréhende ainsi au regard de l'opposition entre écrire et publier que Lacan a traduit à travers le terme de poubelliciation.²⁷³

Nous retenons donc comme élément clé de notre méthode le fait d'intégrer la perte, les *Schlamperei* ou négligences que Freud semblait paradoxalement affectionner.²⁷⁴

En somme, une triple exigence s'impose, recevoir le discours du patient en faisant preuve de neutralité bienveillante et d'attention flottante, chercher dans un temps ultérieur à se remémorer les moindres détails tout en sachant accueillir avec bonheur, les négligences

²⁷¹ Freud S., *Les cinq psychanalyses*.

²⁷² Freud S., *L'homme aux rats*.

²⁷³ Lacan J., *L'objet de la psychanalyse*, le séminaire XIII, non édité

²⁷⁴ Freud S., *L'homme aux rats*, op. cit., p. 26

afin de donner à la chose ouvragée, la forme propice à faire place à l'élaboration du vide comme effet de la représentation.

3 *Le cas et la vignette*

L'élection du cas comme objet de recherche a conduit certains auteurs, à le définir comme un rapport, comme une mise en rapport entre un évènement et son contexte. Le cas serait un évènement situé.²⁷⁵

Nous partirons de cette notion de rapport pour faire entendre que le cas que nous visons à isoler résulte des coordonnées d'un sujet considéré dans une relation thérapeutique singulière. Nous inférons à la fois une typologie commune entre les cas à partir de l'analyse des productions de parole en référence au lien social et une écriture plusieurs fois amendable d'une expérience clinique.

C'est d'un côté, la part d'intelligibilité souvent inaperçue, de prime abord, de sa parole, par celui qui s'exprime. C'est d'un autre, son tissage dans le temps au fil des rencontres, mais aussi, le maintien des places respectives du patient et du clinicien pour conduire le déroulé de cette parole. Ce qui constitue la caractéristique du cadre de ce que nous tentons de mettre en exergue tout au long de notre démarche. Le cas dans cette perspective peut s'entendre comme un trait porteur d'une morphologie propre. Fédida souligne qu'à certaines conditions :

...le récit d'un cas dans la psychanalyse offre – bien au-delà de sa fonction illustrative « concrète » - l'avantage de construire un objet psychique inédit et de rendre énonçable un texte (une texture) en quelque sorte écrit *à deux*...²⁷⁶

Le cas se distingue de la vignette en ceci que la construction du cas peut reposer sur une présentation plus ou moins globale ou entière d'une démarche thérapeutique alors que la vignette consiste en une synthèse concise et fragmentaire de cette démarche. Nous retiendrons en outre, que le cas est un construit au terme d'une psychothérapie ou d'une analyse, alors que la vignette concerne un moment dans une pratique clinique qui peut être en cours.

²⁷⁵Leplat Jacques, « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité »

²⁷⁶ Fédida P., *Le cas en controverse, op. cit.*, p. 45

Notre présente approche, dont les postulats se réfèrent à la démarche clinique, n’use pas, cependant de l’entretien clinique à visée de recherche ou de l’entretien de recherche. La singularité de notre méthode résulte d’un choix hiérarchique. En effet, ce deuxième temps de notre travail ne se définit pas comme le fait de soumettre au champ de la clinique le format de la méthodologie de recherche mais d’envisager une lecture possible d’une pratique clinique à l’aide des outils de recherche. Ce renversement d’accent, dira-t-on, subordonne temporellement la recherche à la préséance de la clinique ou plutôt demeure inscrit dans un abord de la recherche considérant comme probante celle dont la méthodologie s’accorde avec la clinique du cas (Trichet, Hamon, Gaspard : 2015).

Par conséquent la présentation des cas qui va suivre ne vise pas à constituer un échantillon ordonné par un souci de représentativité envisagé après coup, elle ne vise pas non plus à faire émerger un objet reproductible à partir d’un format préalablement conçu.

En effet, nous soutenons à l’instar de nombre de chercheurs qui se sont situés dans le domaine de la recherche universitaire à partir d’une implication durable dans une pratique sur le terrain, l’idée du fondement d’une recherche s’appuyant sur une clinique vivante, c’est-à-dire sur une expérience professionnelle dans le champ de la clinique aux côtés du patient. La notion de liminalité du praticien, devenu ou devenant, chercheur (Saint-Martin (de), Pilotti, Valentim, : 2014) illustre la sensibilité de l’enjeu identitaire. Mais il importe de considérer l’enjeu méthodologique de cette question dans le champ de la psychologie clinique se référant à la psychanalyse.

Prenant le support d’un terrain constitué par le souci de l’élaboration d’une demande d’un patient. Nous considérons pertinent d’y prélever des questions pouvant être l’objet d’un projet de recherche.

Dans cette perspective, nous puiserons dans notre pratique clinique en milieu pénitentiaire se déroulant sur plusieurs années, les contenus qui seront l’objet de la présente recherche. Nous présenterons 2 vignettes cliniques illustrant des situations issues de notre pratique en lien avec la problématique étudiée.

Les vignettes présentées décrivent brièvement des situations cliniques ayant permis de mettre en évidence l’émergence d’une problématique subjective articulée aux modalités manifestes et discrètes du lien social, dans les entrelacs de l’embarras du patient invité à parler, à se diviser.

Nous présenterons ensuite, 6 cas cliniques également prélevés de notre exercice consacré au suivi psychologique et à l’offre de psychothérapie auprès de patients-détenus faisant

face à la sanction sociale venue en réponse à l'acte répréhensible, portant atteinte à autrui, qu'ils ont commis.

Dans notre expérience, la fréquence des séances reflète les difficultés structurelles auxquelles, singulièrement les psychologues sont confrontés. Elle suit actuellement le rythme moyen d'une fois par trimestre et par patient. Ces séances se déroulent pendant une durée de 15 minutes à une heure. Après le départ de trois collègues, seuls 2 psychologues sont actuellement en poste dans notre service occupant moins de 2 ETP (équivalent temps plein) de psychologue pour une population de 1000 détenus en moyenne.

4 Clinique sous contrainte

Balier évoque un aspect de sa démarche auprès des détenus ou des personnes en liberté mais relevant d'un suivi socio-judiciaire :

« Seule comptait la rencontre avec la personne, désireuse d'essayer de comprendre ce qui s'était passé dans sa vie. Il va sans dire que ma démarche ne consistait pas à attendre la demande...²⁷⁷ »

Dans notre pratique trois modalités de rencontre sont à considérer.

La « demande » ou la sollicitation spontanée : Le détenu lors de l'entretien de dépistage qui a lieu avec l'infirmier ou l'infirmière sollicite parfois spontanément son interlocuteur au sujet d'une prise en charge psychologique. La réponse la plus fréquente qui lui est apporté consiste à relayer cette demande auprès de l'équipe pour qu'elle parvienne au psychologue. Une réponse plus singulière est aussi apportée par l'infirmier, elle consiste à demander au détenu les raisons de sa sollicitation, bref à chercher à savoir un peu plus sur ses motivations et finalement à remettre en cause pour un temps le possible développement de cette forme d'appel en véritable demande.

La « demande » prescrite par le juge ou décidée par calcul. Les magistrats ont transformé les recommandations du législateur en un dogme qui induit une absurdité hypocrite, l'obligation ou l'injonction de suivi en milieu carcéral comme condition d'une mesure de clémence en matière de remise de peine.

²⁷⁷ Balier C., Compréhension dynamique du développement psychique des agresseurs rencontrés en prison, in *Sens et non-sens de la violence*. p.142

La proposition de rendez-vous à l'initiative du psychologue. Nous invitons systématiquement tous les détenus incarcérés pour des motifs ayant trait à la violence envers autrui. Après avoir présenté sommairement le thème de notre recherche, nous recueillons l'avis de notre interlocuteur en vue de sa participation ou pas à ce travail et nous lui faisons dans un second temps l'offre d'être suivi par nous ou par un autre collègue.

Nous présentons dans le chapitre qui suit, ce qui peut constituer les prémisses à ce tournant méthodologique qui se situe en amont de la formulation de nos hypothèses :

Notre recherche n'est pas sans envisager les implications voire les retombées de cette interrogation sur notre pratique clinique et plus généralement sur la pratique clinique en milieu pénitentiaire.

Chapitre II : Prémises d'une clinique de l'après coup

A/ Quelle clinique possible au regard de la représentation de l'acte violent criminel chez la personne mise en cause pour ce type de délit ?

1 Violence assertive, transgression et barbarie

Nous faisons état d'une « violence monarchique de l'arbitraire validation signifiante admise comme garantie d'une mise en ordre, d'une structuration des objets appartenant au monde de notre vécu. Elle prend le nom de repères, de valeurs communes.²⁷⁸ » L'admission des règles d'usage dans nos sociétés humaines semble prescrire la nécessité d'un passage par la violence de la limite.

Quelle est la fonction sociale de la ligne que dessine le rituel s'interroge Pierre Bourdieu²⁷⁹ ?

Peut-on dire que le rituel à la fois institue la ligne et légitime le passage de sa limite, soit la transgression de l'interdit ?

Mais ce sur quoi insiste Bourdieu, c'est sur le sacrement ou plutôt la consécration - au même titre qu'une malédiction - de la différence et en particulier de la différence des sexes ou des classes.

Dans un ordre d'idée voisin, cette ligne s'appréhende comme un rappel à l'ordre, ce « rappel à l'ordre qui met le sujet face à ses responsabilités et ses engagements est aussi une violence salutaire.²⁸⁰ »

Cette limite non instituée se révèle insignifiante pour certaines personnes et insupportable pour d'autres, notamment parmi celles que nous recevons en milieu pénitentiaire. La limite entre le prévenu et le condamné, entre le détenu et le surveillant, entre l'en-dedans et l'en-dehors, entre le temps de l'attente du jugement et celui de la purgation de la peine etc.

²⁷⁸ Lina V., www.madinin-art.net/sujet/victor-lina/ 2013

²⁷⁹ Bourdieu P., Les rites comme actes d'institution. In : *Actes de la recherche en sciences sociales*.

²⁸⁰ Hasenbalg V., *Sur la violence*, <http://www.mathinees-lacaniennes.net/>

Certaines personnes détenues souffrent de ne pas pouvoir admettre la différence de leur statut en l'absence de leur signification au terme d'un jugement. Pour d'autres, c'est la légitimation même du jugement qui demeure en suspens.

Olivier Douville et Claude Wajcman donnent une définition de cette paradoxale violence du symbolique distincte d'autres aspects de la violence :

Ainsi la prohibition de l'inceste, et par extension des séries de prohibitions, seraient assimilables à la violence inhérente à tout ce travail de la symbolisation qui arrache l'humain à sa condition primitive, naturelle, ou animale. Envisager de la sorte cette violence fondatrice suppose de la distinguer de la violence comme agression accidentelle, atteinte portée contre les biens de l'homme et contre ce qui serait le bien des biens, soit son appartenance à l'universelle condition humaine.²⁸¹

Mais la violence ne peut-elle pas être considérée comme une virtualité permanente dont les manifestations obéissent aux ajustements qui s'établissent entre les hommes en regard de leur rapport à la Loi ?

2 La violence et le droit

Wilfried Gontran présente une thèse développée par Askofaré au sujet de la violence. Cette thèse prend appui sur la réponse que Freud a fait à Albert Einstein dans le cadre d'un échange épistolaire.

...la violence, c'est ce qui résulte de la substitution du droit à la force. Quand la civilisation, l'organisation humaine donc, n'est pas encore accomplie, règne la force comme élément régulateur de la barbarie, c'est la loi du plus fort. L'émergence de la civilisation correspond à l'introduction d'un autre élément régulateur destiné à remplacer le premier : le droit, au sens de l'arsenal législatif à venir qui puise son aspect performatif, c'est-à-dire efficient, de sa référence à la Loi devenant symbolique.²⁸²

La violence apparaît donc telle une scorie artificielle de tout progrès en matière de civilisation. Elle en est la paradoxale contrepartie et constitue un reste de cette opération

²⁸¹ Wajcman C., Douville O., « Présentation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30), p. 5-6.

²⁸² Gontran W., « De la violence comme destin de l'évaluation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30), p. 150-159

substitutive, car Gontran le souligne, il existe une part de jouissance qui demeure hétérogène à la mise en forme signifiante par le truchement du droit et de ses codes.

Cette part de jouissance réfractaire pourrait se situer du côté de la Jouissance autre.

Gontran poursuit :

...la violence n'est donc absolument pas une version de la force, pas même de la force humanisée c'est-à-dire ce qui perdurait de la barbarie dans la société humaine (pas de violence originelle !) ; elle est, proprement dit, un résultat du processus de civilisation. ²⁸³

Dans cette perspective, il n'y a pas à attendre, d'emblée, de celui ou de celle qui a fait preuve de violence qu'il ou elle élabore au creux de l'abîme d'où a pu surgir ce reste, autrement qu'en faisant l'aveu de son incompréhension quand ce n'est pas par une réponse silencieuse.

Alain Vanier s'interroge sur la différence de nature entre une violence originelle qu'il envisage comme possible et une violence actuelle nécessaire. Il met en exergue ce que Freud isole aux premières étapes de ce processus de civilisation où s'affrontent des groupes humains « le groupe dominant substitue, à un moment donné, l'esclavage à la mise à mort. Le corps de l'autre peut servir les intérêts économiques de celui qui impose sa loi. ²⁸⁴» Nous allons ainsi jusqu'aux formes actuelles de l'exploitation de l'homme par l'homme par le truchement d'un excès qui cristallise le refoulement de la dette de vie. Vanier se référant à l'apport de Walter Benjamin propose de distinguer la violence qui fonde le droit de celle qui en assure la permanence dans certaines configurations, notamment quand il légifère dans la sphère privée : « le droit perd lui-même confiance dans sa propre violence »²⁸⁵.

Nous pensons en conclusion que la distinction précisée par Gontran mérite d'être souligner. Elle peut se résumer par le propos suivant : avant le droit était la force – c'est ce que Freud nomme violence de l'individu, violence brute ou force brutale -, avec son avènement, la violence est - c'est ce que Freud nomme le droit de la communauté. La violence est donc consubstantielle au droit qui est un produit de la culture.

²⁸³ Gontran W., « De la violence comme destin de l'évaluation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30) *op. cit.*, pp. 150-159

²⁸⁴ Vanier A., « Droit et violence », *La psychanalyse encore*, ss la dir de Claude Boukobza, p. 434

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 437

3 Dire après le silence ou après le fracas mutique du faire : violence, passage à l'acte.

Celui qui parle ne se reconnaît pas dans ce qu'il a fait, dans l'acte qu'il a commis. Inversement, le détenu mis en cause pour des agissements violents, invité à parler lors d'un premier entretien avec un psychologue, ne trouve souvent rien à dire, selon les premières apparences. La commission actualise une tension et ce n'est qu'après avoir trouvé la possibilité d'une lecture que l'action se traduit en acte de parole.

Ansermet écrit :

...les comportements violents peuvent devenir un recours lorsque l'identité est mise en danger. La violence, c'est aussi une quête identitaire, une tentative de restauration subjective. Il y a toujours une dimension salvatrice dans les comportements violents. Il n'y a pas que la violence de mort, il y a aussi celle qui cherche la vie²⁸⁶.

Dans cette perspective, la clinique de l'après ou de l'après-coup concerne un patient détenu encouragé à produire de la parole.

Ansermet préconise de considérer le comportement violent comme un « geste ». Un *gestus*, terme latin qui signifie attitude. « Il désigne une façon de se comporter. C'est un acte, une action. Cette action parle, mais pas à celui qui la fait, qui ne peut que la vivre. Dans un effet de distanciation, le *gestus* apparaît dans sa dimension d'énonciation. On peut dès lors en faire la chronique, c'est-à-dire la faire entrer dans le temps et dans l'espace, la réinscrire dans un monde symbolique. C'est la « geste » médiévale avec son sens de récit²⁸⁷. »

La chronique donne sens à la violence souligne-t-il :

La violence fait sortir du temps, le suspend, l'abolit. La chronique au contraire est un traitement de la violence par le temps. La violence défraie la chronique. Celle-ci fait entrer la violence dans l'histoire, la restitue comme acte d'un sujet [...] Il s'agit donc de créer une scène et une temporalité qui permettent à l'acte de s'inscrire comme phénomène subjectif, éventuellement même comme histoire.²⁸⁸

²⁸⁶ Ansermet F., in *Sens et non-sens de la violence. op. cit.*, p.24-25

²⁸⁷ *Ibid.*, p.25

²⁸⁸ *Ibid.*, p.25

Balier témoigne du fait que selon ses observations, c'est surtout la population masculine jeune qui est concernée par « l'acte criminel violent ²⁸⁹ », ce qui l'entraîne à envisager prioritairement les problématiques de la délinquance juvénile, liées à l'adolescence et à la post-adolescence.

Elles se présentent sous la forme :

- D'une activation de la position dépressive exempte d'élaboration soit son échec : il faut que ça bouge !
- D'une polarisation autour des mécanismes en jeu dans de graves troubles du narcissisme et une précarité de son développement face au péril de la pulsion de mort.

D'où la recherche de « compensations mégalomaniaques » afin de faire face à un défaut de maîtrise pulsionnelle.

Il en résulte que les problématiques œdipiennes comme celles relevant de la culpabilité ou de la recherche de la punition, se révèlent de moindre importance du point de vue étiologique selon l'auteur.

Les blessures ne peuvent être vécues sur le mode de la castration mais sur celui de la disparition.²⁹⁰

La démarche de Balier comporte la recherche d'une typologie commune valable pour la population des patients qu'il étudie, elle se décrit comme une formulation explicative en position causale et sert d'appui pour prédire des effets. C'est ainsi que nous est présentée l'hypothèse de *pavor nocturnus*,²⁹¹ supposée puis confirmée par les productions offertes, au décours des entraves à la mentalisation chez ses patients. Cette occurrence répétée des terreurs nocturnes sans support imaginaire serait fréquente dans l'histoire des patients concernés par son étude. Il pose l'hypothèse d'une porosité des frontières entre production onirique, vécu traumatique dans l'enfance et passage à l'acte.

4 La violence de la normalisation

A l'inverse d'une image de la violence propice à provoquer les réactions les plus vives et les plus immédiates, on trouve :

²⁸⁹ Balier C., *Psychanalyse des comportements violents. op. cit.*, p. 23

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 58

²⁹¹ Balier C., *Psychanalyse des comportements violents. op. cit.*, p. 148

...une autre face de la violence, non celle qui joue dans l'excès et l'effraction, mais celle qui empêche précisément l'excès lorsqu'il est au service de la subjectivation et la division subjective. Violence du lisse, du silence, du gel. Il faut aussi tenir compte de la violence institutionnelle, réponses administratives dévoyées d'une clinique institutionnelle où l'on oppose financièrement le qualitatif au quantitatif²⁹².

Roland Gori en parle comme de la *violence inerte*²⁹³ qui est portée par la passion conformiste :

Dans cette douce « barbarie » culturelle, la haine creuse le lit d'une crise éthique qui fait symptôme dans le lien social [...] Notre civilisation est une civilisation de la haine, produisant le monde et le sujet sous la forme d'objets homogènes, standardisés interchangeable [..] Cette civilisation est aussi une civilisation de la transparence...²⁹⁴

Il souligne le rôle que joue le sentiment de culpabilité dans le traitement de cette violence :

... la culpabilité constitue le lien social. Le sentiment de culpabilité est corrélé à la socialisation, il provient de l'intériorisation de la haine et de la violence que mobilise la relation aux autres²⁹⁵.

Lacan propose d'envisager le sérieux, la dimension du sérieux dans sa fonction de genèse de violences fanatiques à l'encontre de ceux qui s'autorisaient à interroger, à contredire la pensée établie et son ordre. Cette violence du sérieux aurait comme effet une telle dissuasion que serait dispensé, à l'université, un savoir dénué de conséquences²⁹⁶.

5 La violence oblatrice, la violence prédatrice libérale

La référence freudienne au sujet de la violence s'applique donc à un complexe de situations qui ne résident pas seulement dans le meurtre par sentiment de culpabilité tel que

²⁹² Wacjman C., Douville O., « Présentation », *Psychologie Clinique* 2010., *op. cit.*, p. 6

²⁹³ Gori R., *op. cit.*, p. 22

²⁹⁴ *Ibid.*, pp. 34-35

²⁹⁵ Gori R., *op. cit.*, p. 23

²⁹⁶ Lacan J., *L'acte psychanalytique* Le séminaire 1967-1968, p. 22

l'inventeur de la psychanalyse l'a défini comme obscur sentiment provenant du complexe d'Œdipe.

La première réflexion qui émerge de notre pratique nous amène à avancer que ce n'est pas tant une recherche d'allégeance au père passant par l'accomplissement d'une faute quand la culpabilité n'a pu être intériorisée, mais en premier lieu la vérification en flagrance d'une jouissance possible par l'actualisation d'un discours venant garantir l'absence d'impossible.

Si le lien social tel qu'il est tissé par le pacte civilisationnel est empreint d'une violence et d'une haine intériorisée, il l'est notamment par le truchement d'une dette. Dans le contexte postcolonial la haine est l'objet d'un déni voire dans certains cas d'une injonction à oublier. Il devient improbable qu'une élaboration puisse prendre appui sur un pacte quand la barbarie esclavagiste racialisée rétablit le règne de la force et même quand vient l'abolition de son empire c'est pour reconnaître et compenser, les affres de son abnégation, par un dédommagement de son manque à gagner financier.

Le principe de ce dédommagement accompagne, très précocement, comme une contrepartie la pensée « avantageuse » des principaux abolitionnistes du 19^{ème} siècle. Il constitue dans son chiffrage une évaluation, et traduit le souci de recherche de la juste mesure de la perte de jouissance que l'abolition représente et induit pour l'esclavagiste.

Cette perte de jouissance consécutive à l'abolition de l'esclavage est convertie en plus-value au bénéfice de nombre de grands propriétaires d'esclaves et de terres dans ces espaces coloniaux des Amériques en particulier celui de l'espace caribéen où se situe la Martinique. Nous pouvons émettre comme hypothèse que la partie de la population des Etats-Unis qui a choisi comme président Donald Trump afin de mener une croisade contre toute mesure présentant un aspect égalitaire et oblatif telle que la réforme du système national de l'assurance santé mise en place sous la présidence de Barack Obama tendant à l'extension du Medicaid (couverture médicale réservée aux personnes les plus démunies), exprime son refus d'un lien social fondé sur la dette (Le coût décennal de cette mesure nommée Affordable Care Act surnommée « Obamacare » a été estimé à 1000 milliards de dollars). Les groupes humains les plus réactionnaires de cette partie du monde refusent la violence du don, principalement, à l'égard des moins nantis et lui préfère celle de la prise. Cette autre violence profite objectivement aux privilégiés confortés par l'ordre libéral concurrentiel ou aux professionnels de la délinquance et du crime.

Cette réaction conservatrice, s'il elle réussit un jour, repousserait l'échéance d'un pacte dans un pays où le meurtre demeure non-symbolisable puisqu'il est nié. Et puisqu'il est nié il ne peut être que répété.

B/ Nouvelles hypothèses

Nous avons admis que la violence appartient à un réel et qu'elle est intrinsèque à la formalisation conceptuelle et assertive passant par différentes formes scéniques de ségrégations.

Nous avons admis en outre qu'il existe une part de jouissance qui demeure hétérogène à la mise en forme signifiante que les pratiques sociales tentent d'instaurer. Nous ajoutons que cette part de jouissance peut prendre le nom de tendance antisociale, qui en soi n'est pas pathologique. Faut-il le préciser ?

La violence serait la marque de cette limite civilisationnelle, inscrite dans son mode d'instauration et faisant retour comme signe de sa propre négation et promesse d'une élaboration symptomatique se prêtant à être déchiffrée. Elle relèverait donc d'un appel à son écriture.

Cette part de jouissance « réfractaire » pourrait se situer du côté du lieu de l'Autre qui ne se réfère pas à l'exception mais au pas-tout.

Elle est dite réfractaire en tant qu'elle viendrait faire échec à l'empire de l'ordre phallique et trouverait à se résoudre par le truchement de sa mise en acte si tant est que l'instance Autre serait virtuellement en position d'en répondre. Cette proposition s'appréhende, cependant, en référence au désir tel qu'il est traité par Hegel comme le souligne Lacan :

...là où je suis reconnu, je ne suis reconnu que comme objet. J'obtiens ce que je désire, je suis objet, et je ne puis me supporter comme objet, puisque cet objet est dans son essence une conscience, une *selbst-bewusstsein*. Je ne puis me supporter reconnu dans le mode, le seul mode de reconnaissance que je puisse obtenir. Il faut donc à tout prix qu'on en tranche entre nos deux consciences. Il n'y a plus d'autre médiation que celle de la violence.²⁹⁷

²⁹⁷ Lacan J., *L'angoisse* Le séminaire X, p. 34

C / Développements

1 Prise de notes

Nous avons procédé à une retranscription partielle des dires des patients le plus souvent en fin de journée ou de demi-journée, après les avoir tous reçus, quelques notes parfois sont prises en cours d'entretien. Nous utilisons parfois des schémas pour retraduire face au patient ce que ses dires pourraient laisser entendre.

Nous avons transformé ou omis volontairement certains détails dans le souci de préserver leur anonymat. Nous inscrivons dans un cadre de recherche cette procédure délibérément liée au discours en ce qu'il met en jeu une parole et un lieu d'adresse où son énoncé trouve sa portée signifiante.

2 Canevas de la présentation de cas

Lors de la présentation des cas cliniques nous exposerons de façon concise et précise son anamnèse en indiquant le ou les diagnostics, le cas échéant, que le ou les médecins auront posé, nous communiquerons les éléments criminologiques pour lesquels le patient est mis en cause. Nous préciserons le cas échéant le circuit de la demande. Nous présenterons également une synthèse des contenus des séances. Nous procéderons à une analyse du contenu pour chaque cas, qui sera suivie des hypothèses que nous avançons à des fins diagnostiques.

En annexe, nous rapporterons en suivant la chronologie des énoncés, ce que nous avons retranscrit des propos du patient.

Dans notre pratique clinique, il s'agit d'un pari, d'une disposition aux contours inconnus à reconduire à chaque rencontre, à chaque rendez-vous avec un patient.

La plupart des auteurs témoignant de leur pratique en milieu pénitentiaire en France ou en Europe évoquent l'observation de patients chez qui prédominent la survenue d'un passage à l'acte associé au diagnostic de borderline, de la psychopathie ou de la psychose. Or c'est la recherche de prédominance qui est d'abord à interroger. D'une part on ne trouve que ce que l'on cherche, c'est-à-dire que ce que l'on est en situation de concevoir au regard des anticipations conscientes et inconscientes, d'autre part, ce que l'on trouve, sert dans ce cas à anticiper et à prédire les occurrences de façon générale.

Cependant nous pouvons considérer, à l'instar de René Thom, que « prédire n'est pas expliquer »²⁹⁸ ce qui équivaut à dire que prédire une occurrence, peut consister à assembler des faux semblants, des fausses identités. C'est cette condition de vérité relative ou soumise à la structure même du langage que nombre de chercheurs outrepassent sans crier gare.

3 Typologie ouverte

Si nous devons chercher à identifier une forme itérative dans nos observations, elle pourrait reposer sur les réponses telles qu'elles semblent s'ordonner à la lecture de notre expérience. Le premier type de réponse est l'absence, un refus ou un évitement de renouveler l'expérience d'entretien.

Le second est l'expression d'un ressenti de plaisir ou de réconfort : « cela m'a fait du bien de vous parler », au cours du deuxième entretien ou dès le premier entretien.

Le troisième est le témoignage d'une intériorisation : « Cela m'a fait réfléchir...j'avais préparé des choses à vous dire et puis j'ai oublié... ». Cette parole se réfère à l'entretien ou aux entretiens précédents et s'accorde pour un possible prolongement dans un procès de remémoration. Mais nous encourageons le patient à continuer à s'inscrire dans le champ de la parole par-delà l'oubli.

Le quatrième est le silence ou la recherche d'une situation à raconter, d'une plainte qui ne se présente pas : « ça va, je n'ai rien à dire...c'est la routine... ». Se profile, l'amorce d'éléments surmoïques qui restent en plan. Le patient exprime un sentiment d'obligation de parler et y répond par une opposition qui n'est pas mentalisée, elle se présente sous la forme d'une dénégation qui se distingue d'un manque à dire.

Le cinquième est la profusion logorrhéique sur des sujets plus ou moins variés.

Le sixième est la plainte somatique : insomnie, douleurs, problèmes cutanés ou d'autres maux du corps.

Le septième est le ressentiment envers autrui : le plus souvent envers un détenu ou des membres de l'administration pénitentiaire, l'expression d'avoir été injustement traité, le désir de se venger, la difficulté à envisager de laisser passer, de se retenir. Ce qui suppose qu'un certain lien se soit établi, que le lieu soit investi d'un minimum de crédit de confiance ou d'un savoir.

²⁹⁸ Thom R., *Prédire n'est pas expliquer*

Le huitième est la justification par un mobile judiciaire : « c'est le juge ou l'avocat qui m'a conseillé de venir vous voir ».

Le neuvième est l'exposé du : « *Man pa sa fèy anko* = je n'en peux plus ». Le patient tente de dire plus avec l'émotion, le ton de la voix, l'animation du corps qu'avec les mots, son sentiment de rupture. Il fait entendre sa possible faillite, il le crie parfois.

La liste n'est pas exhaustive, mais les illustrations qui précèdent permettent de souligner que les patients qui fréquentent le bureau du psychologue en prison se présentent sous des modalités diverses dans un espace uniformisant.

Chapitre III : Clinique et représentation de l'acte violent chez la personne auteure de délits placée en milieu pénitentiaire

Ce lieu, ce milieu, ces conditions, ce contexte seront le point de départ d'un souci de pondération mais aussi d'accentuation des traits de ce que l'on nommera du terme générique de souffrance.

Le contexte politique présidant aux conditions de la définition de mesures législatives est marqué par des préoccupations sécuritaires dont on mesure empiriquement les effets délétères sur un milieu institutionnel déjà épinglé pour ses insuffisances et mêmes des irrégularités dans son fonctionnement ou ses capacités d'accueil.

Paul Boissenin fait remarquer que si l'on se réfère à la population pénale incarcérée sur l'ensemble du territoire français, « les SMPR implantés en maison d'arrêt ou en centre de détention n'accueillent qu'un nombre restreint de patients-détenus ²⁹⁹».

Cette tendance serait bienvenue si en contrepartie les personnes détenues étaient l'objet de soin prioritairement par les services psychiatriques ou médico-sociaux hors des murs de l'enceinte carcérale. C'est non seulement à une pénurie des moyens de prise en charge, à laquelle on assiste dans nos territoires, mais à une négligence délibérée de ces personnes considérées comme des ennemis de la société et non comme ceux qui dans leur remise en cause de la norme sociale par la transgression ne sont pas moins souvent en détresse au regard de leur existence.

Si l'institution carcérale, bien loin des préceptes, de la mise en adéquation de la sentence et du crime, promus par Cesare Beccaria, a finalement été transformée en un instrument de coercition du peuple de la France révolutionnaire sous Napoléon Bonaparte, – et bien qu'ayant paradoxalement constitué une réponse plus humaine de la peine par comparaison au recours massif de la guillotine - on peut s'interroger sur la fonction qu'elle a joué dans le contexte colonial.

²⁹⁹ Boissenin P., *Etude du phénomène des soins psychiques en unité sanitaire de maison d'arrêt*, thèse de doctorat 2015.

Le sort de Toussaint Louverture, général haïtien, emprisonné et mort au Fort de Joux après avoir mené la première guerre anti-esclavagiste contre Napoléon condense exemplairement cette question.

On peut, de plus, s'interroger sur celle qu'elle joue dans le contexte postcolonial actuel. La république échoue-t-elle dans le contexte colonial où elle a comme ambition affirmée de garantir l'égalité devant la loi ?

A/ Vignettes cliniques

1 Passage à l'acte ou acting out motivé par une interprétation délirante

Serge

Homme de 33 ans, il est le puiné, huitième et seul garçon d'une fratrie comptant sept sœurs consanguines mais il est aussi le cadet d'une fratrie où il a deux frères utérins. Tous les enfants de sa mère sont de pères différents. Son père s'est séparé de sa mère (l'a abandonnée, dit-il, selon l'expression de sa mère) alors qu'elle se trouvait à son neuvième mois de grossesse. Il est inutile de préciser que son père ne l'a pas reconnu. Sa mère s'étant toujours opposée à ce qu'il le rencontre ; aussi il n'a fait la connaissance de son père qu'à l'âge de 16 ans. Et c'est à l'initiative du père que l'oncle maternel lui propose de l'accompagner chez le premier.

-« Cela a mis de la discorde dit-il quand sa mère fut informée de cette rencontre. » nous dit-il lors du premier entretien.

Il est père de 5 enfants avec 5 mères différentes. Il a suivi une scolarité jusqu'en classe de 3^{ième}. Il exerce, habituellement, le métier de transporteur.

Antécédents judiciaires

Vers l'âge de 20 ans, il doit rendre des comptes à la justice, il est poursuivi selon le chef d'inculpation d'auteur de violence avec arme, il déclare avoir répondu à une agression en utilisant un coutelas pour se défendre. Il est cependant condamné à des Travaux d'Intérêt Général ou TIG qu'il n'effectuera pas.

Deux ans plus tard, une plainte est déposée contre lui pour des faits de violences conjugales. Il est condamné à 18 mois avec sursis avec obligation de soins.

Peu de temps après il est incarcéré pour défaut d'exécution de la peine de TIG. Il purge 4 mois de détention.

Cette dernière expérience est maintenant vieille de 10 ans, Serge est de nouveau incarcéré.

Entretien 1 :

Serge se présente avec la plainte suivante : Il est attristé de sa dépendance à l'alcool qu'il consomme et qui le pousse à commettre des actes qu'il regrette. Il est suivi par le médecin addictologue et voudrait une aide complémentaire de notre part.

Il nous explique qu'il avait bu le jour où il a commis l'acte qui a entraîné son incarcération.

Nous le questionnons sur cette implication : serait-ce la bouteille la responsable de ce qui lui arrive ?

Il rétorque en nous disant qu'ils étaient entre amis et qu'il se trouvait ennuyé de remarquer que sa copine semblait avoir le béguin pour l'un de ses amis qui semblait lui aussi l'envisager.

Il nous explique qu'ils s'étaient séparés à un moment de la journée et que cette conviction d'une histoire entre la copine qu'il fréquentait en marge de sa vie de couple avec une autre femme et cet homme entreprenant, s'est imposée à lui.

Il se rend chez son amie de longue date qui accueille sa maîtresse. Il tire dans le tas et blesse malencontreusement son amie. Il nous fait part de sa désolation et de sa faiblesse au regard de l'alcool.

Entretien 2 :

Le patient se présente sans énoncer de demande mais vient en formulant une plainte qui tente de la creuser. Il déplore la répétition des actes violents qu'il a commis. Il nous relate le fait que par six fois il a été conduit à s'expliquer devant les forces de l'ordre suite à des plaintes de tiers, pour des altercations suivies d'actes violents avec usages d'armes blanches (coutelas) ou d'usage d'arme à feu.

Il a été condamné deux fois avant cette mise en détention provisoire. Il met à nouveau et surtout en cause son état éthylique pour expliquer le motif de ses actes.

Il évoque ensuite le moment où il a perçu entre sa copine et un homme nouvellement connu par son groupe d'amis, un échange de regards. (Interprété comme une connivence et reformulé comme un complot).

-J'ai remarqué des coups d'yeux et j'ai pu comprendre

-Qu'est-ce que vous avez compris ?

-Je me sentais manipulé, je sentais que c'était un coup monté. Elle m'a *dérespecté*.

-Vous parlez de votre amie. Qu'est-ce qu'elle a fait qui vous a fait penser qu'elle vous a *dérespecté* ?

-J'ai vu qu'il y avait quelque chose entre eux et qu'ils voulaient partir pour faire l'amour et me laisser seul.

-Il sont partis comme cela ?

-Non ils m'ont dit de venir mais c'est moi qui ait décidé qu'on restait, mais ils n'ont pas voulu et moi je ne voulais pas partir.

Observations médicales

Le médecin addictologue reçoit régulièrement le patient et au regard de sa dépendance à l'alcool lui a prescrit un anxiolytique (2 comprimés d'Atarax). Ce collègue, cependant, a considéré qu'il y avait lieu de s'interroger sur un au-delà de la compulsion de répétition chez Serge et nous l'a adressé en vue d'un suivi psychologique ou d'une psychothérapie.

Discussion

Il y a lieu d'analyser dans un premier temps ce qui motive Serge à nous demander un entretien. Comme nous venons de l'indiquer, c'est à partir d'un changement de paradigme opéré par le médecin en lien avec le patient que ce dernier est conduit à demander un rendez-vous avec un psychologue.

En effet, si le médecin envisage qu'un autre espace soit utile pour considérer cet éthylisme, c'est qu'il introduit un écart entre la simple relation de cause à effet, ou la relation de subordination, entre la consommation de toxiques et d'autres actes et comportements du patient.

Cet écart constitue une « bulle » transférentielle, un espace transférentiel : c'est à la faveur du transfert entre le patient et le médecin que le premier se présente à nous. Le

patient témoigne d'abord de ce transfert en nous indiquant de pouvoir jouer un rôle, peut-être de complément et de contribuer à la triangulation du champ qu'il explore. Mais il se garde de restituer cet écart, puisque sa plainte, porte sur le même objet, suit la même logique explicative, qu'il avait offert au collègue médecin. Loin de le restituer, il l'obstrue en se disant être l'objet d'un obscur pouvoir. Ce virtuel désir d'un grand Autre a pour nom, l'alcool.

La question qui se pose au départ est : comment restaurer cet écart qui constitue le trait d'union transférentiel entre les deux espaces de soin que constituent la consultation médicale et l'entretien psychologique ?

Cette question porte la clé de sa résolution dans la faille où se loge la parole du patient. Quand il parle, c'est en tant que sujet de l'inconscient.

La question de la parole est complexe et se présente sous forme d'un chiasme : l'entendant est le sujet qui dialogue, mais il ne parle pas ; l'inconscient est le sujet qui parle, mais il ne dialogue pas. Ce chiasme est une figure intégrée, car le sujet de l'inconscient qui parle est un entendant.³⁰⁰ (Coursil, 2000 : 99)

Quand le patient entend le retour que nous lui faisons, il récupère sa place de sujet du dialogue et quand il vient à nouveau à parler, c'est moins en donnant à la boisson le premier rôle qu'en considérant son chagrin d'amour en position d'agent.

Chez Serge nous avons un premier temps où il assiste à une scène dont le sens s'impose à lui à travers les yeux de sa maîtresse et de son séducteur. Ce n'est pas la parole mais le regard qui frappe. Le signifiant « coup » revient deux fois. Il est notamment associé au regard. Le regard bat. Ce sont des « coups d'yeux » et des coups bas qui lui sont assésés. C'est une scène qui, pour lui, contient une part d'obscène. Le regard tel un objet visqueux lui est arrimé au corps et même en leur absence, il hallucine le manège qui se passe entre sa maîtresse et son nouveau prétendant. Ce manège, ce jeu se joue devant lui et cela le regarde de façon impudique. C'est ainsi qu'il dit en séance « que c'était un coup monté » en maintenant une attribution impersonnelle de sa suspicion, puis il dit de sa maîtresse, « elle m'a dérespecté ! ». Il s'enivre mais demeure mutique au sujet de la scène par rapport à laquelle il se considère, désormais, être un spectateur.

³⁰⁰ Coursil J., *La fonction muette du langage*, cité par Lina V., Bilinguisme et lien social : Cris, vociférations, injures, comme indices d'un malaise et promesse de discours. Exemple de modalité en milieu carcéral en Martinique, *Contextes et Didactiques*, 2017.

Que veut dire cette phrase « elle m'a dérespecté » ? Le patient déplie dans sa réponse des éléments du tissu fantasmatique qui décrit la trame de sa pensée.

Que peut-on entendre par « coups d'yeux » ?

Ces deux formulations se détachent dans la chaîne parlée comme étant des créolismes, c'est-à-dire des emprunts linguistiques issus du créole et placés subrepticement ou clandestinement dans une phrase ordonnée par la syntaxe de la langue française.

Le créolisme, ici indiqué, n'est pas un effet de style relevant d'un choix esthétique ou d'un compromis idéologique, délibéré, mais peut s'entendre plutôt comme un acte manqué. Il diffère, par conséquent, du créolisme littéraire.

Le créolisme littéraire est la marque la plus évidente de l'impasse dans laquelle l'Histoire a enfermé dans nos pays une esthétique romanesque de type réaliste et/ou populiste. Sa pratique renvoie à une infirmité fondamentale : le créole n'est pas (encore) la langue du roman. (Bernabé, 1983 : 233-234)

Le créolisme littéraire est conçu selon un autre point de vue critique comme une « ...pratique qui consiste à produire en français des calques du créoles ou des emprunts créoles francisés, » (Van den Avenne, 2007).

A être considéré comme une formation de compromis, le créolisme que nous rapportons relève de la production de parole d'un patient qui témoigne de son expérience et, ce faisant, nous indique, par l'irruption de certains traits singuliers au milieu de son dire, qu'une pensée animée d'un désir inconscient et même, qu'une langue muette, l'habite.

S'il est admis que créole et français se dialectalisent selon des modes de réciprocité inégalement répartis, Coursil considère que la langue muette court sous la langue qui parle, que la langue créole s'invite dans le français au creux du défilement des signifiants qui y sont produits. (Lina, 2017)

Nous sommes conduits à considérer à la fois une clinique du sujet de l'inconscient et une clinique du lien social.

Les coups d'yeux ou *kout' zié* diffèrent des coups d'œil par leur appartenance à différents champs linguistiques, de même le fait d'être *dérespecté* est une atteinte qui va plus loin que le fait d'être humilié ou déshonoré.

Serge est battu par les coups d'yeux, par un regard qui l'abandonne, il est humilié du fait même que sa copine s'affiche comme prête à être séduite par un homme.

En créole le signifiant *dérespekté* s'emploie pour indiquer l'attitude jugée déplacée d'un homme qui envisage une femme ou une fille respectable comme objet sexuel. En se considérant *dérespekté* Serge se féminise en s'identifiant implicitement à son objet sexuel et se réfugie en chutant dans la consommation d'alcool.

Ne serait-ce pas un passage à l'acte ? Car il s'identifie à l'objet qu'il croit être le motif de son désir jusqu'à se féminiser. Alors qu'il est implicitement sommé de répondre face à ce message prétendument irrespectueux de sa maîtresse, il demeure saisi, embarrassé par le réel hors-discours, par un cri muet qui échoue à inter-dire. Et au lieu de se ressaisir, il révoque tout semblant et sort artificiellement de la scène et tente de réamorcer son désir au moyen d'un ersatz à son objet, au moyen de sa drogue légale.

Puis, il tente d'être le maître du déroulement de l'histoire en décidant unilatéralement que le groupe prolongerait sa halte sur le site où il s'était retrouvé. Alors que le groupe d'amis élabore un projet commun de trouver place dans un autre lieu, il s'y oppose et de fait s'isole sans avoir la mainmise sur le scénario.

Dans ce qui constitue un deuxième temps, l'histoire prend sens, elle se transforme à ses yeux en un complot. Il clive l'espace et le groupe, entre, eux et moi. Le groupe d'amis est amalgamé en un autre hostile. Il est question d'un coup monté et de manipulations. Serge a forgé un délire qui le concerne d'autant qu'il est exclu de la scène. Sa maîtresse et son prétendant se jouent de lui en coulisse. Ce qu'ils sont supposés faire hors de sa vue lui est insupportable.

C'est un troisième temps quand il décide de laver cet affront en se munissant d'une arme, il tente une nouvelle entrée en scène.

Par ses agissements, il va en avant d'une rupture fracassante et paradoxalement, en même temps vers une recherche de réparation. Il avance dans le but de réaliser le sacrifice de son objet pour faire voir ou pour chercher le terme résolutoire de son conflit intérieur. C'est ainsi qu'il fait feu, par erreur, selon ses dires, sur sa meilleure amie avec qui il affirme n'avoir que des relations platoniques, alors qu'il avait l'intention d'atteindre sa maîtresse.

Si on avance l'hypothèse d'un acting out, on devra s'interroger sur la dimension d'appel, de recherche en peine de reconnaissance qui présiderait au format spectaculaire de sa résolution.

A qui Serge fait appel ? A sa mère pour qu'elle accorde à son père une place autre dans son désir que celui d'un objet interdit d'être cité. Le père est l'objet d'une oblitération³⁰¹ par la mère qui en fait un objet interdit pour le fils. L'enfant qui réglait son désir à devoir s'identifier avec celui que l'Autre maternel lui indiquait, à savoir de demeurer l'objet du désir maternel, se rend compte de la duperie.

Le désir de la mère porte vers un ailleurs, vers son beau-père déjà, ne serait-ce parce qu'un plus jeune frère lui succède et ravit la place de dernier né auprès de sa mère. Ce désir porte aussi sur le père abandonnique, en jetant contre lui l'anathème, elle le convertit également en objet de désir pour le fils et par conséquent en objet de désir commun. En effet, Serge provoque le courroux de cette dernière en faisant connaître son souhait et en réalisant son projet, de rencontrer son père. Mais s'il provoque l'actualisation du désir de sa mère, qu'en est-il de son propre désir ? La répétition des actes délictueux où Serge met en cause sa consommation d'alcool fait signe d'au moins une chose, celle d'une insistance.

A qui veut-il montrer qu'il sait affronter la perte en s'en faisant l'artisan ? A qui veut-il montrer qu'il est un homme en parodiant maladroitement un guignol ? A quel lieu s'adresse-t-il en vain pour qu'y réponde une incarnation de la Loi ?

Peut-on envisager quelque bénéfice pour le patient qui s'oriente vers une psychothérapie ?

Si cette démarche est retenue par lui auprès d'un clinicien, il s'agit pour nous d'explicitier les implications de cette démarche et de consolider le projet du patient dans sa recherche de sens...Ce qui n'équivaut pas à tenir pour acquis qu'une signification puissent se saisir à partir d'un réel.

La nette compréhension des motifs des agissements dont un patient s'est fait l'auteur, et souvent son appropriation immédiate, demeure une chimère, mais le cheminement par la mise en parole renouvelée au fil des entretiens permet d'envisager une relecture progressive des enjeux psychiques qui déterminent le sujet.

Éléments d'analyse

Ne peut-on considérer qu'il s'agisse d'une manifestation symptomatique désignée comme délire coutumier ?

³⁰¹ Lesel L. *Le père oblitéré*

Le délire verbal coutumier est une formulation provenant l'observation des écarts langagiers produit dans la société par des individus vivant en Martinique. Cette notion est utilisée par Edouard Glissant, qui a envisagé une morbidité générale de l'Antillais, considérant en particulier que la société martiniquaise est aliénée au point qu'elle constitue, dit-il, la seule colonisation extrême ou réussie de l'histoire moderne et qu'elle risque de disparaître en tant que complexe original.

Ledit délire coutumier serait une des tentatives « anormales » (non lucide ou marginale) pour faire face à cette aliénation.

Dans divers numéros de la revue *Acoma*, parue en 1971, Glissant ainsi que d'autres contributeurs de cette revue, présentent leurs analyses au sujet des traits symptomatiques du malaise social aux Antilles et font émerger de leur recherche cet objet d'étude nommé délire verbal coutumier.

Face au péril de l'aliénation se présentant sous la forme d'une acculturation impérieuse, à « l'universel de la transparence », l'auteur oppose une intention poétique et c'est à la faveur de son ouvrage, *Le discours antillais*, que la notion de délire coutumier est l'objet d'un propos argumenté :

Le délire coutumier, dans le champ martiniquais, se présente comme :
 Signifiant de la situation (subjectivant le champ)
 Collectif dans sa pulsion
 Constituant un questionnement
 Se substituant à tout acte envisageable
 Codifiant un discours³⁰²

Cette proposition diagnostique présente l'intérêt de ne pas être une reproduction plaquée issue des catégories de la nosologie psychiatrique classique ni même de celles des classifications statistiques à vocation ou à prétention diagnostique. Le projet poétique de Glissant, s'entendant comme une prophylaxie contre « l'immense broiement planétaire » en vue d'explorer ses lieux interdits ou insus pour trouver sa parole, vise à s'affranchir des modèles normatifs qu'il dénonce.

Glissant attribue à la locution « délire coutumier » un environnement sémantique distinct du délire pathologique, ainsi il tend à considérer de façon privilégiée, le lien social et la question du normal et du pathologique dans une société donnée.

³⁰² Glissant E., *Le discours antillais*, p. 623

Nous considérons comme relevant du délire verbal des manifestation déviantes – par référence à une norme qu’il s’agirait dès lors de définir – qui se limiteraient à la pratique du langage (écrit ou parlé). Conclure que ces manifestations sont significatives de la situation revient à dire : premièrement, que cette situation pourrait elle-même être généralement « déviante » par rapport à une norme dont il s’agirait dès lors d’étudier aussi la référence ; deuxièmement, qu’il y aurait parallélisme lui-même signifiant entre cette possible « déviance » générale de la situation et la déviance particulière du délire verbal étudié ; troisièmement qu’ici les vérifications ne seront pas toujours faites par accumulation statistique, mais souvent par repérage comparatif.³⁰³

Le projet d’étude de ces manifestations symptomatiques dans leur déploiement rencontre des intrications qui s’ouvrent sur des questions, comme par exemple, la notion de norme au regard de celle de déviance qui se révèle peu appropriée pour qualifier ledit délire de manière satisfaisante, il est d’ailleurs qualifié de coutumier car il ne constitue pas un « entrave au fonctionnement social »³⁰⁴.

Ce délire coutumier serait « la manifestation traumatique du lien aliéné ».³⁰⁵

Glissant propose une hypothèse sur l’étiologie de cette manifestation. Elle serait la conséquence de la dynamique (ou de l’absence de dynamique) sociale, une sorte de disposition dissonante collective, qui induit une grande tolérance aux écarts ou aux singularités généralement accueillis comme étant de l’ordre du normal ou presque.

Le délire ainsi conçu s’apparente à une parole vide qui paradoxalement ferait lien en tant que symptôme social.

En appliquant ces questions au cas du patient Serge, nous sommes amenés à considérer la construction délirante, qu’il élabore se cristallisant en une blessure d’orgueil et en un complot dont seule sa copine serait finalement responsable. Cette construction relève du délire verbal coutumier en ceci.

Certes le contexte social est aliénant, la construction fantasmée de Serge au sujet de sa maîtresse et de l’amant de cette dernière s’élabore dans l’alcôve de sa relation aliénée avec un Autre inquiétant incarné dans le présent en un petit autre, sa conquête du moment, sa copine. Il fantasme le péril de devenir l’objet et l’instrument de ce petit autre et de son complice, cette combine se transforme en une certitude et lui commande d’agir.

³⁰³ Glissant E., *Le discours antillais, op. cit.*, 625-626

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 636

³⁰⁵ *Ibid.*, p. 637

2 Se faire un nom d'Autre ou d'homme

Bernard surnommé Difer

Bernard dit de lui que jusqu'à l'âge de 15 ans, il ne s'était fait remarqué que comme un élève assidu et brillant. Mais que depuis toujours, il devait faire face à des propos humiliants. Il était traité de pédé, alors que son jeune frère qui fréquentait les jeunes du quartier était lui qualifié de vrai homme. Dès lors il ne supporte plus d'être traité de « *makoumè*,³⁰⁶ de pédé ». Il va donc se battre pour gagner son respect.

Tout en continuant sa scolarité, il a voulu montré qu'il était « cap », c'est-à-dire capable. Il va affronter un groupe de jeunes à main nue et il va constituer un groupe, « une équipe de soldats³⁰⁷ » qui va le suivre.

Ainsi, il est devenu un chef et au fil des bagarres entre jeunes de quartier et des braquages que son équipe commet sous sa direction, il acquiert une notoriété qui dépasse son quartier de résidence. Cette notoriété assure un sentiment de sécurité aux membres de son gang. Il obtient des avantages, de l'argent et du succès auprès des filles.

Nous soulignons qu'il a été humilié par un groupe qui lui a dénié la qualité d'être un homme et l'a qualifié de pédé ce qui équivaut à l'identifier comme une fille dans ce contexte.

Nous lui demandons s'il n'était pas déjà en concurrence avec son frère puisqu'il s'était distingué par ses performances scolaires.

Nous lui disons en déduction de son récit que sa réussite n'était pas totale puisque son frère avait trouvé auprès des jeunes voisins la reconnaissance comme étant un homme alors qu'en revanche, il est méprisé par ces derniers et peut-être aussi par son frère.

Il réplique en faisant entendre que la vérité appartient au plus grand nombre.

C'est ainsi que se constitue un groupe de jeunes dit-il.

Selon la vérité du groupe, être un homme, c'est se mesurer dans la bagarre et c'est pratiquer des actes délictueux, et le groupe a raison.

La réussite scolaire est considérée par ceux qui le fascinent comme un trait féminin, alors que les comportements marginaux sont des indices de la virilité.

³⁰⁶ Terme créole : homosexuel, pédé, peureux, lâche...

³⁰⁷ On retrouve un type de construction comparable dans le discours des jeunes brésiliens « les Falcões ». Angela Jesuino-Ferretto nous en donne l'illustration dans « Violence urbaine au Brésil – Le maître, l'esclave et l'objet », in *La violence L'adolescent*.

Ce garçon en recherche de marque de son identité sexuelle et d'acceptation par des pairs, par un groupe d'appartenance, aura choisi de relever le défi lancé par ce groupe qui l'avait exclu, mais qui constituait pour lui, néanmoins, un pôle attractif. Il va renverser la situation en devenant leader.

Sa plus grande satisfaction narcissique est de savoir que son frère cadet aurait été épargné par une bande adverse quand un quidam en prononçant son nom de chef de guerre aurait fait savoir leur lien de parenté et dissuader la bande de s'en prendre à son frère s'évitant du même coup un risque de représailles du groupe qu'il dirige.

Bernard nous fait savoir que dans le réseau de relations complexes qui existent dans ce centre pénitentiaire c'est par le nom « Difer » qu'il est connu et que même les surveillants l'identifient sous cette appellation.

Il est renommé par le truchement de son sobriquet. Et la seule évocation de son surnom efface la nomination de son frère voire de son père puisque c'est en référence à cette reconnaissance collective de son nouveau nom que son cadet aurait été épargné.

Bernard érige par l'entremise de la rivalité fraternelle un phallus imaginaire reposant sur la renommée qu'il s'est faite en défiant l'instance paternelle à travers les transgressions de divers interdits sociaux et qui font de lui un délinquant.

L'incarcération constitue pour Bernard à la fois une expérience castratrice qui réinstalle le principe de la loi et une réalisation de son projet intime, faire la prison (voire « faire sa prison ») est une étape majeure de l'accomplissement de sa reconnaissance à l'instar d'un rite de passage se passant du père.

Bernard néanmoins n'a pas renoncé à s'inscrire socialement en maintenant le parti de sa valorisation par les savoirs scolaires, il obtiendra son baccalauréat pendant l'incarcération peu avant d'obtenir une libération conditionnelle.

La question du nom

Bernard dans la présentation qu'il donne de lui, s'est fait un nom et l'incarcération, qui est une suite possible de son aspiration s'inscrivant en creux des diverses incivilités et actes délictueux, semble constituer l'acmé de son itinéraire. Et pourtant, il n'a pas atteint son objet.

La demande de Bernard était sans doute d'être écouté et reconnu. Il est possible qu'il use de ces modalités pour s'éprouver en tant qu'homme et dans cet élan se trompe de cible au

regard de ce qui tient lieu comme semblant ou inversement évite temporairement d'être épinglé par la réponse qu'il suscite ou qu'il appelle.

L'identification sexuelle ne consiste pas à se croire homme ou femme, mais à tenir compte de ce qu'il y ait des femmes pour le garçon, qu'il y ait des hommes, pour la fille. Et ce qui importe n'est même pas tellement ce qu'ils éprouvent, c'est une situation réelle, permettez-moi. C'est que pour les hommes, la fille, c'est le phallus, et que c'est ce qui les châtre...³⁰⁸ Pour le garçon, il s'agit à l'âge adulte de faire-homme. C'est cela qui constitue la relation à l'autre partie [...] De ce faire-homme, l'un des corrélats essentiels est de faire signe à la fille qu'on l'est. Pour tout dire, nous nous trouvons d'emblée placés dans la dimension du semblant.³⁰⁹

En étant reconnu comme « Difer »³¹⁰ et non comme *makoumè*, Bernard emprunte un masque pour faire parler à l'adresse d'un semblant de lui-même. Ce semblant s'affiche en tant que faire comme, faire comme étant différent de l'autre, pour ne pas se confondre avec son double. Ainsi Bernard se détache ostensiblement de ce qui le stigmatise au regard des autres. L'activité intellectuelle demeure « fortement érotisée et culpabilisée, mais surtout ressentie comme honteuse³¹¹ »

C'est néanmoins à partir de ce masque qu'il se détermine en tant qu'homme. Il pose implicitement la question de l'énigme de son nom qui ne lui assure pas une prise suffisante dans le monde.

D'un côté, il fait parler, il fait parler de lui, il convoque un signifiant maître qui serait susceptible de supporter son être, un signifiant de pacotille ferait l'affaire, un sobriquet dont la fonction serait de répondre au désir de sa mère, comme ersatz d'un nom-du-Père n'ayant pas vocation à faire barrage à la jouissance. Car le nom-du-Père se présente comme un signifiant non pas forclos mais comme trace d'un effacé. Il n'est donc pas propice à la représentation par un passage par l'absence signifiante, il subsiste en tant que trace d'un passé qui habite le présent en le hantant. Entre se croire homme et faire-homme, Bertrand se fait reconnaître par la dénégation, en tant que non-*makoumè*, en tant

³⁰⁸ Lacan J., *D'un discours qui ne serait pas du semblant*, le séminaire XVIII, p. 34

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 32

³¹⁰ Il va sans dire que le sobriquet du jeune patient, de même que son prénom, ont été modifiés pour cette occasion.

³¹¹ Maïdi H., *Clinique du narcissisme L'adolescent et son image*, p. 90

que non-femme par un trait de caractère qui lui vaudra son surnom, il est « Difer » parce qu'il ne lâche rien.

La constitution du nom de renommée de Bertrand est d'allure composite, la première syllabe « Di » s'entend comme un terme pouvant être d'origine créole alors que la seconde syllabe « fer » relève allusivement d'un terme de langue française et pourtant ne fait pas l'objet d'une traduction par les usagers de cette nomination créolophones, pour la plupart.

En effet le prénom Bertrand employé par un créolophone peut être transformé en *Bètran*, Albert en *Albè*, alors que le surnom « Difer » n'est pas créolisé ou n'est pas spontanément traduit en créole sous la forme *Difè*. Autrement dit, cette appellation fonctionne comme un nom propre, il ne prête pas à la traduction.

L'attribution des patronymes pour une partie importante de la population martiniquaise, celle qui avant l'abolition de l'esclavage était servile, s'est opérée entre 1848 et 1873. Cette inscription, rendue nécessaire pour le gouvernement provisoire de la II^{ème} république notamment pour s'assurer que les « nouveaux citoyens » puissent effectuer leur devoir en tant qu'électeur, se réalise par l'enregistrement, d'hommes, de femmes et d'enfants sur un registre d'individualité. Ainsi ex nihilo ou presque des noms de famille parfois choisis par ce nouvel homme libre mais bien souvent par l'officier d'état civil, sont accordés arbitrairement à des ex-esclaves jusqu'alors sans identité³¹².

Ces opérations administratives débouchant sur des « actes d'individualité » font-elles acte ? Elles induisent des nouvelles identités dont la singularité voire l'étrangeté paraît sans commune mesure avec ce que Pierre Marchal appelle l'« identité de papier ».

Comment envisager un nouage entre le Symbolique et le Réel dans ces conditions où il semble plus question de désignation que de nomination ?

Si l'on admet que « la langue est toujours et tout à la fois sa langue et la langue de l'Autre, parce que le sujet ne peut trouver son habitation que dans la faille, le défaut, le trou dans l'Autre ³¹³ ». De quel Autre peut-il s'agir quand il peine à faire lieu ?

Melman³¹⁴ évoque une précarité - induite, dit-il, par toutes les situations coloniales - pour le sujet à pouvoir occuper une place dans le fantasme. Ce qui se traduit par une tendance à

³¹² Actes des deuxième rencontres autour du lien social organisée par l'A.F.I. Martinique « Au-delà de l'oubli quelle inscription ? », 2001

³¹³ Marchal P., « La « malangue » comme symptôme », *La revue lacanienne* 2011/3 (n° 11), pp. 151-159.

³¹⁴ Melman C., « Casa grande e senzala » in *D'un inconscient postcolonial s'il existe*.

se référer exclusivement au signifiant maître, au S1 donc et à considérer « comme une menace tout ce qui est de l'ordre de l'altérité ³¹⁵».

L'Autre ici est appréhendé comme un péril, le lieu de sa propre perte. Il s'agit d'une élaboration distincte de l'incorporation signifiante dont la réalisation se déroule à la faveur d'un trou dans l'Autre, de l'Autre en tant que barré d'Un-en-moins ou -1 équivalant au manque radical d'1 signifiant soit S(A). L'Autre n'est pas un lieu ouvert vers un ailleurs possible, il incarne une menace sans cesse renouvelée. L'altérité, le non-moi est soit un petit autre, tout objet dont je peux jouir et jeter, soit un grand Autre, illustrant une figure dangereuse menaçant mon intégrité.

Le sujet fait montre d'une tendance à se confondre avec le signifiant maître, et d'une tendance à considérer l'objet comme le fruit d'un recel et cible d'une convoitise.

C'est sans doute ce qui fait dire à Guillaume Suréna³¹⁶ qu'il y a un seul peuple antillais composée pour l'essentiel de sa démonstration, d'une « caste blanche dominante » et de l'autre de « non-Blancs hétérogènes » puisqu'au final « la légitimité martiniquaise est békée ». Elle serait une et békée.

Peut-on en déduire que ledit maître incarné par le colon et ses seuls descendants reconnus occupent la place du S1 dans ce dispositif postcolonial qui ne fait pas discours ?

Suréna défend l'hypothèse d'une domination au profit de la civilisation européenne dans la société coloniale à l'opposé de toute idée de métissage culturel de sorte que le traumatisme de référence en Martinique serait celui des Blancs créoles, ce Un traumatisme serait le modèle et support de tout autre traumatisme dont ledit traumatisme nègre.

Melman avance que ce lieu, constituant une forme de lien social, est déterminé par la violence. Nous pouvons ajouter que ce lieu est appelé à maintenir, en guise de Un, la permanence de cette violence.

B/ Accueillir l'étranger

Manolo

³¹⁵ Melman C., « Casa grande e senzala » in *D'un inconscient postcolonial s'il existe*, op. cit., p. 10

³¹⁶ Suréna G., « Traumatisme béké, traumatisme nègre », *Le Coq-héron* 2005

La Martinique territoire français dans le bassin caribéen se trouve au milieu d'une zone où le trafic de produits stupéfiants sert notamment à alimenter les marchés illicites d'Amérique du Nord et d'Europe. L'île elle-même constitue une cible à la fois pour la vente et la consommation intérieure et un espace de transit de ces produits vers le marché français et plus largement l'Europe et le monde.

Dans ce contexte nombre de détenus sont originaires des îles voisines, du continent sud-américain ou nord-américain mais aussi de toute autre partie du monde. Se pose alors divers problèmes dont celui de la langue.

Si le créole est une langue parlée dans l'île anglophone de Sainte-Lucie et de la Dominique, comme dans celle francophone de la Guadeloupe et en Haïti, ce sont surtout dans la langue anglaise et espagnole que les patients, originaires de Saint-Martin, des Etats-Unis, de Saint-Vincent, de Saint-Domingue, de Grenade, de la Colombie, du Vénézuéla, de la Bolivie, du Panama, du Salvador ou du Guatemala, s'expriment.

Recevoir des patients provenant de ces pays, suppose que le psychologue sache parler ou s'engage à parler et à connaître un tant soit peu les langues et cultures de cette région.

Dans le quotidien de l'établissement, c'est au gré des bonnes volontés et des compétences des membres du personnel (infirmiers, médecins, psychologues, assistante sociale, secrétaire) du SMPR que chacun se débrouille avec le peu de familiarité qu'il peut avoir avec une ou deux langues dites étrangères. Pourtant, à travers la musique et les chansons du monde et plus particulièrement de la Caraïbe, nous baignons dans cet environnement multilingue.

Monsieur Manolo exerce le métier de pêcheur. Il travaillait sur une embarcation avec trois autres collègues, il est père de cinq enfants et sa femme ne travaille pas. Il serait le seul à apporter les quelques subsides qui résultent du produit de ses activités pour faire vivre sa famille. Parti pour une campagne de pêche, depuis un port du Venezuela, il dit avoir reçu l'intimation, avec ses collègues, de transporter un ballot vers une autre embarcation en haute mer. Mais suite à l'intervention concertée entre la Marine nationale et l'OCRITIS (Office Central de Répression du Trafic Illicite de Stupéfiants) leur embarcation a été interceptée. Il se retrouve donc incarcéré en Martinique pour des faits graves de trafic de stupéfiants à l'échelle internationale.

Au début de l'entretien ce sont des préoccupations d'ordre corporel que cet homme met en avant. Il se plaint d'insomnies, de fatigue et d'autant de brimades de la part de codétenus. Il semble situer le psychologue comme un médecin et demande à être soulagé de son inconfort.

Nous lui précisons notre fonction et il se met à parler de lui, de sa famille dont il est sans nouvelle depuis des mois et qu'il n'a pu avertir de ce qui s'est passé et de sa situation actuelle. Il sait par contre que les conditions sociales et économiques de son pays se dégradent, car on en parle dans les médias. Il est indigent et ne reçoit aucune visite. Pour les raisons de l'enquête, il ne peut entrer en relation avec quiconque.

Il se sent méprisé par les surveillants, menacé par les détenus, vit son incarcération sans savoir quand il sera jugé. Il me dit qu'il n'est pas un chien et se demande tout en me demandant pourquoi est-il ainsi traité. Il vit et dit la cruauté de sa situation d'étranger, de détenu démuné.

Il nous revient de considérer, ce qui s'entend, de toutes les langues de toutes les cultures, dans ce que réclame cet homme, qui est d'être reconnu en tant qu'homme. Il ne s'agira pas de déterminer si les faits qu'il présente sont avérés ou non.

Une telle préoccupation appartient aux enquêteurs. Leurs investigations sera-t-elle menée jusqu'à pouvoir déterminer, si cet homme a agi sous la menace ou par inconscience ou par avidité, si cet homme fait partie d'une organisation criminelle ou n'est qu'une victime manipulée par des professionnels du crime ? Cette vérité relève du domaine de la justice.

Il s'agira pour le psychologue clinicien, de soutenir un désir qui s'articule le long d'une chaîne signifiante dont certaines consécutions demeurent étrangères à son entendement. Mais faut-il être familier aux accents propres aux inventions dialectales soit d'un village de la Colombie, du Panama ou du Venezuela pour entendre le déchirement d'un homme et découvrir avec lui les ressources de résilience dont il est en même temps porteur. Il nous aura pris à témoin de sa résistance aux tribulations qui découlent ou s'ajoutent à sa condition.

Ainsi l'« acte de répondre dont l'analyste prend la responsabilité commence non pas seulement avec la première interprétation mais dès lors qu'il ouvre sa porte à l'étranger, dit bonjour au sujet inconnu, l'écoute singulièrement. Cet acte n'est banal qu'en apparence puisqu'il repose sur la présomption de subjectivité de qui se présente à la porte et vous fait face. Accueillir, écouter, répondre est ainsi donner un nom, c'est-à-dire recevoir l'arrivant en le reconnaissant comme un sujet qui porte un nom par le fait même d'entrer en vous faisant face.³¹⁷

Nous faisant reconnaître sa qualité d'homme, nous lui faisons crédit, tant d'un savoir en trompe-l'œil, que d'une capacité à s'adapter, mais aussi d'une sensibilité humaine, d'une

³¹⁷ Legrand D., « « Je vous écoute » » Impact clinique de la rencontre, *Recherches en psychanalyse*, pp. 127-136

fragilité qui s'affiche via le corps et tout de même de pouvoir faire face à la situation dans laquelle il se trouve.

Il restera une part irréductible de réel qui n'aura pas traversé l'espace de parole.

Lors de l'entretien suivant, le patient se plaint de n'avoir que peu de vêtements pour se changer et de se sentir atteint dans sa dignité. Il espère qu'un visiteur de prison hispanophone pourra lui être adressé. Au regard de la surpopulation carcérale qui atteint 220 % en 2015, le nombre de visiteurs de prison est insuffisant et sont encore moins nombreux, les visiteurs familiarisés à la langue espagnole.

Nous l'invitons à entrer en lien avec l'assistante sociale de notre service par notre intermédiaire sachant qu'il est aussi illettré dans sa langue. Nous accueillons le contenu de son propos qui présente le plus souvent comme une plainte ou comme l'expression de sa souffrance, sans qu'il soit nécessaire d'y apporter une réponse autre que l'écoute. C'est ainsi que se déroule les entretiens qui se suivront à un rythme quasi semestriel compte tenu de notre file active.

Ce qui amène Manolo peut être définie comme une souffrance face à des conditions globalement inhumaines, cette difficulté constitue, malgré tout, un ressort pour exprimer une demande et pour s'éprouver par la parole.

Chapitre IV : Etude de cas ?

A/ Violence dans la famille

1 Acte pulsionnel meurtrier envers l'homme de sa vie

Hermancia

Eléments d'anamnèse

Hermancia, est âgée de 50 ans, elle travaillait dans le domaine agricole et était mariée depuis environ 30 ans. Elle est la mère de 4 enfants, 3 filles et un garçon. Elle fut mère à 17 ans et ce fut sa mère qui éleva sa fille aînée. Ce mode d'organisation familial récurrent dans les sociétés antillaises, a été qualifié de famille matrifocale (Gracchus F. 1980, André J. 1987, Lesel L. 1996,).

Phénoménologie criminologique

Elle a tué son mari d'un geste qu'elle n'arrive pas à expliquer. Alors qu'elle faisait son jardin, il s'est présenté devant elle, lui faisant des reproches et voulant l'obliger. C'est avec le coutelas qu'elle utilisait pour son jardinage, comme il est de coutume aux îles dites à sucre, qu'elle lui porta un coup fatal.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Nous venons à sa rencontre à la maison d'arrêt des femmes car selon le règlement de l'administration pénitentiaire devant veiller à la ségrégation³¹⁸ entre les sexes, et du fait des choix architecturaux lors de la construction du centre pénitentiaire, les femmes n'ont pas la possibilité de se rendre en consultation dans notre service. C'est donc au psychologue de se présenter au quartier des femmes pour honorer le rendez-vous qu'il a avec sa patiente.

³¹⁸ Extrait du Code de procédure pénale, l'article D248 stipule : Les hommes et les femmes sont incarcérés dans des établissements distincts. Lorsque néanmoins des quartiers séparés doivent être aménagés dans le même établissement pour recevoir respectivement des hommes et des femmes, toutes dispositions doivent être prises pour qu'il ne puisse y avoir aucune communication entre les uns et les autres.

Mise en place du lien thérapeutique : parler, raconter son histoire de vie

Nous faisons la connaissance de Hermancia qui a fait une demande écrite pour avoir des entretiens avec un psychologue. Son propos empreint d'un caractère plaintif, témoigne de sa situation misérable, du calvaire qu'elle endure depuis presque toujours.

Son discours s'ordonne autour de son vécu traumatique qui commence aux frontières de son désir. Elle fait part de sa découverte de la sexualité à laquelle se substitue une grossesse précoce et un don de son enfant à la grand-mère. Ce don d'elle-même et de l'enfant qu'elle a conçu ou imaginativement reçu et ce double abandon (d'elle par l'homme qui l'a séduite et par elle de son premier enfant à sa mère) constitue, pour elle, une première déchirure, une première blessure. Elle nous dit souffrir aujourd'hui que sa fille aînée ne la reconnaisse pas comme étant sa mère. Après la naissance de cette enfant, elle est devenue l'épouse d'un autre homme, elle met au monde trois autres enfants dont un garçon maladif qui décède à l'âge de 12 ans.

Cette défiance que sa fille exprime notamment aujourd'hui s'ajoute à ce deuil inconsolable du fils. Hermancia souligne qu'elle a été hospitalisée plusieurs fois après la mort de ce dernier.

Enfin, elle nous parle de son mari, du regret de son acte meurtrier qu'elle n'arrive pas à expliquer. Elle n'en avait pas l'intention, clame-t-elle et demeure étrangère à l'acte qu'elle a commis. Cependant elle ne tarit pas de reproches à l'égard de son époux. Elle rapporte les infidélités affichées, la suffisance et les exigences que ce dernier manifestait à son égard quand il était présent au foyer. Elle témoigne enfin des violences qu'elle subissait.

Mise en évidence du transfert

Hermancia trouve dans le dispositif que constitue l'espace de parole garanti par notre engagement, le motif et/ou l'occasion de s'inscrire dans un lien transférentiel. Elle investira avec assiduité l'espace thérapeutique que nous lui offrons.

Au cours des entretiens qui se succèdent, Hermancia nous donne à entendre des éléments de l'histoire de son enfance qui viennent percuter sa vie de femme.

Elle évoque le souvenir de son père qui battait sa femme et ses enfants. Battue par son père elle sera battue par son mari et c'est sur un mode violent qu'elle perçoit sa vie sexuelle à l'image de son mari qui n'a cure de son consentement ou de son refus.

De tels propos jouxtent son sentiment de culpabilité qui prend appui sur l'interprétation qu'elle donne à l'absence de ses filles, au délai qu'elles s'accordent dans le rythme de leur visite. Elle conçoit que ses dernières filles puissent lui reprocher d'avoir pris la vie de leur

père. La recherche de sens à donner à son geste l'amène à évoquer de façon récurrente la scène du meurtre. La patiente dit, au début d'une séance, aller mieux sans expliquer ce qui a pu lui apporter ce soulagement. Elle articule ainsi sa demande :

« J'ai besoin de me libérer en disant tout ce que j'ai sur le cœur ».

Elle rapporte la dernière phrase qu'elle retient de son mari : « *Sé sa ou fê mwen la-a ?* Te rends-tu compte de ce que tu viens de me faire ? » aurait-il dit avant de s'écrouler.

Elle relate sa réaction d'effroi, le réveil en sursaut de ses filles qui se reposaient, leurs désolations respectives.

Un jour, Hermancia qui jusqu'alors montrait une grande avidité à parler, est en panne de parole, elle ne trouve plus rien à dire. Nous accueillons son silence comme un embarras qui peut être aussi un intermède préalable à une autre modalité de sa mise au travail.

L'entretien est-il perçu comme un lieu pour vider son sac ? En quoi, le clinicien peut-il avoir contribué à cette perception ? En omettant de ménager un point de rupture par le fait de ponctuer le discours de la patiente – ne serait-ce qu'en lui adressant une question prélevée dans la chaîne de sa parole ? En acceptant que l'intéressée aille jusqu'au bout de son souhait de présenter la chronique de son geste meurtrier, ne risquons-nous pas de lui donner à croire que toute la vérité réside dans le témoignage qu'elle donne de la scène ? Témoignage qui viendrait en écho de la déposition qu'elle a fait auprès des agents de police et du juge.

Mais n'est-ce pas là, aux confins d'une ressemblance, où s'amorce le trait de différence ? Hermancia n'est pas mise en demeure de parler dans le but de satisfaire à une enquête et/ou de produire des aveux. Elle vient, dit-elle, « se libérer » par la parole.

Au rendez-vous d'après, la patiente relate ses préoccupations à la suite d'un entretien avec le juge d'instruction.

Elle évoque le signifiant alcool. « Depuis la mort de notre fils, je buvais souvent de l'alcool, mon mari aussi. Au moment du meurtre, j'avais bu de l'alcool... ». Mais une fois articulé ce terme occupera peu de place dans son discours. Elle nous parle de ses insomnies. Les nuits contrariées par un état de veille sont l'objet d'une plainte récurrente et insistante. Ce type de plainte est de façon transversale l'un des motifs majeurs des consultations médicales pour la plupart des détenus. Etre éveillée la nuit s'explique, pour Hermancia, par les pensées obsédantes de la scène de meurtre. Les conséquences de son geste prennent sens dans un propos qui se construit au fil des bribes métonymiques offertes par la parole que nous accueillons, rendant ainsi possible la fonction de décryptage que la patiente y engage.

Episode dissociatif

La patiente se sent perdue, envisage la mort comme solution pour ne plus souffrir, elle n'arrive pas à faire face aux assauts des codétenues parmi lesquelles certaines ont sans doute perçu sa vulnérabilité. La patiente s'exprime confusément et dit qu'elle se sent menacée, pense qu'on veut la tuer, et craint que l'on ne veuille l'empoisonner. Elle évite de manger les repas de la cuisine, sort peu de sa cellule, et affirme qu'elle n'est plus bonne à rien.

Des changements d'apparences anodines comme le fait de recevoir les visites de ses filles, de son avocat, amènent un regain de vitalité et d'ouverture aux autres. Elle exprime cependant des préoccupations sur le fonctionnement de son corps dans un registre hypocondriaque, parle de parties abimées à l'intérieur de son corps.

Désir et objet

Le vécu de la sexualité chez Hermancia est réduit à de la pure violence. Elle dépeint unilatéralement une dimension réelle du sexe incarnée par un mari lubrique et obsédé et se retrouve recluse dans une posture de victime, de martyre, d'objet d'abus. La patiente se présente comme figure outragée et non comme possible objet phallique suscitant l'actualisation du manque chez l'autre.

Le sexuel, prétendument banni, est l'objet d'une répression du champ de son existence et est marqué du sceau du dégoût indiquant un choix d'objet archaïque ou un mouvement de refuge régressif à une sexualité prégénitale.

- « Je préférerais qu'on m'embrasse, qu'on me serre dans les bras, mais surtout qu'on ne touche pas à mon sexe...je n'ai jamais eu de plaisir. » a-t-elle dit en conclusion.

Un pas de, une négation du tout, sont évoqués au sujet du sexe.

Le souvenir d'expériences vécues dans l'enfance s'invite dans le discours et rend compte d'une répression du sexuel et de son corrélat, le jeu. Les jeux interdits, seul le travail autorise l'expression d'un désir. Ce désir trouve son support dans l'écart qui définit la jouissance du travailleur et ce qui en reste. Le corps de la patiente viendra l'incarner dans l'entrebâillement d'une partie de plaisir qu'elle accorde au prix du service fourni par cet artisan polisson. C'est l'unique témoignage de sa part d'une sexualité choisie et d'un assouvissement érotique récupéré sur la marge d'une réalisation utilitaire.

L'autre pendant du travail c'est la mort... comme enjeu de l'hyperactivité ?

Les indices d'une dépression compensée par une hyperactivité s'ajoutent à une absence de sécurité affective. La parole apparaît comme étant accessoirement une modalité de lien que

la patiente investit avec profusion, un flot de paroles fait signe d'anxiété et apparaît comme une tentative de boucher ou de colmater le vif de son malaise.

Le procès

Le procès constitue une ponctuation et un moment d'articulation des fantasmes du sujet avec la dimension symbolique que constitue la sentence en tant que telle. La patiente semble avoir provoqué l'étonnement du juge qui aurait remarqué le mode singulier qu'elle emploie pour manifester sa détresse et sa division. Elle aurait signifié son désarroi au regard d'un crime qu'elle trouve odieux et exprimé le sentiment de malheur qu'elle en soit l'auteur.

La relation imaginaire avec les autres,

L'image, des autres femmes détenues souvent considérées comme des rivales induisant les conflits récurrents, semble ne plus occuper l'avant-scène alors que s'amorce un nouvel investissement de la pulsion.

Les préoccupations de la patiente se concentrent au niveau du registre somatique et ce sont des douleurs gastriques qui s'organisent en symptôme.

Nous donnons à la patiente une lecture du texte en rebus que constitue les lamentations au sujet de son corps. A cela elle répond par une réminiscence, la redécouverte de relations apaisées et complices avec son mari.

En guise d'épilogue : Les trois rêves

Dans l'avant dernier entretien, Hermancia fait la lecture de son travail thérapeutique au détour d'une évocation d'un rêve qui fait écho à deux premiers rêves. Ce sont trois rêves dont la figure centrale est son mari défunt.

Le premier a eu lieu au début de son incarcération. Elle y voit son mari qui la regarde sans mot dire, il est en tenu d'apprêts.

A la veille de son procès a lieu un autre rêve qu'elle relie au précédent. C'est de nouveau son mari : « il est toujours bien habillé... il me parle ».

Le troisième rêve a eu lieu après le procès, son mari lui parle et lui accorde son pardon. Il sait, dit-elle, qu'il s'agit d'un accident.

Le signifiant permettant de faire nœud entre les signifiés de la culpabilité et de l'innocence n'a pas complètement émergé, son amorce vient s'énoncer du côté de la fatalité ou savoir accueillant l'imprévisible. C'est d'un savoir animant le mort que vient la réponse apaisante.

Peut-on parler d'un capitonnage qui s'attarde dans l'imaginaire de la figure du défunt, avant et afin de faire sens dans l'après-coup de trois rêves successifs.

La restitution de souvenirs oniriques suivant une certaine diachronie relève d'une construction ordonnée inconsciemment qui autorise une lecture de plusieurs moments sous forme d'étapes allant d'une prévalence de l'image à l'émergence de la parole apaisée.

Discussion

Evolutions et apparentes involutions se succèdent, les appuis, dont la patiente fait montre, sont précaires. Les humeurs changent, l'investissement d'autrui aussi.

Tout au long de l'accompagnement³¹⁹ de cette patiente, elle n'a cessé d'évoquer son statut de femme battue et humiliée.

« C'est vrai qu'il me battait, c'est vrai qu'il me trompait mais je n'aurai pas tué mon mari pour ça... »

Hermancia exprime une forme de déni qui ôte tout sens à son geste qui ne fait acte que dans le rayon de l'élaboration à laquelle elle parvient à aboutir, la nomination extraite de ce réel : elle a tué son mari.

Elle ne dément pas avoir réalisé ce geste, mais n'en assume ni l'intention, ni d'être l'auteur de son acte ; elle en demeure l'objet passif.

« Même s'il me faisait des méchancetés, je l'aimais » dira-elle souvent en pleurs.

La mort de son mari désigne Hermancia, à la fois comme auteur d'un meurtre et comme veuve. Quel est le ressort de ce qui la pousse à vouloir tenir autant sa place de mère face à l'assomption impossible de celle de meurtrière du père de ses enfants ? Ne devient-elle pas du même coup arithmétiquement seule parent, occupant une position de mère sous une forme totalitaire excluant celle d'épouse, de femme de... ?

Comment admettre son rôle dans la mort de son mari, sans avoir pu faire reconnaître les meurtrissures de sa vie et la part qu'a pu y jouer son mari. Les meurtrissures de sa vie, le calvaire non reconnu d'une mère devant faire face à ses regrets de n'avoir pas été présente pour son aînée, de n'avoir pas su empêcher la mort de son fils. En bref, ces tribulations la désignent en tant que défaillante et punissable : voilà ce qui peut constituer une part actuelle de ses fantasmes.

³¹⁹ « Le terme d'accompagnement du patient par le soignant utilisé en psychiatrie prend ici tout son sens » dans Balier C. « *psychanalyse des comportements violents* » *op.cit.*, p. 229

La part archaïque trouve sa source dans son histoire, certes, d'enfant battue, mais surtout dans les émois transactivistes d'une fille à l'égard d'une mère elle-même battue. Toutes deux, le sont, par le père.

De l'expression de la patiente, ce qui domine en surface demeure l'exubérance, la crudité directe des propos. Mais, en définitive, le signifiant être battue et humiliée comme sa mère par un mari se distingue de la chaîne.

Sa vie de femme porterait donc les stigmates de cet « ...obscur sentiment de culpabilité préexistant à l'acte³²⁰ » car l'acte de battre, ici, s'appréhende d'abord comme un châtement. Nous pouvons dès lors envisager l'hypothèse, défendue par Freud, selon laquelle le fantasme de fustigation n'est pas déterminée unilatéralement par l'expérience de « châtements corporels réels³²¹ » ayant visé l'enfant en personne. Ce que Hermancia nous donne à entendre, c'est d'avoir été le témoin de violences conjugales où sa mère se trouvait l'objet de maltraitances. Nous pouvons ainsi opérer la substitution suivante à l'endroit d'un singulier fantasme de fustigation, construit à partir de bribes de scènes réelles et apparu dès l'enfance de Hermancia. La première phase du fantasme de fustigation pourrait être traduite par « une femme est battue » et mettrait en scène le père entraîné de molester, non pas un enfant haï par elle, mais, sa mère. Cette scène traumatique n'est pas décrite par la patiente comme étant la source d'une excitation lui procurant une satisfaction sadique, elle figure plutôt comme une expérience transactiviste où la fille s'identifie à la mère pour tenter de récupérer son probable bénéfice de jouissance masochiste. Nous pouvons préfigurer ainsi une deuxième phase de ce fantasme correspondant logiquement à la troisième phase isolée par Freud et qui serait singulièrement de nature sadique où des garçons, voire des hommes inconnus sont battus par un substitut du père, un professeur, un patron, un maître. En dernier lieu nous proposons, une troisième phase du fantasme correspondant à la deuxième retenue par Freud : « *Je suis battue par le père* » dont le caractère est masochiste.

Être battue par le père ou être battu par un autre qui s'érige en substitut est une sanction portant en creux la faute. Anticipant l'actualisation de cette culpabilité et des reproches afférents, la patiente investit le travail et la place de mère comme issue sublimatoire.

Hypothèse sur la structure

La relation à l'acte et au travail

³²⁰ Freud S., *Essai de psychanalyse appliquée* « Quelques types de caractères dégagés par la psychanalyse », p. 134

³²¹ Freud S., *Névrose, psychose et perversion* « Un enfant est battu », p. 220

Hermancia est une femme travailleuse, active. Quel sens peut-elle donner à cet investissement dans l'acte ? En prison, elle ne supporte pas les personnes fainéantes : *man pa ka sipoté moun fenyant !* dit-elle. Elle tient à la propreté des lieux, de sa cellule etc. Elle ne rechigne pas à la tâche. Agit-elle en réponse à une injonction surmoïque, en prévention d'un éventuel reproche ou afin d'être conforme à son idéal de mère donnant l'exemple à ses enfants, à son idéal de femme sachant tenir son foyer et faire honneur à son mari ? Mais réaliser une tâche, c'est aussi faire quelque chose pour quelqu'un. C'est concrétiser le désir d'un autre. Nous savons que l'hystérique ne recherche pas la réalisation de son désir car son désir nécessite comme condition de maintenir intacte la qualité inassouissable de son objet, objet dont la valeur est d'être manquant à l'endroit de l'Autre. L'assiduité scrupuleuse de Hermancia au travail dénote d'un élan défensif pour prévenir sa défaillance, la maladresse ou l'incomplétude qu'elle revendique implicitement. La lubricité de son mari lui inspire du dégoût. Elle fait de la Jouissance phallique, vis-à-vis de laquelle elle se situe, un objet de privation.

Face à l'impasse que constitue pour elle de pouvoir s'identifier en tant que femme, la patiente n'accède à la jouissance phallique qu'à travers la fonction maternelle puisque l'absence de ses enfants, la renvoie à un sentiment d'incomplétude et s'apparente à un dommage qui entraîne le ressenti d'une angoisse d'abandon et la plonge dans un profond désarroi.

2 Père ne vois-tu pas que je brûle ?

Brad

Eléments d'anamnèse

Brad est âgé de 43 ans. Il vit habituellement chez sa mère. Brad avait 19 ans quand son père est décédé. Il est le puiné d'une fratrie composé d'un frère âgé de plus de 20 ans que lui et de 2 sœurs. Brad est le père d'un enfant. Il est originaire de la Martinique, mais vit en Guyane avec sa mère, et après y avoir purgé les 5 premières années de sa peine, il est transféré en Martinique. Nous le recevons quelques mois après ce changement de lieu de détention.

Observations médicales et paramédicales

Le médecin ne décèle aucune affection relevant de la psychiatrie. Aucun médicament n'est prescrit.

Phénoménologie criminologique

Brad a été incarcéré puis jugé en Guyane. Le chef d'accusation initial qui était de tentative de meurtre avec préméditation a été requalifié de tentative de dégradation avec ITT.

Brad, dans un mouvement de colère, a confectionné un engin incendiaire qu'il a ensuite projeté en direction du domicile de la mère de son fils. Un autre enfant de la famille, présent dans ce lieu, a été blessé et un début d'incendie s'est déclaré dans la maison.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Brad s'exprime d'abord de façon allusive, avec un style impersonnel sur un sujet général ou prétendument tel. Il tend à se protéger de toute intrusion dans sa vie. Il choisit de nous faire part des faits qu'il a commis et qui justifient son incarcération. Il use de bribes, de formules incomplètes ponctués de glissements paronymiques.

- J'étais sorti de mes gonds, j'ai proféré des menaces et donc j'ai voulu impressionner. C'était de l'impressionnisme ! Finalement ça s'est très mal passé.

Il résume ainsi la situation : « J'ai voulu récupérer mon fils... la mère a refusé que l'enfant vienne. » En somme, sa volonté a été contrariée par celle de la mère de son fils.

Il nous parlera, ultérieurement et plus explicitement, de son fils né de l'union avec cette ex-copine. Cet enfant a été un temps en garde alterné, recueilli certains jours par la mère de l'intéressé, la grand-mère donc de l'enfant et vivant le reste du temps chez sa mère. Mais ce mode de garde a été interrompu et depuis c'est uniquement par sa mère que l'enfant est élevé. Cette dernière accepte le principe des visites du père. Ainsi Brad, de temps en temps, généralement, le week-end se rend aux abords du domicile de la mère de son fils. C'est dans son véhicule qu'il le reçoit, après avoir annoncé sa présence par un coup de klaxon. Il décide, tout à coup, de l'emmener voire sa grand-mère, mais la mère de l'enfant refuse et pour cause... elle a organisée une fête pour l'anniversaire d'un autre de ses enfants. Cette réponse le rend furieux et quelques instants après c'est le drame.

Brad s'est considéré humilié et formule ainsi sa pensée. La mère de son enfant l'aurait blessé par un « manque de respect de l'extérieur vers l'intérieur », il « était assailli ».

Au fil des entretiens, les termes s'enchaînent suivant les chemins que le patient emprunte. Parlant de la venue au monde de son fils, il dit « ça m'est tombé dessus, je ne m'attendais pas à cela, je ne voulais pas... » mais aussi « je me suis résigné, c'était un challenge ». La place de père est assimilée à une image à laquelle il doit s'adapter, à laquelle il doit coller alors que la relation qu'il a avec son fils est comparable à celle d'un « grand frère ».

Amorce d'une demande

Il investit l'entretien comme un havre propice à le consolider narcissiquement par l'attention qu'on lui prête, il tend à vouloir un espace de conversation, de présentation de point de vue. Le patient nous demande notre avis sur sa condition et celle des autres détenus. Nous lui répondons que ce travail repose sur ce qu'il peut dire de ce qu'il pense. A une séance suivante, c'est au nom d'un savoir qu'il nous prête qu'il nous interpelle au sujet de ce qu'est un père.

Lien familial

Il a fait l'expérience de la grande vague d'émigration des Antillais, Guyannais et Réunionnais, organisée par le gouvernement de Michel Debré dès le début des années soixante, il décrit le contexte d'un foyer en exil de ses repères familiaux. La figure paternelle est présentée sous des traits déficitaires au regard de l'autorité et de la parole. Elle s'affiche comme effacée, oblitérée (Lesel, 1995) face à une mère dotée d'un phallus imaginaire, une mère qui a la parole. Brad fait état, d'un hiatus linguistique entre ses

parents et lui, d'une situation que l'on peut qualifier de diglossie familiale. En effet, à la faveur de ce retour sur un passé éprouvant, il rapporte de ses souvenirs d'enfant que ses parents s'exprimaient en langue créole et qu'il répliquait en français.

Quand nous interrogeons Brad sur sa place de père il répond :

- J'ai été pris au dépourvu. Je n'étais pas préparé à cela

Brad fait à nouveau le récit du drame en évoquant un échange de parole entre son fils et lui. Devant le refus, opposé par la mère, de laisser partir son fils avec lui, il aurait maugréé en menaçant de brûler la maison. Son fils lui lança alors « vas-y ! ».

C'est donc à son fils qu'il a voulu répondre, en lui montrant qu'il était capable de faire ce qu'il avait dit, quand il mit, effectivement, le feu à la maison.

- Je ne sais pas ce que c'est qu'un père, un père c'est un producteur, un géniteur, plaide-t-il pour tenter de s'expliquer... J'ai été pris au dépourvu avance-t-il à nouveau.

Dans l'instant qui suit les méfaits de Brad, des voisins du domicile de la mère le prennent à parti et l'immobilisent avant qu'il ne soit appréhendé par la police. La mère de son fils vient lui dire qu'il a brûlé sa fille.

- Prend un couteau et tues moi ! Lui aurait-il demandé.

De ces agissements le patient ne peut rien dire d'autre que leur déroulement. Aucune explication ne lui vient pour tenter d'en rendre compte. Seuls des termes isolés, comme « la loi », « l'interdit » sont produits sans qu'il puisse élaborer un propos soutenu, une pensée déployée.

Brad nous interroge notre désir en évoquant l'intérêt qu'il y a à chercher à savoir les raisons qui expliquent son acte. Ce serait notre désir et peut-être pas le sien.

Seulement, il emprunte le chemin de la parole en se risquant à dire ce qui suit :

- Quand on va faire un cas on se commande ainsi « Man ké montré yo – zot ké wè ! » [Ce qui peut être traduit ainsi (*Je vais leur montrer -Vous allez voir !*)]. Mais on ne s'interroge pas sur ses intentions, sur ce qui les explique. Quand on commence l'acte, il y a une étincelle qui donne la raison de le faire...

Au fil des entretiens qui suivront les propos de Brad retrouvent leur opacité. Ce sont des entames d'une pensée qui demeure globalement hermétique à notre entendement. Mais l'enjeu n'est-il pas de supporter une parole au rythme où elle se déploie ? Nous intervenons parfois dans ce que nous croyons pouvoir constituer une suite possible des contenus de son discours. C'est ainsi que quand il nous parle des contacts qu'il a pu avoir

avec sa famille. Nous l'interrogeons sur le lien qu'il a pu conserver avec son fils et il nous répond que sa mère lui envoie quelques nouvelles.

Discussion

Brad revendique son immaturité au motif qu'il est certain que son avidité au plaisir ludique dépasse celui de son fils. Dernier enfant de la fratrie, il demeure dépendant affectivement de sa mère. Se faisant l'objet du désir de celle-ci, il tente de la satisfaire fantasmatiquement en lui offrant un enfant, le sien. Car c'est la mère de Brad qui s'occupe réellement de son petit-fils quand ce dernier est en garde avec son père. C'est dans la perspective de faire plaisir à sa mère qu'il entreprend, dans l'immédiat d'une commande pulsionnelle, d'emmener son fils la voir. Face à l'idée de ne pouvoir réaliser immédiatement ce projet, il pense, tout haut, à... mettre le feu... Manifestement le pari ludique de son fils fait office de commandement à faire ce qu'il dit. « Vas-y ! », c'est-à-dire : fais-le, puisque tu l'as dit.

Ainsi Brad passe de l'espace symbolique du jeu à la crudité du réel ; en pensant réaliser un fantasme partagé, il passe de l'imaginaire du semblant à faire, de la parole de l'enfant, une injonction. Cette irréalité rejoint l'actuel tragiquement. Nous pouvons rapprocher cette forme de collusion à ce qu'écrit Ludwig Binswanger dans son article de 1930 *Traum und Existenz* évoquant un rêve à la fois océanique et cosmique chez un patient psychotique, où il est question de « dissolution dans la force originelle ». Binswanger décèle une forme de régression, un retour sous la forme d'« une nostalgie de la mère toujours chargée d'érotisme, à savoir au besoin, [...] de s'appuyer sur une femme à la fois aimante et mère³²² ».

Sous l'emprise d'une soudaine fureur, il exécute ce qui lui paraît une nécessité. Il veut montrer que sa parole doit être prise au sérieux. Et c'est par la voie d'un acting out, forme ultime de manifestation de la vérité, offerte à la lecture de la mère de son fils, qu'il se signale. Mais est-elle, en définitive, la véritable destinataire de cette singulière parodie ? Ne serait-ce pas une remise en cause de sa fidélité à la valeur Un du grand Autre maternel ? Nous retrouvons, ici, le signifiant « manque de respect » qui est l'équivalent de *dérespekté* du patient Serge, dans nombre de nos entretiens avec les patients incarcérés. Que signifie, en effet, pour Brad l'expression « manque de respect de l'extérieur vers

³²² Binswanger L., *Rêve et existence*, p. 57

l'intérieur » ? Il désigne la relation entre son fils et lui voire entre son fils, lui et sa propre mère comme constituant un intérieur qu'il a le devoir de défendre. Houari Maïdi, à travers l'exposé et l'analyse de sa pratique clinique auprès des adolescents, indique l'enjeu paradoxal à l'œuvre dans le repli narcissique, en particulier dans le « narcissisme moral » où domine un regret nostalgique de l'inaccomplissement du fantasme mégalomane et implicitement du désir incestueux.

La personne passionnelle a connu une insuffisance narcissique dans l'enfance. Elle a subi un défaut de sécurité affective par excès de trop, par excès de pas assez d'amour³²³.

La description produite par Brad est inscrite dans le registre imaginaire, son récit conserve une opacité parabolique qui indique le deuxième temps du fantasme se donnant à lire comme le châtiement d'une faute dans un discours allégorique à la fois masquant et révélant la visée du désir. Mais ici le fantasme de fustigation commande une sanction réelle venant d'une mère.

Contre quelle offense, contre quel outrage, contre quel crime ? Sans doute des enjeux incestueux se répètent en écho entre lui et sa mère, entre son fils et cette dernière. Veut-il offrir son fils comme objet, en guise de substitut, pour tenter d'opérer une séparation, jusque-là impossible, entre lui et sa mère ?

Cette mise à mort verbalisée semble le noyau du fantasme de Brad. C'est moins sa mort qu'il réclame que celle du père dont il refuse d'incarner la figure.

Ce qui fait office d'épilogue se révèle de l'ordre d'un passage à l'acte avortée : « Prends un couteau et tues moi », réclame-t-il, affichant son impuissance à pouvoir trouver la sortie.

Hypothèse sur la structure

A partir des matériaux que nous amène Brad, l'un des enjeux de son économie psychique semble se situer aux abords du premier trait de sa passion, ce qui s'illustre à travers les marques de la dépendance affective plus ou moins passive qui le lie à sa mère. Brad dans son discours déplie ce qui de l'enjeu de l'aliénation le détermine non pas vers un ni l'un ni l'autre mais vers une ruse consistant à ne renoncer à rien par un oui à l'un et à l'autre.

³²³ Maïdi H., *Clinique du narcissisme L'adolescent et son image*, op. cit, p. 189

C'est un non choix, un abandon à la félicité soumis de façon ambiguë à la jouissance de l'Autre en s'identifiant comme support du désir de sa mère. On peut rapprocher ces éléments à ce que Lacan appelle l'holophrase, c'est-à-dire une certaine pétrification de l'amorce de chaîne du couple des premiers signifiants S_1 et S_2 dont procède notamment le sujet débile. C'est un non choix qui rend difficile la définition de limites entre le sujet et l'Autre. Les conditions d'émergence du sujet sont d'autant précarisées.

B/ Meurtre d'un ami

1 A la recherche d'un père

Johnny

Eléments d'anamnèse

Johnny est âgé de 25 ans, il est le cadet d'une famille de cinq enfants qui n'ont pas été conçus avec le même père. Il a 2 ans quand son père et sa mère se séparent. Le père étant poursuivi pour être l'auteur d'un inceste à l'égard d'une, de ses filles, qu'il a eu avec une autre femme, il est condamné à une peine d'emprisonnement. Johnny ne renouera les liens avec lui que 15 ans plus tard après la sortie de prison de ce dernier.

Pendant ses 5 premières années, il est élevé par sa mère et sa grand-mère. La mère de Johnny refait sa vie peu après cette mésaventure familiale. Deux beaux-pères vont se succéder et de ces unions naîtront de nouveaux enfants.

Observations médicales et paramédicales

L'infirmière note que l'intéressé évoque une encoprésie jusqu'à l'âge de 5 ans et une énurésie qui s'estompe à l'adolescence. Il a contracté le virus du VIH à l'âge de 18 ans et est depuis sous traitement antirétroviral.

Il est rapporté que le patient aurait fait trois tentatives de suicides dans le passé. La première à l'âge de 12 ans après avoir été l'objet de moqueries homophobes par des jeunes de son quartier. Les autres quand il était jeune adulte, la seconde tentative a eu lieu après qu'il ait été accusé d'être l'auteur d'un vol par une personne habitant la maison voisine du domicile familial, et la troisième après le décès de sa grand-mère. Dans le premier cas il a tenté d'ingérer un mélange de produits d'entretien ménager, mais a été empêché par un membre de la famille. Dans les deux autres cas il absorbe de grandes quantités de rhum jusqu'à sombrer dans un état de coma éthylique.

Phénoménologie criminologique

Johnny est incarcéré pour avoir commis un meurtre sur un ami dont il partageait le toit. Suite à une mésentente entre les deux protagonistes, l'ami mit, expéditivement, Johnny en demeure de quitter son domicile. Ce dernier réagit par une fureur subite en frappant son hôte d'une arme blanche.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Suite au dépistage infirmier, il est proposé à Johnny de rencontrer le psychologue. J'ai en effet proposé au chef de service de recevoir systématiquement les personnes incarcérées pour faits de violence. C'est ainsi que Johnny se présente pour un premier entretien, nous lui indiquons notre centre d'intérêt concernant les questions qui se posent autour des violences envers autrui et lui offrons la possibilité d'une écoute et d'un travail sur ses questions propres dont il pourrait bénéficier.

Complexe familial

Au gré des séances qui se succèdent, Johnny nous fait part de la carence de la présence paternelle dans sa famille. La carence d'une présence tant physique que symbolique. En effet, c'est d'abord en tant que support imaginaire d'une fonction symbolique, en tant que de figure de la loi, que son père a fait défaut. D'un autre côté Johnny, laisse entendre que l'Autre maternel n'a pas fait illusion pour qu'à eux deux, ils fassent Un. Il s'est précocement considéré exclu de l'enjeu de désir que dessinait, en esquisse, le discours de sa mère. C'est auprès de sa grand-mère dans un premier temps puis auprès de sa sœur aînée, pourtant en concurrence avec lui pour occuper la place d'objet de ce désir, qu'il cherchera les marques d'un amour de réconfort.

Johnny déballe, tente de tout mettre à nu de ce qui l'affecte et donne lecture des moments importants de sa vie : ses expériences, ses malheurs, ses déceptions. Il nous fait part de ses mésaventures sans en évoquer, pourtant, les vertiges suicidaires.

C'est au contraire, d'un désir de vivre, tout en considérant les frontières de l'enjeu léthal de sa maladie virale, dont il est question quand Johnny évoque ses préoccupations de santé et les contraintes qu'il rencontre en prison avec lesquelles il doit composer en tant que personne malade.

Evoquant son enfance, Johnny parle de ses premiers émois amoureux avec des garçons vers l'âge de 7 ans, puis de ses expériences érotiques homosexuelles à partir de l'adolescence jusqu'à 18 ans. Il nous confie que peu avant, à 17 ans, il va à la rencontre de son père qu'il n'a presque pas connu, qu'il n'a pas vu pendant ces années où ce dernier se trouvait en prison. Johnny ne reçoit pas de cette personne, l'accueil qu'il attendait. Il aurait voulu plus d'égard, plus d'attention, et quelques marques d'affection. Il prend alors ses distances vis-à-vis de ce père qui tend vers le réel. Il prend aussi ses distances vis-à-vis des hommes

comme partenaires sexuels alors qu'il apprend qu'il a contracté le virus du SIDA. Il recherche une relation platonique avec un homme mais cherche par ailleurs une relation amoureuse et sexuelle avec une fille.

Sa recherche de relation masculine vise des hommes plus âgés que lui, des ersatz de pères qui veillent bien l'adopter. Il nous dit que l'un d'eux viendra réellement adresser une demande d'adoption à sa mère. Puis il décède brusquement.

Johnny exprime les préoccupations liées à sa santé ou livre à nouveau le témoignage de son histoire. Les peines comme celle que provoque le décès de sa grand-mère auquel est venu s'ajouter celle consécutive à la mort de celui qui voulait l'adopter.

Il parle en filigrane de ses relations masculines, de sa rencontre avec cet homme qui deviendra plus tard la victime de sa fureur.

Ce nouveau père d'emprunt lui offre l'hospitalité de sa demeure et Johnny souligne néanmoins le bénéfice utilitaire que lui procure cette relation qui lui facilite le quotidien. Il évoque l'avantage qu'il gagne à se trouver à proximité de son lycée.

Le patient nous apprend qu'un conflit avait vu le jour entre lui et son prétendu substitut paternel. Dès ce moment, un voile tombe, celui de la pudeur mais moins celui de l'hypocrisie. Son ami s'affranchit partiellement de l'inhibition qui les tenait à distance suffisante. Le patient constate ce changement mais n'en admet pas la lecture car son interlocuteur nie envisager une relation sexuelle avec lui. Pourtant la cause chute, il l'incarne comme objet et comme corps à prendre ou à laisser.

Johnny nous présente les faits ainsi : Revenant d'une soirée, il appelle celui qui lui offre le logis et qui connaît son état de santé pour qu'il vienne à sa rencontre parce qu'il est exsangue ; malgré son insistance, ce dernier ne répond pas à ses appels. Enfin, pourtant, il lui envoie un texto précisant que c'est délibérément qu'il est resté silencieux. Johnny parvient finalement par ses propres moyens, au domicile de son hôte.

Il reprend une phrase que ce dernier lui aurait adressée à son arrivée :

« Cela ne t'a pas tué, de marcher ? ».

Il s'ensuit des échanges qui selon le patient sont tout autant offensant jusqu'au terme qui signe la rupture quand le maître de maison lui ordonne de sortir de chez lui et menace de jeter ses affaires par la fenêtre.

Johnny dit qu'il voit l'image de ses affaires dans la rue, le regard des voisins, qu'il va à la cuisine dans l'intention de se désaltérer, mais il s'empare d'un couteau. Il se décrit en disant que ses yeux clignent tantôt il voit clair tantôt il voit noir, il avance vers le propriétaire des lieux et le tue.

Lors de l'entretien suivant, il est question de ses préoccupations scolaires, Johnny prend le parti de se consacrer à ses études et à la préparation du métier qu'il souhaite exercer. Partagé entre démission et résilience, il évoque sa maladie en s'adressant à un possible Autre qui ne répond que de l'écho de sa voix.

A la plainte qu'il formule, il répond par la détermination à s'en sortir de façon autonome en abandonnant son illusion de voir surgir une main samaritaine qui viendrait le sauver.

Il dit que l'incarcération l'a forgé,

« Aujourd'hui j'arrive à croire en moi et ne pas dépendre d'une autre personne. J'arrive à m'aimer ».

Au rendez-vous qui suit, Johnny se remémore ses pleurs de désespoir quand il était plus jeune. Il se plaint du fait que son père lui a manqué pour lui faire connaître les choses fondamentales de la vie d'un homme, pour lui « faire savoir : qu'est-ce qu'un homme ? ».

Une fois de plus, Johnny alterne entre découragement et recherche de maîtrise. Puis, il déclare qu'il ne peut se montrer faible. Dès qu'il sortira du bureau il devra se montrer ferme, qu'il va afficher la posture d'un criminel. Car il doit être perçu par les autres détenus comme tel s'il veut être respecté. Il dit que si on le respecte, il respecte autrui. Si on le *dérespecte*, il agit en conséquence. Les filles dit-il enfin aiment les bad-boys.

Le patient s'applique à la préparation d'un diplôme qu'il obtient au terme de la session :

« Je suis réellement, un homme. Un homme c'est le maître, celui qui mène la barque » dit-il. Puis, il nous confie d'un trait :

« à l'âge de 17 ans j'ai été séquestré par quelqu'un qui a abusé de ma faiblesse.

-Abusé c'est-à-dire ? Lui demandons nous.

-Abusé sexuellement répond-il ».

Puis par association, Johnny nous parle de sa relation avec l'homme qui sera victime de son geste meurtrier. Il dit qu'il s'est senti pris au piège à nouveau.

-Il y avait des moments où cela vacillait, je lui demandais, alors, s'il était homosexuel, il me répondait que non...J'ai eu recours à lui pour avoir une bouffée d'air pour préparer mes examens.

Aujourd'hui, je me rends compte que je peux réussir tout seul, que je devais savoir me faire confiance, savoir que je suis cap... »

Au rendez-vous suivant, le patient décrit diverses situations traumatiques qui ont marqué son enfance auxquelles, il rattache une cause unique : son caractère féminin. Il évoque le rire moqueur de sa mère et de sa sœur ravivant sa castration

« Elles me voyaient moitié garçon, moitié fille et me traitaient de fillette. Elles voulaient me « remasculiniser », mais ce n'était pas la meilleure façon. »

Poursuivant implicitement ce projet de devenir ou de redevenir homme, il nous fait part à la faveur d'une autre séance de l'activité sportive qu'il a investi, de son intérêt pour la compétition, la mise en concurrence. Il nous dit sa satisfaction d'avoir réussi à réaliser la même performance que telle autre personne voire d'avoir été le meilleur après les efforts qu'il a fournis. Ces efforts et ce surpassement prennent un sens que Johnny précise ainsi : il veut être à la hauteur de ce que ses parents attendent de lui. Cette attente est décrite comme un stimulant pour cesser de se décourager face à la pénibilité de l'effort physique que requiert les pratiques sportives.

Arrive le procès, il est condamné à 15 ans de prison. Il fait part de ses ressentiments vis-à-vis de la presse qui selon lui n'aurait pas respecté sa vie privée. Il ouvre une nouvelle page dans sa détention d'autant qu'il doit vivre aussi une récente rupture amoureuse avec sa copine.

Il sera absent à deux rendez-vous successifs, nous apprendrons plus tard qu'il a obtenu d'être transféré dans une maison centrale en France hexagonale.

Discussion

Le père de Johnny serait à l'instar du père de la horde potentiel, amant de toutes les femmes dont ses filles. Sa mise en cause pour inceste envers sa fille, demi-sœur de Johnny précède la séparation de ses parents. Mais il n'est pas exclu que Johnny se soit attribué implicitement cette séparation, d'autant qu'elle coïncide avec un sevrage implicite quand sa mère partage sa fonction avec sa grand-mère. Il retient de la première d'être animée d'une vertu principale, d'avoir su veiller à la satisfaction de ses besoins. Johnny avant la naissance du puiné est le seul garçon de la fratrie. Comment va-t-il pouvoir se faire une place entre la grand-mère, la mère et la sœur aînée ?

Il est en quête de considération, il cherche à se faire aimer, toujours encoprétique à 5 ans, il offre à qui veut recevoir. Ou doit-on plutôt dire qu'il se prête comme objet de sacrifice ou comme offrande ? Ainsi plutôt qu'il ne donne, il se donne comme objet. Mais cette offrande de son corps, alors qu'ils se trouvent en famille à la plage, s'appréhende comme obscène, du moins, rencontre l'exaspération d'un premier beau-père. Ce dernier se décharge par la prise et la projection de son corps dans l'eau. Cette agression, par la

réduction de son être à un objet de déjection, atteint son corps tout entier comme un déchet et restera gravé dans le souvenir de Johnny.

Il s'en suivra d'autres comme cette poussade dans un escalier par un autre beau-père. Quelle image ou idéal du moi Johnny a-t-il mis en exergue pour parvenir à se présenter comme mire captivante entraînant cette succession de passage à l'acte ?

Face à l'expression de la haine et de moqueries à son égard, il tente de se suicider, déjà à 12 ans. Les agressions culminent avec un viol lors de ses 17 ans par quelqu'un qui a abusé de sa confiance. Nous n'avons pu déterminer si cet épisode précède ou suit la démarche qu'il entreprend pour aller à la rencontre de son père. Toujours est-il que c'est un père réel étanche à son désir qu'il trouve.

Il doit aussi faire face au réel de la maladie mortelle du VIH et à des décès dans son entourage.

Quand Johnny évoque la scène de viol, il fait équivaloir un élément commun avec la scène du meurtre qu'il a commis : il dit s'être senti pris au piège. Qu'est-ce qui se répète pour lui dans ces deux situations ?

A sa demande d'amour et de reconnaissance, il lui est répondu le réel du sexe dont il manifeste à son corps défendant une forme d'appel dans le pathos de sa détresse et de son manque à être.

Il vise à être l'objet de la jouissance de l'autre afin de tenter d'attraper un résidu (-phi) se rapportant à l'élément restant. Le malentendu concerne sans doute ce qui définit la cause de ce qui le fait désirant d'un manque. Il tente d'occuper une place ou de jouer un rôle, au regard du désir du désir, du désir d'un désir en se mettant à la remorque d'une béance récurrente entre ce désir et la jouissance sexuelle considérée poindre au lieu de l'Autre.

Je suis à jamais l'objet cessible, l'objet d'échange, et cet objet est le principe qui me fait désirer, qui me fait désirant d'un manque – manque qui n'est pas un manque du sujet, mais un défaut fait à la jouissance qui se situe au niveau de l'Autre.³²⁴...Objet perdu aux différents niveaux de l'expérience corporelle où se produit sa coupure...cette part corporelle de nous-même...Il convient de le rappeler qu'elle est corps et que nous sommes objectaux...³²⁵

³²⁴ Lacan J., *L'angoisse*, Le séminaire X, p. 383

³²⁵ *Ibid.*, p. 249

Il découvre de façon réitérée, tout en s'arc-boutant par la dénégation, ce dont il se doute déjà, qu'il n'est objet du désir « que comme corps... »³²⁶. C'est à cela qu'il semble réduire toute son existence.

Sachant que comme le dit Lacan : « le désir est illusoire, pourquoi ? Parce qu'il s'adresse toujours ailleurs, à un reste, un reste constitué par cette relation du sujet à l'Autre qui vient s'y substituer³²⁷ » C'est en tant que même que la relation paraît possible. Or Johnny l'y cherche dans l'Autre au défi de l'incidence du signifiant. Le père que cherche Johnny est un père idéal qui l'aime platoniquement et qui l'aime comme une mère Autre.

Hypothèse sur la structure

La vie de Johnny semble marquée par une quête intéressant en premier lieu son père ou une de ses fonctions attendues celle de la maîtrise. C'est paradoxalement en prenant appui sur le regard de sa mère, sa sœur aînée ou de ses beaux-pères qu'il tente d'obtenir une réponse. La question de la différence sexuelle se présente comme un enjeu existentiel au cours de sa vie. C'est à preuve d'une identité sexuelle qu'il donne, qu'il donne à voir et à sentir, ses excréments au gynécée (constitué de sa grand-mère, de sa mère et de sa sœur aînée) qui l'entoure. Sa mère passant en revue différents compagnons lui indique implicitement que son désir est ailleurs. Aussi Johnny va tenter de faire bonne figure mais c'est en usurpateur de certains traits féminins qu'il est stigmatisé. Son rapport à la jouissance n'admet ni la perte ni la castration, ainsi sa place dans la structure s'apparente à l'hystérie masculine : « l'hystérique, homme ou femme, supportant que le choix du sexe soit, eu égard à la jouissance, second.³²⁸ » L'élan de sollicitude de Johnny envers son père tombe à plat, car de même qu'il n'était pas reconnu comme viril dans le regard de sa mère, il ne l'est pas non plus auprès de son père. Cet écroulement est un indice de la précarité de la position subjective chez l'hystérique.

A ce sujet, Melman, parle d'une virilité constamment en représentation, d'une virilité de parade, « toujours soucieuse d'accrocher le regard et de retenir le regard » :

...ce type de virilité que vous connaissez, qui a toujours besoin, en quelque sorte, de l'acquiescement d'une femme pour se trouver rassurée, confortée, établie, validée. Et, comme vous avez pu le rencontrer en clinique, il suffira que ce

³²⁶ Lacan J., *L'angoisse*, Le séminaire X, *op. cit.*, p. 249

³²⁷ *Ibid.*, p. 276

³²⁸ Bautista B., « L'hystérie, masculine », *Psychanalyse*, pp. 5-26

regard viennois, pour des raisons quelconques, à faire défaut pour que l'engagement se fasse dans une déprime, dans un sentiment d'abandon, dans un esseulement, dans un effondrement psychique...³²⁹

Mais comme l'écrit Balbino Bautista, « l'hystérique, homme ou femme, est un agent du père, son agent. Mais pas seulement, puisqu'il est aussi son pire ennemi, le plus intime. »

Johnny, s'est satisfait du prétexte de l'acquisition d'un diplôme pour déclarer, ce qui est au cœur de sa revendication, qu'il est un homme et implicitement père pour aider les malades atteints par le VIH.

³²⁹ Melman C., La clinique de l'hystérie masculine, *Bulletin freudien* N°10

2 Un crime de revendication de la reconnaissance

Freddy

Eléments d'anamnèse

Freddy est un jeune de 20 ans, né en région parisienne, il est l'enfant d'un couple issu de l'immigration antillaise en France. Ce couple s'est séparé peu après la prime enfance de Freddy. Sa mère a connu un autre homme avec qui elle s'est mariée alors que ce garçon est âgé de 7 ans. Le mari décide, à l'occasion du mariage, de reconnaître l'enfant de sa femme comme son fils. Ainsi Freddy qui portait le patronyme de sa mère vient à changer de nom. Cette famille décide de retourner au pays, l'intéressé qui est âgé de 14 ans laisse son pays de naissance, la France, pour regagner celui de ses parents, la Martinique.

L'adolescent qu'est Freddy à ce moment, s'oppose très fréquemment à son père d'adoption dont il est le fils légitime. Les conflits sont récurrents, au fil du temps, les revendications, de Freddy qui, entre-temps, est devenu majeur, sont de plus en plus violentes. Il fréquente les jeunes de son entourage, il dit de lui-même qu'il est un peu bagarreur et ainsi a pu se faire une place au sein du groupe de jeunes de son quartier. Il s'est fait un ami avec qui il sort souvent. Il détient depuis peu le permis de conduire et emprunte la voiture des parents pour se rendre à différentes fêtes, en compagnie de cet ami.

Les conflits entre Freddy et son père atteignent un point de non-retour, des menaces sont proférées, Il vient non seulement défier son père, mais il lui dénie tant l'autorité que la qualité de père. Aussi afin d'apaiser la situation, un compromis est trouvé, il ira, dorénavant, vivre chez ses grands-parents maternels.

Freddy, qui vit maintenant chez ses grands-parents, poursuit ses études, mais la situation a changé, quand il se rend au domicile des parents, il s'assure de l'absence de son père à la maison, pour rendre visite à sa mère et à ses frères et sœurs puinés. Il n'a plus la même mobilité qu'avant car il n'utilise plus la voiture des parents... et pour cause.

Il souhaite néanmoins, rester en contact avec les amis de son quartier et en particulier avec celui qu'il considère comme son meilleur ami...

Observations médicales et paramédicales

Dès le lendemain de son placement en détention, Freddy fait l'objet, d'une consultation médicale et de soins infirmiers. A ce moment, son état qualifié de syndrome anxieux réactionnel a nécessité l'administration d'un anxiolytique puis d'un somnifère

(hypnotique). Cette médication sera maintenue et ajustée sur un période d'un peu plus d'un an.

Lors de la première consultation médicale il est noté que Freddy est effondré, qu'il est parfois en pleur, le médecin rapporte que le patient déclare au sujet de l'acte qu'il a commis : « ça ne serait jamais arrivé si on était resté là-bas », puis il ajoute « ici j'ai voulu être un adulte avant l'heure ».

L'infirmière observe dans un premier temps une tristesse puis une adaptation progressive. Peu avant la sortie du patient du SMPR, l'infirmière note différentes manifestations somatiques dont des vomissements et maux de têtes sans symptôme fiévreux.

Phénoménologie criminologique

En réaction à une situation qu'il considère comme humiliante, notamment à cause de propos que son ami a tenu devant leur groupe d'appartenance, Freddy va au domicile de ses parents et s'empare du fusil de son père et revient vers son ami, ce dernier fait face, Freddy fait feu et le tue.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Il est 17 heures, nous sommes le dernier à quitter le service quand le chef de détention, ne sachant à qui d'autre s'adresser, nous demande de recevoir un jeune homme qui vient d'être incarcéré et qui est singulièrement terrorisé. Singulièrement, car les situations de détresses au moment d'entrée en prison sont connues par ce cadre de l'administration pénitentiaire. Nous sommes tentés d'indiquer à notre interlocuteur qu'il y a une procédure pour accueillir les patients dans notre service, et de programmer, pour le lendemain, la consultation demandée. Mais nous entendons surtout son insistance, son inquiétude, face à la panique de ce jeune homme. Aussi, nous acceptons de recevoir ce nouvel arrivant, « dans l'urgence ».

C'est ainsi que nous faisons connaissance avec Freddy. Nous sommes la première personne civile, c'est-à-dire n'appartenant pas à l'administration judiciaire, qu'il rencontre. Nous lui demandons de s'expliquer.

Il fait part du péril qu'il encourt dans ces lieux car, selon lui, il risque d'être tué par des inconnus qui seraient liés à la personne victime de son acte meurtrier.

Tout serait parti d'une suite d'humiliations qu'il aurait essuyé depuis peu, et dont, notamment, celui qui avait toujours été son ami, se serait montré friand d'en être l'animateur principal. Mais, en définitive, il s'agirait plutôt d'une rupture du lien amical entre ces deux protagonistes. En effet, l'ami qui n'ignore pas une part au moins des difficultés que Freddy traverse au sein de sa famille, le laisse tomber, et utilise l'humiliation pour opérer cette séparation. Il lui aurait dit qu'il n'était rien pour lui.

Au troisième entretien, Freddy exprime son indisposition à l'égard de son patronyme. Il s'est manifestement mis en quête d'une cause et d'une recherche de solution active.

Freddy se remémore le moment où son patronyme a changé suite au mariage de sa mère et de son beau-père. Ce changement de nom semble porter atteinte à son identité subjective. Son sentiment d'existence devenait d'autant plus chancelante quand il se retrouva l'objet de moqueries de la part de ses camarades de classe.

Ce nom conserve au fil du temps un caractère étranger qui actualise l'artifice de son adoption par un homme qui tient lieu de père. Freddy nous confie qu'à l'adolescence, il réclame de pouvoir rencontrer celui qui l'a conçu avec sa mère. Son père adoptif et légitime, s'y oppose.

Freddy déclare : « c'est de là qu'est née une haine contre lui...une différence ».

Dès lors son patronyme devient l'enjeu transitionnel de son opposition à ce père légitime. Les conflits sont récurrents, et gagnent en acuité, les parties sont irréconciliables devant une mère qui demeure en retrait.

Pendant son incarcération, son père naturel est contacté ce dernier a l'intention de venir lui rendre visite. Freddy exprime la satisfaction qu'il a, de voir sa mère qui depuis peu a la possibilité de venir le voir au parloir après avoir obtenu le permis de visite.

Le père naturel s'implique de son côté en prenant une part active dans ce qui touche à son fils. D'après ce qu'en sait Freddy, il serait allé dans la famille de la victime dans une perspective d'apaisement et serait aussi en contact avec sa propre famille.

Il n'y aurait, par contre, aucune relation entre Freddy et son père adoptif.

Le patient relate de nouveau l'évènement tragique qui a abouti au décès de son ami, en nous faisant part des enchainements tels qu'ils lui apparaissent : La soirée où ils se trouvaient ensemble, l'humiliation ressentie, le jour du lendemain, sa réclamation d'une amende morale adressée à son ami, le refus par l'ami d'y répondre, l'arme dérobée de son père, le face-à-face, la mort.

Freddy formule, ensuite, ce qui lui apparaît comme une priorité, la question de la poursuite de ses études. Sa sortie du SMPR est envisagée, compte tenu du fait que le patient retrouve

peu à peu, une sérénité suffisante pour admettre la réalité de sa condition de détenu et sa responsabilité dans cette issue.

Le patient nous parle de sa volonté d'obtenir le pardon de son père « légitime » dont le tort à ses yeux a été de s'opposer à ce qu'il puisse établir un contact avec son père « naturel ». Il éprouve des remords à l'égard du premier d'autant plus que c'est avec son arme qu'il a commis son geste fatal. Ses remords concernent aussi la famille du défunt. Il en connaît la plupart des membres et dit ne pas pouvoir les regarder en face.

Le patient nous informe de la visite de son père naturel. Il communique peu d'enthousiasme à ce sujet, dit cependant, être content de la visite. Ce plaisir n'égale pas selon lui celui qui accompagne les visites de sa mère. Elle vient le voir seule et le reste de la fratrie n'a pas été autorisée par les parents à s'inscrire dans cette démarche. Le duo œdipien se forme à la faveur de ces circonstances. Néanmoins son père adoptif se soucie de lui. Il le sait de sa mère.

Après une interruption des séances, induite par diverses circonstances possibles, mauvaise volonté d'un surveillant, diminution de l'intérêt du patient, ou démission temporaire de sa part face aux remarques désobligeantes des autres détenus, car le fait d'être en psychothérapie est un signe de faiblesse au regard de nombre de détenus. Le patient nous dit avoir reçu la visite de son père « légitime ». Ce dernier était en pleurs au parloir. Père et fils se sont parlés dans une émotion, semble-t-il, partagée. Freddy dit qu'il « reste sur ses gardes ». Nous lui demandons ce qu'il entend par rester sur ses gardes.

Il répond laconique : « c'est un premier pas, mais cela prendra du temps pour pouvoir renouer les liens » !

Le patient exprime sa gratitude envers ses proches et son souhait de réparer sa faute auprès de la famille du défunt, il évoque le souhait d'adresser une lettre au père de la victime.

La date du procès est fixée, le patient se consacre prioritairement à ses études et formule ses résolutions à l'encontre des arguments faisant valoir la loi du talion. Il admet ne pas être soumis à l'obligation de répondre à toute demande à faire front, à toute provocation.

Freddy ne s'est pas présenté au rendez-vous précédant. Nous convenons avec lui de le recevoir juste avant ou juste après son procès dès qu'il exprimera la demande d'un nouvel entretien.

Environ, un an après, Freddy qui a été condamné à 10 ans de prison, se présente pour reprendre son suivi psychologique. Il va être père, sa copine est enceinte. Il parle de responsabilités nouvelles qui s'annoncent pour lui.

- Ça m'a fait du bien

- Quoi ?

Freddy ne donne aucune réponse précise, il évoque furtivement le fait de renouer avec son père légitime, une autre vision du monde, une autre façon d'envisager la vie avec espoir. Les jours et mois se suivent le patient devient père. Il envisage les responsabilités nouvelles qui lui incombent. Alors qu'il nommait son père « légitime » par l'appellation de « beau-père » il prononce le mot père en nous parlant, apparemment, à son sujet. Il parle de sa réconciliation avec ce dernier.

Viennent les premières permissions, il tend à rester en famille et évite de trop se montrer dans la rue, par respect, dit-il pour la famille du défunt.

Freddy est sur la piste d'une libération conditionnelle. Il nous parle du dossier qu'il prépare avec l'aide de son conseiller d'insertion et de probation. Son assiduité à ses études lui apporte quelques satisfactions. Il se trouve quelques motifs de fierté ce qui révèle en négatif la honte qu'il n'a jamais verbalisée.

Nous proposons au patient de mettre fin au suivi.

Discussion

Cette tragédie ayant donné lieu à la mort d'un homme met en exergue un pan d'un malaise. Il se décline ici sous la forme d'un conflit latent dont les ressorts prennent leurs sources dans les modalités d'élaboration d'un discours au sein d'une famille antillaise. Les aménagements de la jouissance pour le couple formé par la mère de Freddy et un homme qui entre dans sa vie ainsi que dans celle de son fils, induisent des changements qui concernent Freddy sur le plan symbolique. C'est d'une part au niveau de la place qu'il occupe dans la filiation et d'autre part au niveau de son identité telle qu'elle tend à se fonder en référence à son patronyme que ces changements requièrent une lecture particulière.

L'existence de Freddy autorise l'hypothèse d'au moins un désir commun à un autre couple formé, même temporairement, par le père naturel de Freddy et sa mère. C'est le sort réservé à ce désir si Freddy en incarne ce qui en fait trace qui est l'objet du questionnement de son fruit. Son insistance fait entendre son inscription à une place dans la constellation familiale et remet en question la forme de résolution prétendument pacifiante par un mariage faisant table rase des autres désirs.

Hypothèse sur la structure

La problématique du lien au père et plus précisément du lien au nom qu'il n'a pas reçu du père est actualisé quand le patronyme de son père adoptif lui est attribué. Il doit se situer entre trois patronymes celui de son grand-père qu'il porte dans un premier temps, celui de son père adoptif qui le reconnaît au moment du mariage avec sa mère et enfin celui de son père naturel qui est connu par lui mais qui ne lui a pas été attribué. C'est au carrefour de ces trois filiations que Freddy se trouve potentiellement tiraillé. Mais c'est surtout la nostalgie de la filiation par la lignée maternelle qui l'obsède. Si le père naturel est oblitéré, le père légitime ne l'est pas moins pour le fils. Freddy ne réalise-t-il pas là un désir inconscient de la mère. C'est d'ailleurs chez les grand-parents maternels qu'il ira vivre quand le conflit avec son père adoptif sera à son acmé.

Si Freddy a fait montre d'une angoisse massive sans doute réactionnelle à son acte et à son incarcération. Son économie de jouissance ne semble pas organisée autour d'un objet phobique. Aucun signe d'une angoisse consécutive à la tyrannie d'un grand Autre. Aucun signe d'un rituel construit autour d'un évitement d'un objet faisant horreur. C'est un refus obstiné, un rejet de l'autorité illégitime par sa légitimité même. Une recherche de reconnaissance par la rivalité et la disqualification du père comme d'autorité.

3 D'une rivalité amicale armée

Mathieu

Eléments d'anamnèse

Mathieu est un adolescent de 16 ans qui est adressé au service par le médecin de l'U.C.S.A. qui après examen n'a relevé aucune affection au plan somatique mais a conclu à des troubles du sommeil et de l'anxiété.

C'est ainsi qu'il est reçu en entretien de dépistage par une infirmière de notre service.

Il est l'aîné d'une fratrie quatre enfants et enfant d'un couple marié. Il est scolarisé au moment des faits et n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière au sujet de son parcours ou de son comportement. Il est décrit comme respectueux et discipliné. Il sort le plus souvent en famille ou accompagne ses frères et sœurs.

Observations médicales et paramédicales

L'infirmière se réfère au motif de l'indication de soins et interroge le patient sur son mode de vie, sa situation au regard de sa scolarité.

Le patient est reçu dans un deuxième temps par le psychiatre qui prescrit ponctuellement un anxiolytique de la famille des benzodiazépines et un somnifère (hypnotique).

Le psychiatre constate : un état de choc associé à des difficultés d'adaptation. Il souligne que le patient n'a pas d'antécédents psychiatriques ou judiciaires connus. Il note que ce dernier dit avoir tout perdu et n'avoir plus d'espoir dans l'avenir.

Au bout d'un mois, le traitement est interrompu à la demande du patient.

Le patient est reçu à la même période, une fois en entretien par une consœur, mais il n'a pas désiré poursuivre la démarche.

Phénoménologie criminologique

Mathieu a sorti une arme blanche de sa poche et a porté un coup mortel à une de ses connaissances, un ancien camarade de classe qui pour des raisons probablement de compétition virile l'aurait provoqué en le menaçant ainsi que sa sœur dans un lieu public.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Quatre ans plus tard, après son entretien de dépistage et un début de prise en charge, le patient devenu majeur rédige le courrier suivant :

« Je souhaite voir un psychologue au plus vite, parce que depuis le temps que je suis incarcéré et je suis à bout je ne sais pas faire ma prison, je suis au bout du rouleau ».

La psychologue, qu'il avait consulté auparavant, ayant démissionné du service, nous prenons le relais et c'est donc dans ces circonstances que nous recevons Mathieu.

Ce jeune est à la veille du jugement de l'affaire pour laquelle il est incarcéré et manifestement inquiet de la procédure, de l'accueil qui lui sera fait au procès et de la sentence qui sera prononcée à son issue.

Il parle des faits qui se sont déroulés et de l'acte tragique qu'il a commis. Il ne s'explique pas comment il a pu en arriver là... à être le meurtrier d'un jeune qu'il connaissait. Il évoque des idées suicidaires qu'il aurait eu au début de son incarcération. Mais il n'en est plus là, il est terrifié à l'idée du procès qui est à venir.

Le lendemain du procès, le patient se présente à l'entretien, il est abattu, il est condamné à 12 ans, l'excuse atténuante pour minorité n'a pas été appliquée. Il n'interjette pourtant pas appel. Il ne trouve pas les mots pour exprimer ce qu'il ressent. Il envisage un seul refuge possible s'investir un peu plus dans les études qu'il a repris en détention.

Au rendez-vous suivant, il s'efforce de faire bonne figure. Il souligne qu'il est bien entouré par sa famille qui a accentué le rythme de ses visites. Il attribue aussi cette amélioration au cadre thérapeutique. Il dit que l'affaire pénale où il est concerné, occupe moins souvent ses pensées et qu'il s'en trouve soulagé.

Il parle de ses centres d'intérêt, de ses projets, de son goût pour la culture populaire.

Sa scolarité est interrompue faute d'enseignants dans sa spécialité. Les mois passent et aucune solution ne semble pas pouvoir être trouvée.

L'année touche à sa fin. Mathieu exprime une perte de confiance de lui-même au regard du sentiment que rien n'avance.

Le patient nourrit l'espoir d'une libération conditionnelle compte tenu qu'il approche de la moitié de sa peine en cette sixième année de détention. En cellule, ils sont cinq personnes détenues et il peine à trouver la tranquillité pour étudier nous dit-il.

Des conditions plus favorables pour poursuivre sa scolarité finissent par se présenter. Le patient maintient dans le cadre de l'entretien un discours qui concerne sa préoccupation par rapport à son avenir et l'importance qu'il accorde à sa scolarité pour parvenir à réaliser ses projets.

Il dit qu'il a parfois le moral à plat, est au bord du découragement. Il exprime sa déception car les examens ont été reporté à l'année d'après. Il exprime le sentiment de perte de temps et s'identifie à la masse de détenus comme si elle formait une unité faisant face à une institution faisant montre de mépris vis-à-vis d'elle.

L'intéressé vient dire que son irritation et son agacement croissent de jour en jour, car aucune de ses demandes n'aurait abouti. Il s'efforce de rester calme. Il doit le faire, dit-il, pour ses parents, pour qu'ils soient fier de lui. Il nous confie le sentiment de dette qu'il a vis-à-vis d'eux, son sentiment de culpabilité de leur faire endurer sa condition.

Il alterne période de persévérance et moment de découragement, doit modifier ses projets compte tenu des carences institutionnelles. La possibilité d'un transfèrement est entrevue, mais cette éventualité désole ses parents. Il y renonce finalement. Les séances sont l'occasion pour qu'il formule ses ressentiments et ses sentiments d'insatisfaction et de déception, voire d'injustice.

Charriant avec lui une apparente aigreur d'avoir grandi trop vite dans un milieu sans pitié, il semble sans illusion. Il nous apprend que dans un délai qui lui est inconnu, il devra rejoindre un Centre National d'Evaluation (centre vers lequel sont dirigés les détenus dont le profil, à partir de critères criminologiques et judiciaires, est jugé dangereux).

Nous apprendrons son départ du fait de son absence au rendez-vous suivant.

Discussion

Mathieu dans le contexte de rivalité entre garçons s'est inscrit brutalement sur la scène du crime. Cet évènement traduit certes son adhésion à une lecture du discours le plus en vogue dans la culture où l'affirmation de l'identité sexuelle se réalise au moyen de confrontations de concurrence, de compétitions et d'affrontements. Suivant une déclinaison de ce discours, un homme non seulement, peut s'admettre comme étant dur et apte au plaisir sadique, mais, il se doit de l'être, il est tenu d'être identifié comme mauvais garçon.

Cette modalité d'identification est illustrée par Ta-Nehisi Coates de la façon suivante :

Les bandes de jeunes hommes qui avaient transformé leur peur en rage représentaient le plus grand danger. Ils arpentaient les moindres recoins de leur quartier en faisant le plus de bruit possible et en se comportent grossièrement, car seule cette grossièreté bruyante leur permettait d'éprouver un sentiment de

sécurité et de pouvoir. Ils étaient capables de te briser la mâchoire, de te piétiner le visage, de t'abattre même, à la seule fin d'éprouver ce pouvoir...³³⁰

Sans doute, Mathieu a-t-il voulu donner une leçon à son adversaire qui le défiait en présence de sa sœur. Sans doute avait-il à cœur de protéger cette dernière et montrer sa crédibilité de grand frère.

Dans ce qu'il nous dit aucun sentiment de culpabilité ne s'offre à notre lecture. Les préoccupations qu'il nous livre ont trait à sa sécurité et au recouvrement de la liberté.

Est-ce, ce que l'auteur, précédemment cité, et d'autres appellent « le langage de la rue » ou la « *street cred* » ou « *street credibility* »³³¹ qui nous renvoient à la notion de respect ou « *respect* ». Coates « découvre » comme explication, ou du moins comme climat de fond, un sentiment de peur partagée de la perte du corps, du corps propre et du corps autre. Cette peur serait masquée travestie par toute sorte d'excès et de compensations mis en scène par la part la plus visible de ces jeunes issus des sociétés postcoloniales « pour donner l'impression qu'ils étaient des rois, en pleine possession de tous les objets de leurs désirs.³³² » Mais au-delà du visible, elle réside dans le cœur même de ces sociétés nouvelles et ainsi le « *american way of life* », le rêve américain, le rêve paradisiaque antillais, le rêve du nouvel ordre mondial, pourraient s'appréhender comme un cache-misère symptomatique et une forme singulière de ce que ce que Freud a mis en exergue comme le malaise dans la culture.

Au fil des entretiens avec Mathieu, peu d'éléments de son intime, de sa famille, de son parcours personnel, de ses émotions ou sentiments ne sont l'objet d'un témoignage, d'une mise en histoire.

A quelle exigence défensive répond cette pudeur ou cette opacité ? Mathieu se campe dans sa position virile et affiche la logique d'une alternative « c'était soit lui soit moi ».

De sorte que sa préoccupation déclarée est de réussir sa vie qui est déjà gâchée. Son adhésion à l'espace de parole que nous lui offrons lui permettra de nommer la pulsion destructrice qui l'habite sans qu'il parvienne à la situer en son for intérieur mais d'abord à l'extérieur de lui et seulement comme tentation à combattre et à contenir.

³³⁰ Coates T-N., *Une colère noire Lettre à mon fils*, p. 42

³³¹ *Ibid.*, p. 44

³³² *Ibid.*, p. 32

Hypothèse sur la structure

Au regard de ce que Mathieu a bien voulu nous confier, à travers, l'expression du souci de restaurer son amour-propre, son observance disciplinée d'une certaine posture et prestance et, l'estime qu'il a de lui-même, nous sommes portés à déduire de ce qui constitue par la régularité de son occurrence, un point d'identification et un support de sa méconnaissance issu de la dynamique en acte de son narcissisme. A la faveur de son respect affiché des souhaits de ses parents et de sa résolution à se conformer à l'expression de leur désir, se décline une posture altière, une image quasi muette, une apparence à maintenir voire à sauver³³³.

Le patient s'est surtout manifesté par la plainte et la revendication d'un côté et par la reconnaissance de dette et la culpabilité de l'autre ; n'est-ce pas là rejeter à l'extérieur ce qui tient lieu de clivage ?

³³³ Wiltord J., « Sauver l'apparence », texte inédit

C/ Hubris

1 A faire lieu ailleurs que dans l'Autre maternel... Dérò³³⁴

Léon

Eléments d'anamnèse

Léon est un jeune de 28 ans, c'est l'aîné d'une fratrie de deux enfants ses parents sont séparés dès son plus jeune âge, il n'a manifestement pas accepté la présence d'un beau-père, notamment le troisième quand il devient adolescent. Suite à un conflit qui l'opposait à ce dernier et après avoir fait preuve de violence physique envers sa mère qui s'était interposée, il est mis à la porte par cette dernière. Jeté hors de la maison il dormira, dit-il, sur le trottoir. Il est recueilli par sa grand-mère qui l'hébergera pendant quelques années où il continue sa scolarité bon an mal an. Il dit de lui qu'il était « *sireur* » : (turbulent), qu'il ne tenait pas en place à l'école, il faisait montre d'incorrection vis-à-vis de l'encadrement scolaire, et que souvent il était impliqué dans des bagarres.

A l'âge de 18 ans, il s'émancipe en devenant locataire de son propre logement, car il a acquis la confiance d'un artisan chez qui, il travaille au noir depuis quelque temps. Il devient assez vite père mais sa vie de couple s'évertue à parvenir au seuil de l'éphémère.

Observations médicales et paramédicales

Le rapport médical rend compte de sa tentative de suicide par ingestion de Temick et relate qu'il aurait un traumatisme à la hanche droite à la suite d'une chute du 1^{er} étage d'un bâtiment. Il dira lors d'un entretien infirmier qu'il s'était autorisé à circuler avec un véhicule sans avoir obtenu le permis de conduire. Lors d'un contrôle il refuse de s'arrêter et il est pris en chasse par les gendarmes. Au moment où il se trouve coincé il prend l'initiative de sauter d'un pont, il s'en sort avec 15 jours d'hospitalisation et une condamnation.

Phénoménologie criminologique

³³⁴ Mot créole signifiant : Dehors, ouste, dégage !

Au cours d'une dispute avec son amie qui oppose un refus à sa demande, il sort un couteau et la blesse. Se rendant compte de son geste, il va ingérer un produit nocif en vue de se tuer. Mais pris en main par le service des urgences, il échappe à la mort puis est incarcéré.

Analyse du contenu

Contexte et narration de la première rencontre

Léon se présente en nous en faisant valoir ses qualités d'homme indépendant, un *self-made-man* adressant une plainte sous la forme d'une énigme. Il aimerait dit-il, savoir comment faire pour ne pas s'énerver quand il reçoit des menaces. Cette énigme fait place à un dilemme : comment peut-il à la fois conserver sa réputation et ne pas céder aux provocations ?

Léon envisage avec optimisme son placement en détention sous la forme d'un court séjour de quelques mois et une reprise rapide de ses activités habituelles et notamment professionnelles.

Il nous fait sa lecture de son histoire judiciaire, de ses condamnations précédentes et du motif de son incarcération actuelle, nous parle du mode opératoire de sa tentative de suicide face à l'insupportable idée d'aller en prison.

Lors d'un entretien Léon évoque ses difficultés à éviter les confrontations avec autrui et notamment avec les personnes détenues qui le provoquent. Il dit : « Quand la tension monte c'est le geste que tu vois qui part », il parle en mimant le geste de piquer d'un coup de couteau.

- Avant quand quelqu'un me disait : « *man ké baw an kalot !* » : Je vais te donner une claque ! Je lui déjà donné la calotte. Ce qui signifie qu'en un rien de temps quand il reçoit une menace, il est prompt à réagir en miroir. Maintenant je réfléchis avant...Beaucoup avant...surtout quand la personne te donne un défi.

Nous lui demandons.

- Vous vous dites quoi quand vous réfléchissez ?
- Je suis en prison. J'ai déjà vu où cela m'emmène, j'ai besoin de finir avec ça.
- Qu'est-ce que vous appelez ça ?
- De m'énerver et puis après c'est moi qui suis perdant.

Léon évoque la scène où il a agressé celle qui était sa nouvelle copine. Entre eux éclate un esclandre, il est en retard, il doit se rendre sur le chantier pour réaliser ses T.I.G. (Travaux d'Intérêt Général)

Sa copine refuse de répondre à sa demande de le raccompagner en voiture et lui aurait dit :

« *Si ou kontinyé fè mwen chié man ké kriyé la polis baw !* » : « Si tu continues à m'emmerder, j'appelle la police. »

Il a considéré cette parole comme une menace et un affront. Il adhère à une rumeur selon laquelle elle rencontrait en son absence, un homme. Il est convaincu en outre que la mère de sa copine aurait volé une partie de ses épargnes.

Pendant une période Léon tient un discours ambivalent, d'une part nous avons noté qu'il se situe dans une autre temporalité que celle de l'immédiat, car c'était ...avant ; mais d'autre part, il se montre convaincu du bien-fondé des faits qu'il a produit auparavant. Il maintient qu'il ne pouvait être autrement.

Il donne à entendre l'impossibilité pour lui d'admettre la gravité de son geste attentatoire sur celle qui était son amie et d'admettre la pertinence d'une sanction lourde. Aussi il s'adonne à des comparaisons avec des actes commis par d'autres. Léon évoque sa tentative de suicide. En disant qu'il avait choisi la mort au lieu de trouver en prison.

Il évoque les comptes et calculs sinistres auquel il se livre avec l'appui de son avocat afin d'envisager que les faits qu'il a commis relèvent préférentiellement du tribunal correctionnel et non de la juridiction pénale prévue pour les infractions les plus graves soit la cour d'assise.

Ainsi il évoque le nombre de coups de couteau portés sur le corps de la victime. Nous lui signifions qu'il parle d'une personne contre qui il a utilisé une arme.

Il évoque les griefs qu'il a vis-à-vis de la victime et de la mère de celle-ci qu'il accuse de méfaits à ses dépens.

Nous lui signifions le parti de mettre fin à ce suivi s'il considère que pour les raisons qu'il avance sa victime méritait d'être agressé.

Il admet l'excès de ses propos, mais fait part de ses ressentiments en faisant valoir le sacrifice dont fait montre sa propre mère en prenant à charge des dettes qu'aurait contractées son ex-copine à son détriment.

Mais il n'est exempt de griefs vis-à-vis de sa propre mère et ainsi il évoque le souvenir de son expulsion hors de la maison quand elle fit le choix entre lui et son beau-père. Il dit que

si la femme avec qui il va partager sa vie ne s'entend pas avec « son fils », il choisira de vivre avec son enfant.

Après le procès, Léon donne peu à peu un nouveau sens à ce qui l'a amené en prison.

Léon a été jugé et est condamné à 8 ans. Il s'estime heureux du verdict, dit avoir évité une peine de 15 ans.

« On » a dit de lui qu'il était fou. Le patient nous questionne :

- Pensez-vous que je dois être soigné ?

Léon déclare s'inscrire dans la perspective d'une adaptation à l'incarcération. Il dit avoir changé, qu'il a appris à réfléchir avant d'agir. Il a des nouvelles de son enfant par l'intermédiaire de la visite de sa mère qui accueille certains week-end son petit-fils.

Il évite, les confrontations ou de répondre à des provocations, il s'éloigne quand il voit poindre les disputes. Il est confiant sur ses capacités à retrouver un travail.

Il reçoit le soutien de ses parents en particulier de sa grand-mère qui l'encourage à parler au psychologue, car elles attribuent au travail psychologique, un changement perçu chez Léon. Le patient attribue, lui, à la sentence fixant à 8 ans la durée de sa peine la cause du changement qu'il perçoit chez sa personne. Il admet avoir changé et se réfère aux propos de sa grand-mère qui vient lui rendre visite.

Léon insiste pour avoir des rendez-vous, à un rythme plus fréquent, plus souvent, mais malgré un mouvement de grève qui a mobilisé une partie du service, malgré les demandes réitérées, il n'y a que deux psychologues pour 1000 détenus. Nous ne pouvons offrir de rendez-vous aux patients que nous recevons qu'une fois tous les deux à trois mois.

Léon évoque certains traits de son enfance et de sa pré-adolescence. Il ne disait pas tout à sa mère. Il taisait les sanctions disciplinaires dont il faisait l'objet à l'école et plus encore il falsifiait les documents dans le but de masquer ses véritables résultats scolaires. Il évoque un défaut de confiance vis-à-vis de sa mère.

Lors d'un récent entretien, Léon glisse une phrase qui donne tout son sens à la violence qui l'anime. : « Ma maman m'a dit quand j'étais petit « *Pa laissé moun baw kou* » : « Ne laisse pas les gens te frapper ». Pourquoi cette injonction maternelle resurgit-elle dans la parole du patient à ce moment ? Léon poursuit en me disant qu'il a changé, qu'il s'est mis en retrait des autres et relate qu'avant pour un simple regard, il s'engageait dans un conflit, qu'il ne pouvait admettre qu'on lui fasse quelque chose sans répondre, sans remettre, « *fok man té rand' moun lan* » : « Je devais riposter », il s'agit pour Léon de

rendre à cette personne les coups qu'elle lui avait asséné. Aujourd'hui, il se promet de rendre à cette personne, dans un délai ultérieur, ce qu'il considère comme objet-dommage :

- « même si c'est dans 10 ans, je vais lui rendre ».

Léon évoque des épisodes de sa vie trépidante et des scènes de violence auxquelles il a participé en faisant un retour sur le passé, il reconnaît en utilisant ses propres mots, l'outrance de certains de ses actes. Mais c'est bien parce qu'il s'autorise aujourd'hui à en parler que sont ainsi qualifiés de « pas bon », de « bêtises », certains de ses antécédents d'incivilités ou de délits. Même si on ne peut écarter l'hypothèse d'une part de jouissance sadique dans le récit qu'il donne des coups qu'il a porté à autrui, il s'agit d'une jouissance de la réminiscence, d'un effet jouissance dans les interstices de la parole, sur la scène de la représentation.

La citation suivante de Jadin et Ritter résume ce qui semble s'amorcer :

« ...lorsque l'analysant acquiert dans son analyse un certain savoir sur ce qui était refoulé, un savoir sur des signifiants sonores, sur les métaphores insistantes, sur les scénarios après coup imaginaires, etc., alors se produit une certaine déjouissance qui arrête parfois l'infamale répétition des symptômes.³³⁵ »

Il nous confie que l'incarcération est pénible et nécessite d'« avoir toute sa tête ».

Il nous fait part d'un motif de satisfaction après avoir été informé de sa future admission en Centre de détention. Ainsi passera-t-il de la maison d'arrêt au Centre de détention et bénéficiera d'un autre régime d'incarcération. Il nous dit qu'il pourra plus aisément penser à son avenir. Au fil du temps, sa situation carcérale évolue le patient a obtenu de purger sa peine dans une cellule où il est seul. Cette opportunité est assez rare dans un établissement qui était en 2014 en surpopulation carcérale et devait faire face à un taux d'occupation de l'ordre 163%. Elle s'apparente à une forme de gratification pour bonne conduite.

Quelques mois après, Léon nous fait savoir qu'il a obtenu un travail pénitentiaire. Cette activité contribue à un regain partiel de son autonomie financière. Il exprime sa satisfaction au regard de cette nouvelle situation. Il évoque son projet de reconnaître son enfant quand il sera libre. Parle de la vie et de la mort, de la volonté de Dieu et des épreuves qu'il croit nécessaires pour qu'il fasse son chemin.

³³⁵ Jadin J-M., Ritter M., *La jouissance au fil de l'enseignement de Lacan* p. 46

Léon nous dit qu'il envisage de tenter de reconstruire sa vie en France après la fin de sa détention. Il ne veut plus vivre en Martinique.

Un jour, son propos change de ton, il se dit excédé et parle de casser la tête d'un surveillant puisque dit-il c'est la seule façon d'obtenir gain de cause dans cette prison. Il considère que le « code » stipule que le juge d'application des peines a l'obligation de lui accorder une liberté conditionnelle à la moitié de sa peine. C'est en somme une nouvelle confrontation de Léon à l'épreuve de réalité et à la nécessité de faire face à la frustration. Malgré tout une certaine tempérance habite Léon en contraste avec ses déclarations. Il ne fait plus l'objet de sanctions disciplinaires depuis quelques temps. Ce changement d'attitude lui permettra d'obtenir un emploi pénitentiaire qu'il occupera durablement.

Discussion

Léon est à l'affût de toute vexation, de toute situation pouvant être interprétée comme une provocation. L'importance du voir, la prévalence de l'imaginaire est à souligner, c'est tout vu, il a compris et son corps répond.

« Avant quand quelqu'un me disait : *man ké baw an kalot !* (Je vais te donner une claque !) Je lui ai déjà donné la calotte. Maintenant je réfléchis avant...Beaucoup avant...surtout quand la personne te donne un défi ».

Deux sens du terme avant, le premier avant signifie précédemment ou dans un passé plus ou moins récent alors que l'autre avant signifie en amont avant que cela ne se produise. Ici le terme « kalot' » est-il un signe dont la valeur est équivoque ou au contraire une consécution, un pur réel, ou même un signal imaginaire déclencheur pour ce patient francophone et créolophone ? De même la phrase ; « je lui ai déjà donné la calotte » est une réponse qui défie le cours du temps qui s'énonce au passé-composé pour signifier la fulgurance de l'action, son immédiateté qui est telle qu'elle se veut précéder celle qui en est la cause.

Nous remarquerons que le terme « kalot' » vient de l'autre, c'est l'autre qui profère l'intention de le frapper. Si l'on se tient dans le registre où domine la relation du moi à l'autre, cette parole provoque un effet hypnotique qui illustre de façon singulière la fonction perlocutoire que recèle « how to do things with words » de Austin, il s'agit de l'actualisation du potentiel performatif de l'acte de parole comprenant sa portée de commandement et une indistinction, la non différenciation entre locuteur et allocutaire et se conclut par l'éviction de la limite du réel comme impossible adossée à la fonction

symbolique. La parole devient acte, mais c'est celui qui profère la menace qui devient l'objet de la frappe.

Pour Léon, ce terme s'apparente à une menace et fait injure. Ainsi, ce qui s'énonce depuis cet autre est d'emblée l'objet de son appropriation. Nous dirons qu'il conçoit les choses comme suit : il me hait donc je le hais, il menace de me frapper, je le frappe immédiatement.

Car celui qui s'autorise à dire qu'il va vous frapper, vous humilie aux yeux des autres.

L'autre donc évoque la « *kalot'* », mais c'est Léon qui réalise, qui met en acte la « *kalot'* ». La « *kalot'* » de l'autre devient la sienne, celle qu'il assène à son interlocuteur.

La différence à noter ici c'est que Léon raconte, se raconte en situation d'entretien, il est sur une autre scène qui lui permet de se représenter l'agir en la convertissant en parole. Et dans l'acte de parole, ce sont autant d'émotions, de sensations, d'images qui tapissent la scène de la représentation.

Un adage créole dit « *Yo pa ka bwokanté pawol pou kou* » « On ne n'échange pas une parole contre des coups » mais c'est déjà dire qu'une parole provoque un effet de choc qu'il n'est pas toujours aisé d'encaisser sans riposter. Nous pouvons envisager le retournement de cet adage « *ou pé bwokanté kou pou pawol* » « il est possible d'échanger des coups contre des paroles ». Et c'est ce retournement que Léon amorce en utilisant le terme « avant ». Il se situe dans le temps dans le procès de parole, dira-t-on, il prend de la distance, cette distance est à la fois spatiale et temporelle. Au lieu de la fulgurance et de la percussion du corps de l'autre - au moyen d'une arme - soit dit en passant - il y a, par le truchement de la parole, une amorce de détachement. Ce détachement vient en regard de l'attachement paradoxal mais indestructible de Léon à l'égard de sa mère.

Dans la séquence où sa copine refuse de répondre à sa demande de le raccompagner en voiture et lui aurait dit :

« *Si ou kontinyé fè mwen chié man ké kriyé la polis baw !* » : (Si tu continues à m'emmerder, j'appelle la police !)

Il a considéré cette parole non seulement comme une menace mais comme un affront. La réplique de son amie semble prendre une valeur d'injure, un acte de parole qui le ravale à la position de déchet, il est chiant et échoue à la faire jouir.

Une phrase qui donne tout son sens à la violence qui anime cet homme. : « Ma maman m'a dit quand j'étais petit « *Pa laissé moun baw kou* » : « Ne laisse pas les gens te frapper ». Cette injonction anticipe le châtement. Mais ne s'agit-il pas du fantasme de la mère ?

Mais Léon poursuit en décrivant son irascibilité : un simple regard pouvait donner lieu à une confrontation. Le regard, à l’instar du mauvais œil équivalait à une agression et constituait un impératif à agir selon une logique économique de la loi du talion, coup donné coup rendu : « *fok man té rand’ moun lan* » : « Je devais riposter... « même si c’est dans 10 ans je vais lui rendre ».

La différence ici n’est pas mineure Léon se promet aujourd’hui d’obéir à l’injonction maternelle mais en y intégrant le temps. Il y avait peu de place pour le temps dans ce que Léon pouvait articuler au début de son incarcération. Néanmoins nous observons que Léon nous fait part librement de ses interprétations quasi délirantes puisqu’elles paraissent surtout fondées sur sa défiance à l’égard de ses objets amoureux et plus généralement à l’égard d’autrui. Il déclare parfois au cours des entretiens.

-Je ne fais confiance à personne ! Surtout ici...

-Surtout ici ...

-Pas vous, pas vous...dit-il introduisant une possible exception.

Hypothèse sur la structure

Le patient semble mettre en acte deux destins de la violence ou deux facettes du destin de cette violence dont nous avons montré qu’elle peut s’appréhender comme un rapport. Le premier destin consiste à faire disparaître ce qui du fantasme du sujet se retrouve réalisé comme une réduplication chez l’autre ou incarné par l’autre, le second consiste à se supprimer ou à supprimer en soi cette part de réalisation possible du fantasme.

Ces deux développements de l’alternative indiquent l’étroitesse du champ des possibles, où le sujet se croit réduit à tuer ou se tuer. C’est donc le corps qui est la cible et le moyen de l’agir. Le corps propre ou celui de l’autre s’offrent à la percussion, à la projection en avant. Cependant un outil, un objet est instrumentalisé pour cet accomplissement, par l’éclat de sa brillance, il masque sa fonction de dénégation de la castration.

L’identification qui semble à l’œuvre chez l’intéressé est prioritairement imaginaire puisqu’elle prend appui sur le vis-à-vis entre le moi spéculaire et l’autre, non en tant que semblable mais en tant que pur objet de jouissance. Nous pouvons nous interroger sur le statut de l’objet entendu comme non éligible à la perte. Quel est le phallus auquel le sujet s’identifie ? Mais il s’agit aussi de savoir dans quelle mesure l’image qui pourrait le

supporter est repérable comme forme support de la différence. Dans quelle mesure est-elle repérable d'un trait ?

Nous sommes loin des insignes de l'autorité, le sceptre ou le bâton comme en parle Mustapha Safouan³³⁶, qui signent la castration, qui marquent le mode par lequel le signifiant phallique vient à s'afficher. Dans le cas de Léon il s'agit d'une arme que l'on cache ou de faire d'un objet quelconque une arme de circonstance. Cet objet susceptible de travestissement n'est pas une image du phallus qui serait en même temps en partie un réel et qui contribuerait à une certaine limitation de ce réel. Pour Léon, l'image du phallus, auquel renvoie le couteau, ne se transforme pas en objet transitionnel. Cette image prend la figure d'un produit phytosanitaire toxique dont l'ingestion est nocive, l'aldicarbe³³⁷. C'est le renversement qui peut s'opérer dans ce type de rapport au phallus où l'imaginaire règne en maître absolu, c'est l'autre ou moi. Cependant cette commutativité ne s'offre pas comme un choix ouvrant à la mise en place d'un lieu d'où l'on parle.

Melman fait remarquer que dans les contextes historiques qui sont ceux des situations coloniales, le réel et le symbolique ne sont plus noués. En effet, le colon est dans son élan de conquête et lui fait face le futur colonisé. La conquête, les guerres et l'emprise coloniales ne fait pas place aux dieux, aux langues, aux hommes qui feront partie des vaincus. Les vainqueurs sont en position de devenir les maîtres sauf que :

...de la part de ceux qui sont supposés représenter le symbolique, s'exerce une action violente pour assurer la prise, le lien avec le réel, c'est-à-dire pour permettre la jouissance. La difficulté c'est que cette action violente vient elle-même détruire la propriété du symbolique qui est celle de faire lien naturel avec le réel.³³⁸

La maîtrise qu'exercent les vainqueurs est donc dénudée du symbolique et cette situation a des conséquences sur le type de lien qui peut s'établir dans les sociétés qui se sont constituées dans les conditions coloniales. En raison d'une écriture du fantasme induite

³³⁶ Safouan M., *Le graphe de Lacan*

³³⁷ Selon la fiche internationale de sécurité chimique, l'aldicarbe peut avoir des effets sur le système nerveux, entraînant convulsions, défaillances respiratoires. L'exposition peut entraîner la mort. L'aldicarbe, le paraquat sont des substances qui ont été utilisées abondamment dans les champs de banane aux Antilles.

³³⁸ Melman C., « Casa grande e senzala » in *D'un inconscient postcolonial s'il existe, op.cit.*, p. 8

par un réaménagement discursif, l'espace qui a pour fonction de séparer le sujet et l'objet est hanté, il est propice à des cauchemars. Melman proposant la lecture de ce qui tient lieu à la place de discours, met en exergue qu'entre S1, le signifiant maître et S2, le lieu des signifiants, il y a une coupure qui se présente comme une barre, un obstacle. Et c'est dans un rapport d'interdépendance asymétrique que se maintient la coprésence des instances en jeu dans la société coloniale ou postcoloniale par la force de la violence pure. Cette coupure qui entame le discours entraîne certaines incidences :

Le sujet est toujours inquiet quant au maintien de son existence ; il est toujours incertain quant à sa place, quant au maintien de son lieu, et il est dans un rapport avec son objet non pas comme s'il avait été perdu mais comme s'il avait été volé.³³⁹

En parlant de Léon, nous remarquons que son rapport à l'objet ne permettait pas d'envisager la réduction du couteau à un insigne, à un signifiant phallique, car la mortification de la chose, sa résolution en objet *a* est rendue difficile quand cet objet, n'étant pas promis à la disparition et n'étant pas aisément accessible à la perte, peut faire retour sous la forme orale et létale.

Et puisqu'il tend à échapper à la castration, une issue s'ouvre à lui : se confondre avec S1 le signifiant maître, tendre à être le phallus au lieu de l'avoir et envisager toute altérité comme la source d'un danger, l'autre, le petit autre pouvant demeurer un autrui radicalement incompatible à toute identification par l'incorporation ne vaut que comme un déchet, un poison ou un instrument.

Melman propose en raison de ce réaménagement et bouleversement qui affecte les discours, une écriture et une position subjective qu'il nomme « hystérie pseudo-paranoïaque ».

Nous sommes donc tentés de rapprocher, le tableau que nous livre le travail clinique avec Léon, de l'analyse de Melman. Ici être et avoir tendent à se confondre. Si Léon perd (l'amour de) son fils, sa compagne, son argent, sa liberté, il est affecté par cette perte

³³⁹ Melman C., *op. cit.*, p. 8

comme s'il s'agissait de lui tout entier, comme si sa personne était perdue. C'est donc face à ce risque de disparition qu'il réagit.

Conclusions de la quatrième partie

Nous nous trouvons à cette étape de notre travail où nous devons considérer le bénéfique ou l'intérêt de l'orientation que nous lui avons donné en partant d'un point de vue s'ouvrant sur le champ de la clinique. En effet, la démarche que nous venons de présenter correspond non seulement à un pendant possible de la recherche en psychologie mais aussi à ce qui constitue le fonds d'une pratique.

Nous souhaitons que cette dernière puisse se réaliser dans des conditions plus conformes à ce qui peut être attendu d'un service dédié aux problématiques psychiatriques et psychologiques telles qu'elle se révèlent en milieu carcéral.

Il s'agit de considérer que la peine de privation de liberté n'est pas incompatible avec le maintien d'une promesse d'assistance à ceux qui se trouvent en détresse dans les circonstances et le contexte de cette peine par application de la loi. Les acteurs de la politique de santé en prison ne peuvent s'en tirer à bon compte en arguant du fait que le plus urgent est assuré.

Il appartient au clinicien et au chercheur d'être aussi un acteur dans le jeu social où les discours les plus courants transportent les éléments qui concourent à une déshumanisation grandissante.

Nous avons présenté les grandes lignes de notre méthode dans le prolongement de ce nouveau paradigme. Mais alors, peut-on envisager une transversalité entre les cas étudiés ?

Nous avons évoqué à la fin du chapitre précédent une névrose particulière telle qu'elle a été dégagée de l'expérience clinique par Melman. Il ne s'agit pas d'en faire un modèle pouvant tout expliquer d'un sujet de l'« inconscient postcolonial s'il existe », mais de l'utiliser comme production de la pensée à accueillir et à critiquer.

Nous retiendrons que dans ce type de névrose, où le sujet se place du côté de celui qui occupe une prétendue position de maîtrise :

- L'autre, le petit autre peut ne pas être reconnu comme semblable, il n'est pas toujours spécularisable, il est appréhendé prioritairement comme objet de jouissance, d'une jouissance singulièrement sadique qui s'applique à le traiter comme un « pur déchet ». Dans ces conditions l'objet ne peut être incorporé.
- L'Autre, toute altérité, le grand Autre, équivaut à une menace.

- La quête d'un lieu du sujet, d'un lieu originel est annulée par l'effet colonial et entraîne un appel désespéré au père.
- La relation au langage est pervertie par le fait colonial dès l'origine.
- Le recours sublimatoire se situe dans l'accent donné à la relation du sujet à la langue et plus spécifiquement dans l'espace de jeu possible dans les usages du bilinguisme.

La difficulté qui résulte de cette subversion induite par la situation coloniale est une déshumanisation adoptée comme idéal, c'est une indistinction virtuelle des places compensée ou suppléée par une ségrégation défensive présentant des traits pseudo-paranoïaques mais surtout saturés des motifs persécutifs, c'est une impossibilité à trouver un lieu autrement que dans une forme d'évasion qui se disperse entre nomadisme, errance, exil et nostalgie en impasse :

J'habite une blessure sacrée

J'habite des ancêtres imaginaires

J'habite un vouloir obscur

J'habite un long silence

J'habite une soif irrémédiable...³⁴⁰

Tel est l'extrait que le poète a choisi de son œuvre pour figurer sur sa tombe. Il constitue une adresse réduite à l'essentiel et qui concerne cette difficulté du lieu propre. Or nous sommes amenés à considérer que « la place propre au sujet peut [ne] jamais être retrouvée, aussi bien pour l'esclave que pour le maître ³⁴¹».

Hors d'un lieu qui soit le sien, hors des lieux, hors du temps, « hors des jours étrangers ³⁴²» mais aussi hors de son nom.

³⁴⁰ Césaire A., « Calendrier lagunaire » in *Moi, laminaire...*, pp. 11-13

³⁴¹ Melman C., *op. cit.*, p. 11

³⁴² Césaire A., *Ferremets*, titre et vers d'un poème écrit dans contexte de violences policières, pp. 78-79

Cinquième partie : Synthèse dynamique de la démarche comparative – Nouvelles perspectives

Chapitre I : De l'exploration de possibles à l'émergence d'une proposition

A/ Arguments

Nous avons exposé deux paradigmes, en tension, vis-à-vis desquels le candidat à une démarche de recherche, doit se confronter non seulement comme une contrainte avant d'avancer vers son choix, mais aussi comme une opportunité de mise à distance des modes de pensée qui lui semblaient les plus familières.

Il ne s'agit pas de viser un idéal de neutralité fade constitué, non d'idées encore lacunaires, mais d'un catalogue de notions émises par les promoteurs de l'une ou de l'autre des écoles de pensée.

Nos pas se sont enchaînés dans la perspective de pouvoir discuter les thèses de l'approche expérimentale tout en éprouvant nos arguments à la lumière de celle de l'approche psychanalytique. Nous nous sommes familiarisés avec l'approche phénoménologique en explorant certains de ses postulats que nous mettons à la discussion.

Nous venons présenter les perspectives qui se dégagent tant à partir des limites que nous avons pu identifier en communiquant les méthodes envisagées et le commentaire critique que nous avons pu en faire, qu'à partir de notre cheminement propre étayé par notre pratique clinique.

De notre démarche exploratoire et comparative nous retiendrons les points suivants :

Les spéculations visant à atteindre la vérité du sujet sont des chimères tendant à satisfaire la pulsion d'emprise au moyen du discours, qu'il soit attribué au divin ou à la science.

Néanmoins comme nous l'avons écrit au chapitre II, tout travail de recherche se doit d'apporter une réponse aux exigences énoncées en vertu de notre référence à la science. Ces exigences s'appréhendent à partir du système du langage dont nous faisons usage et

qui nous détermine, ce n'est donc pas s'y dérober que d'interroger les méthodes ou les discours qui s'en réclament. Nous considérons peu contestable l'idée selon laquelle « il n'y a pas de science sans [un] sujet qui la fabrique [...] c'est-à-dire celui-là même qui parle, qui désire, qui doute...³⁴³ »

La valeur n'équivaut pas à la mesure aussi il convient de considérer les discours que nous utilisons en nous référant à cette limite.

Faut-il pour autant considérer qu'aucune initiative n'est possible pour que les chercheurs s'autorisent à partager leur démarche en s'invitant dans un autre champ ? Non, bien sûr. Nous avons pris le parti de ce jeu de rôle qui est offert à notre profession de psychologue de nous servir d'outils psychotechniques selon les usages qui nous ont été transmis par nos maîtres. Nous avons invité des personnes à se prêter à cet exercice qui consiste à répondre à des consignes prévues par un dispositif (questionnaire, test). Les réponses n'ont pas été étudiées pour chaque personne examinée séparément. Nous ne l'avions pas envisagé, mais à la réflexion cette option aurait permis d'envisager les productions de chacun comme un point de départ ou un prétexte pour une mise en parole, pour offrir, à chacun, une opportunité pour dire ce que, sur le moment, cela lui inspire. Certains n'ont pas attendu que cela leur soit proposé, ce fut donc au cas par cas, mais nous n'avons pas intégré ces productions de parole à l'étude se référant à la méthode expérimentale.

Nous avons ensuite présenté un certain nombre de cas et de vignettes cliniques issus de notre pratique courante dans l'institution pénitentiaire. Cette présentation fut accompagnée de notre commentaire visant à en faire une analyse formelle au moyen des outils conceptuels de la psychanalyse.

C'est donc façon frontale ou dos-à-dos que nous avons apposé les exposés commentés d'une pratique clinique à la première étude. Cet espace de synthèse permet d'en relever les limites.

L'objet étudié étant la représentation de l'acte violent et le rapport à la violence dans ce qu'ils recèlent et révèlent de la réalité d'un lien dans les limites du maintien ou de la rupture du pacte social pour un être parlant.

Dans le registre psychopathologique, la personnalité psychopathique est celle qui dans son large spectre symptomatique est décrite dans la littérature comme la plus proche de notre objet d'étude.

³⁴³ Lapeyre M., Sauret M-J., « La psychanalyse avec la science », *Cliniques méditerranéennes* 2005/1 (no 71), p. 143-168

Elle s'incarne en quelqu'un qui a connu différentes expériences de placement en institution, qui ne parvient pas à s'adapter aux contraintes professionnelles et sociales, qui a précocement eu affaire avec la police, pour des actes allant de l'incivilité au crime en passant par le délit.

Disparition rapide du père après la naissance et le remplacement par un beau-père. Une mère fragile, suivie parfois en psychiatrie. Plusieurs demi-frères et sœurs. Un comportement marqué par l'instabilité, des fugues précoces, des crises de colère, des bagarres. Des pertes de connaissance [...] la prolongation tardive dans l'enfance de terreurs nocturnes et d'une énurésie³⁴⁴.

Tableau auquel il faut ajouter, une scolarité tronquée, et une verbalisation pauvre.

Or ce profil, hormis le caractère fragile de la mère, et le recueil d'observations de troubles tels que le *pavor nocturnus* ou des pertes de connaissance répertoriées, présente de nombreux points communs avec l'histoire des cas de notre étude.

Et pourtant, ce diagnostic de psychopathie semble satisfaire prioritairement à la nécessité rassurer le clinicien en satisfaisant une des attentes les plus communes chez l'être humain qui est de trouver les traits de l'ordre et de l'harmonie, d'identifier une catégorie en n'en repérant les traits comparables.

Nous ne ferons pas à nouveau la critique de cette notion, que nous avons présenté au chapitre IV³⁴⁵. Il ne s'agit ni de l'ignorer ni d'en valider la portée.

Nous avons admis que la violence ne se réduit pas à sa face spectaculaire commandant le rejet et l'angoisse. Elle comporte une dimension latente qui demeure constamment active.

Le sujet est, non pas, de par sa constitution, mais de par son entrée, plus ou moins calamiteuse, dans un monde où se joue l'enjeu de reconnaissance, de par l'adresse qui lui est accordée en tant que semblable, réduit à un même, dans un élan fusionnel, à un alter ego fraternel, à un ennemi ou à un étranger.

Cet espace propice et prémonitoire au jeu, espace de séparation et de retrouvaille prend sens au prix d'une violence et à la faveur du langage.

³⁴⁴ Balier C., *op. cit.*, *id.*, p. 70

³⁴⁵ Cf. *supra*, chap IV, p. 111

Cette violence est déjà celle qui découle de l'empire du sens et dans le *vel* de l'aliénation au signifiant, c'est-à-dire dans le choix forcé par lequel le petit d'homme doit passer pour s'éprouver dans l'existence jusqu'à s'identifier à un terme, à son nom propre.

Ce choix forcé commence au seuil de l'inconscient dans l'articulation des champs du sujet et de l'Autre où le sujet doit faire face au fait que son sentiment d'être, et même plus radicalement, sa fonction, sont du ressort d'un effet du signifiant, que pour s'assumer son existence d'homme ou de femme, il doit passer par la relation à l'Autre, par le langage.

C'est de l'Autre comme lieu, souligne Lacan, que le sujet trouve à se situer et même à se réaliser à partir du jeu des signifiants.³⁴⁶ Or ce qui fonde le signifiant tient à la fonction de coupure - puisqu'il surgit d'un rapport de différences - et donc à celle du bord.

La relation du sujet à l'Autre s'engendre toute entière dans un processus de béance... Le signifiant se produisant au champ de l'Autre fait surgir le sujet de sa signification. Mais il ne fonctionne comme signifiant qu'à réduire le sujet en instance à n'être plus qu'un signifiant.³⁴⁷

Le sujet doit donc être réduit à l'état de signifiant, il est sommé de disparaître en tant que conscience d'être, pour se constituer dans sa fonction, c'est ce que Lacan appelle le *fading* du sujet, par ailleurs, il naît au sens amputé de son être.

Nous sommes tentés d'envisager dans le prolongement des implications du mode de clivage qui prévaut dans le contexte colonial ou postcolonial, une difficulté quant à ce temps du *fading* du sujet. Cette difficulté tient au fait que pour se constituer en tant que sujet, l'être parlant qui fait le choix forcé et inconscient de l'aliénation doit pouvoir trouver place, notamment vis-à-vis d'un ancêtre qu'il a implicitement évincé.

C'est à cette condition qu'il est réduit à sa fonction de représentation dans un mouvement métonymique de signifiant à signifiant. A défaut, on pourrait considérer qu'il risque de demeurer dans une fonction à faire signe, de représenter, quelque chose, ou au mieux quelqu'un, pour quelqu'un.

Dans ces conditions l'être parlant fait face à une forme d'obstacle voire d'abyme dans les intervalles entre les signifiants. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un choix ayant pour

³⁴⁶ Lacan J., *Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse Le séminaire*, livre XI, p. 185-188

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 188

conséquence : *soit l'un soit l'autre* ou encore *l'un comme l'autre* ni même *ni l'un ni l'autre*, mais un non choix *l'un mais pas du tout l'autre* ou *l'un et l'autre* ? ou encore *l'un pour masquer l'autre*, *wi pa ni pou tchi*, : « si tu dis oui on ne te posera pas de question. » Car l'un implique l'autre, *White only* implique l'autre *colored*.

On en déduit une tendance à un défaut de circularité, un embarras, qui affecte la fonction de coupure, et qui n'est circonscrit qu'au moyen de l'écriture.

Frantz Fanon en réponse à Francis Jeanson qui l'interroge à propos d'un extrait de son ouvrage *Peau noire, masques blancs*, avance :

Cette phrase est inexplicable. [...] Les mots ont pour moi une charge. Je me sens incapable d'échapper à la morsure d'un mot, au vertige d'un point d'interrogation...³⁴⁸

Cette représentation confinée dans les limites du signe apparaît le mode singulier des rapports qui tendent à prévaloir dans les sociétés coloniales. La racialisation qui demeure un mode actuel d'appréhension de l'autrui, mais aussi la réduction désexualisée au genre, procèdent, nous semble-t-il, de cette forme d'enkystement réciproque.

B/ Nominations et fonctions du nom propre

L'usage du verbe obéit à certaines contraintes et toute verbalisation ne se réduit pas à une même fonction. Roman Jakobson a dénombré 6 fonctions du langage³⁴⁹ et contribué à en analyser les usages. Georges Mounin souligne que la fonction centrale est celle de la communication.³⁵⁰

Freud a mis en évidence la portée paradoxale des « échecs » de la communication, les lapsus, les oublis, les actes manqués, trahissent les conflits qui traversent l'être parlant à son insu,³⁵¹

Mais qu'en est-il quand il s'agit des fonctions du nom propre ?

³⁴⁸ Fanon F., *Ecrits sur l'aliénation et la liberté*, p. 49

³⁴⁹ Jakobson R., *Essais de linguistique générale*, pp. 214-218

³⁵⁰ Mounin G., *La linguistique*, p. 38

³⁵¹ Freud S., *Psychopathologie de la vie quotidienne*

Gérard Pommier présente les noms propres sous l'angle de leurs fonctions logiques tant du point de vue des mobiles inconscients qui les déterminent que de celui d'être une condition de la conscience.

L'auteur décrit plusieurs situations permettant de considérer l'articulation entre l'attribution du nom propre, sa prise et sa transmission avec le vœu inconscient de parricide.

Pommier distingue trois sous-ensembles du nom propre :

Evoquant les *tria nomina* du droit romain [...] Au prénom, donné par les parents, s'ajoutent le patronyme qui indiquent la filiation, et le surnom qui sanctionne les œuvres. La ternarité du nom propre correspond à ce qui peut être donné, transmis ou acquis.³⁵²

Ce fantasme de meurtre du père³⁵³ et la sexualité contrariée (par l'interdit) qui y est associée débouchent sur un sentiment de culpabilité dont l'absolution s'obtient par un hommage au père, par l'édification d'un totem. Ce support identificatoire est dans sa finalité incorporé. En somme, le parricide est induit par le désir sexuel et le culte des morts, en tant qu'hommage au masochisme inconscient mêlé au remord, se trouve dans leur prolongement.

Mais ce sentiment de culpabilité ferait, d'abord, suite, à une « impertinence » première, à un crime de lèse-majesté au regard de la mère. En se masturbant, l'enfant se serait affranchi de la tutelle de la mère pour jouir. Ce crime induit sa répression et aurait pour conséquence l'émergence d'une version privée et précoce du totémisme : les phobies. Ainsi le totémisme sous une forme intime précéderait par son émergence princeps son équivalent socialisée dans les « sociétés totémiques » et se perpétuerait aujourd'hui sous d'autres formes dont celle du patronyme.

Le fils ferait le père par la provocation d'une situation faisant le lit de sa répression. La masturbation – que l'on pourrait rapprocher de certaines formes de stéréotypies étudiées

³⁵² Pommier G., *Le nom propre Fonctions logique et inconsciente*, p. 29

³⁵³ *Ibid.*, « ...équivalence entre « prendre la place du père » (le tuer) et porter le même patronyme. Mais le fantasme parricide lui-même procède du fantasme de séduction, c'est-à-dire du traumatisme sexuel fondateur de la subjectivité » p. 40

par Albert Cahen puis Eugène Bleuler³⁵⁴ ou de la fameuse réaction circulaire dont parle Jean Piaget³⁵⁵ - serait un outrage à la bienveillance généreuse de la mère.

Cette dernière aura par conséquent le choix entre deux attitudes :

-refuser la jouissance autonome de l'enfant

- admettre d'être dépossédée de cette jouissance, tout en consolidant le statut de censeur d'une autorité punitive qui résiderait en dehors d'elle. C'est ce que fait la mère du petit Hans qui le surprend en train de se masturber :

Si tu fais ça, je ferai venir le Dr A...qui te coupera ton fait-pipi...³⁵⁶

Ce faisant, elle écarte un père qui refuse d'assumer un rôle de fustigateur que lui réclame pourtant le fils.³⁵⁷

Pour ce qui est de la première attitude, l'enfant se trouve livré à la jouissance, une jouissance qu'il partage en miroir avec la mère mais qui au lieu d'être phobogène comme dans le cas du petit Hans laisse place à une angoisse désarrimée, excentrée par rapport à la référence phallique.

La sexualité active peut donc être en défaut quand l'enfant fait sien l'interdit que pose la mère de cesser d'être son phallus.

Parmi les cas que nous avons présenté, nous avons rencontré dans les propos des patients cette licence incestueuse qui unit l'enfant à la mère. Le garçon est appelé à représenter le phallus maternel, il sera son coq vaillant et vivant. André souligne à ce sujet que cette représentation phallique suppose « une dialectique minimale de différenciation »³⁵⁸, c'est-à-dire ce temps de jouissance autonome.

Ce gallinacé se réincarne dans les fils, en quelque sorte, à défaut d'être totémisé après avoir été sacrifié. On observe son sacrifice en Haïti, à Cuba, au Brésil, à l'occasion des cultes du Vaudou, de la Santeria, ou du Candomblé, on le retrouve immolé en Martinique

³⁵⁴ Brémaud N., « Retour sur les stéréotypies psychotiques », *L'information psychiatrique* 2009 : « Cahen en vient ensuite à articuler les stéréotypies avec la question des idées délirantes et du délire, et sa thèse est la suivante : la stéréotypie est un « moyen de défense qu'emploie le malade pour se débarrasser de ses persécuteurs ».

³⁵⁵ Piaget J., *La formation du symbole chez l'enfant*, p. 15

³⁵⁶ Freud S., *Le petit Hans, Cinq psychanalyses*, p. 95

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 120

³⁵⁸ André J., *L'inceste focal dans la famille noire antillaise*, p. 370

au milieu des « katkwazé » : (*quatre-croisées*) nom profane et ésotérique des carrefours. Ces manifestations du sacré auraient pour fonction de conserver la permanence de ces divinités refoulées puisque souvent interdites et recluses dans ces parties du monde.

Serait-ce une tentative avortée de restauration du totem de l'instance paternelle à partir des débris rescapés de la déflagration coloniale et/ou l'effet d'une réappropriation par la mère de la sexualité de ce fils, sexualité qu'elle reprend à son compte après qu'elle lui ait échappée ?

Ce faisant, elle exempte, elle, au moins partiellement, le fils de la sanction paternelle. Le toupet du fils n'est pas moins écrasé par cette réappropriation de sa sexualité par la mère, il en devient, même, le porte-drapeau. L'investissement marqué, presque exclusif, de la mère vis-à-vis du fils signale au père avec qui elle vit en ménage, qu'il peut aller se faire voir ailleurs. La mère saura se trouver un autre homme tôt ou tard, tout en revendiquant la malédiction de sa condition de femme abandonnée sachant générer les ressources pour élever seule ses enfants. L'homme quant à lui, revendique d'être le père d'enfants de plusieurs femmes sans pour autant toujours transmettre son nom. Assurément par son nomadisme amoureux, il aura anticipé sur la précarité de sa place qui se prête peut à incarner, sauf de façon caricaturale, celle du père fustigateur du fils, ce qui ne l'empêchera pas d'être fustigateur à l'égard de femmes.

Pour la fille, la répression touche aux signes notamment au niveau des postures, il s'agit de ne pas faire signe d'une sexualité que l'on devine en embuscade. Dans la façon de s'asseoir, de se tenir, par exemple, il s'agit pour la mère de traquer l'obscène chez sa fille.

Pommier présente sur un plan, le scénario le plus courant dans les sociétés se prévalant prioritairement de valeurs « ataviques »³⁵⁹. Il est question sur un versant névrotique pour l'enfant qui tend à s'exonérer du possible retournement de l'érotisme oral à son encontre. Ce retournement s'envisage comme une vampirisation dont il serait l'objet en contrepartie de son propre vampirisme à l'égard de la mère qui l'allait.

L'enfant s'exonère donc de son fantasme d'avalement partagé avec la mère en faisant l'expérience de la recherche de concupiscence pour elle-même, mais il rencontre aussitôt le pendant qui s'impose, soit la nécessité d'une punition en réponse à son toupet

³⁵⁹ Glissant E. *Traité du Tout-Monde*, pp. 35-39

criminel. : « Se masturber c'est cesser d'être le phallus maternel : il faut donc être puni ! Mais par qui ? ³⁶⁰»

L'instance chargée de cette sanction est, arbitrairement ou disons-le autrement, par convention, paternelle, et ce, indépendamment du fait qu'un père, dans la réalité, ne vienne ou pas l'incarner. Il en est soustrait par son absence réelle ou par son absence dans le désir de la mère, nous dit en substance Pommier.

Vient la crainte que suscite cette instance - par le truchement de la dette du patronyme, et du crime que la prise du nom donné suppose - en tant que fustigatrice et jouisseuse mais aussi à cause de la séduction qu'elle inspire en tant qu'objet d'amour.

Pommier envisage aussi d'autres scénarios :

Il existe des occurrences cliniques où le nom n'est pas donné, d'autres encore où il est donné, mais pas pris [...] Il existe aussi de rares occurrences qui interrogent l'ensemble du processus de dation : ce sont les amnésies d'identité [...] Enfin, il existe une occurrence clinique de la psychopathologie de la vie quotidienne : c'est l'oubli des nom propres.³⁶¹

Le « mécanisme » de la forclusion d'un signifiant primordial reçoit comme lecture celle où il s'agit, non pas, d'un signifiant répondant à la définition saussurienne³⁶², mais de la condition même de la série signifiante. Ainsi Pommier rappelle que le nom propre s'apparente au Nom-du-Père en tant que fonction dont la forclusion détermine la subjectivité du côté de la psychose. Il se réfère notamment à l'ouvrage de Jean Claude Maleval intitulé *La forclusion du Nom-du-Père* (2000) pour souligner que la « forclusion signifie l'impossibilité de symboliser la mort du père par la prise de son nom ³⁶³».

Elle n'implique ou ne nécessite pas l'absence d'un père, c'est sur le nom que porte l'enjeu de don, de prise forcée ou impossible, d'emprise, de perte péniblement compensée ou d'encombrement. Elle peut se résumer par un « défaut d'attribution ou de prise du nom. ³⁶⁴ »

Et si le père n'était pas un opérateur logique universel ?

³⁶⁰ Pommier G., *Le nom propre, fonctions logique et inconsciente*, op.cit. p. 40

³⁶¹ *Ibid.*, p. 269

³⁶² « Le nom propre ne répond pas à la définition saussurienne du signifiant » *Ibid.*, pp. 77-78

³⁶³ *Ibid.*, p. 273

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 272

Pommier souligne que « dans la vie réelle, un père vivant précède son vœu de mort ». ³⁶⁵Dans la clinique et les discours qui ont cours en Martinique, on entend que généralement les mères souhaitent que les pères reconnaissent leur paternité. A ce souhait fait face le déni de paternité dont quelques hommes font de moins en moins montre, en effet depuis l'accès aux différents modes de contraception, les femmes exercent une certaine forme de maîtrise au sujet de leur maternité. Aussi ce sont plus elles qui font les pères et moins les hommes qui font d'elles des mères par le truchement d'un don teinté d'un forçage sadique. La relation amoureuse est représentée comme un pugilat, un rapport de force.

Le souhait pour une femme qu'un homme se reconnaisse comme étant le père de son enfant n'équivaut pas toujours à ce qu'elle accueille favorablement le vœu de ce dernier à nommer son fils. En somme la mère confirme volontiers au père sa fertilité et sa puissance, en même temps lui indique sa probité envers lui, mais elle n'admet pas toujours qu'il reconnaisse son fils en lui donnant son nom ou qu'il le lui donne, à elle, par le biais du mariage.

Dans ces conditions, une relation incestueuse durable entre la mère et l'enfant est la configuration la plus probable. Elle est suspendue le temps d'un nouvel investissement amoureux.

André plus radicalement prend appui sur l'hypothèse d'une structure matrifocale de la famille afro-américaine et plus particulièrement de la famille noire antillaise pour avancer l'idée d'une cohérence compacte de la construction familiale. Il perçoit une certaine rigidité dans cette construction où la mère ou plutôt la figure maternelle (dont ses avatars sont : marraine, grand-mère, tante etc.) est placée en un point de retour voire de grand retour ³⁶⁶au terme de chaque révolution des fils et même des filles.

Au cours de l'entretien que nous avons eu avec Jacques André, il nous a fait part du fait qu'en Guadeloupe, les conflits donnaient rarement lieu à un traitement par la parole sous la forme d'une expression verbalisée d'un désaccord. Les signes de désaccord ont tendance à être réprimés aussi c'est de façon brutale et inattendue que l'agir violent se déclare et vient actualiser la blessure qui était demeurée inaperçue.

³⁶⁵ Pommier G., *op.cit.*, pp. 20-21

³⁶⁶ *La vierge du grand retour* est le nom du roman de Confiant R. relatant un fait historique permettant de prendre la mesure de l'importance du marianisme chez les martiniquais. Cette dévotion mariale propice à certains abus déborde le cadre religieux.

Chapitre II : D'un certain sentiment océanique

A/ L'inceste affleure le périmètre de sa prohibition

Si la division du sujet suppose avec Freud la perte de l'objet et avec Lacan la disparition du sujet en tant qu'être contre la possibilité d'être à travers la parole, quand l'objet occupe la place de la cause du désir. Comment se noue, la relation d'un signifiant à un autre dans les conditions de cette licence incestueuse apparente évoquée plus haut pour que cet être de parole soit représenté dans sa différence exonérée du sens et au-delà de son apparence ?

Malgré la présence et même en l'absence du père réel, la question de la fustigation ne se pose-t-elle pas déjà à la faveur d'un accès fortuit à la sexualité active ?

L'appréhension qui en résulte peut être entendue comme un effet qui s'élabore sous l'auspice d'une construction fantasmatique prenant au départ appui sur la rencontre d'un cassure dans l'image spéculaire qui est une des modalités du manque, c'est-à-dire la castration sur le plan symbolique. Lacan fait remarquer que pour surmonter l'angoisse, il est nécessaire que l'Autre soit nommé et même que l'Autre se soit nommé.

Il n'y a d'amour que d'un nom, comme chacun le sait d'expérience. Le moment où le nom est prononcé de celui ou de celle à qui s'adresse notre amour, nous savons très bien que c'est un seuil qui a la plus grande importance.³⁶⁷

Mais quel nom vient répondre de l'Autre dans le fantasme ?

C'est par une nécessité logique que l'enfant accède à une jouissance séparée de la mère, pour autant que son jeu avec le sein, jusqu'à le refuser, ne rencontre pas une mère étanche à tout espace de jeu ou à toute marque de rejet. Et c'est non sans heurt et douleur, c'est-à-dire non sans attermolements, sans détours, sans incohérences ou sans contradictions qu'il peut y parvenir.

Cette accession se fait dans le contexte que nous présentons, sans le support d'une figure totémique identifiable. Le nom donné par la mère - quand l'enfant porte son patronyme - équivaldrait au meurtre du grand-père en guise de réparation d'un désir incestueux à l'égard de sa fille. Sauf que le grand-père maternel laisse ou est sommé de laisser, dans

³⁶⁷ Lacan J., *L'angoisse*, Le séminaire X, *op. cit.* p. 390

nombre de cas, cette place inoccupée tant physiquement que psychiquement. Exclu de la castration, il est d'une part réduit à l'impuissance, d'autre part prétendu inapte à toute prohibition sexuelle.

L'enfant demeure hors du jeu dialectique qui partant du désir de séduction du père, se résout dans une première étape par le vœu parricide et s'achève par le totémisme et son mémorial d'une culpabilité fondatrice.

La séparation de la mère - l'accès à une jouissance autonome - dans ces conditions, n'est jamais assurée de façon pérenne, elle est à la fois l'enjeu d'une souffrance, d'un regret, d'une nostalgie de la jouissance assistée.

Parmi les cas et vignettes présentées, on remarque que pour Brad, le prix à payer, pour une jouissance autonome, est, de tenter d'offrir à sa mère un fils qui le remplace, mais aussi, de s'auto-punir par la rupture avec sa copine qui est la mère du petit-fils. C'est une nouvelle autopunition qu'il inaugure par un acte pyromane en clamant sa fidélité de fils voulant aller au-devant du désir de sa mère en lui amenant son petit-fils, il vient mettre en péril la vie d'autrui y compris son fils.

Pour Léon, c'est le beau-père qui servira occasionnellement de support figurable propice à une projection de sa protestation contre ce qui fait obstacle à la réalisation sexuelle incestueuse. C'est sous la forme d'une opposition déterminée et irréductible à celui qu'il considère comme un rival qu'il fera valoir son attachement à l'objet primordial. Il rejoue cette rivalité auprès d'autres hommes, notamment quand il se trouve dans des situations triangulaires lui, un ami, un tiers qui menace son ami ou lui, son enfant et un tiers, le copain de son ex-compagne qui occupe la place de beau-père pour son fils. Et face à ces rivaux le conflit ne peut être seulement vécu intérieurement, il est nécessairement agi.

Nous emprunterons à André dont le livre intitulé « *l'inceste focal dans la famille noire antillaise* » porte sur l'étude de la famille dite afro-antillaise ou noire antillaise, quelques éléments d'analyse de sa thèse fondée sur l'hypothèse selon laquelle ces sociétés antillaises sont traversées par une structuration familiale unique³⁶⁸. C'est à l'appui de la mise en évidence des constituants du dispositif à l'œuvre dans la famille noire antillaise, que l'auteur a cherché à rendre intelligible les motifs de nombre de crimes. Nous émettons des

³⁶⁸ André J., *op. cit.*, p. 28

réserves quant à l'unicité de cette organisation, mais si elle n'est pas exclusive, elle demeure suffisamment prégnante dans l'expérience clinique pour être évoquée et soulignée.

L'auteur fait remarquer qu'au-delà de l'aspect variable des formes que prennent les familles antillaises, il y a à considérer la dimension de désir qui seule rend intelligible un fonds de constance de ces organisations improbables. Son interrogation porte sur l'énigme d' « un arrangement familial se tenant au plus près de l'inceste... » qui trouverait, *in extremis*, une issue pour ne pas s'auto-détruire par cette tendance au retour endogamique.

Cependant, si prohibition de l'inceste il y a, même aux confins de la promiscuité, c'est qu'il y a une instance, aussi discrète soit-elle, qui conditionne cette continuité. En se référant aux propos de Pommier, le risque incestueux principal est celui d'une jouissance du père, c'est ce risque qui est à éviter, c'est de son désir dont il s'agit d'abord de se défaire. Si donc, on ne peut envisager l'ascension du père vers les cieux, il faudra qu'il se trouve éloigné sur un plan horizontal, hors de la maisonnée. Mais, même absent, il fonde par sa jouissance première, le principe de la prohibition d'une jouissance du corps de la mère par les fils. Mais il ne le garantit pas, ce qui enjoint la mère à désirer un autre homme. Mais alors, c'est de l'illégitimité de ce dernier que le fils dénonce tout en confirmant implicitement le privilège du père.

La matrifocalité sexuelle faisant de l'inceste une limite vertigineuse est moins un succédané de la prohibition de la sexualité paternelle à l'égard des fils, qu'un de ses prolongements.

Dans cette perspective, nous pouvons avancer en cette formule succincte que l'interdit a comme corrélat le désir et que le désir en question est celui du père :

« ...la conséquence du désir est l'interdit de l'inceste pour quiconque tombe sous la juridiction d'un certain totem.³⁶⁹ »

En somme c'est en hommage au père, même et surtout déchu, que la mère est interdite. Dans le contexte matrifocal cet interdit sur un versant s'affiche sous la menace de son abrogation au rythme des injures et sur un autre il trouve l'assurance de sa validité aux confins d'un intime toujours plus ténu.

³⁶⁹ Pommier G., *op.cit.*, p. 36

André propose de considérer un rien, un « rien du désir ³⁷⁰ » comme un trait d'anomie qui affecterait la relation entre la mère et les fils, cette relation demeure circonscrite dans les rets d'un maternage anachronique.

Mais c'est aussi au cœur de cette structure vertigineuse matrifocale que l'enjeu se décline sous la forme d'une violence.

B/ De l'effacement du nom d'un lieu à l'effacement du nom d'un ancêtre : Totem en éclat

En nous référant à notre clinique et aux incidences de ce qui se présente comme un défaut de pacte ou encore comme un clivage dont les déterminants demeurent profondément ancrés dans les coordonnées de ce qui fait lien dans cette société, nous sommes amenés à souligner plus largement la question de la nomination, à travers, notamment, celle des lieux.

Ayiti ou Bohio et aussi Quizqueia seraient parmi les premiers noms vernaculaires de cette grande île amputée de son appellation pour être renommée par Christophe Colomb : Hispaniola. Quelques dizaines d'années plus tard, Bartholomé de las casas, sans doute saisi par un débordement de jouissance adresse un mémoire à Charles Quint. Dans l'acte, la parole peut s'entendre comme enjeu du retour du refoulé. Il s'agit d'abord de la réaction d'horreur d'un homme qui tente de faire entendre raison à ses semblables, les chrétiens espagnols qui attirés par l'or, « l'avarice et l'ambition » sont déjà, dit-il, responsables de la mort de plus quinze millions d'âmes en quarante-neuf ans.

« Les chrétiens, avec leurs chevaux, leurs épées et leurs lances, commencèrent à commettre des tueries et des cruautés étranges. Ils entraient dans les villes, les bourgs et les villages, n'épargnaient ni les enfants, ni les hommes vieux, ni les femmes enceintes et accouchées qu'ils ne leur ouvrirent le ventre et les missent en pièces, comme s'ils eussent attaqué des agneaux enfermés dans leur bercaïl. Ils faisaient des paris à qui, d'un coup d'épée, fendrait et ouvrirait un homme par le milieu, ou à qui lui taillerait la tête le plus habilement...³⁷¹ »

³⁷⁰ André J., *op. cit.*, p. 295

³⁷¹ Bartolomé De Las Casas., *Très brève relation de la destruction des indes*, Paris : Mille et une nuit, 2006

« Des cruautés étranges »...Ce qu'il y a d'étrange est sans doute pour Las Casas, de se rendre compte de la jouissance insatiable en jeu dans ces paris avides d'une hilarité à partager entre hommes de bonne foi.

Un processus de déshumanisation est en marche, il déborde la mise en acte de la satisfaction de cette « disposition instinctive³⁷² » pourtant contrastée dont parle Freud. N'est-elle pas composée à la fois d'éléments érotiques, d'idéal héroïque, et d'appétits d'agressifs, de désir de destruction ?

Ce processus devient la source intarissable d'une pulsion étrange dont l'ardeur demeure intacte malgré la bulle *Sublimis Deus* du Pape Paul III en 1536. L'ardeur de cette entreprise n'est suspendue que pendant la parenthèse des *Leyes nuevas* du roi Charles Quint 1542 ou de la controverse de Valladolid en 1550 sous l'autorité de ce roi et du Pape Jules III.

La guerre de conquête et d'exploitation coloniale se mène sans merci et décime des peuples entiers pendant des siècles. A l'ouest lointain de l'atlantique, dans ce « Farwest » le « western » qui oppose « bon cow-boys » et « mauvais indiens » est une écriture cynique de l'histoire d'un génocide. Bien avant les guerres du vingtième siècle, la colonisation du « nouveau monde » offre la figure d'une entreprise exempte d'idéal honorable. Les rois et reines et autres autorités militaires des puissances coloniales sont généralement absents des lieux d'affrontement.

L'agression essentiellement unilatérale se mène sous l'empire de l'enjeu économique et se donne pour extension l'exploitation de territoires par la quasi généralisation du système esclavagiste.

Le modèle d'une lutte entre maître et esclave est l'objet d'une construction de l'esprit. En 1807, soit trois ans après la fin de la première guerre anti-esclavagiste menée initialement par Toussaint Louverture contre l'armée Napoléonienne en Haïti, Hegel met en scène le principe d'une dialectique. La dialectique de deux moments de la conscience telle qu'elle a été formalisée dans *La phénoménologie de l'esprit*, permet de subsumer l'enjeu de la reconnaissance. Ces deux moments sont incarnés par deux figures opposées de la conscience. La lutte pour la reconnaissance oppose donc la figure du maître et celle de l'esclave et dévoile de ce que chacune est prête à risquer, la vie pour l'une, la liberté pour l'autre. L'effacement tient en ce que le modèle qu'élabore Hegel ne se réfère pas au système de servitude qui pourtant a cours aux Amériques depuis plus de cent cinquante

³⁷² Einstein A., Freud S., *Pourquoi la guerre ?* p. 44

ans, système ordonné par l'entreprise colonisatrice et colonialiste via la déportation massive de captifs africains, au petit matin du libéralisme.

Marx en utilisera les éléments dans une perspective subversive se référant au mouvement dialectique du raisonnement. La différence des relations au travail de figures opposées s'envisage dans de nouvelles perspectives, ce sont les classes sociales qui sont les protagonistes de la lutte. Plus fondamentalement, Marx prétend rectifier en renversant la formulation de la dialectique hégélienne ainsi : « le mouvement de la pensée n'est que la réflexion du mouvement réel, transporté et transposé dans le cerveau de l'homme. »

Il dégage la notion de capital à l'aune du discours scientifique sur le versant de la discipline économique. Il est le théoricien du socialisme scientifique.

« Ce qui définit le capital dans la pratique de l'économie bourgeoise, c'est la mise en valeur d'une quantité de valeur donnée.³⁷³ » Cette mise en valeur de la valeur qu'est le capital s'obtient via la formation cumulative d'une survaleur récupérée sur le travail.

L'esclave est exclu de la formalisation marxiste car il n'est pas vendeur de cette marchandise que constitue la force de travail contre un salaire. Il n'est pas vendeur puisqu'il est vendu, au mieux tout entier, mais vivant en tant que marchandise utile.

L'esclave réduit à sa vie, s'appréhende selon Marx comme un des premiers objets ayant pris la valeur d'une marchandise³⁷⁴.

Demeure la question suivante : cet homme réduit en esclavage aux Amériques et dans l'océan indien correspond-il à celui que Marx envisage par défaut dans la théorie qu'il a élaborée ?

Il semble indiquer la crudité d'une faillite de la parole aux confins du réel dans ce qu'il appelle « l'esclavage sans phrase dans le Nouveau Monde ³⁷⁵ ». Sans phrase ou sans mot, quelque chose fait donc défaut du côté du discours.

La parole constitue donc un enjeu dont l'acuité s'affirme, particulièrement par défaut, dans l'acte de nomination des lieux et rejoint celle, des places.

L'effacement du nom des ancêtres fait retour dans la production symptomatique de ce qui se présente comme automatisme mental. Lacan parle de sa pratique de présentation de

³⁷³ Balibar E, Macherey P., « Marx et marxisme », *Encyclopædia Universalis*, Corpus 11, Paris, 1988

³⁷⁴ Marx K., *Le capital*, p. 80 « les hommes ont souvent fait de l'homme même, dans la figure de l'esclave, la matière primitive de leur argent... »

³⁷⁵ *Ibid.*, p. 555

malades et de la pathologie d'un patient Antillais dont l'anamnèse révélait comme enjeu central, la question de « l'ancêtre originel³⁷⁶ ».

Il s'agit d'un homme à qui, une femme, qui le fréquentait, vient annoncer qu'elle attend un enfant de lui. Lacan envisage prioritairement le lien de causalité entre ce dont le sujet ne peut admettre la conception - il ne peut admettre de concevoir d'être père et plus radicalement, il ne peut admettre de concevoir – soit un signifiant forclus et le déclenchement d'hallucinations caractéristiques de l'automatisme mental. Mais il précise cependant au sujet du patient : « A peine lui a-t-on annoncé *tu vas être père*, qu'un personnage lui apparaît qui lui dit *tu es Saint-Thomas*. »

Nous notons que le tutoiement en jeu dans l'injure et dans la psychose se retrouve dans ce cas³⁷⁷. Mais ce que nous souhaitons souligner ici, c'est que la question du père renvoie cet homme à celle de la vérité. Saint-Thomas est en effet une figure assez librement évoquée dans le discours courant pour faire allusion à l'invalidité de la parole par défaut de preuve visuelle. La formule commune étant :

- quand l'allocutaire est interrogé « Sé wou ki Saint-Thomas ? » : (C'est toi Saint-Thomas ?) complété par « Ou lé wè pou-w kwè ? » : (*Tu veux voir pour [y] croire ?*)
- quand il se nomme « Sé mwen ki Saint-Thomas » : (*C'est moi Saint-Thomas*) complété par « Fok man wè pou man kwè » (*Il me faut voir pour que je croie*).

Cet homme qui reçoit l'annonce de son inscription dans la chaîne des générations est visité par un personnage, halluciné visuellement on s'en doute, qui lui annonce qui il est, et en guise de reconnaissance, lui donne un nom qui constitue par sa connotation au propos attribué à Saint-Thomas, une allusion. A l'instar de la réponse « Truie » et à l'allusion « Je viens de chez le charcutier », Saint-Thomas est une réponse à l'allusion qui se formulera ainsi « Je demande à voir pour croire que je suis vraiment le père de cet enfant ». En somme, l'enfant annoncé induit pour cet Antillais la nécessité d'occuper une place où il viendrait à être reconnu pour pouvoir reconnaître. Car il s'agit moins de voir pour croire que de croire sans voir puisque de l'être père, il n'y a rien à voir, mais il y a à croire ce que l'on désire quand une femme désigne un père pour son enfant. Sauf que c'est le registre de l'imaginaire

³⁷⁶ Lacan J., *Les psychoses*, Le séminaire III, p. 344

³⁷⁷ Cf. *infra*, p. 293

qui répond du signifiant forclos, et ici le voir absorbe le croire dans une image spéculaire méconnaissable.

L'effacement fait retour quand émerge une trace, un fragment d'os d'un squelette humain, des vestiges en céramique des ouvrages des premiers habitants des lieux, quand s'offre à la vue un espace jusque-là enfoui ayant fait office de cimetière d'esclaves ou de tabernacle d'Arawaks ou de Caraïbes. Mais nombre de ces lieux sont rasés alors que les protestations de quelques militants restent lettre morte. Disparu, ces cases nègres en périphérie de la maison du maître pour qu'elle brille, aujourd'hui de mille feux, aux yeux des visiteurs, avec ses meubles en bois précieux, ses jardins flamboyants etc.

Ces effacements de noms font probablement retour dans l'acte quand l'auteur de faits portant atteinte à l'intégrité physique d'autrui, dit avoir annoncé ou s'être entendu dire : « jodi-a man ké fè an ka ! » : soit littéralement (*aujourd'hui je vais faire un cas !*) ou encore « dimen yo ké matjé nom mwen anlè jounal » : (*Vous verrez demain mon nom écrit sur le journal*).

« Il n'est de crime, y compris paranoïaque, qui ne soit simultanément une tentative de re-liaison, de symbolisation...³⁷⁸»

Quand un discours dénie à un autre de pouvoir nommer les lieux, la faune, la flore, et les dieux, parce que des hommes ne se sont pas reconnus comme semblables, parce qu'ils ont échoué à faire pacte, « entre ces deux places existe [...]un conflit [qui est] amené à se pérenniser » dit Melman qui poursuit :

Cette mise en place initiale d'un conflit entre ces deux places qui ne peut se régler que par la violence et par la force [...] et où la rencontre ne se fera plus avec un semblable, mais avec autrui, c'est-à-dire quelqu'un à l'égard de qui, il y a toujours à répéter l'acte de violence inaugural, me semble la situation, l'héritage à la fois politique et spirituel, la catastrophe spirituelle et politique laissée par le colonialisme, même quand cette forme, je dis bien, politique n'existe plus. Et ce type de clivage, ce type de fossé va être la matrice de l'organisation subjective.³⁷⁹

Si fossé il y a entre les places, la médiation pacifiante de l'alternance présence absence n'opère que par la référence à une instance ponctuelle et révocable. Le discours du maître

³⁷⁸ André J., *op. cit.*, p. 355

³⁷⁹ Melman C., *op. cit.*, p. 22

ne trouve pas d'assise dans cette configuration. Car celui qui occupe la place du maître se retrouve en un lieu marqué par le féminin. Melman évoque, à ce sujet, la féminisation du maître quand il échappe à la castration, de son côté André fait référence à une imago maternelle qui serait le paravent d'un maître hors-la-loi et au pouvoir sans partage. Ce dit-maître est celui de la colonisation et il n'opère son emprise qu'en privilégiant la force, c'est-à-dire en révoquant la limite de la loi qu'il serait censé garantir s'il tenait un discours de maîtrise.

C/ Difficultés ou impossibilités d'incorporation du père mort dans le contexte colonial

Même si le coq semble faire partie du panthéon des animaux totémisés puisqu'il est souvent nommé par les mères quand elles parlent de leur fils. Ce dernier demeure en peine de vœu parricide car le meurtre a déjà eu lieu. L'ancêtre africain a déjà été destitué par la suppression de son nom. Avant que ne s'affiche, entre hommes et femmes, ce jeu de désir de reconnaissance de leur enfant sur un mode d'évitement inconscient, cet ancêtre avait connu l'effacement de son nom. Qu'il soit mort en héros, ou disparu après avoir abandonné ses enfants, il peut malgré tout, occuper une place dans la mémoire de ses descendants. Cette place n'est-elle pas celle du fantôme par défaut de transmission d'une parole. Les captifs enlevés ont-ils eu le temps de faire leurs adieux à ceux qu'ils laissaient ?

Un grand nombre de descendants d'africains vivant sur le continent américain ont perdu – au terme d'un rapport de force - le nom propre que leur ont légué leurs ascendants disparus dans la nuit des temps. Du nord au sud en passant par les Antilles, ces populations n'ont de patronyme, pour la plupart, que depuis moins de cinq générations. En Martinique, les esclaves affranchis avant l'abolition du système esclavagiste, sont reconnus par le truchement des actes d'affranchissement dans lesquels sont mentionnées obligatoirement les nominations de différentes nuances de couleur de peau, dès 1778. La couleur vaut comme nom. Ces affranchis auront le « privilège » d'une dation d'un nom propre, doté d'un patronyme à partir de 1836, patronyme qui, toutefois, devait être distinct de ceux des colons ou de leurs descendants. Ces colons sont exclus légalement de tout lien générationnel avec des non-colons et donc exclus d'une éventuelle paternité d'enfant de femme affranchie ou esclave.

C'est après l'abolition de l'esclavage en 1848 que les nouveaux libres viendront troquer numéros de matricule au registre des esclaves et prénoms ou surnoms usuels contre actes

d'individualité leur affectant prénoms et patronymes ; avec comme résultat, la chute des numéros comptables dans l'ordre du refoulement ou de la forclusion. C'est ainsi que pour la majeure partie de la population de ce pays des noms sont nouvellement donnés, pris, récupérés, secrètement dévoilés, adoptés, imposés, dans des proportions diverses selon les histoires de chacun. Certains recevaient des noms issus de jeux de lettres ou de mots, quand une partie s'était approprié le nom du colon sous une forme d'anagramme ou n'était-ce que leur nom de baptême, nom d'un saint de l'église catholique. D'autres, une minorité, avaient conservé tout ou partie des noms de leur ancêtre africain, plus rarement encore, certains ont reçu de leur ancêtre colon un nom dérivé du leur (souvent sous la forme de palindrome). D'autres encore avaient reçus des noms ridicules ou humiliants. D'autres encore, avaient choisi de se nommer dans un élan de hardiesse ou de passage à l'acte.

Ces derniers avaient procédé par saut, il y avait là un franchissement, par identification à un objet mettant à la fois en jeu un désir et la convocation de la Loi devant la transgression d'une règle inique sur laquelle pesait l'interdit.

...on constate en effet que les sobriquets les plus farfelus ou injurieux voisinent avec des noms manifestement fabriqués de toute pièces [...], avec d'autres pris dans l'Antiquité grecque et romaine [...] Or ce qui constitue là une deuxième spécificité non seulement de la Martinique mais aussi des trois autres « vieilles colonies » [...], c'est que ces noms ont été imposé à plus des deux tiers de sa population en 1848...³⁸⁰

De nombre de noms reçus, tous ne sont pas automatiquement pris, même s'ils sont portés.

« Siméon Piquine, qui ne s'est jamais connu ni père ni mère ; qu'aucune mairie n'a jamais connu et qui toute une vie s'en est allé – cherchant son nom.³⁸¹ »

Certains noms tels des habits se révèlent encombrants mais sont promis pour l'essentiel à être convertis en traits solidaires de souffrance tant pour servir d'opérateurs dans le jeu social des reconnaissances intersubjectives que pour l'identification inconsciente d'un possible sujet postcolonial.

³⁸⁰ Durand G., *Les noms de famille de la population martiniquaise d'ascendance servile*, p. 17

³⁸¹ Césaire A., *Cahier d'un retour au pays natal*, p. 54

Parmi ces traits, la parure du terme nègre, sans doute, s'est-elle distinguée en filigrane, comme injure et mépris, sans doute, a-t-elle été affublée comme qualité revendiquée.

Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Léon-Gontran Damas, dans leur tentative commune de nommer une part d'indicible de leur expérience subjective, seront les principaux animateurs d'un mouvement littéraire qui fera valoir le concept de négritude.

La prise du nom est à la fois un hommage et une injure, une marque de défi cannibalique à l'égard du parent dont il est issu. Mais que dire quand le nom que l'on a reçu et pris de ses ancêtres est banni au profit d'un nouveau nom, puisque dès 1685, le code noir dans sa première version qui régit la police des îles françaises d'Amérique stipule, dans son article 2³⁸², que tous les esclaves soient « baptisés et instruits dans la religion catholique ». Ce nouveau nom donné à prendre fait signe d'une cassure, d'une rupture dans la dette transgénérationnelle pour que s'y engouffre seul un titre d'étiquette du visible chromatique ou achromatique comme substitut ? Un parti sera, deux siècle et demi plus tard, de viser - une « autonomisation » unaire - à se nommer par la négation :

Ce n'est pas le monde noir qui dicte ma conduite. Ma peau noire n'est pas dépositaire de valeurs spécifiques. [...] Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, [...] Non, je n'ai pas le droit d'être un Noir. [...] Je suis nègre et des tonnes de chaînes, des orages de coups, des fleuves de crachats ruissellent sur mes épaules. Je n'ai pas le droit de me laisser engluer par les déterminations du passé...³⁸³

Fanon précise qu'il ne s'agit pas d'un cri mais d'un dire et nous pouvons remarquer qu'il témoigne d'une humanité et d'une subjectivité ouverte sur sa propre altérité - et nous ajouterons – naissante. Ainsi l'homme de couleur se découvre, simplement, homme et parlant.

L'homme parlant, colonisé du nouveau monde, admet qu'un silence redouble le déficit d'un mythe fondateur, ou celui d'un ancêtre qu'il a fini par oublier sauf s'il l'honore parfois en cachette. A ce silence, certains tentent de répondre par une recherche d'inscription par eux-mêmes de leur nom. Cette recherche inconsciente a pu rencontrer une forme de promesse de réalisation à travers la revendication politique d'autonomie. La première autonomie serait de s'auto-nommer.

³⁸² *Codes noirs de l'esclavage aux abolitions*, p. 38

³⁸³ Fanon F., *Peau noire et masque blanc*, pp.184-186, Cf. *infra* Annexe 15, p. 373

Le patient Bernard surnommé Difer³⁸⁴ s'offre une nouvelle naissance par sa prise de nom de chef de bande, il s'auto-n(h)omme et se fait reconnaître sous cette identité factice. La commission d'un acte paraît pour nombre de personnes détenues un moyen de tenter de se faire reconnaître, de se faire un nom, par le pire à défaut de père.

D/ La faute originelle, l'erreur, la bêtise ou la tromperie

Quand nous recevons les personnes détenues auteurs d'actes criminels, il nous arrive d'entendre un patient qualifier « pudiquement » l'acte qu'il a commis, de bêtise ou d'erreur et plus rarement d'une faute entendue comme un aveu de paternité : « c'est à cause de moi... ». Il n'est pas rare non plus que des patients apportent une réponse du type « c'est arrivé et je n'arrive toujours pas à comprendre, à l'expliquer... ».

L'absence apparente du sentiment de culpabilité, l'évocation de causes extérieures, la responsabilité de la victime ou de la partie plaignante, est du recueil des propos du patient ce qui demeure dominant dans les premières rencontres.

Nous venons interroger le patient sur le terme qu'il a choisi d'utiliser et par notre interpellation, lui indiquons la nécessité de le situer par rapport à la portée et la représentation de son acte au regard du pacte social et de ce qui peut faire limite pour lui.

André fait le constat d'une quasi généralisation de cette absence d'expression d'un sentiment de culpabilité chez les criminels interrogés en Guadeloupe.

Il convient que la plupart des criminels utilisent comme mode de défense un discours construit sur le modèle persécutif. Mais il distingue une modalité persécutive qui semble commune à nombre de meurtriers qu'il a interrogé à l'occasion de son travail de recherche. Il précise le type de persécution observé ou analysé pour certains d'entre eux : « ...elle n'est pas seulement, chez eux, une interprétation rétrospective, mais se confond avec la vie psychique toute entière ».³⁸⁵

Mais il précise aussi :

... deux niveaux de la dimension persécutive :

³⁸⁴ Cf. *supra* Chap. III, p. 207 sq.

³⁸⁵ André J., *op. cit.*, p. 343

- D'une part l'ensemble projection/persécution comme mécanisme de défense, dispositif régulateur, ordre symbolique ;
- D'autre part la projection/persécution qui, chez tel ou tel sujet, structure la relation d'objet elle-même.³⁸⁶

L'auteur met en évidence la prévalence de l'expression de la persécution face à celle de la culpabilité, mais il conclut à leur équivalence fonctionnelle. La division subjective aurait cette traduction possible sur un plan imaginaire spatial entre un dedans protecteur et un dehors inquiétant. L'auteur avance : « l'absence de culpabilité c'est la présence de la persécution.³⁸⁷ » mais souligne que la persécution contiendrait la culpabilité si elle n'en est que la forme projetée.

Une dernière hypothèse est avancée, c'est celle de considérer la persécution comme mode privilégié d'appréhension du monde.

La persécution informe l'ordre symbolique, assignant à chacun sa place. [...] le monde de la culpabilité est un monde à la « première personne », celui de la persécution est à la « troisième personne ». Une troisième personne au pluriel : c'est plutôt « ils » (yo).³⁸⁸

Nous observons, à la différence de l'auteur, qu'un patient impute à une personnalité impersonnelle, un « on » - de ladite troisième personne du singulier - puis à un individu ou un groupe d'individus de la même famille – et donc de ladite troisième personne du singulier ou du pluriel – une intention malveillante. Le patient détenu aura identifié un détenu, un surveillant, un magistrat, un gendarme, et au final, la personne plaignante parmi ses persécuteurs, pour des raisons différentes et pas sans quelques traits interprétatifs supportés par des faits réels.

Nous savons que ladite seconde personne est une fonction phatique, elle « n'est pas un entendant, mais une fonction de transfert ³⁸⁹», en somme, l'idée d'intercommunication dans le dialogue entre le « je » et le « tu » est une illusion puisque « ledit *tu* n'a aucun sens propre. ³⁹⁰» Dans le dialogue l'entendant se compte en « je » ou se décompte et dans

³⁸⁶ André J., *op. cit.*, p. 344

³⁸⁷ *Ibid.*, p. 340

³⁸⁸ *Ibid.*, p. 342

³⁸⁹ Coursil J., *La fonction muette du langage*, p. 49

³⁹⁰ Lacan J., *Les psychoses*, Le séminaire III, *op. cit.* p. 336

ce deuxième cas de figure il se situe face à un « il » singulier ou un « ils » pluriel. Cet « il » ou « ils » et ce « je » doivent trouver place dans le cadre de l'entretien clinique quand le patient est invité à parler et à s'entendre parler.

André se réfère au modèle de la position paranoïde telle que Mélanie Klein l'a redéfinie pendant la seconde guerre mondiale. Elle précise dans sa préface de la troisième édition anglaise de son livre intitulé *La psychanalyse des enfants* que « la position paranoïde est dominée par les pulsions destructrices et les angoisses persécutives ³⁹¹ ». Mais elle précise aussi que chez le nourrisson, les états d'angoisse persécutive côtoient les sentiments de culpabilité.

André considère cependant qu'il n'y a pas à mettre sur le même plan l'ordre persécutif en tant qu'organisation psychique et la position paranoïde qu'il décrit comme une structure ou un aspect de la structure. Nous sommes enclins à définir comme un moment cette position que, dans une perspective génétique, Klein nomme phase.

Cet ordre persécutif est à considérer au regard de la fonction de la parole en lien avec le plan de la subjectivité de l'Autre. Ce que Lacan souligne c'est que sous cet angle, « l'Autre est essentiellement celui qui est capable, comme le sujet, de convaincre et de mentir³⁹² ». Il conclut cependant que le corrélat de cette structure fondamentale de la parole : « c'est qu'il y ait aussi quelque chose qui ne trompe pas.³⁹³ » Nous venons à interroger la fonction de la parole dans le contexte postcolonial.

Sur quoi, peut-on faire reposer, le principe d'une probité dans l'Autre ? Que le Dieu de Descartes et la loi qui en émane, relèveraient d'un universel propice à voyager sans se dégrader jusqu'aux colonies, qui n'en doute ? Que les Dieux des colonisés se soient eux-aussi transfigurés, on s'en doute. Lacan fait remarquer que pour ceux qui se réfèrent au Dieu d'Aristote, la culpabilité n'occupait pas la place privilégiée qui prévaut dans le monde judéo-chrétien.

Le sentiment d'une faute originelle dans les sociétés postcoloniales, d'être en peine à se constituer en mythe fondateur est peut-être voué à demeurer cantonné dans le discours religieux, distinct de la pensée sacrée.

³⁹¹ Klein M., *La psychanalyse des enfants*, p. 5

³⁹² Lacan J., *Les psychoses*, Le séminaire III, *op. cit.*, p. 76

³⁹³ *Ibid.*, p. 76

Les missionnaires chrétiens, portant dans certains cas, à la fois l'habit du moine et le fleuret du colon, proposèrent très tôt au colonisé, en guise de support d'identification, une scène sacrificielle commune au colonisateur : la crucifixion de Jésus.

Ils opéraient ainsi une tentative d'« élargissement de cette communauté³⁹⁴ » humaine autour d'un même crime, d'un même sacrifice dont tous seraient comptables en tant que pécheurs.

Mais ce tous, prôné dans le discours par les missionnaires, s'apparente à une spéculation incompatible avec le principe ségrégatif qu'exige, dans la pratique, le système colonial. Car dans le même temps, le système colonial, puis le système esclavagiste, s'érige sur la base d'un clivage radical et racial. L'autre n'est plus entendu comme bruyant, il est moins le bruyant barbare que l'on peine à comprendre, car sa différence ne réside pas dans sa langue, son altérité s'appréhende visuellement, il devient coloré. L'altérité est racialisée, au gré d'un argumentaire qui se veut scientifique. Ce système instaure une culture du développement séparé, avec le sceau de ces nouveaux critères, met en place un apartheid social et une ségrégation raciale, explicite déjà dans le code noir dans sa version de 1724.

Face au sacrifice du Christ, d'autres crimes sont perpétrés ; le génocide des Amérindiens, la traite et l'esclavage de captifs Africains, et ils ne sont pas reconnus au titre d'acte sacrificiel.

Ces crimes demeurent scotomisés, comme si les faits étaient commis par une instance impersonnelle, non figurable. Ainsi considérés, ils ne peuvent constituer le fondement du pacte social.

En théorie, la condition du malaise qui accompagne le lien social est la commission d'un crime ou son intention – l'un ou l'autre étant motivé par un projet de jouissance sexuelle - sur une figure dont la représentation, le plus souvent se résumant à son destin tragique, est transmise et intériorisée par la culture pour être susceptible de se transformer en objet de mémoire afin d'induire une conscience morale collective.

Le surmoi d'une époque culturelle [...] repose sur l'impression qu'ont laissé derrière eux les grandes personnalités de chef, des esprits d'une force supérieure, ou des hommes chez qui l'une des aspirations humaines a trouvé son expression la plus forte et la plus pure [...] ces personnages furent – assez souvent, sinon toujours – raillés, maltraités ou même éliminés de manière cruelle, un peu

³⁹⁴Freud S, *Le malaise dans la culture*, p. 159

comme le père originel ne fut élevé au rang de divinité que longtemps après son meurtre violent.³⁹⁵ Nous dit Freud.

Comment et surtout...qui admettre comme figure d'autorité redoutée et enviée, tout en étant aussi objet d'amour et de compassion ?

Serait-ce, le conquistador obsédé par l'or ou les feuilles de pétun ? L'Amérindien éliminé au fil d'une guerre sans fin et rarement déclarée ? Le roi africain qui a livré ses fils et ses filles ou qui ne les a pas protégés contre la traite à travers les océans ? Le négrier qui les a vendus ? L'esclavagiste qui leur a dénié le statut d'humain, ne reconnaissant pas, dans le même temps les progénitures qu'il a conçu dans ce contexte de violence ? Ou encore, serait-ce l'ultime vaincu, le captif Africain suicidé ou réduit en esclavage ? Enfin serait-ce plutôt l'esclave ayant pris le parti du marronage.

Même si de nombreuses figures sont offertes à l'appropriation, celle du vainqueur, celle du vaincu mort en héros, et celle du vaincu survivant, réduit en esclavage tantôt soumis tantôt résistant. Faut-il en choisir une plutôt qu'une autre ? Faut-il que, suivant un ordonnancement clivé, il y ait d'un côté les figures obligatoirement honnies et celles dignes d'être vénérées ? Faut-il enfin que, l'une soit objet de ce mélange ambivalent de haine et d'amour, plus qu'une autre ?

Nous nous trouvons face à une situation où l'avènement du sentiment de culpabilité se révèle incongru, mais précisément partagé pour être déterminé, par le reproche d'être vivant, par le fait d'avoir survécu à l'horreur à titre de vaincu ou de vainqueur.

Olivier Douville formule cette question de la manière suivante : « ...qui se vit né d'un drame, d'un meurtre de l'humain hérite d'un dilemme assez cruel. Comment déformer, remodeler par les forces d'amour et de haine, les figures des mères, des pères et des anciens, lorsque ces anciens ont été victimes de traumatismes historiques ? L'enjeu, pour le survivant et pour celui ou celle qui se définit comme descendant de « survivant », serait de s'affranchir de la réclusion dans l'angoisse et la culpabilité qui peuvent peser sur sa personnalité...³⁹⁶ »

³⁹⁵Freud S, *Le malaise dans la culture*, op. cit., pp. 170-171

³⁹⁶Douville O., *Les figures de l'Autre*, p. 168

Notons toutefois que la notion de victime articulée au traumatisme tend à former un assemblage indissocié dans la modernité ; aussi mérite-t-elle d’être questionnée.

Le vainqueur échoue à devenir maître quand le vaincu est réduit à une marchandise. A-t-on déjà vu une marchandise reconnaître un maître ? Faut-il comme, il se profile aujourd'hui à la faveur d'une mesure³⁹⁷ se disant égalitaire, que la cigüe victimaire issue du prêt à penser de la modernité, vienne achever le vaincu en s’y offrant comme panacée, au terme d’une parodie de lutte pour la reconnaissance.

Freud nous enseigne que le sentiment de culpabilité ne serait qu’une dégénérescence topique de la peur. Il faudrait ajouter au terme peur, la peur d’être puni puisque Freud parle de la peur du surmoi. Le surmoi pourrait s’appréhender comme une figure de l’Autre, Autre qui contient le signifiant du nom-du père.

Le nom du père, c'est-à-dire le signifiant qui dans l’Autre, le grand Autre, en tant que lieu du signifiant est le signifiant de l’autre en tant que le lieu de la loi.³⁹⁸

Mais c’est surtout comme équivalent d’une certaine forme de despotisme que le surmoi est présentifié. La transgression banalisée de la règle consiste à la défier de façon récurrente. Il ne s’agirait pas de conclure à une carence de l’Autre, mais à une précarité de son institution. Nous devons dans le même temps prendre garde à ne pas confondre « les productions d’altérité avec des symptômes³⁹⁹ » voire les réduire à une tératologie constitutionnelle.

³⁹⁷ Projet de loi de programmation relatif à l’égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique Session du 11 Octobre 2016.

³⁹⁸Lacan J., *Ecrits*, p. 583

³⁹⁹Douville O., *op. cit.*, p. 7

Chapitre III : D'un symptôme, quelle langue ?

De façon générale, le bilinguisme est plus la règle que l'exception dans le monde. On sait par exemple qu'en Europe à côté du latin langue dominante se parlaient les dialectes et langues régionales, et que le français fut un dialecte dont la particularité fut d'être parlé par la lignée royale. L'Afrique qui se partage plus de 2000 langues vivantes et combien de langues mortes dont l'égyptien ancien et le méroïtique, n'est pas en reste.

Néanmoins, un bilinguisme s'est institué dans certains contextes coloniaux où deux langues au moins occupent l'aire de jeu sur le théâtre des langues parlées en Martinique. L'une occupe formellement l'avant-scène pour parler et écrire, le français, tandis que l'autre, le créole, joue ordinairement le rôle qui lui est assigné de se retrouver recluse et muette, notamment dans des situations de travail issus du secteur tertiaire intermédiaire ou supérieur (réunion de conseil d'administration, activité scolaire dirigée, communication professionnelle).

A/ Le créole, une langue maternelle ?

La langue maternelle accueille :

La langue maternelle est la langue qui accueille le locuteur...et qui lui donne en elle une place, un droit, une légitimité sans rien demander en échange. Elle n'a pas besoin de pacte symbolique. [...Elle...] m'accepte simplement parce que j'y suis né.

Le père, la langue paternelle, demande quelque chose en échange... Il demande que je me conduise en bon fils de cette langue-là, que j'accomplisse les devoirs qu'elle me prescrit.⁴⁰⁰

Affirme Charles Melman qui ajoute que la langue maternelle n'est pas fondée sur la castration.

⁴⁰⁰Melman C., *Lacan aux Antilles*, pp. 20-21

Cette présentation anthropomorphique de la langue en révèle un aspect externe qui laisse entendre que la langue aurait une existence propre mais laisse dans l'ombre sa potentialité interne qui s'énonce ainsi : la langue est inscrite dans chaque sujet.^{401 402}

La langue créole est-elle confinée à être une langue maternelle parce qu'elle s'est trouvée refoulée ou reniée par ceux-là même qui la parlent, mais aussi parce qu'elle s'est retrouvée interdite, exclue des lieux officiels. Son reniement et son statut de langue dominée, constituent des indices en défaveur de son statut de langue paternelle puisque décriée.

Dans cette perspective, la langue française viendrait-elle en place de langue paternelle et en même temps de celle d'une deuxième langue maternelle ?

Elle viendrait à la fois en place, de langue maternelle, à adopter et, de langue paternelle dont le sujet aurait à accepter le principe d'exception, l'au-moins-un de cet étranger afin de lui dégager un lieu, un site qui conditionne une parole créée de l'absence.

Cependant si la langue d'adoption sur son versant externe [du côté de l'écouter], loin d'accueillir, exclut ou, dit autrement, accueille en refusant, au colonisé, la qualité de semblable et à ce titre, une référence à l'Autre, au grand Autre et lui réserve la place d'un nouveau barbare de couleur, d'un tout autre, celle d'un étranger qui fait un bruit intraduisible, qui, en somme, ne parle pas, [d'où la menace voire l'hostilité qu'on lui attribue] on se retrouve dans une impasse quant au lien social que fonde la langue.

B/ Eléments d'un malaise, outils d'un cheminement sublimatoire

1 Ingrédients d'un malaise

La cooccurrence des deux langues créole-français dans les lieux où ces langues se parlent s'appréhende en considérant l'histoire de la France coloniale et celle des colonies où les protagonistes se répartissent, caricaturalement, entre le groupe des colonisateurs et celui des colonisés. La question qui est posée n'est pas de douter de l'existence d'une situation

⁴⁰¹Melman C., *La linguistique*, « ...c'est la condition de l'acquisition d'une langue – l'acquisition comme langue maternelle et non comme une langue que l'on traduit, une langue que je ne dis pas qu'on va habiter, mais une langue par laquelle on va être habité, qui va vous posséder. » p. 139.

⁴⁰²Saussure F., *Cours de linguistique générale* : « ... c'est la parole qui fait évoluer la langue [...] La langue existe dans la collectivité sous la forme d'empreintes déposées dans chaque cerveau, à peu près comme un dictionnaire dont tous les exemplaires, identiques, seraient répartis entre les individus. C'est donc quelque chose qui est en chacun d'eux » p. 38

relevant du colonialisme à un stade d'après conquête. Mais de savoir qu'est-ce qui délimite ces prétendus groupes, au-delà des groupuscules rivaux et des réseaux confessionnels ? Les parlars dans les colonies créolophones et francophones témoignent des rapports sociaux qui se sont tissés en même temps que l'évolution de la masse parlante.

Faut-il le rappeler...la langue est une institution sociale, le langage s'en distingue en tant qu'« exercice d'une faculté qui est dans l'homme »⁴⁰³, la parole en est la réalisation conditionnée par l'adresse à un autre et c'est au niveau de cet autre qu'elle se construit comme message.

Tous les enregistrements expédiés dans le cosmos notamment ceux qui l'ont été par l'intermédiaire des sondes Voyager, en vue d'être décryptés par des intelligences extra-terrestres, resteront des bruits dans l'univers tant qu'un éventuel allocataire ne se présentera avec l'hypothèse que ce bruit recèle une intention de communiquer. C'est de cette intelligibilité potentielle que se détache le discours.

« La parole est essentiellement le moyen d'être reconnu.⁴⁰⁴ » signalait laconiquement Jacques Lacan.

Si la langue, tel un glacier qui charrie ses moraines, transporte les sédiments de son histoire, l'acte de parole ne draine-t-il pas les matériaux, les vestiges de telle ou telle civilisation disparue ou endommagée au fil de l'épée et de la trajectoire du boulet de canon ?

Aux Antilles, mais aussi, en Europe, à Paris, par exemple, quel écho, quelle trace de l'existence des amérindiens résonne dans les échanges que nous avons en langue française ou créole. Seraient-ils traversés synchroniquement en toute discrétion par d'autres langues muettes ou mortes ?

Les répercussions de l'histoire ou des contingences sociales sur les modalités qui déterminent la parole et ce qu'elle charroie, concernent, le clinicien.

⁴⁰³ Saussure de F., *Ecrits de linguistique générale*, op. cit., p. 129

⁴⁰⁴ Lacan J., *Les écrits techniques de Freud*, Le séminaire livre I, p. 264

Sigmund Freud émet l'hypothèse d'un rapport entre les aléas du lien social et notre appréhension de l'existence. En effet, il propose trois causes majeures de notre souffrance :

- La modicité de notre existence à l'échelle de l'univers.
- Notre vulnérabilité au regard du temps et de la maladie, en bref notre condition d'être mortel
- L'insuffisance des institutions qui président aux relations entre les hommes

La dernière cause de la souffrance humaine serait la plus aigüe d'entre toutes, c'est la souffrance sociale. Cette souffrance présente le paradoxe d'être inhérente à la culture. Elle serait la contrepartie de la recherche de plaisir ou de l'évitement du déplaisir. Directement liée à notre condition d'être parlant, elle serait la résultante de notre structuration signifiante.

Mais Freud, dans une perspective causale, situe l'origine du malaise dans un sentiment de culpabilité souvent inconscient. Le sentiment de culpabilité est considéré comme étant « le problème le plus important du développement culturel...

...le prix à payer pour le développement culturel est une perte de bonheur causée par l'augmentation du sentiment de culpabilité.⁴⁰⁵ »

Ce sentiment de culpabilité renvoie à une faute transmise et mise en partage de génération en génération en tant qu'héritage commun. Nous l'avons vu cette faute équivaut au meurtre que chacun commet vis-à-vis d'un ancêtre en prenant nom.

Suivant les spéculations que Freud a élaborées pour rendre compte de ce sentiment de culpabilité, la faute originelle, résultant en particulier de la commission d'un crime (parricide, régicide, infanticide), de la transgression d'un interdit ou de son projet, est constituée en valeur fondatrice du lien social par le truchement du jeu symbolique induit par le langage. Nous avons souligné que pour que ce meurtre soit assumé inconsciemment, pour qu'il soit intériorisé, quelques conditions, au moins, sont nécessaires : que le père (ne serait-ce que mythifié par le souvenir) soit à la place de celui qui est ou fut en capacité de jouir de ses femmes ses fils et filles - ce qui constitue le mobile de son meurtre - et que son nom soit donné et pris.

⁴⁰⁵Freud S., *Le malaise dans la culture*, p. 161

Bien que plusieurs figures pourraient occuper cette place aucune ne semble éligible de sorte que le meurtre étant resté sans destinataire est susceptible d'être agi dans la réalité.

C/ D'une insécurité sociale

Nous émettons l'hypothèse que la dualité externe entre les langues créole et française déterminées par les contingences de l'histoire révèle une insécurité sociale chez nombres de locuteurs. Le locuteur concerné par cette insécurité peut trouver à y faire face dans l'appréhension de toute perte en considérant une potentialité d'identité linguistique dans les interstices du fait de langage aux confins des coordonnées de deux langues distinctes, aux frontières éphémères.

Le créole et le français ont une base lexicale commune, mais nous savons que les langues ne se réduisent pas à leur lexique et qu'inversement les traits de différence lexicale n'induisent pas forcément une différence de langue.

La domination linguistique du français sur le créole traduit, en écho, les rapports sociaux entre les différentes composantes de la population du pays dans lequel est réalisé cette étude : la Martinique. Il ressort de ces rapports, une prétendue mosaïque multiculturelle harmonieuse qui en masque les enjeux différentiels et la violence de ses fonds.

Le refus implicite d'admettre l'Autre comme lieu [demeure potentielle du père mort] ou comme un réseau d'entités oppositives, induit à considérer cette polarité linguistique comme étant constitutive d'une possible alternance se prêtant à fonder une identité duelle. Elle s'entend comme une fiction opératoire que le locuteur élabore au fil d'une prosodie qui rythme le procès de parole. On change de langue mais on garde l'accent. Inversement, on change d'accent, avec empressement. Il ne s'agit pas de conclure à l'existence d'une langue tierce, cependant il est envisageable de penser que le bilinguisme ainsi tressé, cerne le trou, travestisse l'angoisse en guise d'esquisse de la chose sublimée, à l'instar d'une sépulture au regard de l'absence d'un semblable décédé.

Dans cette configuration où les énoncés issus des deux langues cohabitent dans le discours, nous sommes amenés à postuler que leurs lexiques se trouvent réduits à des valeurs relatives, c'est-à-dire, à de pures différences opposées entre elles et en même temps offertes à un possible non-sens, bref, à des signifiants imprévisibles au regard des signifiés. Ces deux langues véhiculent de façon diffractée et complémentaire, la diversité

d'un patrimoine virtuellement indivis appartenant aux locuteurs qui sont représentés subjectivement comme héritiers reconnus ou évincés.

Saussure avance que « quel que soit sa nature particulière, la langue, comme les autres sortes de signes, est avant tout un système de valeurs... Toute espèce de valeur quoique usant d'éléments très différents n'a sa base que dans le milieu social ⁴⁰⁶». Le parler humain en tant que communication use des faits de langage comme composante d'un discours.

Tel patient utilise deux langues en m'adressant la parole.

La première langue, le français est souvent celle de la présentation, de la convenance, puis vient, le créole, au détour d'une phrase, ou même dans l'usage même de la langue française, à travers les créolismes ou les tutoiements impromptus.

L'usage alterné des langues française et créole au fil d'un entretien par un patient semble indiquer un accès à la liberté de parole, une possibilité d'accès à la liberté par la parole. Il se dessine une aire de jeu au sein de laquelle alterne une proximité et une distance. Le créole n'utilise pas de vouvoiement pour la deuxième personne au singulier, sauf que le locuteur patient utilise bien deux langues et ainsi alternent de façon muette, tutoiement et vouvoiement dans le fil d'une énonciation.

D/ Traitements réservés : tons de voix, vociférations ou silence, l'effet injure

1 Acte de parole

L'extrait qui suit rend compte de quelques traits de l'expérience de la violence dans l'univers carcéral.

Un autre aspect de la violence spécifique à l'univers carcéral gît dans le traitement réservé à la langue. En prison, elle fréquente régulièrement les sphères de l'injure, de l'insulte, du cri, dans les coursives et en cours de promenade (notons que les salles de cours et d'activités n'en conjurent pas l'occurrence) [...]. Et il est notable que ces attaques font largement mention aux tabous originels pointés par Freud (1912-1913), touchant aux thématiques de l'inceste et du meurtre...⁴⁰⁷.

⁴⁰⁶Saussure de F., *Ecrits de linguistique générale*, *op.cit.*, p. 290

⁴⁰⁷ Léon J., Lien langagier et socialité carcérale à l'épreuve de l'ordre et de la violence en prison, in *Topique* n° 132, pp. 121-133

Nous proposons au lecteur d'envisager cette analyse en y considérant l'incidence postcoloniale.

En français, l'injure ou l'insulte (sans même étendre cette amorce d'analyse comparative à la liste d'autres termes voisins comme l'invective, l'outrage, le gros mot, la diffamation, la vanne etc.) ne recouvrent pas le même champ sémantique, cependant les deux termes dégagent un spectre suffisamment large pour permettre de rendre compte de connotations communes. A l'instar de la définition, par Dominique Lagorgette de l'insulte à l'époque médiévale, cette modalité formulée en langue créole, apparaît « un acte d'agression et comme un prédicat qui porte sur l'essence de l'allocutaire ⁴⁰⁸,».

Le terme *jouvé* (: injurier) en créole correspond à l'injure entendue comme l'utilisation de lexèmes ou de syntagmes dont l'architecture est souvent prévisible.

Dans le quotidien l'injure constitue un évènement qui vient marquer, par un acte de parole, de façon dépréciative, même silencieuse, et souvent allusive, l'expression de conflits entre une personne, un être parlant et un autre qui peut être lui-même. Elle peut s'énoncer à l'encontre d'un objet. L'injure, prologue de la métaphore, a sans doute sa place entre « le crime et le génie⁴⁰⁹ », proférée par les détenus, dans le cadre pénitentiaire, elle vise prioritairement à transformer l'autre au regard et au-delà des contraintes du lieu.

L'injure indique au tiers injuriaire, par sa simple présence dans les lieux, la réalité flagrante d'un conflit ici ou là.

2 L'injure faite à la mère

La question de l'adresse est une donnée constante si on considère que la personne détenue qui injurie fait appel, et que cet appel vise même un au-delà de l'enceinte carcérale. L'injurié n'est donc pas toujours identifiable ou pas toujours présent dans le champ de vision de l'injuteur. Il est rarement nommé, mais son identité peut être connue de nombres

⁴⁰⁸ Lagorgette, D. (2003). Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé. *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, numéro extraordinario, 171-188.

⁴⁰⁹ Lacan, J. *Ecrits. op. cit.*, p. 891

d'injuriaires. Formellement l'injurié est surtout un injurieux, car l'injurié principal est une injurieuse et elle est absente, c'est une seule et même figure, celle de la mère. L'injure ne se dit pas, elle se crie, elle se hurle, dans la perspective d'atteindre le plus violemment possible le destinataire, fut-il absent. L'injure dans ce contexte est très rarement dirigée ouvertement vers un personnel soignant dans un vis-à-vis interlocutoire, certains patients s'y adonnent suivant un mode d'adresse impersonnelle, à la cantonade, dans la dynamique d'un mouvement de départ, sortant d'une salle de soins ou de consultation ou au seuil de la porte d'accès au service. Elle s'apparente à un maugrément, une injure destinée au collectif.

Cet acte de langage ou mode de franchissement de la parole n'a pas la même fonction suivant le rapport que le sujet entretient avec le langage, autrement dit son mode d'assujettissement qu'il soit du côté de la névrose, de la psychose, de la perversion ou encore dans les frontières marécageuses, entre eau et terre, du borderline. Dans la psychose, l'injure cristallise la réduction du circuit de la parole à un face à face, entre *je* et *tu*. Cette dualité est repérable dans la situation où le président Schreber (Freud, 1984) est traité de *luder* ou charogne par Ahriman sa copie ou son ombre dégradée. Elle l'est également quand dans son délire cette patiente de Lacan s'entend qualifiée de truie par un homme qu'elle ne peut que haïr en tant qu'amant de sa voisine prétendument persécutrice⁴¹⁰.

Dans son séminaire consacré à la question des psychoses entre 1955 et 1956, Lacan fait remarquer le statut singulier du *tu* comme « une façon de hameçonner l'autre... dans l'onde de la signification »⁴¹¹. En somme, nous sommes amenés à considérer ce qui distingue fondamentalement l'insulte dans la psychose, c'est d'être construite via un accrochage à l'image, découlant du rapport, défectueux, au signifiant (et plus généralement aux signifiants primordiaux) auquel doit faire face le psychotique, le face à face qui en découle est empreint, soit d'une crainte soit d'une haine ou encore, d'une agressivité démesurée visant l'autre suivant un registre unique. Dans ce registre, la dualité, portée par l'image captatrice, n'est accueillie que dans un saisissement érotisé. Lacan dans son séminaire précise :

« L'image prend en elle-même et d'emblée la fonction sexualisée, sans avoir besoin d'aucun intermédiaire... La relation imaginaire s'instaure toute seule, sur un plan qui n'a rien de typique, qui est déshumanisant, parce qu'il ne laisse pas

⁴¹⁰ Lacan J., *Les psychoses*, Le séminaire III, *op. cit.*, p. 60

⁴¹¹ *Ibid.*, p.337

place à la relation d'exclusion réciproque qui permet de fonder l'image du moi sur l'orbite que donne le modèle de l'autre, plus achevé ⁴¹²».

Un patient souffrant de psychose se plaignant de ses hallucinations verbales, nous confie qu'il injurie copieusement « celui » qui lui parle, lui donne des ordres ou commente ce qu'il fait. Il vit comme un harcèlement, cette présence seconde qu'il voudrait faire disparaître, et témoigne du fait qu'aucun des puissants psychotropes qu'on lui administre depuis des années n'ait pu atteindre cet objectif partagé avec le psychiatre.

Evelyne Larguèche souligne l'importance de la dimension du tiers, manifestement manquante dans la psychose, dans l'injure et déplore la priorité accordée dans les études sur l'injure, à ce qu'elle a dénommé l'injure interpellative⁴¹³ réduite au couple injurieux-injurié. Cette dimension du tiers se déduit plus aisément en considérant ce qu'elle appelle l'injure référentielle qui suppose trois places, celles de l'injuteur, de l'injuriaire et enfin de l'injurié. Mais il convient d'envisager la non-consistance de ces places dans le dialogue. Tant le *tu* de la dite deuxième personne que le *il* de la dite troisième personne ne sont pas consistant dans le dialogue.

Jacques Coursil en fait la démonstration en soulignant au préalable l'incompatibilité de la catégorie de la personne et de celle du nombre. Dans son propos, il précise que « les indices de personne ne sont pas transmis, mais convertis.⁴¹⁴ ». Cette remarque met en exergue le fait que l'entendant, de son point de vue, occupe paradoxalement la position 1 dans le dialogue. En effet, c'est à lui qu'il revient au bout du compte de se reconnaître ou pas (de se compter ou pas) dans le *tu*, le *nous* ou même le *il* énoncé par celui ou celle qui parle et occupe conventionnellement cette position 1 de la première personne. Quand celui ou celle qui parle dénommé A en position 1 dit *je* ou *moi*, l'écouter dénommé B à partir de sa position également 1 convertit ce qui est dit en *il* ou *lui*. En conséquence de quoi : « Dans le dialogue, la personne se donne renversée comme dans un miroir. ⁴¹⁵».

En bref, s'il y a à considérer une distribution triadique des places, c'est pour autant que l'entendant, potentiel injurié, se compte et de la façon dont il se compte ou se décompte dans l'énoncé produit par le parlant et au gré de la place qu'il considère occuper, il sera soit injurié soit injuriaire.

⁴¹²Lacan J., *Les psychoses*, Le séminaire III, *op. cit.*, p. 231

⁴¹³Larguèche E., *L'effet injure De la pragmatique à la psychanalyse*, pp. 355-365

⁴¹⁴Coursil, J., *La fonction muette du langage*, p. 45

⁴¹⁵ Coursil, J., *La fonction muette du langage*, *op. cit.*, p. 47

Nous emprunterons à Emile Benveniste la mise en évidence de la dimension transgressive qui émane de l'expression blasphémique et la dimension créative qui ressort de l'euphémie⁴¹⁶. Considérée sous l'angle de la blasphémie comme entend l'auteur, l'injure pose la question du rapport à la loi chez le sujet. La blasphémie, distincte du blasphème, relève de bout en bout du « procès de parole », elle est ainsi définie :

« ...elle consiste, dans une certaine manière, à remplacer le nom de Dieu par son outrage. Il faut prêter attention à la nature de cette interdiction qui porte non sur le « dire quelque chose » qui serait une opinion, mais sur le « prononcer un nom » qui est une pure articulation vocale. C'est proprement le tabou linguistique : un certain mot ou nom que l'on ne doit pas passer par la bouche...ce nom doit en même temps continuer d'exister en tant qu'interdit »⁴¹⁷.

Ainsi nous pouvons nous intéresser d'une à ce type d'injure courante en Martinique qui nomme les parties parmi les plus érotisées du corps de la mère mais interdites à l'enfant. Les parties dites « honteuses », la vulve, les fesses, le clitoris, ont en commun de faire bord à des dits trous qui sont nommés à cette occasion. Le terme « tchou » détermine indistinctement l'intérieur, la cavité, le vagin, l'anus, le rectum, le ventre, mais aussi le corps en tant que représentant de soi : « Mété tchou-w la, tiré tchou-w la ! » (Mets-toi à cet endroit, sors de là !), dont l'équivalent édulcoré est « Mété ko-w-la, tiré ko-w la » (Mets-toi à cet endroit, sors de là !). Ces injures s'instituant de façon univoque comme insultes, on peut citer parmi les plus communes : Bonda manman-w (les fesses de ta mère). Koukoun manman-w, (la vulve de ta mère), Landjet manman-w, (le clitoris de ta mère). Nous y trouvons dans l'ordre de la chaîne parlée trois éléments :

- la connotation sexuelle associée à un morceau, un bout du corps ;
- la référence à la figure maternelle sur qui est prélevée ce morceau ;
- le « tu ou toi », la deuxième personne en qualité d'injuriée potentielle.

La blasphémie concerne ici une représentation sacralisée voire fétichisée de la mère. Elle fait ainsi l'objet de tabou linguistique en particulier sur le registre sexuel. Le statut des attributs sexuels de la figure maternelle déifiée, est d'être exclu du registre des mots prononcés. Ce type d'injure équivaut à une profanation qui entache la pureté de la mère. Cette mère n'est pas la mère en général, mais celle de l'injurié, ce qui devrait épargner tous

⁴¹⁶Benveniste E., *Problèmes de linguistique générale*, pp. 254-257

⁴¹⁷ *Ibid.*, p. 255

les injuriaires. Mais cette place n'est pas garantie, aussi il arrive que l'allocutaire s'interpose et demande : « Ba ki moun' ou ka palé la-a ? » Ce qui peut être traduit ainsi : « A qui t'adresses-tu, en disant cela ? ».

Le procès œdipien est donc convoqué sous forme allusive. Le corps de la mère est réduit à l'état de morcèlement au voisinage d'un orifice. Ce tabou constitue un interdit suffisamment partagé pour que sa transgression provoque chez l'injurié une mise en demeure de réagir. À croire que l'instance de la loi nécessite une réactualisation de l'interrogation de l'objet prohibé via sa nomination.

Ce qui est encore plus manifeste dans ce type d'injure qui enjoint le destinataire de transgresser l'interdit de l'inceste : « Ay koké manman-w ! », ce qui en français donnerait : « Va donc coucher avec ta mère ». Dans ce cas le thème œdipien confine au réel au creux de l'obscène.

3 Le hurlement de la langue muette

Nous faisons le constat que lorsqu'un locuteur cherche à se faire entendre et principalement à se faire reconnaître, certains diront à se faire remarquer, il hurle au prix de ne pas se faire comprendre. Qu'est ce qui veut donc se dire quand la muette s'applique au hurlement ? Ce constat sans être spécifique au milieu pénitentiaire fait signe de l'urgence que peut ressentir pour une personne incarcérée d'obtenir de l'autre la reconnaissance de sa subjectivité.

Nous avançons que quand la personne détenue cherche à se faire comprendre notamment par celui qu'elle désigne comme rival. Elle accorde prioritairement à la langue créole la valeur perlocutoire de son propos. Cette priorité contextuelle est utilisée par d'autres locuteurs dans diverses situations et peut, même, être observée, dans le quotidien familial, entre une mère et son enfant, par exemple. La mère substitue à son propos énoncé d'abord en français, une formulation en créole quand l'enfant tarde à obéir à ses injonctions.

Nombre de protagonistes en prison tendent à élire la langue créole dans le but délibéré d'obtenir l'effet injure en considérant son efficacité percussive et perlocutoire supposée à l'égard d'autrui. Il s'agit pour les premiers de pousser l'autre, les autres, à réagir à une blessure obtenue par les mots. La joute verbale sollicite le corps, l'engage à une préparation à la lutte. Nous avons circonscrit nos remarques autour d'un type d'injure qui offre peu de variations dans sa composition syntaxique (bout de corps (la mère (l'injurié))) ou encore (l'injurié (commerce sexuel (la mère (l'injurié)))).

L'œuvre du corps social se réalise pour une grande partie, sans académie sous la houlette d'une logique imprévisible. L'un des moteurs de cette réalisation réside dans l'artifice de l'écart qui fonde le désir chez un sujet en butte au manque. Les manifestations violentes allant jusqu'à la mise en question de la loi à travers les délits voire les crimes sont potentiellement redondantes dans l'expression parlée.

Que dire quand l'un des personnages (Auguste) de la pièce « Wopso »⁴¹⁸ énonce, en aparté, « *man kèy krévé-w !* » : (je vais te crever !) faisant entendre de façon itérative son désir de meurtre à l'égard de son ami envié et estimé, le public accueille avec humour, la virulence de ce paradoxe. Sauf que la parole s'élabore au fil d'un procès qui la distingue de la chose. Les vociférations parfois délirantes de certains patients, mais plus particulièrement l'injure, pour la plupart des créolophones, trouvent leur légitimité d'acte de parole essentiellement voire exclusivement dans la langue créole. Cette insistance apparaît plus comme l'indice d'un effet de l'inconscient que comme celle d'un choix affirmé.

⁴¹⁸ Gottin M., *Wopso*, pièce mise en scène par Exilis J., texte inédit. 1986

Conclusion

Nous laisserons au lecteur le soin de juger de quel(s) champ(s) relève notre travail. Il est vrai que nous avons puisé dans une littérature hétérogène en ayant en vue d'en découvrir l'intelligibilité au-delà des préjugés favorables ou pas que nous colportons. Il ne s'agit pas d'être d'accord avec tout mais de savoir avec quoi nous nous trouvons en capacité de choisir d'explorer jusque dans la pratique et ainsi de le défendre ou de le critiquer.

Nous avons appliqué la démarche dialectique à notre construction et sommes allé jusqu'à un certain point au-devant de la contradiction.

Il nous paraît encore nécessaire de construire pour déconstruire et encore reconstruire les éléments de notre pensée comme dans un cheminement psychanalytique. Cette façon de procéder est-elle valable pour le recherche ? Nous la croyons fondée *a posteriori*.

Le travail que nous avons entrepris nous a permis de reprendre l'argument de certains de nos pairs. Cet argument repose sur un postulat selon lequel les questions concernant l'homme sont réductibles à celles concernant la nature ou les objets du monde physique. Il résulte de ce postulat que toute étude scientifique doit pouvoir procéder de la même méthode. L'usage d'un mode d'observation par la construction d'un dispositif artificiel à l'image de la nature transformée ou non par l'homme en représente le moyen principal.

Ainsi par l'intermédiaire de cette réduction de la réalité qu'est, en résumé, l'expérimentation, le chercheur acquis à ce modèle de pensée, procède à un recueil répété d'observations, il en infère un résultat prévisible et en induit, un principe général qui est assimilé à une loi physique invariable. Pourtant, la mise en évidence de lois propres à la physique quantique a révélé les limites de validité de la physique classique qui est pourtant la discipline répondant au plus près des critères de la définition d'une science. Les lois ne sont pas les mêmes selon le point de vue.

Mais la principale leçon à tirer du choix paradigmatique opéré par nombre de disciplines est qu'au passage on aura surtout fait l'économie du sujet.

Devant le constat que les propriétés d'un système n'existent que dans la mesure où une valeur a pu être obtenue : « Une propriété n'est que la potentialité d'obtenir un résultat lors d'une mesure⁴¹⁹ », certaines hypothèses en physique (modèle de la chaîne de Von

⁴¹⁹ Zwirn H., *Les limites de la connaissance*, p. 186

Neumann⁴²⁰) ont postulé l'idée d'un lien entre la variation des résultats et la conscience de l'observateur. Cependant la question d'une fonction décisive dans l'intelligibilité de la mesure est souvent réduite à décrire un système, un dispositif de test (détecteur) et un homme(opérateur).

La tentation de vouloir faire de la psychanalyse une discipline conforme à l'idéal scientifique n'a pas épargné la psychanalyse de Freud à Lacan.

Ce dernier ayant nourri l'ambition de la formaliser ou la mathématiser se serait rendu compte de la chimère et a dû se mettre à distance de son projet, d'assurer, d'une part, à la psychanalyse sa place dans les sciences, de l'autre, de garantir au sujet moderne son inscription dans cette démarche spéculative⁴²¹.

...dès « La science et la vérité », Lacan renonce implicitement à son projet – celui du « Discours de Rome » – de faire de la psychanalyse une science.⁴²²

Dans le texte « La science et la vérité » Lacan admet en effet ne pas avoir franchi « le pas concernant la vocation de science de la psychanalyse »⁴²³.

Cet élan retenu à la frontière de deux paradigmes joue ici un rôle moteur vers un approfondissement épistémologique que Lacan met en œuvre au moyen de la topologie. Ce tissage autour de cet entre-deux peut constituer un inconfort inacceptable pour bon nombre d'entre nous.

A l'opposé, la fascination produite par l'empire des artéfacts tend à imposer un certain conformisme faisant l'apologie de l'usage de raccourcis, de « pensées » déjà prêtes à l'emploi : nous voilà assujettis à la culture des *applis*⁴²⁴, formes compactes et gadgétisées des échelles, des outils, pourtant déjà, économes en temps.

Nous nous trouvons à une époque où l'urgence nous gouverne au point d'être assimilée à une réponse à un besoin. Le temps est un objet dont la perte est prétendument interdite. A cette urgence est associée la panacée de la mesure comme moyen de prévenir la perte, ainsi le temps est compté et planifié. Il s'agit surtout d'être prompt à réagir et à appliquer

⁴²⁰ Zwirn H., *Les limites de la connaissance*, op. cit., p. 215

⁴²¹ Lacan J., *Ecrits*, op. cit., pp. 283-284

⁴²² Askofaré S. et al., « Clinique, structure et discours : de l'empirique au formalisable en psychanalyse », *Cliniques méditerranéennes* 2009/1 (n° 79). op. cit., p. 265-277.

⁴²³ Lacan J., *Ecrits*, op. cit., pp. 856

⁴²⁴ Apocope du mot application formule contractée signifiant logiciel ayant une fonction d'application pratique.

des consignes apprises avec discipline au moment où une vérité indiscutable trouverait sa légitimité dans l'ampleur des métadonnées articulées aux approximations prévisionnelles du modèle statistique garant de la pertinence ou de la cohérence du raisonnement.

Face à ce modèle qui se fait entendre avec force, nous avons finalement considéré la modeste vertu socratique dont les termes paraissent imperceptibles parce que discrets de leur puissance face à la tonitruante sirène du positivisme.

C'est en effet en termes discrets qu'il faut entendre l'irréductibilité du sujet considéré à l'aune de la vertu.

C'est cette irréductibilité qui le rend inaccessible à l'emprise totalisante de la violence de la mise en ordre, interprétative, taxonomique...et plus globalement à l'assujettissement à une *épistémè* qui nous serait commune.

Se mettre à l'écoute d'un patient et faire accueil à l'émergence même fugace de la dimension du sujet est une exigence relevant d'un art et d'une éthique et moins d'une technique qui se transmettrait.

Écoutant pour faire crédit à la possibilité d'un tissage en gestation visant à relier :

- 1) les témoignages intraduisibles de mythes effacés à l'instar des évocations en éclat de zémis, de silhouettes animales transfigurées en adornos, ou d'autres vestiges, d'une langue et d'une culture mortes
- 2) les manifestations d'une recherche de place à partir d'une blessure en guise de lieu dans les entrelacs d'une langue muette mais pas sans dire la virtualité de son émergence dans une langue habilitée de par la loi, à fonder le fait par un dire, c'est-à-dire, par un acte de parole auquel s'impute un possible dit.

Car le monde vécu dans ces conditions peut se révéler brutalement insécure quand la parole est régulièrement révoquée pour ne croire que ce que l'on voit et ne voir que ce que l'on croit. Cette révocation peut avoir tantôt valeur de dénégation tantôt valeur de conviction adhésive.

Nos aînés racontent des histoires disant que le bois moudongue ou *Picramnia pentandra*, est un arbre qui parle, à son approche, on entendrait des voix qui les stupéfiaient, des paroles adressées. Ainsi, la parole révoquée ferait retour à travers bois, de façon inattendue comme un reste résistant de croyances polythéistes. Socrate évoque une

croissance similaire quoique plus paisible chez les anciens Grecs à l'égard d'un chêne ou d'une pierre émettant des voix susceptibles d'être vérifiables⁴²⁵.

Un autre arbre tient place au panthéon des totems des premiers habitants de cet archipel antillais et dans l'espace amazonien de l'Amérique du sud, le prunier « moubin » ou « mombin », soit le *Spondias lutea*, selon ce que rapporte Henry Petitjean Roger à partir d'un équivalent oral du Popol Vuh de la civilisation Maya autrement dit d'une représentation du monde.

Quel Autre s'est-il maintenu ou s'est-il élaboré après le ravage colonial ? S'il apparaît sous des facettes différentes, il tendrait à s'imposer comme figure menaçante induisant les replis défensifs ou les hardiesses préventives.

Les hardiesses se placent plus souvent que rarement, sur le plan du faire, de l'allons faire, du faire à l'autre, d'une demande à l'autre de faire ou d'une injonction. On entend dire ou évoquer des paroles : « Fey » (*Fais-le*), plus explicitement, « Pétéy... pétéy ! » (*Tire... tire donc !*), « Fè sa ba mwen » (*Fais cela pour moi*), « An nou fey » (*Allons le faire*), « Fè lajol ou » (*Fais ta peine de prison*).

C'est ce qu'offre parcimonieusement une clinique des surlendemain de l'agir - car l'agir dans ce contexte est la résultante et/ou l'équivalent d'une désespérance, d'une incrédulité vis-à-vis de la parole, de son efficace - par sa réalisation, il efface toute pensée et se perpétue dans l'inaccessibilité durable de la pensée à la fugue métonymique.

Entre S1 et S2, une barre ou un trou, ce que nous pourrions appeler une fosse océanique subjective. Serait-ce que le poète évoque ainsi ?

...et le grand trou noir où je voulais me noyer l'autre lune

C'est là que je veux pêcher maintenant la langue maléfique de la nuit en son immobile verrition !⁴²⁶

Le projet est ici suicidaire ou du moins ne l'est qu'en tant que ferment du fantasme. La pulsion de mort brandit l'agir comme moyen cependant ses armes se feront miraculeuses⁴²⁷ suivant un détour par le réel de la lettre au croisement d'une piste de signifiants en chaînes. L'accès au désir est par là indiqué. C'est un destin que suscite

⁴²⁵ Platon, *Phèdre* cité par Fédida P., dans *L'absence*, p. 17

⁴²⁶ Césaire A., *Cahier d'un retour au pays natal*, op.cit., p. 155

⁴²⁷ En référence au titre, « *Les armes miraculeuses* », nom d'un poème et d'un recueil de poèmes de Césaire.

Patrick Chamoiseau⁴²⁸ en proposant un chemin de lecture et une idée d'écriture⁴²⁹ à un détenu qui fut l'un des protagonistes d'un certain « gang des Antillais ».

Nous trouvons un écho à cette initiative dans ce que disait Jean-Jacque Tysler à l'occasion d'une conférence tenue par Douville en 2014 à Ville Evrard⁴³⁰. Son propos se résume en ceci qu'il y a un temps pour une lecture traumatique d'une scène inaugurale et (ajouterons-nous) violente et qu'il y en a un second pour une érotisation de cette même scène.

L'espace clinique peut être dédié à favoriser une rupture avec cette lecture répétitive par attachement à la fascination du trauma, en faisant crédit au sujet d'une érotisation possible de la parole en tant qu'acte.

Nous croyons qu'il a été fécond de pratiquer cette démarche comparative mais nous croyons qu'il peut être tout aussi fécond d'envisager une démarche d'approfondissement.

⁴²⁸ Chamoiseau P., *Ecrire en pays dominé*, pp.88-91

⁴²⁹ Léry L., *Le gang des Antillais*

⁴³⁰ Douville O., "La Folie" du chaman, une controverse, Journée de Ville-Evrard, juin 2014

Bibliographie

Ouvrages généraux

ANDRE Jacques, *L'inceste focal dans la famille noire antillaise*, Paris : PUF, 1987

ANDRE Jacques, *Les états limites*, sous la direction de, PUF, Paris 1999

ARENDT Hannah, *Eichmann à Jérusalem*, Paris : Gallimard, 1966

ARENDT Hannah, *L'humaine condition*, Paris : Gallimard, 2012

BALIBAR Etienne, MACHEREY Pierre., « Marx et marxisme », *Encyclopædia Universalis*, Corpus 11, Paris, 1988

BENVENISTE Emile, *Problèmes de linguistique générale*. T2, Paris : Gallimard, 1966

BERNABE Jean, *Fondal-Natal*, Paris : L'harmattan, 1983

CESAIRE Aimé, *Les armes miraculeuses*, Paris : Gallimard, 1970

CESAIRE Aimé, *Cahier d'un retour au pays natal*, Paris : Présence Africaine, 1971

CESAIRE Aimé, *Moi, Laminair*, Paris : Seuil, 1982

CESAIRE Aimé, *Ferrements*, Paris : Points, 2008

CHAMOISEAU Patrick, *Ecrire en pays dominé*, Paris : Gallimard, 1997

CHILAND Colette. *L'entretien Clinique*, (Ss la dir de) Paris : P.U.F., 1983

COATES Ta-Nehisi, *Une colère noire Lettre à mon fils*, Paris : Autrement pour la traduction française, 2015

Codes noirs de l'esclavage aux abolitions, Paris : Dalloz, 2006

- CONFIANT Raphael, *La vierge du grand retour*, Paris : Grasset, 1996
- DARWIN Charles. *La descendance de l'homme et la sélection sexuelle*, Paris : C. Reinwald et C^{ie}, 1891
- DERI Susan, *Introduction au test de Szondi*, Bruxelles : De Boek-Wesmael, 1991,
- DUPRÉ Francis, *La "solution" du passage à l'acte. Le double crime des sœurs Papin*, Paris, Érès, 1984
- DURAND Guillaume, *Les noms de famille de la population martiniquaise d'ascendance servile*, Paris : L'Harmattan, 2011
- ELEB Danielle, *Figures du destin : Aristote, Freud et Lacan*, Toulouse : Erès, 2004
- FANON Frantz, *Peau noire, masques blancs*, Paris : Seuil, 1952
- FANON Frantz, *Ecrits sur l'aliénation et la liberté*, Paris : La découverte, 2015
- FEDIDA Pierre, *Des bienfaits de la dépression*, Paris : Odile Jacob, 2001
- GLISSANT Edouard, *Le discours Antillais*, Paris : Gallimard, 1997
- GLISSANT Edouard, *Traité du Tout-Monde*, Paris : Gallimard, 1997
- GOBINEAU Joseph Arthur (De), *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Paris : Firmin-Didot, 1884
- GORI Roland, *Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux?* ed. Les Liens qui Libèrent, 2014
- GRACCHUS Fritz, *Les lieux de la mère dans les sociétés afro-américaines*, Paris : Ed. Caribéennes, 1986
- GUTTON Philippe, *Violence et Adolescence*, Paris : In Press, 2002
- HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Phénoménologie de l'esprit*, Paris : Flammarion, 2012

HUSSERL Edmund, *Méditations cartésiennes*, Paris : J. Vrin, 1947

JADIN Jean-Marie et RITTER Marcel, *La jouissance au fil de l'enseignement de Lacan*, Toulouse : érès, 2009

JAKOBSON Roman, *Essai de linguistique générale*, Paris : ed. de Minuit, 1963

KUHN Roland, *Phénoménologie du masque à travers le test de Rorschach*, Paris : desclée de Brouwer, 1957

LESEL Livia, *Le père oblitéré*, Chronique antillaise d'une illusion, Paris : L'Harmattan, 1996

MAÏDI Houari, *Clinique du narcissisme L'adolescent et son image*, Paris : Armand Colin, 2012

MARX Karl, *Le capital*, livre I Paris : PUF, 2009

MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, Paris : PUF, 1985

MICHAUD Yves, *La violence QSJ*, Paris : PUF, 1986

MOUNIN Georges, *La linguistique*, Paris : Seghers, 1968

PELISSIER Jean, *Utilisation des statistiques en psychologie – tome 3 Les variables d'intervalles*, Toulouse : Ed. Jean Pélissier, 1991

PELISSIER Jean, *Utilisation des statistiques en psychologie – tome 1 Les variables nominales*, Toulouse : Ed. Jean Pélissier, 1982

PIAGET Jean, *La formation du symbole chez l'enfant*, Paris : Delachaux & Niestlé, 1976

PLATON, Protagoras, Euthydème, Gorgias, Ménexène, Ménon, Cratyle, Ménon, Paris : ed Flammarion, 1967

QUINE Willard Van Orman, *Le mot et la chose*, Paris : Flammarion, 1977 trad. *Word and Object*, Massachusett : The M.I.T. Press, 1960

REUCHLIN Maurice, *Psychologie*, Paris : P.U.F., 2000

SAUSSURE Ferdinand (De), *Cours de Linguistique Générale*, Paris : Payot, 1972

SAUSSURE Ferdinand (De), *Ecrits de Linguistique Générale*, Paris : Gallimard, 2002

SCHILDER Paul, *L'image du corps*, Paris : Gallimard, 1968

Ouvrages de référence

ADELAIDE-MERLANDE Jacques, Le régime du travail : coercition, moralisation, immigration dans *Historial Antillais* T. IV, Martinique : Edition Dajani, 1981

AGRAPART-DELMAS Michèle, « Violence et agressivité », *Violence : de la psychologie à la politique*, p. 40, Bruxelles : E. Bruyant, 2006

AJURIAGUERRA Julian (De), *Manuel de psychiatrie de l'enfant*, Paris : Masson, 1980

ANDERSON Craig A., CARNAGEY Nicholas L., “Violent evil and the general aggression model” p. 168-192 in MILLER Arthur G., ed. *The Social Psychology of Good and Evil*. New York: Guilford Press, 2004

ANSERMET François, Définition et sources de la violence, in *Sens et non-sens de la violence*. Paris : PUF, 2002

AULAGNIER Piera, *La Violence de l'interprétation*, Paris : PUF, 1975

BACON Roger, *The Opus Majus*, London : John Henry Bridge, 1900

BALIER Claude, *Psychanalyse des comportements violents*, Paris : PUF, 1988

BALIER Claude, Compréhension dynamique du développement psychique des agresseurs rencontrés en prison, in *Sens et non-sens de la violence*. Paris : PUF, 2002

- BALIER Claude, *La violence en abyme*, (Ss la dir. de), Paris : PUF, 2005
- BARBIER Dominique, *La dangerosité*, (Ss la dir. de), Actes des cinquièmes journées de psychiatrie en Ardèche (1990), Toulouse : Privat, 1991
- BARTOLOME DE LAS CASAS, *Très brève relation de la destruction des indes*, Paris : Mille et une nuit, 2006
- BENEZECH Michel, Introduction à l'étude de la dangerosité in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004
- BERGERET Jean, *La violence fondamentale - L'inépuisable Œdipe*, Paris : Dunod, 2000
- BIOULAC Bernard, BENEZECH Michel, Données biologiques in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004
- BISWANGER Ludwig, *Rêve et existence*, Paris : Vrin, 2012
- BOURGEOIS Marc Louis, Psychopathologie et comorbidité psychiatrique in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004
- COURSIL Jacques, *La fonction muette du langage*, Petit-Bourg : Ibis rouge, 2000
- De BEAUREPAIRE C., BENEZECH M., KOTTLER C., *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie* Paris : John Libbey eurotext, 2004
- DOUVILLE Olivier, *Les figures de l'Autre*, Paris : Dunod, 2014
- DUPRÉ Ernest, *Pathologie de l'imagination et de l'émotivité*, Paris : Payot, 1925.
- ESQUIROL, Jean-Etienne-Dominique, *des Maladies mentales*, t. II, Paris : Frénésie, 1838

- EINSTEIN Albert, FREUD Sigmund, *Pourquoi la guerre ?* Paris : Payot et Rivages, 2005
- FEDIDA Pierre, *Le concept et la violence*, Paris : MJW Fédition, 2012
- FEDIDA Pierre, *Le cas en controverse*, Ss la dir. de FEDIDA P, et VILLA F., Paris : PUF, 1999
- FEDIDA Pierre, *L'absence*, Paris : Gallimard, 1978
- FREUD Sigmund, *Malaise dans la civilisation*, Paris : PUF, 1971
- FREUD Sigmund, *Essai de psychanalyse appliquée*, Paris : Gallimard, 1933
- FREUD Sigmund, *L'homme aux rats, Journal d'une analyse*, Paris : PUF, 1974
- FREUD Sigmund, *Cinq Psychanalyses*, Paris : PUF, 1984
- FREUD Sigmund, *Névrose, psychose et perversion*, Paris : PUF, 1985
- FREUD Sigmund, *Malaise dans la culture*, Paris : Flammarion, 2010
- FREUD Sigmund, (L'identification) dans *Œuvres complètes*, vol. XVI, Paris : PUF 1991
- FREUD Sigmund, (La théorie de la libido et le narcissisme 1.26) dans *Œuvres complètes* vol. XIV, Paris : PUF, 2000
- FREUD Sigmund, *Métapsychologie*, Paris : Gallimard, 1968
- FREUD Sigmund, *Psychopathologie de la vie quotidienne*, Paris : P.B.Payot, 1981
- GONTRAN Wilfried, « De la violence comme destin de l'évaluation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30)
- GORI Roland, *Faut-il renoncer à la liberté pour être heureux ?* Paris : ed Les liens qui libèrent, 2013
- GUNN John, GRISTWOOD Jean, Institute of Psychology, et al. *The Use of the Buss-Durkee Hostility Scale Among British Prisoners*. 1976.

- GUTTON Philippe, *Violence et adolescence*, Paris : Press Edition, 2002
- HALFON Olivier, ANSERMET François, LAGET Jacques, PIERREHUMBERT Blaise, *Sens et non-sens de la violence*. Paris : PUF, 2002
- HERITIER Françoise, *De la violence*, Paris : Odile Jacob, 1996
- HERITIER Françoise, *De la violence II*, Paris : Odile Jacob, 2005
- JEAMMET Pierre, in *Sens et non-sens de la violence*. Paris : PUF, 2002
- JESUINO-FERRETTO Angela, « Violence urbaine au Brésil – Le maître, l'esclave et l'objet », in *La violence L'adolescent*, Paris : EDP sciences, 2014
- KLEIN Mélanie, (Les tendances criminelles) dans *Essais de psychanalyse*, Paris : Payot, 1993
- KLEIN Mélanie, *La psychanalyse des enfants*, Paris : P.U.F., 2009
- LABORIT Henri, *La colombe assassinée*, Paris : Grasset, 1983
- LACAN Jacques, *Ecrits*, Paris : Seuil, 1966
- LACAN Jacques, *Les écrits techniques de Freud*, Le séminaire I, Paris : Seuil, 1975
- LACAN Jacques, *Le moi dans la théorie de Freud et dans la technique de la psychanalyse*, Le séminaire II, Paris : Seuil, 1978
- LACAN Jacques, *De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité*, Paris : Seuil, 1980
- LACAN Jacques, *Autres écrits*, Paris : Seuil, 2001
- LACAN Jacques, *L'angoisse*, Le séminaire X, Paris : Seuil, 2004
- LACAN Jacques, *L'acte psychanalytique* Le séminaire 1967-1968, Paris : Edition de l'A.L.I.
- LACAN Jacques, *D'un discours qui ne serait pas du semblant*, le Séminaire XVIII, Paris : Seuil, 2006

LAMBOTTE Marie Claude, *Le discours mélancolique. De la phénoménologie à la métapsychologie*, Paris : Ed. Anthropos Economica, 1993

LANTERI-LAURA Georges, Introduction historique et critique de la notion de dangerosité in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004

LARGUECHE Evelyne, *L'effet injure De la pragmatique à la psychanalyse* Paris : PUF, 1983

LEBIGOT Francis, Névrose traumatique et risque de passage à l'acte hétéroagressif in *Les dangerosités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004

LERY Loïc, *Le gang des Antillais*, Lamentin : Caraibeditions, 2016

LHUILIER Dominique, LEMINSZWESKA Aldona, *Le choc carcéral : survivre en prison*, Paris : Bayard 2001

LORENZ Konrad, *L'agression*, Paris : Flammarion, 1983

MAÏDI Houari, *Clinique du narcissisme L'adolescent et son image*, Paris : Armand Colin, 2012

MELMAN Charles, « Casa grande e senzala » in *D'un inconscient postcolonial s'il existe*, Paris : ALI et La Maison d'Amérique latine, 1995

MELMAN Charles, *La linguisterie*, Paris :ed. A.L.I., 2008

MELMAN Charles, *Lacan aux Antilles*, Toulouse : ed. érès., 2014

MERLEAU-PONTY Maurice, *Phénoménologie de la perception*, Paris : Gallimard, 1945

MUCCHIELLI Laurent, *L'invention de la violence Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris : Fayard, 2011

PAGO Gilbert, *L'insurrection de Martinique 1870-1871*, Paris : édition Syllepse, 2011

PHAM Hoang Thierry, La psychopathie : contribution dans le domaine de la criminologie et de la psychologie fondamentale in *Les dangersités - de la criminologie à la psychopathologie - entre justice et psychiatrie*, 2004

PHAM Hoang Thierry, CÔTÉ Gilles, *Psychopathie : Théorie et recherche*, Villeneuve-d'Asq : Presse Universitaire du Septentrion, 2000

POMMIER Gérard., *Le nom propre Fonctions logique et inconsciente*, Paris : P.U.F., 2013

SAURET Marie-Jean, *La psychologie clinique, Histoire et discours, de l'intérêt de la psychanalyse*, Toulouse : Presse Universitaire du Mirail, 1993

SAURET Marie-Jean, *Psychanalyse et politique Huit questions de la psychanalyse au politique*, Toulouse : Presse Universitaire du Mirail, 2000

SEMELIN Jacques, *Pour sortir de la violence*, Paris : Les éditions ouvrières, 1983

SIBONY Daniel, *Violence*, Paris : Seuil, 1998

THOM René, *Prédire n'est pas expliquer*, Paris : Flammarion, 1993

VANIER Alain, « Droit et violence », *La psychanalyse encore*, ss la dir de Claude Boukobza, Paris : Eres, 2006

VAN REETH Claude, « Autour de l'affect : Léopold Szondi » in *Phénoménologie et criminologie*, Paris : MJW Fédition, 2013

VIMONT Jean Claude, *La prison A l'ombre des hauts murs*, Paris : Gallimard, 2004

WAJEMAN Gérard, *Le maître et l'hystérique*, Paris : Navarin/ Seuil, 1982

WALLON Henri, *L'évolution psychologique de l'enfant*, Paris : Armand Collin, 1941 et 1968

WALLON Henri, *Les origines de la pensée chez l'enfant*, Paris : PUF, 1989

WALLON Henri, *L'enfant turbulent*, Paris : PUF, 1984

WOLF Mareike, *Le cas en controverse*, Ss la dir. de FEDIDA P, et VILLA F., Paris : PUF, 1999

WOLF-FEDIDA Mareike, *Phénoménologie et criminologie*, (Ss la dir. de), Paris : MJW Fédition, 2013

ZWIRN Hervé, *Les limites de la connaissance*, Paris : Odile Jacob, 2000

Revue

ANDRE Jacques, *CARE, Figures d'hommes*, n° 12 année, 1985

AZRIN, Nathan H., Hutchinson, R. R., MacLaughlin, R. "The opportunity for aggression as an operant reinforcer during aversive stimulation", *Journal of the experimental Analysis of Behavior*, 8, 171-180, 1965

BERKOWITZ, Leonard. « Frustration-aggression hypothesis: examination and reformulation. » *Psychological bulletin* 106, n° 1 (1989): 59.

BLOOM S. B. « *Taxonomie des objectifs pédagogiques* », Editions Nouvelles, MONTREAL, 1969,

BUSS H. Arnold, PERRY Mark, "The Aggression Questionnaire Personality processes and individual differences, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol 63 n° 3, 452-459 (1992) copyright A.P.A.

CHARTIER Jean-Pierre., « Peut-on guérir les psychopathes ? », *Topique* 2007/2 (n°99), pp. 61-78.

- COURSIL Jacques, « L'éloge de la muette », *Linx*, 10 | 1998, 149-166.
- CZERMAK Marcel, Fragments sur le symptôme, *Nodal n° 2 Symptôme et Invention*, Paris : Joseph Clims, 1985
- DEMANGEAT Michel, in « Table ronde sur acting out et psychose », *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, N° 19, Juillet 1976, p. 478-484, Paris, ed : EFP, 1976
- DEMOLDER Henri, La théorie pulsionnelle du Dr L. Szondi. De la « destinée-contraite » à la « destinée-choix ». In : *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, Tome 56, N°51, 1958. pp. 429-478.
- DOLTO Françoise, OURY Jean, et All. « Table ronde sur acting out et psychose », *Lettres de l'Ecole freudienne de Paris*, N° 19, Juillet 1976, p. 478-484, Paris, ed : EFP, 1976
- DOUVILLE Olivier, WAJCMAN Claude « Présentation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30), p. 5-6.
- FRIED Itzhak, Syndrome E, *The Lancet*, 1997 vol: 350 (9094) pp. 1845-1847
- GIOVAGNOLI Ornelle, DUCRO Claire, PHAM Hoang Thierry, WOITCHIK Philippe, Impact de l'adversité familiale durant l'enfance sur le développement de la personnalité psychopathique. *Annales Médico-Psychologiques*. 2013/171(7), 425-512
- GONTRAN Wilfried, « De la violence comme destin de l'évaluation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30), p. 150-159
- LAGORGETTE Dominique, Les syntagmes nominaux d'insulte et de blasphème : analyse diachronique du discours marginalisé. *Thélème, Revista Complutense de Estudios Franceses*, número extraordinario, 171-188. 2003

LEGRAND Michel, Ve colloque de « Schicksalsanalyse » (Louvain - 1, 2 et 3 septembre 1969). In : *Revue Philosophique de Louvain*. Troisième série, tome 67, n°96, 1969. pp. 613-628.

LEON Julien, Lien langagier et socialité carcérale à l'épreuve de l'ordre et de la violence en prison, in *Topique* n° 132, Paris : L'esprit du temps, 2015

MELMAN Charles, « La clinique de l'hystérie masculine » in *Bulletin freudien* n°10 Association Freudienne de Belgique, juin 1988

MILLER Neal E., The frustration-aggression hypothesis, *Psychological Review*, 48, 337-342, 1941

OURY Jean, « Szondi avec Lacan : Séminaire du 21 Avril 1979 » in *Psychiatrie*, revue française des psychiatres d'exercice privé, n° 43-44, 1981/1, pp. 53-54

- « Analyse du destin et rencontre » in *Psychiatrie*, revue française des psychiatres d'exercice privé, n° 43-44, 1981/1, pp. 61-62

PALACIO ESPASA Francisco, La place de l'agressivité et de la violence dans les identifications parentales, in *Sens et non-sens de la violence*

SENON Jean Louis, Psychiatrie et prison : toujours dans le champ de l'actualité in : *Annales Médico Psychologiques* 162 (2004) 646-652

SERIN Ralph, « Psychopathy and violence in criminals », *Journal of interpersonal violence*, 9, 430-439

TOURNIER Maurice, « Jean-Paul Thomas, Les fondements de l'eugénisme » *Mots*, 1995, vol. 44, n° 1, pp. 153-156.

TOURNIER Maurice, « Race », un mot qui a perdu la raison. *Mots*, septembre 1992, N°32. Les « mémoires » de la politique. pp. 105-107.

WACJMAN Claude, DOUVILLE Olivier, « Présentation », *Psychologie Clinique* 2010/2 (n°30), p. 5-6.

Revue électronique

ASKOFARE Sidi et al., « Clinique, structure et discours : de l'empirique au formalisable en psychanalyse », *Cliniques méditerranéennes* 2009/1 (n° 79), p. 265-277. DOI 10.3917/cm.079.0265

ASKOFARE Sidi, SAURET Marie-Jean, « Clinique de la violence Recherche psychanalytique », *Cliniques méditerranéennes* 2002/2 (no 66), p. 241-260. DOI 10.3917/cm.066.0241

BAUTISTA Balbino, « L'hystérie, masculine », *Psychanalyse* 2009/1 (n° 14), p. 5-26. DOI 10.3917/psy.014.0005

BOURDIEU Pierre, Les rites comme actes d'institution. In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 43, juin 1982. Rites et fétiches. pp. 58-63. DOI : 10.3406/arss.1982.215 www.persee.fr/doc/arss_0335322_1982_num_43_1_215_2 document généré le 17/05/2016

BREMAUD Nicolas, « Retour sur les stéréotypies psychotiques », *L'information psychiatrique* 2009/10 (Volume 85), p. 877-890. DOI 10.3917/inpsy.8510.0877

BROWN Stephen L. & FORTH Adelle E., “Psychopathy and sexual assault: static risk factors, emotional precursors, and rapist subtypes” *Journal of consulting and clinical psychology*, 65, 848-857

BRYANT Fred. B., SMITH Bruce D., « Refining the Architecture of Aggression : A Measurement Model for the Buss–Perry Aggression Questionnaire », in *Journal of Research in Personality* 35, 138–167 (2001) doi:10.1006/jrpe.2000.2302, available online at <http://www.idealibrary.com>

CHAGNON Jean-Yves, HOUSIER Florian, « L'illusoire attente de la demande », *Adolescence*, 2012/4 n° 82, p. 919-933. DOI : 10.3917/ado.082.0919

CHARTIER Jean-Pierre, « Peut-on guérir les psychopathes ? », *Topique* 2007/2 (n°99), pp. 61-78. DOI :10.3917/top.099.0061

FERGUSON Christopher J., DYCK Dominic, « Paradigm change in aggression research: The time has come to retire the General Aggression Model, *Aggression and Violent Behavior* 17, n° 3 (mai 2012): 220-28. DOI :10.1016/j.avb.2012.02.007.

GRAVIER Bruno, MOULIN Valérie, SENON Jean-Louis, L'évaluation actuarielle de la dangerosité : impasses éthiques et dérives sociétales. *L'Information psychiatrique* 2012; 88: 599-604 DOI:10.1684/ipe.2012.0966

HADDAD Mustapha, « La violence et l'histoire dans la pensée de Frantz Fanon », *Sud/Nord* 2007/1 (n°22), P. 79687. DOI 10.3917/sn. 022.0079

HASENBALG-CORABIANU Virginia, *Sur la violence*, <http://www.mathinees-lacaniennes.net/>

LAPEYRE Michel, SAURET Marie-Jean, « La psychanalyse avec la science », *Cliniques méditerranéennes* 2005/1 (no 71), p. 143-168 DOI 10.3917/cm.071.0143

LEGRAND Dorothee, « « Je vous écoute » » Impact clinique de la rencontre, *Recherches en psychanalyse*, 2013/2 n° 16, p. 127-136. DOI : 10.3917/rep.016.0127

LEPLAT Jacques, « De l'étude de cas à l'analyse de l'activité », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], 4-2 | 2002, mis en ligne le 23 septembre 2012, consulté le 26 juin 2017. URL : <http://pistes.revues.org/3658> ; DOI : 10.4000/pistes.3658

LINA Victor, www.madinin-art.net/sujet/victor-lina/ 2013

MARCHAL Pierre, « La « malangue » comme symptôme », *La revue lacanienne* 2011/3 (n° 11), p. 151-159. DOI 10.3917/lrl.113.0151

MONTAGNER Henri. « L'éthologie éclaire-t-elle sur des conditions de vie sociales qui répondraient mieux aux spécificités de l'espèce humaine. In : *Économie rurale*. N°124, 1978. Ecologie et société - Première partie. pp. 51-54. DOI : 10.3406/ecoru.1978.2557url : web/revues/home/prescript/article/ecoru_0013-0559_1978_num_124_1_2557

MUCCHIELLI Laurent, « Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours », *Déviance et Société* 2008/2 (Vol. 32), p. 115-147. DOI 10.3917/ ds.322.0115

OHAYON Annick, « Une épreuve contestée : la réception en France du test de Szondi », *L'Homme et la société*, 2008/1-2-3 n° 167-168-169, p. 163-174. DOI : 10.3917/lhs.167.0163

PETIT Annie, D'Auguste Comte à Claude Bernard, un positivisme déplacé. In: *Romantisme*, 1978, n°21-22. Les positivismes. pp. 45-62. DOI : 10.3406/roman.1978.5205

PHAM Thierry et *All.* « Psychopathie et troubles mentaux graves chez des patients internés », in *Annales Médico-psychologique*, vol 163, Issue 10, Déc 2005

SAINT-MARTIN (de) Claire, PILOTTI Anne, VALENTIM Silvia, « La réflexivité chez le Doctorant-Praticien-Chercheur. Une situation de Liminalité », dans revue *¿ Interrogations ?*, N°19. Implication et réflexivité – II. Tenir une double posture, décembre 2014 [en ligne], <https://www.revue-interrogations.org/La-reflexivite-chez-le-Doctorant>

STAUDIGL Michael, « Esquisse d'une phénoménologie de la violence », *Revue germanique internationale* consulté le 15 mai 2014. URL : <http://rgi.revues.org/1140> ; DOI : 10.4000/ rgi.1140

SURENA Guillaume, « Traumatisme béké, traumatisme nègre », *Le Coq-héron* 2005/2 (no 181), p. 28-39. DOI 10.3917/cohe.181.39

TRICHET Yohan et al., « Traitement psychanalytique et subjectivation de l'acte d'homicide chez des sujets psychotiques », *Bulletin de psychologie*, 2015/4 (Numéro 538), p. 331-339. DOI 10.3917/bupsy.538.0331

VANIER Alain, « À propos de l'objet a », *Figures de la psychanalyse*, 2/2009 (n° 18), p. 39-48.

Sitographie

COURSIL Jacques, *Dualités intégrées le maître-argument saussurien*, Communication lors du Colloque « Révolutions saussuriennes », Genève, 2007, http://coursil.com/bilder/3_language/Language%20Theory/Dualit%20Int%20gr%20es.pdf

DOUVILLE Olivier., "La Folie" du chaman, une controverse, Journée de Ville-Evrard, juin 2014

Ministère de la Justice, Rapport sur la prévention du suicide en milieu pénitentiaire, *La documentation Française*, ZIENTARA-LOGEAY Sandrine, 1996

Ministère de la santé et de la protection sociale ; Ministère de la justice : *Guide méthodologique relatif à la prise en charge sanitaire des personnes détenues et à leur protection sociale*, http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Methodologique-personnes_detenues_2012.

RAIMBOURG Dominique, *Rapport sur l'encellulement individuel* : www.justice.gouv.fr/.../rapport_raimbourg_encellulement_individuel.pdf

RAMOUSSE Raymond, LE BERRE Michel & LE GUELTE Louis *Introduction aux statistiques*, 1996, <http://www.cons-dev.org/elearning/stat/>

SAFOUAN Mustapha, *Le graphe de Lacan*, http://www.freud-lacan.com/index.php/fr/44-categories-fr/site/241-Le_graphe_de_Lacan

SENON Jean Louis, *Prise en charge de la psychopathie*, audition publique, Haute autorité de Santé, 2005

ZIENTARA-LOGEAY Sandrine, *La documentation Française : Rapport sur la prévention du suicide en milieu pénitentiaire*, 1996, http://www.ladocumentationfrancaise.fr/docfra/rapport_telechargement/var/storage/rapports-publics/974071736.pdf

Thèses

BATTISTA (De) Julieta, *Le désir dans les psychoses : problématique et incidences de la cure à partir de l'enseignement de Jacques Lacan*. Psychologie. Thèse de Doctorat Ss la dir de Askofaré S. à l'Université de Toulouse Le Mirail-Toulouse II, 2012. Français. <NNT : 2012TOU20033>

BLAIS Joëlle, *Fonction du père et récidence : mots de passe et impasses*, Thèse de Doctorat, Ss la dir de Favart A-M, et de Sauret M-J, à l'Université de Toulouse Le Mirail-Toulouse II, 2002.

BOISSENIN Pierre., *Etude du phénomène des soins psychiques en unité sanitaire de maison d'arrêt*, Thèse de Doctorat, Ss la direction de Houari M., à l'Université de Franche-Comté, 2015.

MASSE Cécile, *Le questionnaire d'agressivité. Adaptation, validation et mise en œuvre de version française du Aggression Questionnaire de Buss et Perry*. Thèse de Doctorat en STAPS. Université Joseph Fourier (Grenoble I). 30 novembre 2001

Mémoires

BONARO Marie Céline, *L'enfermement en Martinique, Etude de cas : la prison centrale de Fort de France dans le dernier quart de siècle (1871-1901)*, mémoire de master 2, 2007

Documents inédits

Association Freudienne Internationale-Martinique : Actes des deuxièmes rencontres autour du lien social organisée par l'A.F.I. Martinique « Au-delà de l'oubli quelle inscription ? », Fort de France, 2001

GOTTIN Marius, *Wopso*, pièce mise en scène par Exilis J., texte inédit. 1986

LACAN Jacques, *L'objet de la psychanalyse*, Le séminaire XIII, http://www.valas.fr/IMG/pdf/s13_objet.pdf

WILTORD Jeanne, « Sauver l'apparence », texte inédit

Documents Audiovisuels

FINCHER David, *Seven*, prod : New Line Cinema, 1995

Annexe 1

Hermancia

Entretien 1 :

Nous faisons la connaissance de Hermancia qui a fait une demande écrite pour avoir des entretiens avec un psychologue :

- Ma fille ne m'appelle pas maman, c'est sa grand-mère qu'elle appelle maman.

J'ai perdu mon seul garçon alors qu'il avait 12 ans...

- J'ai été hospitalisée plusieurs fois après la mort de mon fils.

- Vous étiez déprimée ?

- Oui, parce qu'il a beaucoup souffert et j'étais tout le temps avec lui...

- Tout le temps ?

- Le plus souvent que rarement, car il devait aller en visite médicale. J'allais au travail, mais je devais m'absenter pour l'accompagner.

- Et son père ?

- Il n'avait pas le temps pour cela. Il n'était pas souvent à la maison et quand il rentrait c'était pour qu'on le laisse tranquille. Il était violent avec moi. C'est souvent qu'il me battait et me terrorisait car il n'était jamais content et avait tout le temps des reproches à me faire.

Entretien 2 :

La patiente évoque sa principale préoccupation : elle est inquiète, exprime le sentiment d'être abandonnée car dit-elle, elle est sans nouvelle de ses filles. Elles sont, déjà, venues lui rendre visite dans un premier temps mais depuis quelques semaines, elle n'a vu aucune d'entre elles.

- Mon mari est le père des deux dernières filles et de mon fils décédé. Elles doivent m'en vouloir d'avoir ôté la vie à leur père. Je ne voulais pas tuer mon mari. Il est venu vers moi, il était fâché, j'avais peur de lui, j'ai levé mon bras et le geste est parti tout seul.

- Que vous a-t-il dit ?

- Je ne me souviens pas... il voulait que je vienne mais je ne sais pas pourquoi. Assez souvent, il me prenait de force. Je n'aime pas ça et il me battait. Mon père battait ma mère, il me battait aussi ainsi que mes frères et sœurs.
- Votre mari battait-il aussi ses enfants ?
- Non, pour ça, il était différent de mon père. Il ne battait pas nos enfants.

Entretien 5 :

La patiente dit aller mieux sans expliquer ce qui a pu lui apporter ce soulagement.

- J'ai besoin de me libérer en disant tout ce que j'ai sur le cœur. Comme chaque matin avant de partir au travail, j'allais nettoyer mon jardin, tailler les branches, couper les vieilles herbes, récolter les concombres, les giraumons, fouiller les patates etc. Je lève la tête, je vois mon mari qui me dit que cela fait un moment qu'il m'appelle et il s'est avancé je me suis relevé et je lui ai porté un coup, je ne sais pas comment et puis j'ai vu du sang. Il m'a dit : « sé sa ou fè mwen la-a : C'est ce que tu viens de me faire ». Et il est tombé. Je me suis mise à crier. Les enfants se sont réveillés en sursaut et je leur ai dit que j'ai tué leur papa, d'appeler l'ambulance, elles se sont mises à pleurer. L'une, d'entre elles, s'est mise à courir en criant et l'autre a appelé les secours. Quand ils sont arrivés, il n'y avait plus rien à faire. Mon mari était mort, dit-elle d'un air désolé.

Entretien 8 :

La patiente parle de ses difficultés à vivre enfermée et se montre peu prolixe ce jour.

Entretien 10

La patiente a eu un entretien avec le juge (le juge d'instruction) qui lui a posé des questions. Elle évoque une dépendance à l'alcool.

- Depuis la mort de notre fils, je buvais souvent de l'alcool, mon mari aussi. Au moment où ça s'est passé, j'avais bu de l'alcool.

Entretien 14 :

Elle évoque son sommeil perturbé.

- La nuit je ne parviens pas à dormir, je pense à tout ce qui s'est passé et puis je pense aussi à mes enfants qui sont sans leur papa et sans leur maman. Là où je suis je ne peux pas les aider.

Elle se sent perdue dit que la mort serait une solution pour ne plus souffrir. N'arrive pas à faire face aux assauts des codétenues. Elle se plaint de conflits avec certaines femmes.

Entretien 15 :

La patiente s'exprime avec des propos teintés d'incohérence, elle se sent menacée. Elle dit que l'on veut la tuer, dit ne vouloir consommer aucun repas, sort peu de sa cellule, et dit qu'elle n'est plus bonne à rien.

Entretien 17 :

La patiente a reçu la visite de ses deux dernières filles et de son avocat, elle dit se sentir mieux.

- Je me sens calme...

Elle exprime cependant des préoccupations sur le fonctionnement de son corps, évoque des maux concernant son foie ou son appareil digestif, est inquiète quant à sa santé et exprime son impuissance, son sentiment d'être à la merci de l'administration pénitentiaire pour se soigner.

Entretien 23 :

La patiente parle de sa sexualité.

- Pour moi faire l'amour c'est sale, c'est dégradant.
- C'est ainsi que vous viviez votre relation avec votre mari ?
- Il faisait comme si on était des bêtes. C'était une insulte pour moi, une brutalité, une bestialité, je préférerais qu'on m'embrasse, qu'on me serre dans les bras, mais surtout qu'on ne touche pas à mon sexe...je n'ai jamais eu de plaisir.

Entretien 25 à 30 :

La patiente reçoit plus régulièrement la visite de son entourage familial et exprime le sentiment d'une amélioration de son humeur et d'avoir plus le goût de vivre. Elle participe

avec ardeur aux activités de son unité de vie. Elle trouve qu'il y a toujours quelque chose à faire et que les autres détenues sont trop habituées à la vie facile.

Entretien 32 :

La patiente a participé à la reconstitution des faits et exprime son malaise d'avoir eu à revivre la scène du crime qu'elle a commis.

Quelques entretiens se sont déroulés au fil des mois, la patiente continue à se confier et à exprimer divers événements qui ponctuent son présent ou qui se sont déroulés dans le passé.

Si elle est parvenue à retrouver le sommeil, elle se plaint de maux de ventre.

Elle est fixée sur la période du jugement et développe à nouveau une anxiété. Elle tente de justifier son acte à mon attention. Elle parle avec avidité et fait part de ses appréhensions, elle dit avoir peur d'être incomprise.

Entretien 40 :

Lors de cette séance, la patiente évoque sa vie d'enfant avec ses parents, disant qu'ils n'étaient pas riches et qu'elle devait participer aux tâches domestiques et qu'il n'y avait pas le temps pour jouer. Elle craint ses réactions lors du procès. Elle exprime sa résolution de ne plus vouloir vivre avec un homme, ni d'avoir des relations sexuelles avec aucun.

Entretien 45

La patiente revisite des éléments de sa vie de femme, la maladie de son fils, et la relation avec son mari comme un calvaire qu'elle subissait passivement. Elle ne parvient pas à expliquer son geste.

Entretien 46

Nous proposons à la patiente d'envisager qu'elle pourrait avoir intériorisé un sentiment de haine inavoué vis-à-vis de son mari. Elle se contente d'enregistrer cette interprétation, mais nous n'avons pas observé d'association de sa part. Elle n'admet pas avoir eu le sentiment conscient d'une haine envers lui.

A l'occasion des entretiens qui suivront, la patiente s'emploiera à relater plus brièvement les faits de son crime comme pour exorciser un mal qui s'y rattache. Elle s'interroge sur l'issue du procès.

Entretien 52 :

La patiente aborde de nouveau le thème de sa vie sexuelle. Elle introduit un épisode où elle dit avoir trompé son mari avec un homme à qui elle avait demandé de réaliser un travail. Ce dernier avait transformé la présentation de ses honoraires en une demande de faveurs sexuelles, elle avait accepté. Elle mettra en parallèle les attitudes brutales de son mari et plus en avant son dégoût prononcé du sexe.

Entretien 53 :

La patiente est abattue, l'une de ses filles lui a reproché d'avoir gâché sa vie en commettant son acte meurtrier.

Entretien 56 :

Le procès a eu lieu, la patiente a été condamnée à moins de dix ans. Elle relate des éléments du contenu de son procès. Elle s'est surprise à prendre la parole quand on le lui a offert. Elle pensait qu'elle n'aurait pas eu la force de dire. Elle était certes soutenue par une association féministe mais elle croyait qu'elle allait s'effondrer. Ce ne fut pas le cas. Elle dit avoir cherché à faire entendre que le geste mortel et fulgurant, qu'elle a commis, n'était pas prémédité.

Elle est moins soucieuse, paraît même détendue. Elle exprime son soulagement. Elle affirme qu'elle ne fera pas appel de la décision du tribunal.

Entretien 57 :

La patiente est logorrhéique, elle relate différents moments de son procès qui a été aussi l'occasion de revenir sur son histoire de vie.

Entretien 59 :

La patiente s'investit dans le travail et dans la formation. Elle est irritée par les débordements bruyants des codétenues. Elle tient à la fois à dire qu'elle accepte d'être sanctionnée pour l'acte qu'elle a commis et à clamer les souffrances qu'elle a enduré.

Entretien 60 :

La patiente se plaint de douleurs gastriques et reproche au médecin de ne pas bien prendre en compte sa souffrance, alors qu'elle redoute une affection grave. Je lui propose d'envisager d'autres raisons de sa souffrance et lui indique sa recherche à se faire pardonner.

Entretien 63 :

La patiente se remémore des moments (rares dit-elle) de complicité avec son mari quand elle parvenait à l'amadouer. Cette parenthèse est refermée par le rappel du caractère irrévérencieux et irrespectueux de cet homme. Elle réalise qu'elle n'a plus mal à l'estomac mais n'attribue pas son soulagement aux seuls effets du médicament, elle pense qu'elle y a sa part dans l'amélioration de son état.

Entretien 68

La patiente évoque plusieurs rêves où figurait son mari défunt.

Elle situe un premier au début de son incarcération où il la regardait sans mot dire, il se présentait bien habillé.

Le deuxième a eu lieu selon la patiente, à la veille de son procès, elle nous décrit son mari :

- « Il est toujours bien habillé... il me parle »
- Que vous dit-il ?
- Je ne me souvient pas, je ne sais pas...

Le troisième rêve se situe après le procès, son mari lui dit qu'il lui pardonne, qu'il sait que c'est un accident.

Entretien 69 : La patiente fait part de son agacement face à certaines autres femmes détenues qui lui cherchent querelle selon elle, qui ne lui accordent pas, le respect dû à son âge, dit-elle. Elle se plaint de la rareté des visites de ses proches. Evoque le fait que sa dernière fille ait grandi sans elle.

Les entretiens qui suivront seront plus espacés dans le temps, la patiente refusera certaines fois d'être présente. Parfois, elle déclarera ne plus rien avoir à dire, puis exprime ses préoccupations du moment, la possibilité que lui soit accordée un aménagement de sa peine. Puis au bout de quelques mois, nous conviendront d'arrêter après que la patiente ait exprimé le souhait qu'il soit mis fin à son suivi.

Annexe 2

Brad

Entretien 1 :

Il se pose la question de la responsabilité de l'individu. Il est électricien de profession
Il nous parle du motif de son incarcération.

- J'étais sorti de mes gonds, j'ai proféré des menaces et donc j'ai voulu impressionner. C'était de l'impressionnisme ! Finalement ça s'est très mal passé.

J'ai voulu récupérer mon fils. Il y avait un anniversaire et la mère a refusé que l'enfant vienne. C'était un manque de respect de l'extérieur vers l'intérieur. Comment vous expliquer, j'étais assailli par n'importe quoi.

Entretien 2 :

Evoquant la venue de son enfant, je lui demande comment cela s'est passé quand il est devenu père :

Ça m'est tombé dessus, je ne m'attendais pas à cela, je ne voulais pas alors je me suis résigné, c'était un challenge.

-C'était un challenge ou vous êtes résigné ? Ce n'est pas la même chose d'accepter de faire face de prendre un challenge et d'être résigné en faisant avec malgré tout.

-C'était une contrainte, mais c'est devenu un challenge. Quand vous vous regardez dans un miroir ce n'est pas l'image à laquelle vous vous attendez mais il vous faut l'accepter, il n'y a pas d'autres possibilité, il faut se résigner.

-C'est une façon de voir la vie, de voir le monde

-Vous savez c'est comme les mythes.

-Qu'est-ce qui fait les mythes ?

-Les mythes proviennent d'un homme qui présente une idée et les autres se retrouvent dedans comme si c'était la leur.

-Il y a une autre façon de voir cela c'est de penser que le mythe est une construction collective.

- Cela est peut-être vrai. C'est une question de probabilité.

-Pour vous l'une des thèses est plus probable que l'autre ?

-Oui, la première, car si le mythe était une construction collective, il n'y aurait pas d'apprentissage. On n'aurait pas besoin d'apprendre on saurait d'emblée ce qui est.

Entretien 3 :

Le patient évoque les contraintes qu'il doit affronter en prison. Il fait montre de sa préoccupation au sujet de la peine que subissent les détenus dans leur ensemble. Il nous demande notre avis sur sa condition et celle des autres détenus.

Nous lui disons que ce travail repose sur ce lui peut dire de ce qu'il pense.

Entretien 4 :

Brad vient à parler de sa paternité. Il dit ne pas savoir ce que c'est qu'un père.

-c'est ma mère qui était autoritaire, mon papa ne parlait pas beaucoup. C'était métro boulot dodo. Ses parents martiniquais sont des français émigrés dit-il. Il était très jeune quand ses parents et lui se sont rendus en France, il a grandi en France alors que ses parents avaient leurs repères en Martinique, ils lui parlaient en créole alors que lui répondait en Français.

-Un père doit être autoritaire selon vous ?

-Sans doute

-Et vous ?

-J'ai été pris au dépourvu. Je n'étais pas préparé à cela.

Brad dit regretté l'acte qu'il a commis. Il nous présente les circonstances qui l'ont amené à jeter un engin incendiaire chez la mère de son fils. Nous demandons à l'intéressé de nous préciser comment il en est arrivé à confectionner son engin incendiaire avant de le lancer sur la maison où se trouvait son fils. Il nous explique qu'il s'est rendu à une station-service à 5 mn de l'endroit où vit la mère de son fils et a trouvé une bouteille dans une poubelle et y a mis de l'essence avant de se rendre à proximité du domicile de celle-ci. Il reprend les faits en disant qu'il a proféré sa menace et qu'il a reçu comme réponse : « vas-y ». C'est comme si on doutait qu'il soit capable de faire ce qu'il avait dit.

Mais lui disons nous c'est donc une sorte de défi qu'a formulé la mère de votre fils. Il me répond que ce n'est pas à elle qu'il s'adressait et que c'est son fils qui lui a répondu « vas-y. »

Plus tôt le père s'était présenté près de la maison de la mère de son fils qui l'avait rejoint dans sa voiture, ils avaient échangé quelques mots. Puis il eut l'idée d'emmener son fils faire un tour et notamment pour aller voir sa grand-mère paternelle. Il l'enjoint d'aller

mettre des chaussures à ses pieds, le fils retourna dans le domicile de sa mère, mais cette dernière ne permit pas à l'enfant de se préparer pour un départ. L'enfant revint ensuite vers le père pour lui signifier son empêchement. Le père exprima devant l'enfant la menace de brûler la maison s'il en était ainsi, l'enfant répondit alors « vas-y ».

Je ne sais pas ce que c'est qu'un père, un père c'est un producteur, un géniteur dit-il Avec son fils, il est le grand frère donc et jouait à la voiture avec lui, parle de son immaturité. Il n'est pas immature qu'un père joue avec son fils, lui rétorquons-nous.

Il insiste en soulignant que celui qui joue le plus c'est lui, un peu comme un aveu. Il se déclare puéril.

- Comment expliquez-vous tout cela ? Lui demandons-nous.
- J'ai été pris au dépourvu.

Il explique qu'il s'attendait à un refus de la part de la mère, mais qu'il savait, en avait l'intuition certaine qu'il allait s'y opposer violemment. Il dit donc qu'il a été pris au dépourvu. Après les faits, il est maîtrisé par le voisinage. La mère de son fils vient lui dire qu'il a brûlé sa fille,

- Prends un couteau et tues moi, lui répond-il.

Nous lui demandons : vous étiez dépourvu ?

Il reprecise j'ai été pris au dépourvu car il ne s'attendait pas à ce que cela prenne ces proportions.

Entretien 5 :

Ses questions au sujet des faits qui l'ont emmené à être incarcéré. Se pose la question de l'élément qui aurait constitué un déclic. Comment le chercher où le chercher ? Se trouve-il dans les instants précédant son geste malheureux ? Se trouve-il dans les profondeurs de son histoire personnelle ? Le patient déclare qu'il a tout dit et se sent paralysé.

Entretien 6 :

Fait part de sa vision dualiste du monde. Une tension qui trouve sa résolution dans un absolu étriqué. Fait part de ses réminiscences concernant l'acte qu'il a commis, un rictus lui échappe et fait émerger son regret, une expression de sa culpabilité.

Nous demandons au patient de nous parler de son sentiment lié à cet épisode. Brad nous parle de la loi et de l'interdit comme étant quelque chose de floue.

Entretien 7 :

Sa recherche du bon mot, de la formule qui ne peut souffrir d'être mal entendue. Sa quête de la phrase parfaite. Cela existe-t-il ?

Entretien 8 :

Brad nous fait part de ses réflexions sur le bien-fondé du choix par la société d'emprisonner les gens. Il dit avoir du mal à se projeter dans le futur.

Entretien 9 :

La peur comme objet de son questionnement, la mort, la souffrance. Pourquoi la peur régite-elle selon lui le fondement des actes de la vie quotidienne ?

Entretien 10 :

Brad s'interroge sur ce qui représente pour lui une énigme : comment une feuille de papier vient à s'exprimer ou à contenir l'objet d'une pensée. Parle des jeux vidéo : la machine joue, discute avec vous

Nouvelle année

Entretien 11 :

Son propos intéresse les faits d'actualité. Le questionnement et la recherche d'équivocité est fermement barricadé. Brad semble tenir à avoir la main sur le sens, un seul, des mots.

Entretien 12 :

S'interroge et nous interroge sur le bien-fondé de savoir les raisons qui expliquent son acte. Brad dit ne pas voir l'intérêt de l'enfermement car il se sentira toujours coupable d'avoir commis un acte impardonnable

Entretien 13 :

Dit être intéressé par les études, mais hésite à s'engager.

Entretien 15 :

Pas de note

Nouvelle année

Entretien 14 :

Dit attendre la fin de la mesure de sûreté qui concerne son affaire.

Nous lui demandons s'il a gardé le contact avec son fils. Sa mère lui donne peu de nouvelles de ce dernier dit-il.

Entretien 15 :

-Quand on va faire un cas on se commande ainsi « Man ké montré yo – zot ké wè ! » « Je vais leur montrer -Vous allez voir ! ». Mais on ne s'interroge pas sur ses intentions sur ce qui les explique. Quand on commence l'acte, il y a une étincelle qui donne la raison de le faire.

Entretien 16 :

Brad prépare un projet de transfèrement dans le but de rejoindre la Guyane où il réside avec sa mère depuis que cette dernière s'y est installée.

Entretien 17 :

Il s'est renseigné et estime qu'il peut bénéficier d'une liberté conditionnelle et qu'il aura plus de chance qu'elle lui soit accordée s'il est détenu en Guyane. Il connaît plus de monde là-bas et pourra recontacter son employeur en vue d'une reprise de ses activités professionnelles.

-Votre mère pourra vous accueillir chez elle

-Oui mais chez elle c'est chez moi, c'est là où j'habite.

Nouvelle année

Entretien 18 :

Brad est peu disert, il dit être dans l'attente de son transfèrement. C'est pour lui là l'essentiel.

Entretien 19 :

Brad exprime des pensées d'ordre métaphysiques ou des pensées générales sur le monde où il va. Sur l'humanité et ses illusions. Il évoque son enfance sans donner de contenu.

Entretien 20 :

Evoque son désir de retourner en Guyane. Il a reçu la visite de sa mère et de son frère aîné. La famille lui manque fortement dit-il.

Entretien 21 :

Son fils a passé son Bac. Il souligne l'importance d'être présent pendant la « croissance » de son enfant. Il souligne qu'il n'a pas su se mettre à la hauteur de ses devoirs.

Entretien 22 :

Brad a obtenu, une réponse favorable à sa demande de transfèrement. Il se projette dans l'étape ultérieure de sa liberté et de sa reprise d'activité professionnelle.

Entretien 23 :

Brad est transféré. Nous en sommes informé le jour du rendez-vous.

Annexe 3

Johnny

Entretien 1 :

Johnny exprime son sentiment de tristesse vague. Il considère n'avoir connu que des malheurs dans sa vie. Il déplore d'avoir commis le crime pour lequel il est poursuivi.

Puis il nous demande ce que nous voulons savoir. Nous lui présentons le cadre de notre travail. Nous lui offrons la possibilité d'une écoute et d'un suivi à visée thérapeutique s'il le souhaite.

Entretien 2 :

Il dit avoir vécu sans l'affection d'un père et que cela l'a beaucoup marqué, il a demandé à sa mère où se trouvait son père. Elle lui a répondu qu'il était en prison. Il a voulu savoir pourquoi, sa mère lui a dit quelles en étaient les raisons. Il a ressenti très jeune le besoin d'affection et en l'absence du père, c'est auprès des garçons qu'il dit avoir trouvé cette affection. Dès 7 ou 8 ans, il a eu des relations qu'il qualifie d'homosexuelles, mais précise-t-il, c'est à l'âge de 12 ans qu'il connaît une première expérience érotique marquée par la pénétration sexuelle. A l'âge de 17 ans, son père étant sorti de prison, il va à sa rencontre. Mais cette retrouvaille ne correspond pas à ses attentes, son père ne lui accorde que peu de temps quand il vient le voir, et ne lui fait montre que de peu d'attention spontanément selon ce dont Johnny témoigne. Ce qui le déçoit. Vers 18 ans, il ne sent plus aussi intéressé par les relations avec les hommes dont il attendrait plus d'affection que de sexe. Il a des relations avec des hommes d'âge mûr qui l'aident matériellement et le soutiennent moralement ; mais en définitive, ils sont attirés par lui sexuellement, conclue-t-il. Il trouvera enfin un homme qui voudra l'adopter comme un fils. Cet homme vient, expressément, adresser cette demande « d'adoption » auprès de sa mère. Il trouve ainsi le parrain, le substitut de père qu'il cherchait, mais un jour, il le retrouve mort chez lui. Un an auparavant il avait perdu sa grand-mère et était affecté par cette disparition. Ce dernier décès l'ébranle de nouveau.

Entretien 3 :

Il évoque sa séropositivité, sa prise de médicaments, la fatigue qu'il ressent, les regards suspicieux de codétenus. Il s'est confié à l'un d'eux à propos de sa maladie, en pensant que

les autres dormaient dit-il. Mais aujourd'hui il doit supporter les propos homophobes d'au moins l'un d'entre eux.

Entretien 4 :

Il nous parle de son état de santé et du moment où il découvre qu'il est atteint par le virus du SIDA. A partir de cette période, il décide de « réduire » dit-il ses fréquentations homosexuelles. Il dit que l'homosexualité n'était pas vraiment ce qu'il recherchait, qu'il voulait rompre avec ce milieu. Il a une copine quand, il fait la connaissance de cet homme en qui, il croit trouver à nouveau le père qu'il recherchait, ce dernier a déjà deux fils adoptifs.

Cet homme lui offre de l'héberger à son domicile, ce lieu présente l'avantage d'être proche de son lycée. Johnny argue du fait qu'il y trouve de meilleures conditions pour préparer ses examens.

Un jour, il se brouille avec lui en refusant de participer à la réalisation d'un projet que son hôte avait à cœur de mettre en œuvre. Il découvre que ce dernier tente de le séduire et se rend compte que cet homme exprime des élans sexuels auquel il ne répond pas. Aussi, il le voit moins comme un père et plus comme un homme qui le désire.

Johnny nous présente les circonstances du crime qu'il a commis : Revenant d'une soirée, il appelle cet homme pour qu'il vienne à sa rencontre parce qu'il est fatigué, (affaibli du fait de sa maladie) ; ce dernier ne répond pas à ses nombreux appels. Et quand il finit par lui répondre à un texto c'est pour confirmer que c'est volontairement qu'il n'a pas daigné répondre. Johnny arrive finalement par ses propres moyens.

« - Cela ne t'a pas tué, de marcher. » lui lance celui qui l'héberge avant de l'enjoindre de prendre la porte, lui disant qu'il sent mauvais et menaçant de jeter ses affaires par la fenêtre. Le patient nous dit qu'il voit l'image de ses affaires dans la rue, le regard des voisins.

Il va à la cuisine dans l'intention de boire un peu d'eau mais s'empare d'un couteau, puis selon lui, ses yeux clignent tantôt il voit clair tantôt il voit noir, il avance vers son interlocuteur et l'égorge. Il tâte la dépouille pour se rendre compte qu'il est mort puis marche sans but dans la maison avant de prendre la voiture du défunt et s'enfuit. Il se rendra à la gendarmerie après avoir eu au téléphone un ami à qui il a tenté d'expliquer ce qui venait de se passer.

Une nouvelle année

Entretien 5 :

Johnny dit préférer la nuit car l'ambiance est moins tendue, la journée l'impacte plus. Il se projette dans la perspective de décrocher les diplômes dans son champ professionnel, il dit préparer son business plan dans le prolongement de cette démarche.

Il évoque sa maladie et la conçoit comme une prison de fait alors que le milieu carcéral est qualifié de prison de droit : « je me demande pendant combien de temps je pourrai tenir, si je pourrai tenir... des fois j'ai envie de tout arrêter, d'arrêter de prendre mes médicaments. » Il prétend qu'il s'en sort grâce à la prière et reprend courage. Il espère que des aménagements de la peine lui soient rendus possibles afin de faire face à ce qu'il ressent comme une double peine.

Néanmoins il admet que l'incarcération l'a forgé comme il dit, lui a permis de gagner en autonomie affective. Il ne ressent plus le besoin pressant d'obtenir des appuis venant des autres comme il le ressentait quand il était à l'extérieur.

« Aujourd'hui j'arrive à croire en moi et ne pas dépendre d'une autre personne » dit-il.

« J'arrive à m'aimer ». Il dit ne plus se confier comme auparavant. Je lui fais remarquer qu'il se confie un peu en venant me voir et il souligne ce qui différencie sa démarche c'est qu'il sait qu'il a affaire à un professionnel, que ce qu'il dit reste secret, et que l'Etat n'aurait pas mis auprès des détenus des personnes qui les feraient régresser...

Entretien 6 :

Il évoque ses pleurs, alors qu'il se trouve assis dans un escalier qui mène à la maison familiale. L'aînée d'un an et demi de plus que lui est sa sœur germaine. Il pense qu'elle a été affectée par l'absence de leur père. Il pleurerait dans cet escalier en regardant le ciel et en pensant à son père. Il pleura de même quand sa sœur partira de la maison avec un garçon dont elle attendait un bébé. Car ils étaient très complices lui et sa sœur. Il décrit un souvenir où ils se rendent ensemble, à l'épicerie, « la boutique », pour acheter des biscuits. Depuis son incarcération, cette sœur aînée s'est rapprochée de sa mère alors qu'auparavant elle était en froid avec elle. La plus jeune sœur et son frère ne sont plus scolarisés depuis son incarcération. Il dit de sa sœur aînée qu'elle recherchait l'affection auprès de garçons parce que son père lui manquait, je lui fais remarquer que lui aussi il rechercha la tendresse auprès de garçons ; Il objecte qu'il cherchait l'affection alors qu'il n'était pas attiré par les garçons.

Entretien 7 :

Il dit que sa mère n'a jamais su instaurer le dialogue avec ses enfants qu'elle s'est efforcée de fournir à ses enfants un bien-être matériel, très attachée à ce qu'ils ne manquent de rien pour leur réussite scolaire.

Nous lui demandons de qui parle-t-il ?

-De moi et de nous ses enfants.

Il ajoute que son père lui a manqué pour lui faire connaître les choses fondamentales de la vie d'un homme, pour lui « faire savoir : qu'est-ce qu'un homme ? ».

Entretien 8 :

Les propos de Johnny présentent une tonalité dépressive. Il se dit trop faible pour supporter l'enfermement. Il se plaint de la morosité de ce qui l'entoure et de se sentir immobile.

Il déclare qu'il ne peut se montrer faible. Dès qu'il sortira du bureau il devra se montrer ferme, qu'il va afficher la posture d'un criminel. Car il doit être perçu par les autres détenus comme tel s'il veut être respecté. Il dit que si on le respecte, il respecte autrui. Si on le dérespecte, il agit en conséquence. Les filles dit-il enfin aiment les bad-boys.

Entretien 9 :

Le patient dit aller mieux, il s'accroche à son projet d'étude et à ses objectifs d'examens et de diplômes. Son domaine de formation est le management.

Entretien 10 :

Il est absent

Entretien 11 :

Le patient nous fait part de sa satisfaction d'être lauréat du diplôme qu'il préparait.

-Je suis réellement, un homme. Un homme c'est le maître, celui qui mène la barque dit-il.

Puis nous confie d'un trait : à l'âge de 17 ans j'ai été séquestré par quelqu'un qui a abusé de ma faiblesse.

-Abusé c'est-à-dire ? Lui demandons nous.

-Abusé sexuellement répond-il sans s'étendre sur le sujet.

Puis Johnny nous parle de sa relation avec l'homme qui sera victime de son geste meurtrier.

Il dit qu'il s'est senti pris au piège à nouveau.

-Il y avait des moments où cela vacillait, je lui demandais, alors, s'il était homosexuel, il me répondait que non...J'ai eu recours à lui pour avoir une bouffée d'air pour préparer mes examens.

Aujourd'hui, je me rends compte que je peux réussir tout seul, que je devais savoir me faire confiance, savoir que je suis cap...

Entretien 12 :

Le patient évoque des moments de son enfance où il a dû faire face aux moqueries de sa mère et de sa sœur aînée à son sujet. Il évoque un geste qui l'aurait particulièrement marqué. Il était âgé de 5 ans environ, ils étaient à la plage, son beau-père excédé par son allure féminine l'aurait empoigné, soulevé puis balancé dans l'eau.

-Qu'est-ce que vous avez ressenti ?

-Que l'on ne voulait pas de moi.

Aujourd'hui sa mère et sa sœur se culpabilisent d'avoir souligné ma faiblesse, mon côté féminin. Elles me traitaient de « *makoumè* » (d'« homosexuel ») et d'autres quolibets qui me stigmatisaient notamment en se moquant de ma voix. Les seules personnes qui ne m'ont pas portées de tels propos sont ma grand-mère, mes demi-sœurs et mon demi-frère.

-Cela vous blessait, lui disons nous.

-Je pleurais, je pleurais tout le temps. Il arrivait que je n'adresse pas la parole à ma mère et à ma sœur. Elles me voyaient moitié garçon, moitié fille et elles me traitaient de fillette. Elles voulaient me « remasculiniser », mais ce n'était pas la meilleure façon.

Un autre beau-père alors qu'il était adolescent, ne pouvant supporter sa faiblesse, l'avait poussé dans les escaliers.

Entretien 13 :

Le patient dit aller mieux à la suite des entretiens précédents. Il exprime le regret de n'avoir pas bénéficié de cette pratique avant.

Entretien 14 :

Johnny s'amuse des méprises des autres à son égard. Ils le prennent pour autre qu'il n'est.

Entretien 15 :

Le patient se plaint d'ennui et de désœuvrement, ainsi que de la lenteur de l'instruction

Nouvelle année

Entretien 16 :

Le patient nous fait part de son sentiment d'étrangeté de son incompréhension du monde. Il doute de la force de l'implication de sa famille. Il considère qu'ils font acte de présence par obligation morale. Il a l'impression qu'il n'est pas soutenu, car son entourage n'anticipe pas sur ses besoins.

Entretien 17 :

Peu enclin à parler dans un premier temps. Il évoque l'activité sportive qu'il a investie. Il évoque l'idée de concurrence, la rivalité, l'esprit de compétition qui l'anime et qui concoure à lui apporter du plaisir. Il nous dit sa satisfaction d'avoir réussi à réaliser la même performance que telle autre personne voire d'avoir été le meilleur après les efforts qu'il a fournis. Il souligne l'importance que revêt pour lui de réaliser un rapport à l'autre qui se distingue de l'affrontement.

Il dit avoir, en pensée, le jugement de ses parents, sachant qu'ils souhaitent qu'il soit fort et se montre à la hauteur de ce qu'ils attendent de lui. Cette attente est décrite comme un stimulant pour cesser de se décourager face à la pénibilité de l'effort physique que requiert ses pratiques sportives.

Entretien 20 :

Il évoque son sentiment d'ennui et son souhait d'une plus grande fréquence des visites. Il dit perdre son temps.

Nous lui proposons de s'interroger sur le temps.

De quel temps s'agit-il ? Du temps de la fulgurance ou du temps qui ne finit pas ?

Du temps de l'acte ou du temps de la peine ?

Entretien 21 :

La date de son jugement a été fixée. Il dit accueillir cette échéance avec sérénité.

Entretien 22 :

Évoque son jugement à venir.

Entretien 23 :

Condamné à 15 ans, il exprime sa révolte face aux propos des journalistes qui ont exploité nombre de détails sur sa vie privée.

Entretien 24 :

Exprime le souhait d'aider ceux qui récemment ont contracté le virus du SIDA. Evoque ses tribulations et les ressources qu'il a dû mobiliser pour y faire face.

Il nous fait part de sa récente rupture amoureuse avec sa copine et de son besoin de se reconstruire.

Entretien 25 :

Absent

Johnny a demandé et obtenu son transfèrement dans un établissement pénitentiaire situé en France hexagonale.

Annexe 4

Freddy

Entretien 1 :

Nous recevons cet homme, un étudiant qui semble à la fois autant abasourdi par l'acte qu'il a commis, peu de temps auparavant, qu'hanté par l'idée d'être en danger de mort en entrant en prison.

- Qu'est-ce qui ne va pas ? lui disons-nous

Il exprime le sentiment que parmi les personnes détenues, certains auraient été avertis de sa présence et que sa tête serait mise à prix.

- Je ne me sens pas bien, il y des gens qui veulent me tuer ici.

Il exprime l'objet de sa peur avec la conviction d'une certitude et évoque, donnant du crédit à son propos, la présence en prison d'un membre de la famille de la victime.

- Dites-moi qui vous êtes, comment vous êtes-vous retrouvé ici ?

Tout serait parti d'une humiliation lors d'une soirée auquel il s'est rendu en compagnie de son ami. Ce dernier aurait exprimé à son égard une aversion imprévisible et lui aurait signifié de se débrouiller tout seul pour regagner son domicile.

Cette humiliation aurait été précédé d'une raillerie dont il avait été l'objet lors de son départ du domicile familial. Ses « amis » et surtout son « ami » s'était amusé du fait qu'on l'ait mis à la porte : « *I salé... yo foutéw déwo ?* »⁴³¹ aurait dit l'ami tout haut, se faisant bien entendre, du reste du groupe réuni sur la place centrale de la commune.

Les deux complices se sont pourtant retrouvés à sortir ensemble, mais, à l'inverse de ce se passait auparavant, c'est l'ami qui s'était procuré une voiture lui faisant offre de le conduire à diverses virées festives.

Arrive donc cette soirée où il est tard et où son ami lui déclare qu'il le laisse en plan. L'intéressé pense qu'il s'agit d'une plaisanterie et insiste auprès de son ami qui le repousse physiquement en lui disant qu'il n'est pas son ami, qu'il n'est rien pour lui.

Le lendemain, Freddy se rend sur la place de la commune à l'heure où il sait qu'il va le rencontrer. Il rouspète contre ce dernier et lui fait des reproches, son interlocuteur réplique

⁴³¹ « Oh la la ! Ils t'ont mis dehors »

par des insultes : « *Ti makoumè ...ou pa sa fè ayen !* »⁴³² ces injures s'accompagnent de l'hilarité du groupe.

Freddy s'en va en direction de la maison de ses parents qui sont absents, s'empare de l'arme à feu de son père et revient sur la place en défiant son ami.

Il lui lance : « *A prézan ou ké di mwen ki moun' ki makoumè ?* ».⁴³³

L'autre en avançant le défie et c'est le drame, Freddy tire et tue son ami.

Commentant ce dénouement malheureux, il nous dit qu'il voulait seulement faire peur à son interlocuteur.

- Et pourtant vous avez ôté la vie à un homme. Lui disons-nous pour conclure avant de lui proposer un nouveau rendez-vous.

Le patient est placé dans une des cellules qui jouxtent le service, cette proximité facilite les différentes prises en charges, allant de la consultation médicale à l'entretien psychologique ou aux soins infirmiers. Cet environnement et ce regroupement cellulaire matérialisent ce qui est appelé abusivement ou par paresse intellectuelle : l'hôpital de jour.

Entretien 2 :

Lors de l'entretien qui suit, le patient revient sur les faits pour essayer de comprendre pourquoi, il a agi de la sorte. Nous observons qu'il ne présente plus l'état de panique et de stupeur du soir de son arrivé. Le patient est invité à nous parler de ce qui le préoccupe.

Il nous confie que depuis qu'il s'était établi chez ses grands-parents quelque chose avait changé entre lui et son groupe d'affinité, qu'il nomme ainsi, « les gars ». Il ajoute :

« J'avais le sentiment que ça allait mal finir », aussi, dit-il, il venait plus rarement à la rencontre du groupe.

Il évoque la soirée festive qui a précédé le meurtre. Je lui demande si la décision de son ami de ne pas le ramener l'avait choqué. Il répond que ce n'est pas le refus de le prendre en stop qui l'a offensé, mais le fait que son ami l'a humilié et lui a dit qu'il n'était rien pour lui, qu'il n'avait que faire de lui. En somme, qu'il ne valait rien aux yeux de cet ami.

Entretien 3 :

Le patient nous dit qu'il s'est promis de changer de patronyme dès qu'il en aura la possibilité.

⁴³² « Petit pédé ...tu es un incapable ! ».

⁴³³ « Maintenant, tu vas me dire qui est le pédé ? »

Il évoque le moment où son nom a changé suite au mariage de sa mère et de son père « légitime ». Il fut dès lors l'objet de moqueries de la part de ses copains de classe. Plus tard quand il est adolescent et qu'il fait savoir qu'il voudrait rencontrer son géniteur, auquel il attribue la qualité de « vrai père », il essuie le refus de la part de son père « légitime ».

Freddy déclare : « c'est de là qu'est née une haine contre lui...une différence ».

Entretien 4 :

Le patient évoque son refus de reconnaître l'autorité de son père légitime. Il considère comme son véritable père, son père « naturel », son géniteur. Il témoigne du fait qu'au cours des disputes qui l'opposaient fréquemment à son père légitime, il lui faisait savoir le rejet de son nom et assurait qu'il changerait de patronyme.

Entretien 5 :

Le patient exprime son sentiment de culpabilité, s'en veut de ce qui s'est passé et tente de faire une lecture de sa vie.

Il nous apprend que son père « naturel » a l'intention de venir lui rendre visite et entreprend des démarches dans ce but.

Il nous dit qu'il est heureux de recevoir la visite de sa mère.

Entretien 6 :

Le patient nous parle de son père « naturel » qui s'implique nettement dans ce qui touche à son fils. Il serait allé dans la famille de la victime dans une perspective d'apaisement. Il serait aussi en contact avec ses parents légitimes.

Il n'y aurait par contre aucune relation entre Freddy et son père « légitime ».

Le patient se remémore l'évènement tragique qui a abouti au décès d'un jeune homme en nous faisant part des enchaînements tels qu'ils lui apparaissent : La soirée, l'humiliation ressentie, la réclamation d'un dû à l'égard de son ami, sa revendication non reconnue par l'ami, son parti d'utilisation du forçage par impression, l'arme dérobée, l'affrontement, la mort.

Entretien 7 :

Le patient étant inscrit dans un parcours universitaire tient à s'y maintenir. Il nous parle de ses préoccupations en matière de réussite à ses examens et des conditions de leur préparation.

La sortie du patient du SMPR est envisagée au regard de son évolution. Il ne présente plus les signes de risque suicidaire comme à son arrivée.

Entretien 8 :

Le patient nous parle de sa volonté d'obtenir le pardon de son père « légitime » dont le tort à ses yeux a été de s'opposer à ce qu'il puisse établir un contact avec son père « naturel ». Il pense alors que le père « légitime » a des raisons de lui en vouloir, car c'est son arme qu'il a utilisée pour commettre son geste.

Entretien 9 :

Le patient exprime quelques motifs de fierté au gré des résultats satisfaisant des examens qu'il a passé.

Freddy nous fait part des pensées qui lui viennent au sujet la famille du défunt. Il en connaît la plupart des membres et dit ne pas pouvoir les regarder en face.

Un an est passé, une nouvelle année commence

Entretien 10 :

Le patient nous dit qu'il a reçu la visite de son père « naturel ». Mais n'exprime pas de sentiment de grande satisfaction. Il se dit content de la visite sans plus. Et nous dit que c'est sans commune mesure avec le plaisir que lui procure la visite de sa mère.

Entretien 11 :

Le patient nous parle de son père « légitime », ce dernier se montrerait soucieux et attentionné à l'égard de son fils d'après ce que lui rapporte sa mère. Freddy évoque l'absence des membres de sa fratrie. Il dit qu'il a fait la connaissance de personnes avec qui il entretient des relations de solidarité et d'aide mutuelle. Il propose ses services ou des biens de consommation et reçoit, en retour, de certains d'autres services ou des portions de produits alimentaires.

Entretien 12 :

Freddy ne s'est pas présenté au rendez- vous. Plusieurs absences suivront.

Il écrira pour demander un nouveau rendez-vous.

Un an de plus est passé

Entretien 13 :

Le patient nous dit avoir reçu la visite de son père « légitime ». Ce dernier était en pleurs au parloir. Père et fils se sont parlé dans une émotion, semble-t-il, partagée. Freddy dit qu'il « reste sur ses gardes ». Nous lui demandons ce qu'il entend par rester sur ses gardes. Il répond laconique : « c'est un premier pas, mais cela prendra du temps pour pouvoir renouer les liens » entre eux.

Entretien 14 :

Le patient témoigne de l'importance que revêt pour lui le soutien que lui apporte son entourage. Il dit s'être donné comme objectif de réparer son acte en prenant soins des proches du défunt.

Entretien 15:

Freddy nous dit être préoccupé par le souci de vouloir écrire au père du défunt afin de lui demander pardon. Mais il s'interroge, en même temps sur la façon dont pourrait être reçue sa demande.

Entretien 16 :

Le patient nous apprend que la date du procès est fixée en fin d'année. Il s'applique à réaliser son travail d'étude nous dit-il. Il évoque la distance qu'il veut prendre dans ses relations avec les autres détenus avec toute situation qui pourrait entraîner des actes violents.

Entretien 17 :

Freddy ne s'est pas présenté au rendez-vous précédant. Nous convenons avec lui de le recevoir juste avant ou juste après son procès dès qu'il exprimera la demande d'un nouvel entretien.

Environ, un an après

Entretien 18 :

Freddy nous parle peu du procès, il est condamné à 10 ans de prison, mais il s'étend plus sur un événement qui occupe sa pensée. Il va être père, sa copine est enceinte. Il parle de responsabilités nouvelles qui s'annoncent pour lui.

- Ça m'a fait du bien
- Quoi ?

Freddy ne donne aucune réponse précise, il évoque furtivement le fait de renouer avec son père légitime, une autre vision du monde, une autre façon d'envisager la vie avec espoir.

Entretien 19 :

Le patient exprime une forme d'allégeance vis-à-vis de l'autorité. Il dit comprendre les préoccupations des personnels de l'administration pénitentiaire et les difficultés qu'ils ont pour faire régner l'ordre. Il se dit sensible face aux difficultés des autres détenus mais réproouve les excès.

Entretien 20 :

Le patient fait montre de quelques hésitations au regard de la poursuite de ses projets et de ses études puis nous assure qu'il garde le cap.

Entretien 21 :

Le patient nous parle tant de ses inquiétudes à trouver du travail assez vite pour faire vivre sa famille que de la joie qu'il a à penser la future naissance de son enfant.

Entretien 22 :

Le patient nous fait part de l'imminence, pour sa copine, de l'accouchement. Il en parle avec gravité et enthousiasme.

Entretien 23 :

Nous avons noté simplement vu, pour cette séance. Le patient est père d'un enfant. Nous lui proposons de le revoir dans quelques mois.

Une nouvelle année est entamée

Entretien 24 :

Le patient a pu bénéficier d'une permission et se retrouver en famille. Il nous dit qu'il mesure combien son entourage familial a pu compter pour lui.

Il se dit leur être redevable pour avoir pu trouver son équilibre. Il ajoute que c'est grâce à eux qu'il a pu faire preuve de résistance afin de faire face aux épreuves que comporte cette expérience.

Entretien 25 :

Le patient qui nommait son père « légitime » par la forme substitutive de « beau-père » prononce le mot père en nous parlant apparemment à son sujet. Il parle de sa réconciliation avec ce dernier.

Entretien 26 :

Le patient nous fait part de sa préoccupation au sujet de ses études, des difficultés qu'il rencontre pour réaliser ses projets.

Une nouvelle année commence

Entretien 27 :

Le patient nous fait part à nouveau d'une des permissions qu'il a pu avoir. Il dit être resté en famille qu'il n'est pas sorti par respect pour la famille du défunt.

Entretien 28 :

Freddy se focalise sur ses études, sur le chemin qu'il lui reste à parcourir.

Entretien 29 :

Freddy est sur la piste d'une libération conditionnelle. Il nous parle du dossier qu'il prépare avec l'aide de son conseiller d'insertion et de probation.

Entretien 30 :

Le patient a obtenu l'assurance que son projet de libération conditionnelle est en bonne voie. Nous proposons au patient de mettre fin au suivi.

Annexe 5

Mathieu

Entretien 1 :

Nous recevons le patient qui est maintenant un jeune homme âgé de 20 ans. Il nous apprend qu'il est à la veille du jugement de l'affaire pour laquelle il est incarcéré et est préoccupé par l'issue de son procès. Il parle des faits qui se sont déroulés et de l'acte tragique qu'il a commis. Il ne s'explique pas comment il a pu en arriver là. Il est l'auteur d'un homicide. Il connaissait la victime ainsi que sa famille. Il y aurait eu une provocation de la part de son ancien camarade de classe, puis, sont arrivées les menaces. Une arme blanche est présentée nous dit Mathieu qui est également armé, il sort la sienne et frappe mortellement son interlocuteur.

Il évoque des idées suicidaires qu'il aurait eu au début de son incarcération. Mais en ce moment, il appréhende le procès qui est à venir.

Entretien 2 :

L'intéressé est abattu, il est condamné à 12 ans, l'excuse atténuante pour minorité n'est, semble-t-il, pas appliquée. Il n'interjette pourtant pas appel. Il est sonné, il ne trouve pas les mots pour le dire. Il dit se donner le temps pour émerger à nouveau. Il pense à s'investir plus encore dans les études qu'il a repris en détention.

Entretien 3 :

Toujours dans le brouillard. Il dit aller mieux. Il souligne qu'il est bien entouré par sa famille qui a accentué le rythme des visites. Il attribue aussi cette amélioration au cadre thérapeutique. Il dit que l'affaire pénale où il est concerné, occupe moins souvent ses pensées et qu'il s'en trouve soulagé.

Entretien 4 :

Il parle de ses centres d'intérêt, de son goût pour l'histoire, pour l'informatique. Il voudrait devenir technicien ou ingénieur dans ce dernier domaine.

Entretien 5 :

Le patient nous parle de son goût pour la diversité culturelle qui existe dans la Caraïbe, les différentes musiques, les différentes langues.

Entretien 6 :

Mathieu fait part de son sentiment de frustration, de ses demandes infructueuses concernant sa demande de formation. Sa scolarité est interrompue faute d'enseignants, de plus la personne chargée de la formation est souffrante et n'est pas remplacée.

Entretien 7 :

Il réitère ses souhaits, nous fait part de sa persévérance. Il croit, nous dit-il, que ses demandes trouveront réponse. Il apprend à attendre.

Entretien 8 :

L'année touche à sa fin. Mathieu exprime une perte de confiance de lui-même au regard du sentiment que rien n'avance.

Une nouvelle année commence

Entretien 9 :

Le patient nourrit l'espoir d'une libération conditionnelle compte tenu qu'il va se retrouver à la moitié de sa peine en cette sixième année de détention. Le patient se plaint des conditions de vie en cellule. Ils sont cinq personnes détenues et il peine à trouver la tranquillité pour étudier. Il nous dit qu'il doit observer la loi du silence entre détenus quand certains cachent de la drogue ou des téléphones cellulaires. Il sait pourtant que le risque qu'il prend. En cas de fouille, la sanction sera collective si le ou les propriétaires des produits illicites ne se dévoilent pas. Il nous laisse entendre qu'il existe un autre risque qui est la loi du milieu, les représailles qu'encourent les mouchards.

Entretien 10 :

Le patient nous fait part de ses ressentiments à l'égard de certains surveillants dont il se plaint de brimades.

Entretien 11 :

Des nouvelles conditions pour poursuivre sa scolarité se présentent avec cet aspect favorable : toutes les matières sont enfin pourvues en enseignant. Le patient maintient dans le cadre de l'entretien un discours qui concerne sa préoccupation par rapport à son avenir et l'importance qu'il accorde à sa scolarité pour parvenir à réaliser ses projets.

Entretien 12 :

Des hauts et des bas dans son vécu carcéral nous confie-t-il. Il dit qu'il a parfois le moral à plat, est au bord du découragement.

Entretien 13 :

Mathieu est manifestement tendu. Il exprime son impatience au regard de ses démarches en matière de libération conditionnelle. Il doute de la motivation de son conseiller d'insertion et de probation à s'occuper véritablement de son dossier.

Entretien 14 :

Le patient exprime sa déception car les examens ont été reportés à l'année prochaine. Il exprime le sentiment de perte de temps et celui de mépris de l'institution vis-à-vis des détenus.

Entretien 15 :

Dorénavant il cherche à avoir une activité rémunérée, dans le but de se rattraper car il dit avoir perdu une année scolaire.

Année nouvelle

Entretien 16 :

L'intéressé exprime son irritation, car il dit qu'aucune de ses demandes n'aurait abouti. Il dit qu'il sait qu'il doit rester calme. Il doit le faire pour ses parents, pour qu'ils soient fiers de lui.

Entretien 17 :

Le patient a eu 22 ans et dit avoir pris le parti de l'effort pour ne pas céder à l'impatience. Il énonce les promesses qu'il se fait à lui-même. Éviter les rixes avec les détenus qui le provoquent. Être patient et savoir attendre.

Entretien 18 :

Le patient exprime son sentiment de chance à avoir ses parents qui lui assure de leur soutien. Il nous confie le sentiment de dette qu'il a vis-à-vis d'eux, son sentiment de culpabilité de leur faire endurer sa condition.

Entretien 19 :

L'année scolaire est terminée. Le patient se dit navré de devoir de nouveau ajourner son projet. Il exprime son incompréhension, et son impuissance.

Entretien 20 :

Aucun commentaire

Entretien 21 :

Expose ses déboires avec le service qui organise la formation. Il devra changer d'orientation en fonction des offres que lui propose l'établissement. Il évoque le bénéfice de cette inscription à une activité dans l'évaluation du juge.

Entretien 22 :

Il veut faire valider la formation qu'il a pu suivre

Année nouvelle

Entretien 23 :

Il dit n'avoir reçu aucune réponse à ses attentes. Il fait crédit à son conseiller de ne pas l'avoir oublié

Entretien 24 :

Une commission d'aménagement de peine sera bientôt organisée. Son conseiller doit défendre son dossier à cette occasion, il s'accroche à la confiance qu'il accorde à son conseiller.

Entretien 25 :

Il envisage d'être transféré en France

Entretien 26 :

Il a obtenu de pouvoir travailler en tant qu'auxiliaire. Il abandonne le projet de transfèrement. Il répond aux souhaits de ses parents.

Entretien 27 :

L'année touche à sa fin, il a obtenu une permission de sortie et espère obtenir une mesure d'aménagement de sa peine.

Entretien 28 :

Absent

Entretien 29 :

Il est dans l'attente d'une orientation vers le Centre National d'Evaluation

Entretien 30 :

Absent. Nous apprenons qu'il a été transféré vers le Centre National d'Evaluation de Réau. Nous n'aurons plus d'autre contact avec lui.

Annexe 6

Léon

Entretien 1 :

Depuis l'âge de 18 ans j'habite chez moi...Depuis que je suis en prison toute ma famille est d'accord avec moi. Je fais de la mécanique mais c'est au noir, je touche le RMI. J'ai laissé l'école en 3^{ième} depuis cela j'ai toujours travaillé.

Léon dit être l'aîné de la fratrie, sa sœur est âgée de 18 ans.

Sa demande : Il aimerait savoir comment ne pas s'énerver quand il reçoit des menaces. Il s'est fait, dit-il une réputation et on sait qu'il n'accepte pas d'être battu. Alors certaines personnes viennent le provoquer

Entretien 2 :

Léon me dit qu'il pense sortir d'ici quelques mois. Son projet est de partir en France. Il sait qu'il pourra travailler dans le domaine de la mécanique auto. Il se dit peu intéressé par la formation quand j'évoque cette question à son adresse. Il est assuré de ses compétences. Il me parle de la bonne appréciation que son ancien patron donnait de lui. Il se dit assuré de ses recommandations.

Entretien 3 :

Le patient me parle de faits qui ont précédé son incarcération.

Il a été inquiété une première fois et a été condamné à des Travaux d'Intérêt Général (T.I.G.)

- Elle parlait à un gars, mais je ne savais pas que c'était son ex. C'est ici que j'ai appris qui il était.

Il me dit qu'il a bu du témik⁴³⁴, car il ne voulait pas tomber en prison après ce qu'il a fait.

Il dit avoir demandé à sa copine de l'accompagner à son travail et elle lui aurait répondu :

« Ou pa ka batché an loto mwen-an si ou pa ka ba mwen lajan lesans' lan »

Je ne t'emmène pas dans ma voiture si tu ne participe pas aux frais d'essence.

⁴³⁴ Nom commercial de l'aldicarbe : pesticide foudroyant dont la commercialisation est interdite en France depuis 2003.

- Elle m'a poussé à bout

Entretien 4 :

Léon évoque ses difficultés à éviter les confrontations avec autrui et notamment avec les personnes détenues qui le provoquent.

- Quand la tension monte. C'est le geste que tu vois qui part. Avant quand quelqu'un me disait : « man ké baw an kalot ! » *Je vais te donner une claque !* Je lui déjà donné la calotte. Maintenant je réfléchis avant...Beaucoup avant...surtout quand la personne te donne un défi.

Nous lui demandons.

- Vous vous dites quoi quand vous réfléchissez ?
- Je suis en prison. J'ai déjà vu où cela m'emmène, j'ai besoin de finir avec ça.
- Qu'est-ce que vous appelez ça ?
- De m'énervé et puis après c'est moi qui suis perdant.

Entretien 5 :

Léon s'interroge sur les différents intitulés de son accusation. Les faits ont été requalifiés.

Entretien 6 :

- La justice je les connais ce n'est pas la première fois que je suis convoqué mais c'est la première fois que je suis incarcéré.

Léon ne comprend pas pourquoi il est d'abord écroué sur le motif de tentative d'assassinat puis ensuite de (tentative) de meurtre. Il n'entend pas la gravité de son acte. Aussi il s'adonne à des comparaisons avec des actes commis par d'autres.

Entretien 07 :

Léon est absent

Nouvelle année

Entretien 8 :

Evoque ses préoccupations en vue d'une libération ou d'une peine aménagée. Se projette dans le futur en pensant refaire sa vie en France. Prend exemple sur un copain qui se serait réinséré après avoir connu une peine de prison.

Entretien 9 :

Léon évoque sa tentative de suicide. En disant qu'il avait choisi la mort au lieu de trouver en prison.

Entretien 10 :

Evoque les démarches qu'il entreprend à l'aide de son avocat afin que les faits qu'il a commis soient considérés comme des violences relevant du tribunal correctionnel et non de juridiction pénale prévue pour les infractions les plus graves soit la cour d'assise.

Il dit avoir donné 2 coups de couteau et que son avocat évalue les faits comme relevant du tribunal correctionnel.

Nous lui signifions qu'il parle d'une personne contre qui il a utilisé une arme.

Il évoque les griefs qu'il a vis-à-vis de la victime et de sa mère. Selon ses dires ces personnes auraient trahi sa confiance alors qu'il avait preuve d'une forme de générosité qui se traduisait par sa participation financière aux frais de la maison de la mère de sa copine. Il accuse cette dernière avec la complicité de sa fille d'avoir imité sa signature et effectué des dépenses en utilisant des formules de chèque provenant de son chéquier.

Il affirme que sa mère paie actuellement les échéances de paiement de ces achats dispendieux.

Il vient dire cependant que sa mère l'avait mis à la porte alors qu'il était mineur et qu'il avait dû dormir sur le trottoir. Sa mère avait, dit-il, pris parti pour son beau-père avec lequel, il ne s'entendait pas. Il dit que si la femme avec qui il va partager sa vie ne s'entend pas avec « son fils », il choisira de vivre avec son enfant.

Entretien 11 :

Léon évoque l'acte d'agression qu'il a commis envers sa copine et tend à en minimiser la gravité.

Nous soulignons qu'il a dit avoir donné 2 coups de couteau à sa copine.

Léon dit que nous l'avons mal compris. Nous réitérons ce que nous avons entendu de ses propos.

Le patient infléchit dans sa répartie la banalisation de ses actes.

Entretien 12

Léon est absent

Nouvelle année

Entretien 13 :

6 mois se sont écoulés, des changements importants ont affecté le fonctionnement du service, Léon a été jugé et est condamné à 8 ans. Il s'estime heureux du verdict, dit avoir évité une peine de 15 ans.

« On » a dit de lui qu'il était fou. Le patient nous questionne :

- Pensez-vous que je dois être soigné ?

Nous lui répondons que tout le monde peut avoir un jour ou l'autre peut avoir besoin de s'interroger sur soi, même s'il n'en ressent pas toujours la nécessité.

Je souligne 2 difficultés qui le concernent : il a répondu à une attitude provocante par une agression et qu'ensuite il a retourné contre lui-même cette agression physique.

Entretien 14 :

Léon s'inscrit dans la perspective d'une adaptation à l'incarcération. Il ne souhaite pas de transfèrement. Il dit avoir changé, qu'il a appris à réfléchir avant d'agir. Il a des nouvelles de son enfant par l'intermédiaire de la visite de sa mère qui accueille certains week-end son petit-fils.

Le patient présente une humeur plus sereine qu'auparavant.

Entretien 15 :

Le patient se plaint d'insomnies, il laisse entendre qu'il s'adonne de façon très active au montage de dossier, à la recherche des mesures les plus favorables lui permettant de regagner la liberté.

Entretien 16 :

Léon dit éviter les confrontations, il refuse de participer aux disputes ou de répondre à des provocations. Il est confiant sur ses capacités à retrouver un travail. Il dit que son ancien patron s'engage à lui proposer un contrat de travail.

Entretien 17 :

Le patient évoque ses difficultés à supporter la vie carcérale. Nous suscitons son propos au sujet du conflit qu'il avait avec sa mère. Il défend le bien-fondé de son opposition à son beau-père que la mère dénigre actuellement, selon lui, d'autant que les membres du couple sont aujourd'hui séparés.

Une nouvelle année

Entretien 18 :

Léon évoque certains traits de son enfance et de sa pré-adolescence. Il ne disait pas tout à sa mère. Il taisait les sanctions disciplinaires dont il faisait l'objet à l'école et plus encore il falsifiait les documents dans le but de masquer ses véritables résultats scolaires. Il évoque un défaut de confiance vis-à-vis de sa mère.

Aujourd'hui il retrouve une complicité avec elle quand elle vient le visiter.

Entretien 19 :

Léon se plaint aujourd'hui de la sévérité des juges et de la durée de sa peine. Il menace d'en passer par des actes destructeurs pour tenter de se faire entendre. Mais il reconsidère ses propos excessifs après que nous lui ayons interrogé sur les résultats attendus de sa résolution.

Entretien 20 :

Le patient attribue à la sentence fixant à 8 ans la durée de sa peine la cause du changement qu'il perçoit chez sa personne. Il admet avoir changé et se réfère aux propos de sa grand-mère qui vient lui rendre visite. Elle aurait dit qu'elle trouvait qu'il s'est assagi et lui aurait recommandé de poursuivre sa psychothérapie.

Il nous confie que l'incarcération est pénible et nécessite d'« avoir toute sa tête ».

Il nous fait part d'un motif de satisfaction après avoir été informé de sa future admission en Centre de détention. Ainsi passera-t-il de la maison d'arrêt au Centre de détention et bénéficiera d'un autre régime d'incarcération. Il nous dit qu'il pourra plus aisément penser à son avenir.

Entretien 21 :

Léon exprime quelques ressentiments vis-à-vis de son ancienne copine tout en disant qu'il assume les conséquences de ses actes. Il se dit, lui, victime des agissements de cette dernière qui aurait effectué des retraits frauduleux sur son compte bancaire. Il refuse de régler les dommages et intérêts dues à la plaignante victime de son acte.

Il nous fait part de son projet de partir en France après avoir recouvré la liberté.

Entretien 22 :

Le patient a obtenu de purger sa peine dans une cellule où il est seul. Il exprime sa satisfaction et se dit résolu à réaliser.

Entretien 23 :

Léon nous fait savoir qu'il a obtenu un travail pénitentiaire. Cette activité contribue à un regain partiel de son autonomie financière. Il exprime sa satisfaction au regard de cette nouvelle situation. Il évoque son projet de reconnaître son enfant quand il sera libre. Parle de la vie et de la mort, de la volonté de dieu et des épreuves qu'il croit nécessaire pour qu'il fasse son chemin.

Entretien 24 :

Il évoque les paroles de sa mère qui lui paraissent importantes. Elle lui aurait toujours dit : « Pa lésé moun' baw kou » : *Ne permet pas aux gens de te frapper*. Cette injonction aurait

été sa ligne de conduite. Aujourd'hui il y adhère encore avec cette petite différence. Il dit que si on le frappe ou si on lui fait du tort, il se promet de se venger en ajournant sa réaction.

Il poursuit en disant que même si c'est 10 ans après les faits, il se vengera.

Il évoque une situation passée où il avait asséné un coup de bouteille sur le crâne d'une personne et avait fait fuir le groupe qui avait commencé à s'en prendre à un de ses amis.

Pensez-vous que vous êtes toujours là ?

Il ne répond pas.

Une nouvelle année

Entretien 25 :

Léon me dit qu'il envisage de tenter de reconstruire sa vie en France après la fin de sa détention. Il ne veut plus vivre en Martinique. Il veut tourner la page et ne pas retourner en prison. Il mesure le poids des années et dit qu'il perd son temps en prison.

Entretien 26 :

Il se dit excédé et parle de casser la tête d'un surveillant puisque dit-il c'est la seule façon d'obtenir gain de cause dans cette prison. Il considère que le « code » stipule que le Juge a l'obligation de lui accorder une liberté conditionnelle à la moitié de sa peine. Nous lui disons que son propos mérite peut-être une lecture pointilleuse des textes. Il parle avec l'assurance d'avoir bien lu.

Il vient à nous dire qu'il était dans ses raisons quand il a commis ses actes.

Nous lui répondons qu'il signifie qu'il purge une peine injustifiée. Le patient me répond, qu'en effet, il avait raison et qu'il été condamné alors qu'il était dans ses raisons.

Nous lui demandons comment peut-il dire qu'il avait raison de blesser sa copine ? Nous lui signifions le parti de mettre fin à ce suivi s'il considère que pour les raisons qu'il avance sa victime méritait d'être agressé. Il admet qu'il n'avait pas le droit de commettre son geste mais estime qu'il y avait une raison. C'est que selon lui, sa copine et sa mère, avaient dérobé des formules de chèques au point qu'il se trouvait à découvert sur son compte bancaire.

Annexe 7

Extrait de Jean-Etienne-Dominique Esquirol

« Il est des médecins de bonne foi qui n'aiment pas la statistique ? Ont-ils bien réfléchi que les sciences d'observation ne peuvent se perfectionner que par la statistique ? Qu'est-ce que l'expérience, sinon l'observation des faits répétée souvent et confiée à la mémoire ?

Mais la mémoire est quelquefois infidèle ; la statistique enregistre et n'oublie pas. Avant qu'un médecin porte un pronostic, il a fait mentalement un calcul de probabilité et résolu un problème de statistique, savoir, qu'il a observé les mêmes symptômes dix, trente, cent fois (souvent) dans les mêmes circonstances, d'où il conclut.

Toute autre combinaison de l'esprit ment au praticien ; si la médecine n'avait pas négligé cet instrument de progrès, elle posséderait un plus grand nombre de vérités positives, on l'accuserait moins d'être une science sans principes fixes, une science vague et conjecturale.

Il en est qui dédaignent la statistique parce qu'on en abuse, parce que ses résultats sont quelquefois infidèles et mensongers. Recueillir des tableaux statistiques d'après des faits qu'on n'a point observés soi-même, c'est courir à l'erreur.

Une statistique médicale, par exemple, faite par des employés, est nécessairement inexacte. Quel est le médecin qui oserait rédiger la constitution médicale de son hôpital d'après les registres des bureaux aux entrées et aux sorties ? Nous ne parlerons point des individus qui dissimulent ou dénaturent la vérité des chiffres : il est évident que leur statistique ne peut servir les sciences, mais l'abus d'une chose doit-il la faire proscrire?

D'autres dénigrent la statistique parce que c'est une œuvre de travail pénible et opiniâtre, et qu'ils redoutent le labor improbus. Ils préfèrent les mots, les phrases, les subtilités aussi vides que leur esprit, aux vérités d'observation. Qu'on demande à M. Louis ce que lui ont coûté de labeur et de temps ses recherches statistiques sur la phthisie (note : Recherches anatomico-pathologiques sur la phthisie, Paris, 1825 ...).

Quelques esprits légers déclarent que des recherches statistiques sur l'âge, le sexe, la profession des aliénés, sur les causes de la folie, etc., sont secondaires, sans importance, indignes de leur attention. Pinel ne pensait pas ainsi. Ce grand maître a fait de la statistique dans la seconde édition de son immortel Traité de l'aliénation mentale. Pinel enseignait que le médecin puise ses inspirations thérapeutiques dans l'étude du commémoratif des affections cérébrales et dans la connaissance de tout ce qui a précédé l'explosion du délire. Les docteurs Ruch en Amérique, Burrow et Halliday en Angleterre, Holst en Norvège, Guallandi en Italie, Rech à Montpellier, et bien d'autres, ont pensé comme Pinel.

« Des tableaux statistiques, construits avec conscience, d'après des notes journalières, recueillies, pendant plusieurs années, sur un grand nombre d'aliénés soumis aux mêmes conditions, fourniraient

des termes de comparaison avec d'autres tableaux rédigés d'après des observations faites sur des aliénés vivant dans des climats opposés, sous l'influence de mœurs, de lois, de régime, différents.

Que de résultats précieux pour la connaissance de la folie et de ses causes surgiraient de ces faits rapprochés, comparés par une sage critique ! Que de questions de haute philosophie résolues par la comparaison de ces travaux statistiques !

J'aime la statistique en médecine, parce que je crois à son utilité ; aussi, depuis trente ans, m'en suis-je aidé dans mes travaux sur les maladies mentales. C'est le meilleur instrument pour mesurer l'influence des localités, du régime et des méthodes de traitement. »

ESQUIROL, Jean-Etienne-Dominique, des Maladies mentales, t.II, pp.665-667 Frénésie, 1838, Paris

Annexe 8

Extrait d'un quotidien en Martinique : France-Antilles du 09 Juillet 2014

- Le rapport sur les problématiques pénitentiaires en Outre-mer, remis hier par Laurent Ridel, le chef de la **mission Outre-mer** de la direction de l'administration pénitentiaire aux ministres des Outre-mer et de la Justice, avance 43 propositions. Elles s'articulent autour de sept thèmes : la politique pénale, la population carcérale, l'activité et l'insertion, la santé, le fonctionnement et l'immobilier pénitentiaire, la coopération régionale et la situation particulière des mineurs.
- 150 matelas étaient déposés à même le sol dans les cellules du centre pénitentiaire de Ducos : **mission Gorce**... audit sur place, entre le 12 et le 19 mai 2013. (La mission conduite par Isabelle Gorce, présidente du tribunal de grande instance de Troyes, a procédé à l'examen de la situation du centre pénitentiaire).
- Arrêté à Londres en juin 2003, [...] les **magistrats de Westminster** ont refusé d'extrader (un) suspect. Motif évoqué : les conditions de détention en Martinique et en Guadeloupe qui « ne respectent pas les droits de l'homme ». L'avocat avait notamment cité la prison de Ducos, sa surpopulation massive, ses 130 matelas au sol, ses quatre détenus en moyenne dans des cellules de 9m², la présence de cafards, rats, araignées, crapauds, grenouilles, rats, tels que mentionnés dans le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté en 2009.
- **918** : C'est le nombre de détenus au 1er janvier 2014 au centre pénitentiaire de Ducos. Soit un taux d'occupation de 163,6%

Pour la ministre de la Justice, le retard en Outre-mer est très important par rapport aux autres départements de l'Hexagone.

Annexe 9

L'expérience de Stanley Milgram⁴³⁵

L'université Yale à New Haven faisait paraître des annonces dans un journal local pour recruter les sujets d'une expérience sur l'apprentissage. La participation devait durer une heure et était rémunérée 4 dollars américains, plus 0,5 \$ pour les frais de déplacement, ce qui représentait à l'époque une bonne affaire, le revenu hebdomadaire moyen en 1960 étant de 25 \$². L'expérience était présentée comme l'étude scientifique de l'efficacité de la punition, ici par des décharges électriques, sur la mémorisation.

La majorité des variantes de l'expérience a eu lieu dans les locaux de l'université Yale. Les participants étaient des hommes de 20 à 50 ans de tous milieux et de différents niveaux d'éducation. Les variantes impliquent le plus souvent trois personnages :

- l'élève (*learner*), qui devra s'efforcer de mémoriser des listes de mots et recevra une décharge électrique, de plus en plus forte, en cas d'erreur ;
- l'enseignant (*teacher*), qui dicte les mots à l'élève et vérifie les réponses. En cas d'erreur, il enverra une décharge électrique destinée à faire souffrir l'élève ;
- l'expérimentateur (*experimenter*), représentant officiel de l'autorité, vêtu de la blouse grise du technicien, de maintien ferme et sûr de lui.

L'expérimentateur et l'élève sont en réalité des comédiens et les chocs électriques sont fictifs.

Dans le cadre de l'expérience simulée (apprentissage par la punition), élève et enseignant sont tous deux désignés comme « sujets » (*subject*). Dans le cadre de l'expérience réelle (niveau d'obéissance, soumission à l'autorité), seul l'enseignant sera désigné comme sujet. Au début de l'expérience simulée, le futur enseignant est présenté à l'expérimentateur et au futur élève. Il lui décrit les conditions de l'expérience, il est informé qu'après tirage au sort il sera l'élève ou l'enseignant, puis il est soumis à un léger choc électrique (réel celui-là) de 45 volts pour lui montrer un échantillon de ce qu'il va infliger à son élève et pour renforcer sa confiance sur la véracité de l'expérience. Une fois qu'il a accepté le protocole, un tirage au sort truqué est effectué, qui le désigne systématiquement comme enseignant.

⁴³⁵ "Expérience de Milgram." *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. 10 mars 2015, 08:39 UTC. 28 mai 2015, 03:43 <http://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Exp%C3%A9rience_de_Milgram&oldid=112628608>.

L'élève est ensuite placé dans une pièce distincte, séparée par une fine cloison, et attaché sur une chaise électrique. Le sujet cherche à lui faire mémoriser des listes de mots et l'interroge sur celles-ci. Il est installé devant un pupitre où une rangée de manettes est censée envoyer des décharges électriques à l'apprenant. En cas d'erreur, le sujet enclenche une nouvelle manette et croit qu'ainsi l'apprenant reçoit un choc électrique de puissance croissante (15 volts supplémentaires à chaque décharge). Le sujet est prié d'annoncer la tension correspondante avant de l'appliquer.

Les réactions aux chocs sont simulées par l'apprenant. Sa souffrance apparente évolue au cours de la séance : à partir de 75 V il gémit, à 120 V il se plaint à l'expérimentateur qu'il souffre, à 135 V il hurle, à 150 V il supplie d'être libéré, à 270 V il lance un cri violent, à 300 V il annonce qu'il ne répondra plus. Lorsque l'apprenant ne répond plus, l'expérimentateur indique qu'une absence de réponse est considérée comme une erreur. Au stade de 150 volts, la majorité des sujets manifestent des doutes et interrogent l'expérimentateur qui est à leur côté. Celui-ci est chargé de les rassurer en leur affirmant qu'ils ne seront pas tenus pour responsables des conséquences. Si un sujet hésite, l'expérimentateur lui demande d'agir.

Si un sujet exprime le désir d'arrêter l'expérience, l'expérimentateur lui adresse, dans l'ordre, ces réponses :

1. « Veuillez continuer s'il vous plaît. »
2. « L'expérience exige que vous continuiez. »
3. « Il est absolument indispensable que vous continuiez. »
4. « Vous n'avez pas le choix, vous *devez* continuer. »

Si le sujet souhaite toujours s'arrêter après ces quatre interventions, l'expérience est interrompue. Sinon, elle prend fin quand le sujet a administré trois décharges maximales (450 volts) à l'aide des manettes intitulées *XXX* situées après celles faisant mention de *Attention, choc dangereux*.

Annexe 10

Violences urbaines et mouvements populaires

décembre 1959 à Fort de France

L'ouvrage de Louis-Georges Placide, *Les événements de décembre 1959 en Martinique un repère historique* indique dans sa quatrième page de couverture :

« Pourquoi un incident de circulation entre un automobiliste français et un scootériste martiniquais provoque-t-il trois jours d'émeutes ? Les forces de l'ordre tirent à balles réelles : trois jeunes sont tués. »

juin 2015 à Tourcoing (Ville de la métropole Lilloise)

AFP

La tension est toujours à son comble à Tourcoing, dans le Nord. Quatorze voitures ont été incendiées et 12 personnes interpellées dans la nuit de jeudi à vendredi 5 juin, lors d'une quatrième nuit de violences.

Les violences ont éclaté après l'accident qui a coûté la vie au passager d'une voiture qui avait refusé de s'arrêter à un contrôle routier et avait été poursuivi par la police. Pierre-Eliot Zighem, 19 ans, était originaire du quartier de la Bourgogne, un territoire particulièrement défavorisé de l'une des villes les plus importantes de l'agglomération lilloise, en proie à un fort chômage. Le quartier s'embrase dès lundi soir. Selon *la Voix du Nord*, « une cinquantaine de jeunes s'en prennent aux forces de l'ordre, tout de suite mises en cause pour l'accident. »

Jeudi soir, le procureur de Lille a pourtant indiqué que les policiers n'étaient « *en rien impliqués* » dans l'accident mortel. Le conducteur avait fini sa course folle dans un arbre, blessant mortellement un de ses passagers. L'enquête a permis de montrer que le véhicule accidenté faisait l'objet d'une mesure d'immobilisation pour défaut d'assurance. « *Le passager arrière nous l'a confirmé. Le conducteur [le] savait et ne voulait pas payer une amende s'il était pris* », a rapporté le procureur de Lille, Frédéric Fèvre.

Annexe 11

Le BPAQ : Buss et Perry Aggression Questionnaire

Le questionnaire suivant comporte un certain nombre d'affirmations. Indiquez, en entourant le chiffre correspondant, à quel point ces affirmations sont vraies, vous concernant. Il n'y a pas de "bonne" ni de "mauvaise" réponse. **Donnez la réponse qui vous convient le mieux.**

N'entourez la réponse 3 que lorsque vous vous y sentez vraiment obligé(e).

Pas du tout vrai pour ce qui me concerne	Plutôt pas vrai	Ni vrai ni faux	Plutôt vrai	Tout à fait vrai pour ce qui me concerne
1	2	3	4	5
1. Il m'arrive d'être tellement en colère que je ne peux m'empêcher de me battre.....				1 2 3 4 5
2. Je me sens parfois comme un baril de poudre, prêts d'exploser.....				1 2 3 4 5
3. Il m'est arrivé de ne pouvoir contrôler une impulsion à frapper quelqu'un.....				1 2 3 4 5
4. J'ai la fâcheuse impression que les choses sourient plus souvent aux autres qu'à moi.....				1 2 3 4 5
5. Quand on me met hors de moi, je tends à riposter par des propos désobligeants.....				1 2 3 4 5
6. Lorsque les gens se montrent gentils avec moi, je me demande souvent ce que cela peut bien cacher				1 2 3 4 5
7. Je suis du genre à ne pas refuser de me battre quand la situation le demande.....				1 2 3 4 5
8. Parfois je m'emporte pour des choses sans importance.....				1 2 3 4 5
9. Je n'hésite pas à prononcer des menaces envers ceux qui se conduisent mal vis-à-vis de moi...				1 2 3 4 5
10. J'ai tendance à dire des grossièretés à ceux qui s'en prennent à moi, même si parfois je le regrette après.....				1 2 3 4 5
11. J'ai tendance à m'emporter facilement.....				1 2 3 4 5
12. Je suis parfois révolté(e) par le fait que la vie est injuste à mon égard.....				1 2 3 4 5
13. Je n'hésite pas à utiliser la force pour défendre mes droits.....				1 2 3 4 5
14. Je vais jusqu'à adresser des insultes à ceux ou celles qui me manquent de respect.....				1 2 3 4 5
15. J'ai du mal à conserver mon sang froid.....				1 2 3 4 5
16. J'ai parfois beaucoup d'amertume à propos de ce qui m'arrive.....				1 2 3 4 5
17. Certains m'ont tellement poussé(e) à bout que nous en sommes venus aux mains.....				1 2 3 4 5
18. J'ai tendance à traiter de tous les noms ceux ou celles qui me causent du tort.....				1 2 3 4 5
19. Certain(e)s de mes ami(e)s disent que je suis emporté(e), impulsif(ve).....				1 2 3 4 5
20. Il me semble parfois que les gens rient de moi dans mon dos.....				1 2 3 4 5

Annexe 12

Questionnaire EV :

1) Avant l'acte la victime était-elle :

- Quelqu'un de proche (conjoint, parent, enfant) ?
- Une personne inconnue de vous ?
- Une personne connue de vous (voisin, connaissance, ami (e)) ?

2) Dans quelles conditions avez-vous commis votre acte ?

- Seul
- En groupe

3) Aviez-vous déjà eu l'occasion de frapper violemment quelqu'un auparavant avant l'acte pour lequel vous êtes sanctionné.

- Oui, une fois
- Oui, plusieurs fois
- Non

4) Aviez-vous déjà été incarcéré ?

- Oui
- Non

5) Pour les mêmes motifs envers autrui ?

- Oui
- Non

6) Avez-vous grandi dans une

- Famille où l'un des parents (ex. la mère) a élevé ses enfants seul ?
- Famille où les deux parents étaient ensemble ?
- Famille où les parents se sont séparés et ont refait leur vie ?
- Famille d'accueil ou dans une institution, un foyer ?

7) Pourquoi avez-vous commis cet acte ?

- Pour vous venger après avoir reçu un coup ?
- Pour venger un parent ou un ami ?
- Pour répondre à une provocation et faire face à un défi ?
- Pour laver un déshonneur, pour réparer une offense, une humiliation et retrouver votre fierté ?
- Pour provoquer l'autre, par jeu ?
- En ressentant un besoin impérieux comme si c'était plus fort que vous ?
- Pour corriger quelqu'un qui s'était mal comporté ou qui a dit quelque chose qui ne vous a pas plu ?

Pour affirmer votre domination sur l'autre et montrer votre supériorité ?

Annexe 13

Afin de compléter l'étude menée entre 2010 et 2014 auprès de la population des personnes incarcérées en Martinique, nous avons interrogé 25 personnes non incarcérées choisies aléatoirement constituant ainsi le groupe témoin. Ces personnes ont été invitées à répondre uniquement au questionnaire BPAQ.

Dans le but d'exploiter les données provenant à la fois de l'étude menée auprès de la population carcérale et de celles issues de l'enquête auprès du groupe témoin, nous avons procédé à une comparaison de rapports, précisément, une comparaison de moyennes.

Nous avons ainsi comparé les moyennes des scores des quatre variables-tests portant sur des échantillons de sujets provenant du point de vue statistique de deux populations parentes différentes. Soit donc :

PI : Population parentes des personnes incarcérées en Martinique

Et

PnI : Population parente des personnes non incarcérées en Martinique

Les variables-tests à comparer étant respectivement :

DVp (disposition violente physique) au regard des échantillons provenant de la population des personnes incarcérées et de celle des personnes non incarcérées en Martinique

DVv(disposition violente verbale) au regard des échantillons provenant de la population des personnes incarcérées et de celle des personnes non incarcérées en Martinique

DVh(disposition violente hostile) au regard des échantillons provenant de la population des personnes incarcérées et de celle des personnes non incarcérées en Martinique

DVc(disposition violente à la colère) au regard des échantillons provenant de la population des personnes incarcérées et de celle des personnes non incarcérées en Martinique

La variable observée « disposition violente » est ici considérée comme une variable aléatoire.

Les échantillons sont de tailles respectives $N = 106$ et $N_4 = 25$

Les hypothèses statistiques sont les suivantes :

$H_0 : \mu_1 - \mu_2 = 0$ au plan de l'ensemble parent

$H_1 : \mu_1 - \mu_2 > 0$

Nous cherchons à vérifier l'hypothèse H_1

Score Moyen au BPAQ de l'ensemble des 106 personnes détenues interrogées :

Physique	Verbale	Hostilité	Colère
13.8	14	16	13

Score correspondant à la variable-test DVp au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes incarcérées

$$Sp_1^2 = \frac{1}{106-1} [22501 - (106 \times 13,8^2)] = 22,04 \quad Sp_1 = \sqrt{22,04} = 4,69$$

Score correspondant à la variable-test DVv au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes incarcérées

$$Sv_1^2 = \frac{1}{106-1} [24923 - (106 \times 14^2)] = 39,4 \quad Sv_1 = \sqrt{39,4} = 6,28$$

Score correspondant à la variable-test DVh au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes incarcérées

$$Sh_1^2 = \frac{1}{106-1} [29385 - (106 \times 16^2)] = 21,41 \quad Sh_1 = \sqrt{21,41} = 4,62$$

Score correspondant à la variable-test DVc au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes incarcérées

$$Sc_1^2 = \frac{1}{106-1} [21205 - (106 \times 13^2)] = 31,34 \quad Sc_1 = \sqrt{31,34} = 5,59$$

Score Moyen au BPAQ des 25 participants du groupe témoin :

Physique	Verbale	Hostilité	Colère
9.24	11.15	9.8	10.6

Score correspondant à la variable-test DVp au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes non incarcérées

$$Sp_2^2 = \frac{1}{25-1} [2351 - (25 \times 9,24^2)] = 9,02 \qquad Sp_2 = \sqrt{9,02} = 3$$

Score correspondant à la variable-test DVv au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes non incarcérées

$$Sv_2^2 = \frac{1}{25-1} [3459 - (25 \times 11,15^2)] = 14,62 \qquad Sv_2 = \sqrt{14,62} = 3,8$$

Score correspondant à la variable-test DVh au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes non incarcérées

$$Sh_2^2 = \frac{1}{25-1} [2661 - (25 \times 9,8^2)] = 10,83 \qquad Sh_2 = \sqrt{10,83} = 3,29$$

Score correspondant à la variable-test DVc au regard de l'échantillon provenant de la population des personnes non incarcérées

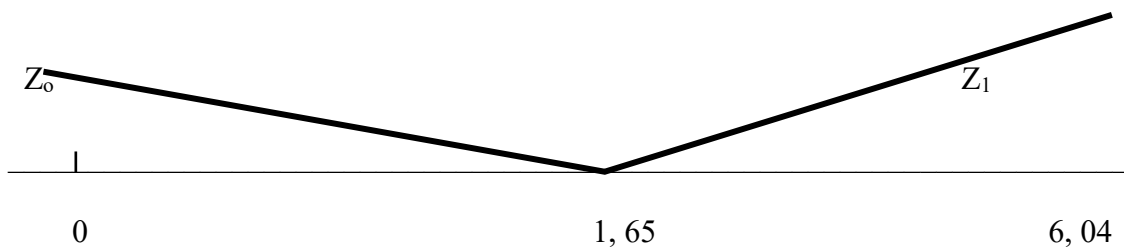
$$Sc_2^2 = \frac{1}{25-1} [3021 - (25 \times 10,6^2)] = 8,83 \qquad Sc_2 = \sqrt{8,83} = 2,97$$

Le seuil est fixé à $\alpha = 05$.

Valeurs observées des variable-tests :

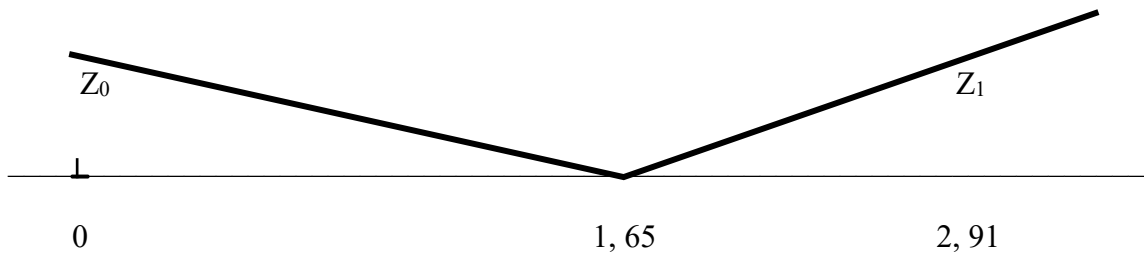
Pour la variable-test DVp des échantillons

$$X_p = \frac{(13,8-9,24)-0}{\sqrt{\frac{22,04}{106} + \frac{9,02}{25}}} = 6,04$$



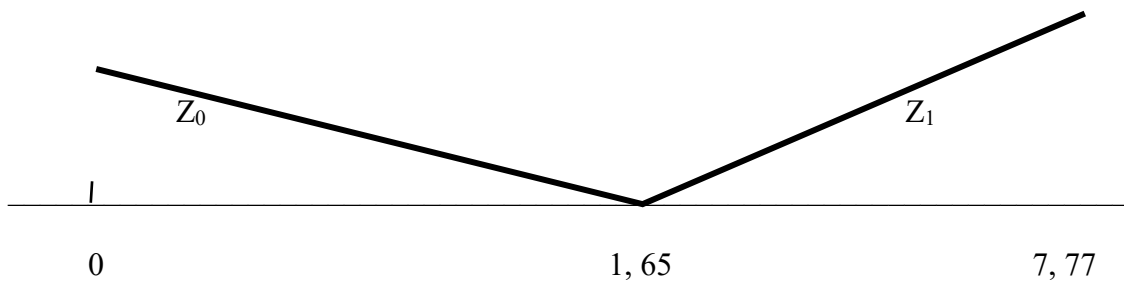
Pour la variable-test DVv des échantillons

$$x_v = \frac{(14-11,15)-0}{\sqrt{\frac{39,4}{106} + \frac{14,62}{25}}} = 2,91$$



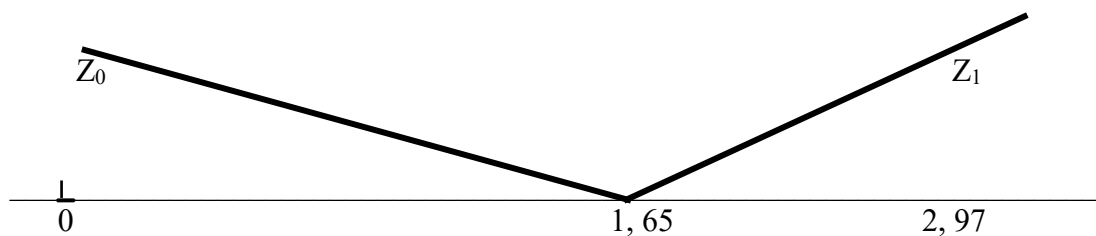
Pour la variable-test DVh des échantillons

$$x_h = \frac{(16-9,8)-0}{\sqrt{\frac{21,41}{106} + \frac{10,83}{25}}} = 7,77$$



Pour la variable-test DVc des échantillons

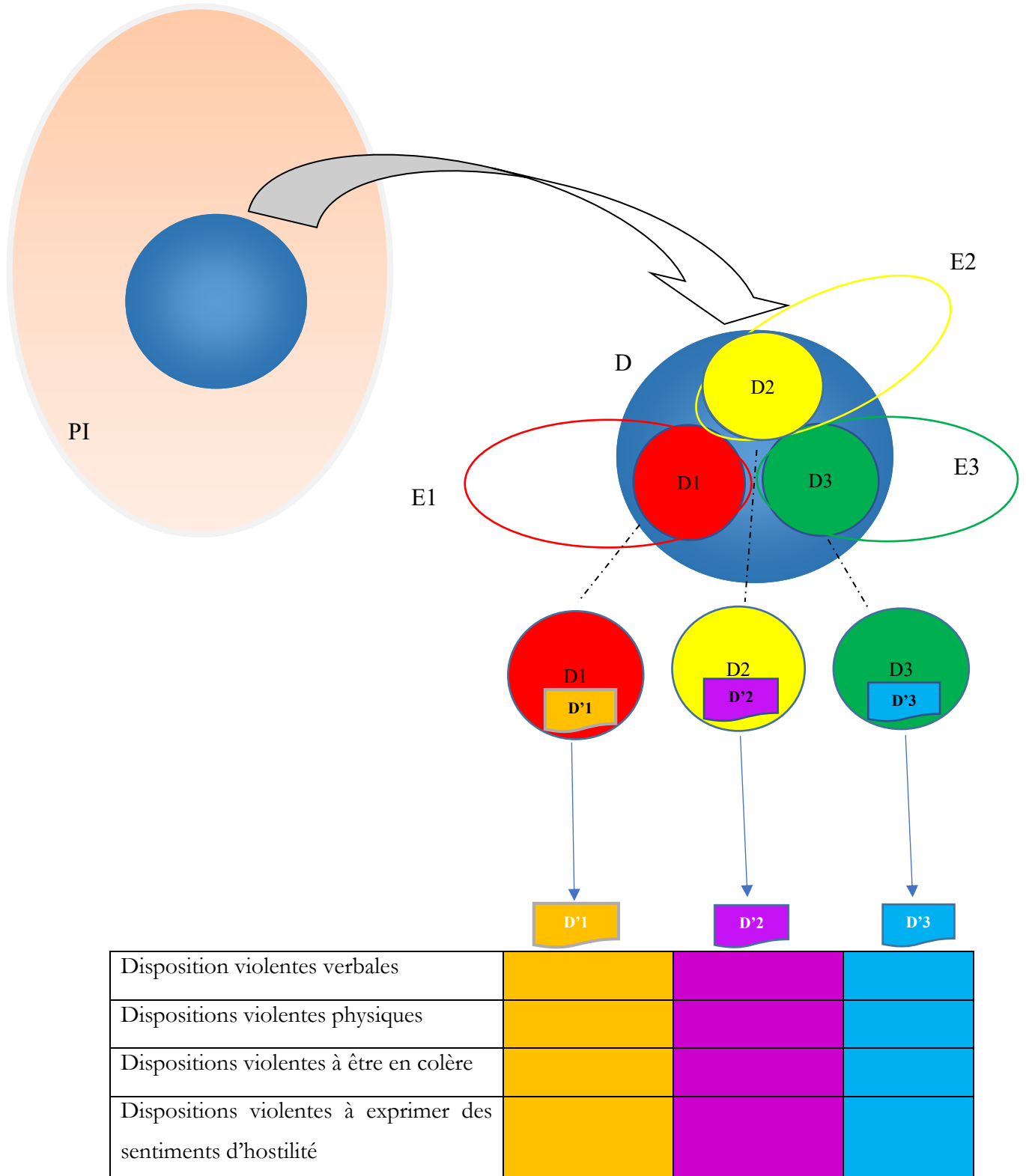
$$x_c = \frac{(13-10,6)-0}{\sqrt{\frac{31,34}{106} + \frac{8,83}{25}}} = 2,97$$



x_p, x_v, x_h, x_c sont des valeurs observées des variables DVp, DVv, DVh, DVc, qui suivent la loi normale réduite. Les hypothèses H_1 sont toutes confirmées à $P = .05$

En conclusion, les deux populations obtiennent des résultats moyens distincts.

Annexe 14



Graphique A

Annexe 15

Extraits de : *Peau noire masques blancs* de Frantz Fanon (pp.184-186)

Ce n'est pas le monde noir qui dicte ma conduite. Ma peau noire n'est pas dépositaire de valeurs spécifiques. [...] En tant qu'homme je m'engage à affronter le risque d'anéantissement pour que deux ou trois vérités jettent sur le monde leur essentielle clarté. [...] Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de rechercher en quoi ma race est supérieure ou inférieure à une autre race.

Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de souhaiter la cristallisation chez le Blanc d'une culpabilité envers le passé de ma race.

Je n'ai pas le droit, moi homme de couleur, de me préoccuper des moyens qui me permettraient de piétiner la fierté de l'ancien maître.

Je n'ai ni le droit ni le devoir d'exiger réparation pour mes ancêtres domestiqués.

Il n'y a pas de mission nègre ; il n'y a pas de fardeau blanc.

Je me découvre un jour dans un monde où les choses font mal ; un monde où on me réclame de me battre [...]

Je me découvre, moi homme, dans un monde où les mots se frangent de silence [...]

Non, je n'ai pas le droit de venir et crier ma haine au Blanc. Je n'ai pas le devoir de murmurer ma reconnaissance au Blanc. [...]

Non, je n'ai pas le droit d'être un Noir. [...]

Je suis nègre et des tonnes de chaînes, des orages de coups, des fleuves de crachats ruissellent sur mes épaules.

Mais je n'ai pas le droit de me laisser ancrer. Je n'ai pas le droit d'admettre la moindre parcelle d'être dans mon existence. Je n'ai pas le droit de me laisser engluer par les déterminations du passé